HORS-SÉRIE Le Monde

Réviser son bac avec Le Monde

SCIENCES ÉCO.

Nouveaux programmes 2013

Term ES

L'ESSENTIEL DU COURS

- Des fiches synthétiques
- Les points et définitions clés
- Les repères importants

DES SUJETS DE BAC

- Des questions types
- L'analyse des sujets
- Les problématiques
- Les plans détaillés
- Les pièges à éviter

DES ARTICLES DU *MONDE*

- Des articles du *Monde* en texte intégral
- Un accompagnement pédagogique de chaque article

UN GUIDE PRATIQUE

- La méthodologie des épreuves
- Astuces et conseils

En partenariat avec

MAIF

Hors-série Le Monde, avril 2013
M 05398 - 2H - F: 7,90 € - RD

rue des écoles

Réviser son bac avec Le Monde

Sciences économiques et sociales
Terminale, série ES

Une réalisation de rue des écoles

Avec la collaboration de :
Michel Robichez
Sylvie Fleury

En partenariat avec MAIF

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

AVANT-PROPOS

L'ouvrage que vous avez entre les mains a pour objectif de vous aider dans la préparation de l'épreuve de sciences économiques et sociales au baccalauréat. Son intérêt réside d'abord dans la manière dont il reprend, point par point, les différents thèmes du programme determinale en synthétisant dans *L'essentiel du cours* le socle des connaissances que vous devez maîtriser, mais aussi en listant dans les colonnes, les notions et les mots-clés dont vous devez connaître la définition précise.

Un sujet corrigé ou une partie de sujet vous est proposé ensuite pour chaque thème. Les épreuves étant nouvelles, nous avons cherché à vous soumettre des sujets variés dans leur forme, mais qui respectent le « cahier des charges » des sujets publiés par le ministère.

Cependant, la véritable originalité de cet ouvrage tient à la mise en perspective des questions du programme qu'apportent les articles tirés du journal *Le Monde*. Vous y trouverez des articles approfondis, parfois polémiques, dont certains ont pour auteurs des spécialistes reconnus en économie et en sociologie. Ils doivent vous permettre d'ajouter à la vision scolaire du programme un angle d'attaque plus « documenté » qui enrichira votre copie à l'examen en vous fournissant, en particulier, des exemples.

Certaines questions du programme sont totalement nouvelles (environnement et politique climatique), d'autres, reformulées, reprennent des thématiques capitales, comme celle des difficultés que connaît l'Europe à consolider son unité. D'autres, enfin, exigent de « croiser vos regards » en mélangeant les axes d'analyse de l'économie et de la sociologie.

Vous trouverez par ailleurs, en fin d'ouvrage, un guide pratique qui vous rappelle les grands principes de la méthodologie de la dissertation et de l'épreuve composée. Pensez également à vous inspirer des conseils que nous vous donnons sur le calendrier des révisions. Ces conseils sont bien sûr généraux et chacun d'entre vous saura les adapter à son tempérament et à ses méthodes de travail.

Il nous reste à vous souhaiter bon courage en espérant que nous aurons, à travers cet ouvrage, contribué à votre succès.

M. R.

En partenariat avec MAIF

Complétez vos révisions du bac sur www.assistancescolaire.com :
méthodologie, fiches, exercices, sujets d'annales corrigés… des outils gratuits et efficaces pour préparer l'examen.

Edité par la Société Editrice du Monde – 80, boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris
Tél : +(33) 01 57 28 20 00 – Fax : +(33) 01 57 28 21 21
Internet : www.lemonde.fr
Président du Directoire, Directeur de la Publication : Louis Dreyfus
Directeur de la rédaction : Alain Frachon
Imprimé par Maury
Commission paritaire des journaux et publications : n° 0712C81975
Dépôt légal : mars 2013
Achevé d'imprimer : mars 2013
Numéro hors-série réalisé par Le Monde – © Le Monde – rue des écoles 2013.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

SOMMAIRE

CROISSANCE, FLUCTUATIONS ET CRISES p. 5

chapitre 01 – Quelles sont les sources de la croissance économique ? p. 6

chapitre 02 – Comment expliquer l'instabilité de la croissance ? p. 12

MONDIALISATION, FINANCE INTERNATIONALE ET INTÉGRATION EUROPÉENNE P. 17

chapitre 03 – Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? p. 18

chapitre 04 – Comment s'opère le financement de l'économie mondiale ? p. 24

chapitre 05 – Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ? p. 30

ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE p. 35

chapitre 06 – La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ? p. 36

chapitre 07 – Quels instruments économiques pour la politique climatique ? p. 42

CLASSES, STRATIFICATION ET MOBILITÉ SOCIALES p. 47

chapitre 08 – Comment analyser la structure sociale ? p. 48

chapitre 09 – Comment rendre compte de la mobilité sociale ? p. 52

INTÉGRATION, CONFLIT, CHANGEMENT SOCIAL p. 59

chapitre 10 – Quels liens sociaux dans des sociétés où s'affirme le primat de l'individu ? p. 60

chapitre 11 – La conflictualité sociale : pathologie, facteur de cohésion ou moteur du changement social ? p. 64

JUSTICE SOCIALE ET INÉGALITÉS p. 69

chapitre 12 – Comment analyser et expliquer les inégalités ? p. 70

chapitre 13 – Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ? p. 76

TRAVAIL, EMPLOI, CHÔMAGE p. 81

chapitre 14 – Comment s'articulent marché du travail et organisation dans la gestion de l'emploi ? p. 82

chapitre 15 – Quelles politiques pour l'emploi ? p. 88

LE GUIDE PRATIQUE p. 93

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

CROISSANCE, FLUCTUATIONS ET CRISES

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

MOTS CLÉS

COEFFICIENT D'INTENSITÉ CAPITALISTIQUE
Quotient de la valeur des équipements techniques d'une entreprise rapportée au nombre de salariés à temps plein. Mesure la valeur moyenne d'un poste de travail et augmente en fonction de la tendance engendrée par l'automatisation sur une longue période.

EUROS COURANTS/ EUROS CONSTANTS
Quand on évalue une production aux prix de l'année en cours (en euros courants), on est victime d'une « illusion monétaire » puisqu'une partie de l'augmentation constatée sur l'année provient en fait de la hausse des prix et non de l'augmentation des volumes produits. Il faut donc *déflater*, chaque année, la valeur apparente de la production, de la hausse des prix de l'année, pour obtenir une série en euros constants.

PIB
Produit intérieur brut. Principal agrégat de la comptabilité nationale. Mesure la valeur de la production d'un pays en une année. Se calcule en additionnant la valeur ajoutée créée par l'ensemble des agents économiques résidents dans un pays. Se décompose en PIB marchand et PIB non marchand.

PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL
Rapport entre la production réalisée et la quantité de travail utilisée. Peut se calculer « par tête » ou par heure (productivité horaire).

VALEUR AJOUTÉE
Mesure la contribution propre d'une entreprise à la création de richesses. Se calcule en soustrayant du chiffre d'affaires le total des consommations intermédiaires utilisées par l'entreprise, c'est-à-dire les achats de biens non durables et de services à d'autres entreprises.

Quelles sont les sources de la croissance économique ?

La croissance économique est, pour un pays, un enjeu de première importance parce qu'elle conditionne l'élévation du niveau de vie de ses habitants. Elle représente, pour les pouvoirs publics, l'objectif principal de la politique économique. Mais ses origines sont difficiles à préciser.

Qu'est-ce que la croissance économique ?

La croissance économique est l'augmentation soutenue, sur une longue période, de la production de biens et de services d'un pays. On la mesure par le taux de croissance du **produit intérieur brut** (PIB) à prix constants, calculé par année. Le PIB comporte deux sous-ensembles : le **PIB marchand** (somme des valeurs ajoutées créées par les unités de production résidentes sur le territoire national en un an) et le **PIB non marchand** (valeur de la production non marchande c'est-à-dire disponible gratuitement ou à un prix inférieur à son coût de production, ce qui recouvre les biens et services produits par les administrations publiques et privées mais ne s'échangeant pas sur un marché).
On calcule le **PIB par habitant** en rapportant le PIB à la population du pays, ce qui fournit une évaluation assez grossière du niveau de développement du pays.

Les insuffisances du PIB comme indicateur de niveau de vie et de développement

Pour comparer les PIB/habitant de différents pays, il faut les traduire en une unité monétaire commune. L'utilisation des taux de change officiels des monnaies est à proscrire, parce que ces parités monétaires sont instables et fluctuent sans cesse, et parce qu'elles ne reflètent pas les parités de pouvoir d'achat entre les pays. La méthode des **parités de pouvoir d'achat** permet d'éliminer cette difficulté.
Mais les insuffisances du PIB tiennent surtout aux imprécisions concernant la valeur de certains biens ou services, notamment les services non marchands qui, n'ayant pas de « prix » sur un marché, sont simplement évalués à leurs coûts de production. De même, les activités non rémunérées (bénévolat, autoconsommation, entraide...) ne font pas l'objet d'une évaluation comptable et sont donc hors du périmètre de calcul. L'économie souterraine (le travail au noir, les trafics, etc.) échappe également à la comptabilisation.
Enfin, le PIB inclut, dans son calcul, les activités de « réparation » de dégâts économiques et sociaux qui accompagnent l'activité économique : crimes et délits, accidents de la route, pollutions, alcoolisme, drogue, etc. Cet agrégat ne prend pas non plus en compte la perte de richesse collective que constituent, à long terme, l'épuisement des ressources naturelles et les atteintes irréversibles à l'environnement.

Les indicateurs complémentaires

De nombreux économistes ont, depuis les années soixante-dix, pris conscience de ces insuffisances et utilisent des indicateurs complémentaires pour évaluer le niveau de développement des pays en prenant en compte des éléments qualitatifs variés.
L'indicateur le plus connu est l'**indice de développement humain** (**IDH**), élaboré en particulier par le Prix Nobel Amartya Sen, et calculé depuis le début des années quatre-vingt-dix par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). C'est un indice composite intégrant trois critères : l'espérance de vie à la naissance, le revenu national brut par habitant, le niveau d'instruction de la population (repéré par la durée de scolarisation des adultes et la durée de scolarisation escomptée des enfants).

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

L'IDH a une valeur comprise entre 0 et 1, le niveau de développement étant d'autant plus élevé qu'il est proche de 1. Ainsi, en 2011, la Norvège, l'Australie et les Pays-Bas occupent les premières places du classement (de 0,943 à 0,910), alors que le Niger et la République démocratique du Congo sont aux derniers rangs (0,295 et 0,286).
Certains autres indicateurs mettent l'accent sur l'importance de la pauvreté ou sur l'amplitude des inégalités sociales ou des inégalités hommes/femmes, d'autres intègrent la dimension écologique comme critère d'évaluation de la qualité de la croissance.

Quelles sont les sources de la croissance ?

Cette question est une des plus discutées de la science économique car la réponse apportée a des implications importantes sur la politique économique. Certains économistes ont cherché à mettre en équation le lien existant entre les facteurs de production, les *input,* (le travail et le capital) et la production réalisée, l'*output*.
La fonction Cobb-Douglas (du nom de deux chercheurs américains) se présente, par exemple, sous la forme suivante : $Y = f(K,L)$, dans laquelle la production (Y) est fonction des quantités respectives de capital productif (K) et de travail (L) utilisées par l'appareil de production. La croissance de la production (ΔY) s'expliquerait en partie par l'accroissement des quantités de facteurs (ΔK et ΔL) mises en œuvre. D'autres travaux (notamment ceux de l'Américain Robert Solow ou des Français Jean-Jacques Carré, Paul Dubois et Edmond Malinvaud) ont montré que l'explication de la croissance par l'accroissement des quantités de facteurs ne permet de rendre compte que d'une faible part de la croissance observée.
Il faut donc faire appel à des facteurs qualitatifs pour expliquer ce que R. Solow appelle le « **résidu** » (part inexpliquée de la croissance). Ce résidu correspond, en réalité, à ce qu'on peut désigner par l'expression « **progrès technique** ». Cette notion un peu vague recouvre tous les éléments qui, à quantités de facteurs inchangées, permettent d'obtenir une production supérieure, c'est-à-dire d'améliorer la **productivité globale des facteurs de production** (connaissances scientifiques accrues, savoir-faire amélioré, expérience, accroissement de la qualification de la main-d'œuvre, technologies plus efficaces, meilleure organisation productive, etc.). Parmi ces éléments, Gary Becker met l'accent sur la notion de **capital humain**.

L'historien Douglass North, quant à lui, a montré l'importance du cadre institutionnel dans le processus de croissance. La qualité des administrations publiques, la protection des droits de la propriété ou encore l'intégrité de l'appareil politique sont, selon lui, des incitations fortes à l'initiative et au dynamisme économique, donc à la croissance économique.

Joseph Schumpeter (1883-1950).

L'observation des tendances longues de la croissance économique permet de remarquer qu'il ne s'agit pas d'un mouvement régulier et harmonieux. Des périodes exceptionnelles émergent (les célèbres « Trente Glorieuses » des années 1945-1975) mais aussi des périodes de crise (1929 ou 2008), venant interrompre le *trend* de croissance. Cette configuration cyclique de l'économie, étudiée notamment par l'Autrichien Joseph Schumpeter, serait liée au processus de « **destruction créatrice** » engendré par le rythme discontinu de l'innovation (grappes d'innovations). Celle-ci, avant de produire ses effets bénéfiques, disqualifie les produits et les modes de production antérieurs, engendrant des périodes de ralentissement économique voire de dépression, génératrices de faillites et de chômage, avant qu'un nouveau cycle de croissance ne s'amorce.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

• **Une stratégie européenne d'investissement** p.10-11
(Jean François Jamet, économiste et porte-parole d'EuropaNova, 15 juin 2012.)

• **L'Europe a les atouts pour inventer l'industrie de demain** p.11
(Franck Lirzin, économiste, pour la fondation Robert-Schuman, 15 mars 2012.)

NOTIONS CLÉS

LE CAPITAL HUMAIN

Créée par le Prix Nobel d'économie G. Becker, cette expression désigne les savoirs et savoir-faire accumulés par une personne. Le mot « capital » est utilisé parce qu'on considère que ce stock est le résultat des « investissements » réalisés au cours de la vie, par l'éducation initiale à l'école, puis par la formation professionnelle pendant la vie active. Mais, si ces éléments sont mesurables (niveau de diplôme, dépenses de formation), d'autres aspects moins chiffrables en font aussi partie : échanges spontanés de connaissances dans le milieu professionnel, expérience accumulée, ou encore état de santé de la population et aptitude physique et mentale au travail.

LA MÉTHODE DES PPA

Les comparaisons internationales des niveaux de vie sont délicates et ne peuvent se faire en utilisant, pour convertir les diverses données nationales, les taux de change officiels : d'une part, ceux-ci fluctuent sans cesse sur le marché des changes et, par ailleurs, ils ne reflètent pas les rapports des prix entre pays. Il faut donc utiliser des «taux de change PPA» qui rendent équivalent, dans tous les pays, le prix d'un «panier de référence» composé approximativement des mêmes biens et services.

LE PROGRÈS TECHNIQUE

Quelle est l'origine du progrès technique ? Est-il un facteur exogène, extérieur au champ de l'activité économique, ou au contraire un facteur endogène de la croissance, produit par elle et permettant en retour de la renforcer ? Certains économistes comme les Américains Paul Romer et Robert Barro mettent particulièrement l'accent sur la course à l'innovation, l'amélioration qualitative du capital humain ou l'influence des externalités positives consécutives à l'action des pouvoirs publics (amélioration du niveau d'éducation et des infrastructures collectives).

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

ÉCONOMIES D'ÉCHELLE
Diminution du coût moyen de production en raison de l'accroissement des quantités produites, les coûts fixes s'étalant sur un volume de production croissant.

INVESTISSEMENT BRUT/NET
Le capital fixe d'une entreprise est un stock alimenté par deux flux de sens opposés : un flux entrant (l'investissement brut) et un flux sortant (le matériel déclassé parce qu'il est usé ou obsolète). Le solde de ces deux flux, l'investissement net, mesure l'accroissement réel des capacités de production de l'entreprise.

RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT
L'expression désigne la chaîne qui va de la recherche fondamentale (découvertes scientifiques) à l'application industrielle et commerciale (développement), en passant par la recherche appliquée (mise au point d'un prototype). L'effort de recherche-développement d'un pays est mesuré par la DIRD (dépense intérieure de R-D), souvent présentée en % du PIB.

TAUX D'INVESTISSEMENT
Au niveau macro-économique, il se calcule par la formule : FBCF/PIB x 100. Il traduit l'effort d'investissement consenti par un pays pour préparer l'avenir. En France, il est de l'ordre de 20 %.

TAUX D'UTILISATION DES CAPACITÉS PRODUCTIVES
Il rend compte de la part du potentiel d'une entreprise qui, à l'instant *t*, est effectivement utilisée. Il dépend largement de l'intensité de la demande, une entreprise pouvant se trouver, à certaines périodes, en surcapacité de production momentanée. On considère généralement que le plein-emploi des capacités se situe autour de 85 %, une marge de sécurité étant nécessaire pour permettre les opérations de maintenance et de réparation.

Épreuve composée, 3e partie : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez comment le progrès technique favorise la croissance économique

Document 1

Contribution des facteurs de production à la croissance

Taux de croissance annuels moyens en %	1966-1970	1971-1980	1981-1990	1991-1995	1996-2008
	États-Unis				
PIB	3,4	3,2	3,1	2,4	2,8
Travail	1,6	1,6	1,7	1,3	1,1
Capital	0,6	0,5	0,3	0,2	0,5
Productivité globale des facteurs	1,2	1,1	1,1	0,8	1,2
	Union européenne à 15				
PIB	5,0	3,2	2,4	1,7	1,9
Travail	- 0,7	- 0,6	0,1	- 0,7	0,9
Capital	1,8	1,4	0,7	1,0	0,5
Productivité globale des facteurs	3,8	2,4	1,5	1,4	0,5

Source : Eurostat 2010.

Document 2

Les pays industrialisés ont connu des gains de productivité d'une ampleur fantastique depuis 1870 : la production par emploi a été multipliée par environ 12 en France et 8,5 aux États-Unis sur ces 130 années. Les « Trente Glorieuses » de l'après Seconde Guerre mondiale au 1er choc pétrolier sont les années fastes de forte croissance de la productivité. C'est la fameuse « grande vague » de productivité, évoquée par Gordon, déferlant sur les États-Unis dès 1913. Puis, succèdent des années de fort ralentissement de la productivité, dès le milieu des années soixante aux États-Unis, et après le 1er choc pétrolier dans les différents pays industrialisés. Le rattrapage des niveaux de productivité américains par les économies européennes et japonaises s'amorce au début des années cinquante pour se poursuivre jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, sans être interrompu par le 1er choc pétrolier. Puis s'opère une réelle rupture des évolutions relatives de productivité au cours des années quatre-vingt-dix : une accélération de la productivité aux États-Unis et au contraire un ralentissement dans les pays européens. [...]

Les écarts de gains de productivité entre l'Europe et les États-Unis : la production et la diffusion des TIC...

L'impact de la production et de diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les gains de productivité du travail transite par trois canaux :

– grâce à l'augmentation des performances des processeurs, la baisse rapide des prix des TIC amplifie la forte hausse des volumes produits par ces secteurs et permet des gains de productivité globale des facteurs dans ces secteurs et dans l'économie avec le renforcement de leur part dans le PIB ;

– la diffusion des TIC permet aussi d'augmenter la productivité globale des facteurs des secteurs non-TIC qui utilisent intensément ces technologies, comme les assurances, la finance, la grande distribution ou l'aéronautique, grâce notamment à une meilleure coordination des acteurs du processus de production ;

– l'investissement en TIC entraîne une hausse du stock de capital TIC disponible par emploi (substitution du capital au travail) et un renouvellement plus rapide des matériels, et aurait un effet positif sur la productivité du travail.

(Source : Rapports de Patrick Artus et Gilbert Cette, *Productivité et croissance*, Conseil d'Analyse Économique, n° 4, 2004.)

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Mobilisation des connaissances
– En quoi les gains de productivité sont-ils un facteur de croissance ?
– Le PIB est-il un bon indicateur du niveau de développement d'un pays ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Document 3

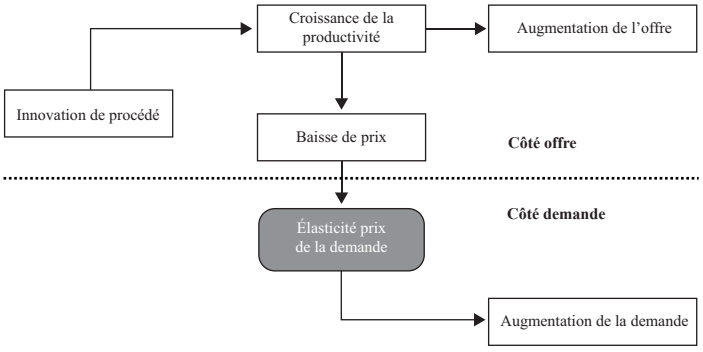

Exemple de corrigé rédigé

La question des origines de la croissance économique amène à s'interroger sur le rôle qu'y joue le progrès technique. Les modèles de croissance extensive du passé se sont plutôt fondés sur l'accroissement des quantités de facteurs de production mis en œuvre (travail et capital). Aujourd'hui, la croissance de la production est souvent le résultat de gains de productivité obtenus dans l'utilisation des facteurs. Or ces gains de productivité sont en grande partie des conséquences du progrès technique.

Les études sur la contribution des facteurs de production à la croissance montrent qu'une partie importante de l'accroissement de la production ne peut s'expliquer, de manière mécanique, par l'augmentation des quantités de capital et de travail. Ainsi, dans l'Union européenne, la croissance des années 1966-1970 s'explique-t-elle, pour 3,8 points sur 5, par des facteurs qualitatifs. Le constat peut être reproduit pour la période récente : aux États-Unis, la moitié de la croissance (1,2 point sur 2,8) a été obtenue, entre 1996 et 2008, par une progression de la productivité globale des facteurs.

Mais le progrès technique recouvre une réalité complexe. Il se compose d'éléments qui s'incorporent aux facteurs de production. Ainsi, l'amélioration du niveau des connaissances par la recherche et la diffusion des savoirs par le système d'enseignement constituent des éléments majeurs de l'accroissement de l'efficacité du travail. De même, les innovations de procédés qui révolutionnent les modes de production des biens et des services s'incorporent généralement au capital technique par l'intermédiaire des investissements de productivité. Les gains de productivité issus des innovations de procédé ont deux types de conséquences favorables sur la croissance économique : d'une part, ils font baisser les coûts unitaires de production et, en aval, les prix de vente des biens ; d'autre part, par l'accroissement des revenus (salaires, profits) qu'ils engendrent, ils entraînent un accroissement de demande qui suscite une offre supplémentaire.

Cependant, l'économiste autrichien Joseph Schumpeter (1883-1950) a montré que cet impact du progrès technique sur la production n'est pas linéaire et continu. Il procède par vagues (les grappes d'innovation) qui, de manière relativement régulière selon Schumpeter, déclenchent un processus de « destruction créatrice » : une innovation majeure disqualifie les modes de production et les produits anciens et provoque souvent une phase de crise, avant que la diffusion du progrès ne relance une phase de croissance. Schumpeter a expliqué de cette manière les célèbres cycles Kondratieff d'une durée totale de 50 ans, marqués par l'alternance d'une phase de dépression et d'une phase de prospérité.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Oublier de définir les concepts clés de productivité, élasticité, innovation.
- Plaquer des parties de cours sans organiser leur articulation au sujet.
- Ne pas utiliser un ou plusieurs des documents accompagnant le sujet.

Cette relation entre progrès technique et croissance économique fait aussi intervenir le rôle du cadre institutionnel et de l'action des pouvoirs publics. La nature des droits de propriété, par exemple, est plus ou moins favorable à l'initiative : en assurant aux innovateurs, par la protection des brevets, une « récompense monétaire », les pouvoirs publics encouragent l'innovation. Un autre aspect positif de l'intervention active de l'État peut être la mise en œuvre d'une politique de recherche-développement adossée à un financement public, notamment en ce qui concerne la recherche fondamentale, phase la plus onéreuse et la plus aléatoire de la recherche. L'accompagnement de la croissance par le développement efficace des grandes infrastructures collectives innovantes (transports, communications…) génère des externalités positives pour les acteurs économiques privés et a des retombées favorables à la croissance.

Cette contribution des pouvoirs publics qui, par leurs actions, facilitent l'apparition de l'innovation est légitimée par les théories dites « de la croissance endogène ». Celles-ci considèrent que le progrès technique, loin d'être un facteur extérieur non maîtrisable et un peu aléatoire, peut être suscité et encouragé par les politiques publiques en matière de recherche et d'enseignement. C'est la constance de cet effort, y compris en période de ralentissement économique, qui fait la différence entre les pays leaders et les autres. ■

ZOOM SUR…

La notion d'élasticité

Les économistes calculent une élasticité pour étudier dans quelle mesure une variable Y varie quand un de ses déterminants X varie. L'élasticité est égale au rapport : variation de Y (en %) sur variation de X (en %). Par exemple, si la demande d'un bien augmente de 20 % quand son prix baisse de 10 %, l'élasticité de la demande par rapport au prix est égale à : 20/-10 = -2. La demande de ce bien est très sensible aux variations de prix. À l'inverse, l'élasticité de la demande/prix de certains biens est très faible : la demande de poivre est très peu sensible aux variations de son prix, quel qu'en soit le sens. Par contre, les études de marché montrent que la demande d'un journal quotidien a une forte élasticité/prix. On peut calculer de nombreuses élasticités, par exemple l'élasticité de la consommation par rapport au revenu : une personne percevant le RSA qui voit son revenu augmenter va accroître son niveau de consommation, alors qu'un milliardaire n'augmentera pas sa consommation si son revenu s'accroît. Une élasticité élevée entre deux variables suggère donc un lien de causalité entre ces deux éléments ou, au moins, leur liaison éventuelle avec une 3e variable.

La notion de productivité globale des facteurs

La productivité mesure le rapport entre une production et la quantité d'un facteur de production utilisée pour la produire. On peut ainsi calculer la productivité du travail ou la productivité du capital. Mais il est difficile d'isoler, dans l'acte productif, la contribution précise de chaque facteur. La productivité globale des facteurs a pour objet de synthétiser l'efficacité de l'ensemble du processus de production en incorporant donc l'effet du progrès technique. Elle se calcule en rapportant la production à la valeur totale des facteurs (travail + capital + consommations intermédiaires) mobilisés pour l'obtenir.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Une stratégie européenne d'investissement

Alors que la zone euro devrait voir son PIB baisser en 2012 (de 0,3 % d'après les dernières prévisions de la Commission européenne) et son taux de chômage progresser à 11 %, un consensus est apparu entre les États membres pour soutenir la croissance. Néanmoins, les solutions divergent sur les moyens d'y parvenir

Pendant trop longtemps, le débat avait opposé les défenseurs du modèle allemand de promotion des exportations par la réduction négociée des coûts du travail (avec comme contrepartie le maintien de l'emploi sur le territoire) et ceux d'une stratégie de croissance par la relance de la consommation (correspondant en France aux mesures destinées à soutenir le pouvoir d'achat).

Pourtant, aucune de ces stratégies n'est entièrement satisfaisante. La première est difficilement généralisable au sein de la zone euro parce qu'elle déprime les salaires et la consommation intérieure et que la compétitivité ne repose pas uniquement sur les coûts. La seconde génère des déficits commerciaux et se traduit souvent par des bulles immobilières. Elle ne permet pas d'accélérer les gains de productivité et d'enclencher ainsi un cycle vertueux de croissance.

Le grand absent de ces débats avait été l'investissement. Il revient aujourd'hui au premier plan.

Ce n'est que justice puisque l'investissement détermine l'emploi et la croissance de demain. C'est vrai pour l'investissement privé productif mais aussi pour l'investissement public : un rapport sur la croissance de la Banque mondiale, élaboré par des personnalités venues d'horizons très divers, a ainsi montré que la croissance est durablement plus forte dans les pays où la part de l'investissement public dans le PIB est plus élevée, même si l'objet de l'investissement doit être différent dans des économies proches de la frontière technologique (où l'innovation est une clé essentielle de la croissance).

Or l'investissement est sur une mauvaise pente en Europe. La part de l'investissement dans le PIB a reculé sensiblement depuis 1990 dans l'Union européenne : de 23,5 % à cette date, elle est passée à 19 % en 2011, alors que, dans le même temps, elle augmentait dans les pays émergents, passant de 26 % à 31,7 %. Cet effet de ciseaux a en réalité un impact bien plus grand sur l'emploi que les délocalisations : il traduit le choix des entreprises de localiser leurs nouvelles capacités de production hors d'Europe plutôt que dans les États membres.

La crise a également porté un coup brutal à l'investissement dans les États les plus touchés par la crise : entre 2007 et 2011 l'investissement a baissé de 57 % en Irlande, de 47 % en Grèce, de 29 % en Espagne. Au niveau de la zone euro dans son ensemble, il a diminué de 12 % au niveau de la zone euro. Dans les pays où l'investissement a le plus reculé, le chômage a explosé.

Il est urgent de prendre ce défi à bras-le-corps et de définir une stratégie européenne d'investissement. Pourquoi au niveau européen ? Tout simplement parce que les finances publiques des États membres sont mal en point et que la capacité à financer un programme d'investissements est plus grande à l'échelon européen. Sans cette stratégie commune, les pays les plus touchés ne pourront investir suffisamment et s'enfonceront dans la crise. Cette stratégie européenne d'investissement doit reposer sur les piliers suivants :

La sanctuarisation de l'investissement public dans le contexte des politiques d'austérité. Il faut à tout prix éviter que l'austérité touche les politiques d'investissement public. C'est difficile parce que la réduction des dépenses courantes est peu populaire (salaires des fonctionnaires, train de vie de l'État, prestations sociales), mais il faut expliquer qu'on ne saurait payer la dette en hypothéquant la croissance future : ce n'est ni crédible, ni souhaitable.

La priorité donnée à l'investissement productif. La crise financière a montré que des prêts excessifs avaient été consentis pour le financement d'investissements non productifs (essentiellement des emprunts immobiliers et des placements spéculatifs). Non seulement la part de l'investissement dans le PIB a reculé en Europe mais l'investissement a trop souvent été un investissement dans la pierre. Cette « préférence pour la pierre », qui a alimenté des bulles immobilières, résulte de l'espérance de profits faciles dans des marchés durablement en hausse avant l'effondrement. Elle est pourtant dommageable à au moins trois titres : en alimentant la hausse des prix de l'immobilier, elle réduit le pouvoir d'achat des primo-accédants et les force à s'endetter sur des périodes de plus en plus longues ; elle expose les ménages à de brusques retournements du marché ; enfin, elle détourne l'investissement d'usages plus productifs.

La mobilisation des financements privés et publics. Pour reconstituer leur profitabilité, les banques prêtent à des taux bien plus élevés qu'elles ne se refinancent auprès des banques centrales. Le crédit s'est de nouveau contracté dans la zone euro. Pour mobiliser les financements privés et publics, il est essentiel que l'Union européenne développe les instruments dont elle dispose déjà, en accroissant par exemple les capacités de prêts de la Banque européenne d'investissement.

La création d'emprunts européens pour financer des projets communs. Pour accroître les capacités d'investissements européennes, des *project bonds* devraient être créés. Garantis par le budget de l'Union européenne, ils seraient utilisés pour augmenter les moyens de la Banque européenne d'investissement. Ils pourraient en outre être rendus accessibles aux particuliers dans le cadre d'un plan d'épargne européen.

L'utilisation de ces financements à bon escient. La qualité de l'investissement est essentielle et devrait conduire l'Union européenne à identifier les besoins prioritaires de façon systématique. Un certain nombre de domaines semblent aujourd'hui imposer des investissements importants au niveau européen : c'est le cas par exemple de l'énergie et du développement de nouveaux produits commercialisables (le « D » de R&D). D'autre part, les investissements

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

européens devraient être utilisés pour lutter contre la crise dans les pays où l'investissement s'est effondré. Ce serait à la fois un signe de solidarité et un moyen de stopper la descente aux enfers de ces États qui risquent de faire faillite si la récession dure trop longtemps.

La lutte contre la crise des dettes souveraines et des banques. Celles-ci poussent les taux d'intérêt à la hausse dans les économies les plus fragiles, freinant d'autant le financement des projets d'investissement. Pour y remédier, il est urgent de mettre en œuvre les moyens de limiter la fuite des investisseurs. D'une part, la création de l'Union bancaire que la BCE appelle de ses vœux. D'autre part, la création de bons du trésor européens (eurobills), permettant aux États membres de financer leur dette de court terme (dans la limite de 10 % du PIB) sans risque d'être exposés à une spéculation déstabilisatrice.

La mise en œuvre d'une telle stratégie permettrait à l'Union de répondre concrètement aux préoccupations de ses citoyens et de ses créanciers, qui exigent chacun qu'elle explique comment elle entend retrouver son dynamisme.

Jean François Jamet (économiste et porte-parole d'EuropaNova)
(15 juin 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Sur quel moteur de croissance l'Europe doit-elle agir pour relancer l'activité ? Effort à l'exportation ? Relance de la consommation intérieure ? **L'auteur plaide pour une relance sélective et solidaire de l'investissement productif, dans les secteurs innovants.** Pour cela, il faut créer des supports d'emprunts européens permettant de mobiliser l'épargne.

L'Europe a les atouts pour inventer l'industrie de demain

Premier exportateur de produits chimiques, pharmaceutiques et automobiles, au cœur des échanges internationaux, tout en parvenant à équilibrer sa balance commerciale, l'Union européenne, quoi qu'on en dise, est une puissance industrielle de premier rang, au même titre que les États-Unis ou la Chine. Aujourd'hui, 71,6 millions d'Européens travaillent directement ou indirectement pour l'industrie, cela représente un emploi sur trois.

Pourtant, alors qu'aucune autre puissance ne semble détenir autant d'atouts technologiques ou culturels pour inventer l'industrie et le monde de demain, le Vieux Continent s'enlise dans une crise économique et sociale dont personne ne peut prédire l'issue.

La création de l'Union économique et monétaire (UEM) a levé les freins à la circulation des biens et des capitaux, ouvrant de nouvelles perspectives aux citoyens et aux entreprises. Certes, mais elle a surtout profité aux régions les plus innovantes et aux entreprises les mieux implantées. Le niveau de vie en Europe s'est élevé, mais ici sur des bases solides, là-bas du sable mouvant créant des disparités et des inégalités intenables qui font aujourd'hui trembler la zone euro. Les activités les plus productives se sont concentrées au cœur de l'Eurozone, tandis que les pays de la périphérie se sont engagés sur le chemin d'une croissance à crédit et non soutenable.

Aucune structure politique ne peut tenir sans union des peuples. La crise des finances publiques des gouvernements de la zone euro a mis en évidence la nécessité de réintroduire des outils de politique industrielle au cœur de la politique économique de l'Union européenne. Alors que l'essentiel de la politique européenne tient d'une logique horizontale de réglementation des marchés, de garantie d'une concurrence non faussée et d'une harmonisation des environnements économiques, il faut aujourd'hui lui adjoindre des politiques verticales, prenant en compte les caractéristiques de chacun des secteurs et l'influence des facteurs géographiques et culturels.

À l'heure où la croissance repose de plus en plus sur la capacité à relier ce qui est a priori différent et éloigné, l'Union européenne a la chance d'être un territoire complexe aux multiples ressources et d'avoir appris depuis la Seconde Guerre mondiale à travailler en complémentarité plutôt qu'en opposition. Une cartographie des avantages comparatifs de chaque région serait un premier pas pour prendre conscience de la richesse industrielle de nos territoires, et les relier entre eux par des réseaux de clusters, des programmes de R&D ou des partenariats commerciaux. La Grèce sera sauvée lorsque ses entreprises et ses universités seront réellement réintégrées dans les réseaux économiques et politiques européens, tissant des liens avec le reste du continent, et non lorsque l'austérité aura eu raison de ses forces vives.

Les avantages comparatifs doivent s'affirmer, ils peuvent aussi se construire. La création de Centres européens d'innovation et d'industrie, rassemblant autour de thématiques données l'ensemble des outils d'innovation, depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'accompagnement à la croissance des entreprises, serait un outil pertinent de relocalisation des activités productives dans toute l'Europe : ils permettraient non seulement la circulation des capitaux et des biens, mais aussi, et surtout, celle des hommes, entrepreneurs, chercheurs, ingénieurs, dans un brassage d'idées et de cultures nécessaire à une innovation moderne.

Si l'Union européenne veut continuer à être un lieu de démocratie, défendant un niveau de vie élevé, gardant la maîtrise de son destin et poursuivant l'objectif d'un modèle social avancé, elle doit apprendre à penser sa propre géographie, et faire preuve d'une solidarité qui ne soit pas empreinte de naïveté, mais constitue la clé de la croissance du marché intérieur.

Franck Lirzin (économiste, pour la Fondation Robert-Schuman)
(15 mars 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'Europe possède des atouts irremplaçables pour **promouvoir les activités industrielles de demain et réinventer un mode de croissance fondé sur l'excellence technologique**. Il faudrait créer dans cette optique, à partir des ressources existantes, un véritable réseau européen d'innovation.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

MOTS CLÉS

CROISSANCE POTENTIELLE
Elle représente l'accroissement optimal (sans accélération de l'inflation) du niveau de production d'un pays compte tenu des capacités de production et de la population active disponible. Elle dépend à la fois de la croissance du volume de main-d'œuvre et des gains de productivité.

DEMANDE GLOBALE
Constituée de l'addition de toutes les utilisations possibles de la production d'un pays, la demande globale comprend la consommation finale + la formation brute de capital fixe + les exportations + les variations de stocks. Les évolutions de ses composantes conditionnent le niveau de la croissance du PIB.

INFLATION/ DÉSINFLATION/ DÉFLATION
L'inflation désigne un mouvement général et continu de hausse des prix, la déflation correspond à un mouvement de baisse des prix. Le terme déflation est aussi utilisé pour désigner la baisse de l'activité économique, consécutive à la spirale baisse des prix → baisse des revenus → baisse de la demande. On appelle désinflation le ralentissement de l'inflation.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE
La politique budgétaire est un ensemble de mesures ayant des conséquences sur les ressources ou les dépenses inscrites au budget de l'État et destinées à agir sur la situation économique du moment (on parle de politique « conjoncturelle »).

POLITIQUE MONÉTAIRE
La politique monétaire est un ensemble de mesures destinées à agir sur les conditions du financement de l'économie à travers le volume de la masse monétaire et les taux d'intérêt. Une politique monétaire peut être restrictive pour endiguer les risques d'inflation ou au contraire expansive pour favoriser la relance de l'économie.

Comment expliquer l'instabilité de la croissance ?

La croissance économique ne suit pas, sur le long terme, un rythme régulier et connaît des périodes d'accélération et de ralentissement, voire de recul. Les économistes divergent sur les explications de ces **fluctuations économiques**. Les politiques destinées à faire face à cette instabilité présentent des instruments variés qui comportent cependant des limites.

Le constat de l'irrégularité de la croissance économique

L'observation statistique a, depuis la fin du XIX[e] siècle, confirmé l'instabilité de la croissance : le Français Clément Juglar ou le Russe Nikolaï Kondratiev ont mis en évidence des « ondulations » de la vie économique, notamment du rythme de la production. La France, par exemple, a connu une longue phase de croissance forte, les « Trente Glorieuses » entre 1945 et 1975, à laquelle a succédé une période de récession. La différence avec la « Grande Dépression » de 1929 est que, depuis 1975, les baisses du PIB ont été peu nombreuses, la production continuant à progresser mais à un rythme ralenti. En 2009, cependant, à la suite de la crise financière de 2008, les pays développés ont connu un recul de leur PIB (– 2,7 % pour la France et – 6,3 % pour le Japon, par exemple).

« Jeudi noir » du 24 octobre 1929, à Wall Street.

Des explications multiples

Les différentes hypothèses avancées pour expliquer ces fluctuations reflètent des clivages d'analyse révélateurs de l'éventail théorique et idéologique de la science économique.

L'insuffisance de la demande : le Britannique John Maynard Keynes (1883-1946) a mis au cœur de son analyse de la crise l'**insuffisance de la demande globale**. Pour lui, le ralentissement du rythme de la production est lié à l'insuffisance de débouchés au niveau de la consommation des ménages et, par rebond, de l'investissement des entreprises. Face à la dépression de 1929, Keynes décrit le cercle vicieux qui alimente la crise : baisse de la demande globale → ralentissement de l'activité économique → montée du chômage et baisse des revenus → baisse de la demande, etc.

La crise de surproduction : Karl Marx (1818-1883) met en cause la logique de l'accumulation des profits réalisés par les capitalistes, accumulation qui les amène à sur-développer les capacités de production par rapport aux débouchés de la consommation. Ce décalage récurrent amène un retour régulier des crises de surproduction qui engendrent un chômage de masse aggravant la surproduction. Marx voit dans le retour cumulatif des crises un processus de destruction à terme des structures du capitalisme.

Le choc d'offre de l'innovation : l'expression « **choc d'offre** » désigne les effets sur l'économie d'une transformation soudaine et importante des conditions de la production. J. Schumpeter (1883-1950) a développé une analyse des cycles économiques fondée sur l'irruption, à intervalles réguliers, d'innovations majeures révolutionnant les modes de production et de consommation. Ce choc sur l'offre se traduit, dans un premier temps, par l'élimination des structures vieillies et des produits obsolètes (situation de crise et montée du chômage), mais provoque ensuite une phase de croissance dynamique lorsque les effets de l'innovation se diffusent.

La crise pétrolière, choc d'offre et de demande : la crise des années 1970 est souvent attribuée à l'envolée du prix du pétrole (multiplié par 4 en quelques mois) en 1974, car la répercussion de cette hausse sur les coûts de production des entreprises a nui à leur compétitivité. Cette pression sur les coûts contraint les entreprises les plus fragiles à réduire leur production et entraîne la faillite de certaines d'entre elles. Mais, pour les ménages, cette hausse déclenche un

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

« **choc de demande** » : en augmentant la facture énergétique dans les budgets, elle comprime le pouvoir d'achat et réduit la consommation de produits manufacturés et de services. La spirale de la récession est alors en marche.

Crise financière, crise du crédit : une autre explication met en avant le rôle des désordres financiers dans la genèse de la crise. Si la crise de 1929 a été déclenchée par le krach boursier de Wall Street, elle s'est rapidement diffusée à la sphère de la production en raison de la contraction du volume du crédit (*credit crunch*) qui en a résulté.

Sur le même schéma, la bulle financière engendrée par la spéculation immobilière des années 2000 aux États-Unis a débouché sur la crise des *subprimes* à partir de 2007. Ces emprunts à risque, accordés à des débiteurs incapables de les rembourser, ont fait s'effondrer la valeur du patrimoine de ceux qui détenaient ces titres dans leurs portefeuilles de valeurs. Les répercussions en chaîne sur les banques, les entreprises et les ménages ont diffusé la crise de la sphère financière à l'économie réelle avec un impact sur la production et l'emploi.

Agir face aux fluctuations : les politiques conjoncturelles

Les politiques publiques ont pour but d'agir de manière contra-cyclique, pour ralentir l'activité lorsqu'elle est en surchauffe, mais surtout pour la relancer en période de récession. Les deux instruments classiques de ces politiques conjoncturelles (court terme) sont la **politique budgétaire** (à travers les dépenses et recettes de l'État) et la **politique monétaire** (agissant sur le crédit et sur la monnaie).

La politique budgétaire, d'inspiration keynésienne, vise, en période de crise, à accroître les dépenses publiques pour relancer la croissance, en favorisant la reprise de l'investissement public et privé, et en soutenant la consommation des ménages.

La politique monétaire consiste à réguler la progression de la masse monétaire, mais elle pose aujourd'hui un problème : si certains États ont encore la maîtrise de leur monnaie (États-Unis, Grande-Bretagne, Japon), les pays de la zone euro ont délégué le pouvoir monétaire à la Banque centrale européenne, indépendante des autorités politiques nationales.

Siège de la BCE, à Francfort.

Les limites des politiques conjoncturelles : déflation et endettement public

L'action des États pour agir sur la conjoncture est limitée, d'une part par le risque de **déflation**, d'autre part par la situation dégradée des finances publiques. Les politiques de rigueur pour contenir l'inflation par un contrôle strict de la création monétaire et du crédit peuvent générer la stagnation, voire la régression de l'activité. Ces politiques de **désinflation** ont, ces dernières années, atteint leurs objectifs de modération des prix, mais elles se sont accompagnées d'un fort ralentissement économique faisant craindre la déflation (baisse de la production, des revenus, de la demande dans une spirale auto-entretenue génératrice de chômage).

Mais la forte progression de l'endettement public et l'incapacité des États à réduire le déficit budgétaire rendent problématique la mise en œuvre de politiques de relance. Le déficit public de la France en 2011 a atteint 5,7 % du PIB, par exemple. La dette publique atteint, pour certains pays, 80 à 140 % du PIB, rendant inopérants les instruments keynésiens de relance de l'activité économique.

Face à ces écueils, il faut s'interroger sur ce que les économistes appellent la « **croissance potentielle** ». Ce concept définit la limite maximale qu'un pays peut espérer atteindre en termes de croissance économique en évitant les tensions inflationnistes. Cette norme dépend de la capacité de mobilisation du facteur travail et du facteur capital disponibles, mais aussi de la productivité globale des facteurs de production. Pour élever le niveau de la croissance potentielle, des politiques de plus long terme (structurelles) sont nécessaires pour améliorer l'efficacité de l'économie en agissant sur la productivité du travail, l'innovation ou le fonctionnement des marchés.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **L'austérité, viatique vers la croissance** p.15-16
(Jean-Marc Daniel, Fondapol, 7 octobre 2011.)

- **Rigueur ou croissance ?** p.16
(Pierre-Cyrille Hautcoeur, 6 septembre 2011.)

NOTIONS CLÉS

CYCLES JUGLAR ET KONDRATIEV

Le cycle Juglar a une durée de 8 à 10 ans. Le cycle Kondratiev, d'une durée moyenne de 50 ans environ, alternerait une phase de forte croissance de 25 ans, suivie d'une phase de même durée de ralentissement économique pouvant déboucher sur une baisse de la production (dépression).

LA DESTRUCTION CRÉATRICE

Concept développé par l'économiste autrichien J. Schumpeter (1883-1950) pour décrire le processus contradictoire auquel on assiste lors des grandes crises, la destruction des « éléments vieillis » (industries traditionnelles, modes de production anciens) et la création « d'éléments neufs » (nouvelles technologies, nouveaux produits...). Ce processus, souvent socialement douloureux, serait à l'origine de la dynamique du capitalisme.

L'INNOVATION

Schumpeter distingue cinq grandes formes d'innovation : nouveau produit, nouveau procédé de production, nouveau débouché, nouvelle matière première, nouvelle organisation des structures productives. Aujourd'hui, on distingue « innovation de produit » et « innovation de procédé » et « innovation organisationnelle ».

ZOOM SUR...

La BCE, pilote monétaire de la zone euro

La Banque centrale européenne (BCE) a pour mission de gérer la monnaie de la zone euro en maintenant la stabilité des prix. Son principal outil de régulation du crédit est le taux directeur, taux auquel les banques commerciales se refinancent auprès d'elle. Depuis 2008, la BCE a ouvert des facilités de refinancement pratiquement sans limites, pour éviter l'effondrement du système bancaire européen.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

CHOC DE DEMANDE
Effet d'une modification brutale des conditions de la demande de biens ou de services, par exemple une baisse des exportations liée à la fermeture d'un débouché extérieur ou une baisse de la consommation des ménages liée à une montée des anticipations pessimistes des ménages ou une diminution de leur revenu disponible.

CHOC D'OFFRE
Il est provoqué par un changement brutal et important des conditions de la production de biens et de services, par exemple une hausse ou une baisse inattendue et forte du prix d'une matière première ou des gains exceptionnels de productivité consécutifs à une innovation technique.

CREDIT CRUNCH
Expression anglo-saxonne qui désigne le rationnement du crédit pour les entreprises et les particuliers, engendré par le durcissement des conditions d'octroi des prêts par les banques, en raison des craintes d'insolvabilité des emprunteurs.

RELANCE
Cette politique économique vise à redynamiser le rythme de l'activité économique. Elle peut se faire en cherchant à augmenter les revenus des ménages pour que ces derniers accroissent leurs dépenses de consommation (relance par la consommation). Elle peut aussi privilégier les mesures en direction des entreprises pour que celles-ci augmentent leurs achats d'équipements (relance par l'investissement productif).

RIGUEUR
Cette politique est axée sur la diminution des dépenses publiques et la hausse de la fiscalité, dans le but de réduire le déficit des finances publiques ou de lutter contre les tensions inflationnistes. Elle se traduit le plus souvent par une contraction du revenu disponible des ménages, raison pour laquelle ses détracteurs la qualifient de politique d'austérité.

Épreuve composée, 2e partie : Vous présenterez le document, puis montrerez comment il permet d'expliquer l'évolution du PIB en 2010

Contributions à l'évolution du PIB en volume (en points)

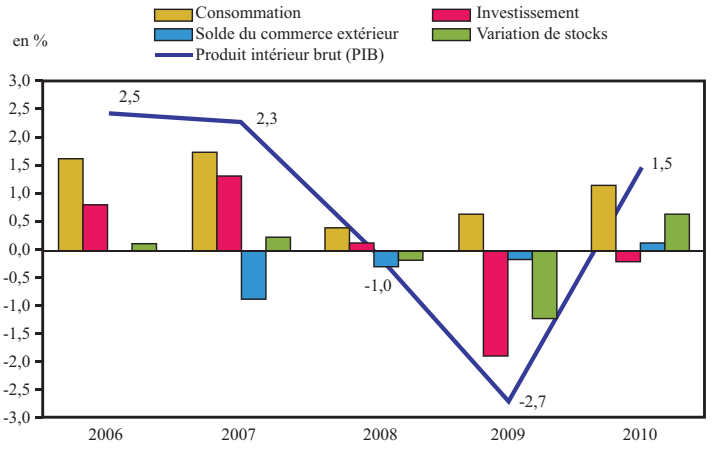

Présentation du document

Le document, élaboré par l'INSEE, présente l'évolution entre 2006 et 2010, en France, de la contribution à la croissance du produit intérieur brut (PIB) des différentes composantes de ce dernier.
Il distingue donc les quatre grands « moteurs » de la croissance du produit intérieur brut :
– la consommation des ménages et des administrations, composante essentielle puisqu'elle représente plus de 70 % du PIB ;
– l'investissement des entreprises et des administrations (appelé aussi formation brute de capital fixe ou FBCF) ;
– le solde du commerce extérieur (exportations moins importations) ;
– la variation des stocks qui peut être positive ou négative selon la conjoncture et les anticipations des entreprises.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Omettre de présenter globalement le document.
- Ne pas contextualiser l'analyse de l'année 2010 à la lumière des années précédentes.

Analyse du document

Le graphique montre qu'en 2006 et 2007, le PIB en France a progressé positivement (+ 2,5 % puis + 2,3 %) sous l'effet d'une consommation des ménages relativement dynamique, relayée par des dépenses d'investissement des entreprises en augmentation.
Par contre, dès 2007, la dégradation des échanges extérieurs a un effet négatif sur la croissance. Les années 2008 et 2009 sont des années de récession (- 0,1 % puis - 2,7 % pour le PIB), en raison du ralentissement de la consommation des ménages et, en 2009, de la contraction des dépenses d'investissement. L'ajustement à la baisse des stocks, cette année-là, amplifie encore les tendances récessionnistes.
2010 est donc une année de rebond de la croissance du PIB (+ 1,5 %), notamment en raison de la reprise de la consommation des ménages et des administrations, ce qui redynamise la production en contribuant aux deux tiers de la croissance observée (1 point de croissance). Ce rebond atténue les effets négatifs de l'investissement des entreprises alors que la reconstitution de leurs stocks participe pour 0,5 point environ à cette modeste reprise de l'économie française.

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Mobilisation des connaissances
– Expliquez, en vous appuyant sur un exemple, ce qu'est un choc d'offre.
– Comment une politique budgétaire peut-elle relancer la croissance ?
– Qu'est-ce qu'un cycle économique ?
– Comment s'expliquent les crises économiques selon Keynes ?
– Qu'est-ce qu'une politique de rigueur ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

L'austérité, viatique vers la croissance

Dans les programmes présidentiels qui commencent à s'esquisser, la réduction de la dette publique fait figure de priorité. Pour autant, les moyens d'y parvenir ne font pas l'unanimité. Nous avons vu dans un précédent article que toute politique de réduction de la dette se devait, pour être efficace, de prendre en compte les cycles économiques. Au-delà de cette condition sine qua non, parmi toutes les politiques économiques envisageables, quelles sont celles qui permettront de réduire nos déficits, donc notre dette, tout en préservant la croissance ?

Les pistes à éviter : l'inflation et l'augmentation des impôts

Selon les études récentes et les exemples de réduction du déficit (donc de la dette publique), les politiques optimales sur le plan économique sont celles qui sont fondées sur une combinaison entre la baisse de la part des dépenses dans le PIB et un accroissement rapide du PIB. Cette augmentation pouvant s'obtenir en valeur, la tentation naturelle des gouvernements est de chercher dans l'inflation un remède à leur endettement.

Mais les nostalgiques de l'inflation refusent de voir qu'après avoir été une solution au problème de la dette dans les années 1950 et 1960, elle est devenue une bombe à retardement dans les années 1970, obligeant les gouvernements des années 1980 à mener des politiques restrictives freinant la croissance et recréant un déséquilibre des finances publiques. Cela a réalimenté le mécanisme d'accumulation de la dette publique : l'inflation nous défait de la dette d'aujourd'hui en préparant la dette de demain.

La voie de la hausse des impôts, à l'instar de celle de l'inflation, est fermée. En effet, au regard du niveau de prélèvements obligatoires – 44 % de façon tendancielle –, nous estimons qu'un alourdissement serait délicat. Néanmoins, si cela s'avérait indispensable, il faudrait évaluer comment procéder afin d'handicaper le moins possible la croissance économique. En fait, la meilleure modalité de réduction du déficit est la baisse des dépenses, préférable à la hausse des impôts.

Austérité et croissance : Keynes contre Ricardo

En luttant contre les déficits, ne risque-t-on pas de freiner la croissance et d'aggraver à terme la situation des finances publiques en grevant les recettes ? La question mérite d'être posée. Sur le plan de la théorie économique, une politique d'austérité budgétaire peut avoir deux types d'effets sur la croissance : les effets keynésiens et l'équivalence ricardienne.

On parle d'effet keynésien lorsque la réduction de la dépense publique entraîne une contraction de la demande globale, qui elle-même conduit à un ralentissement de la croissance. À l'inverse, selon la théorie de l'équivalence ricardienne, une politique de relance par la dépense publique créée un phénomène d'éviction sur les dépenses privées. Chaque fois que l'État augmente ses dépenses, les agents privés sont obligés de diminuer les leurs. En effet, la dépense publique entraîne l'augmentation des impôts ou le recours à l'emprunt public. Dans les deux cas, les agents privés remettent leurs dépenses à plus tard.

Cette notion d'équivalence ricardienne se retourne positivement dans le cas où l'État n'accroît pas son déficit mais le réduit. En effet, dans cette éventualité, l'équivalence ricardienne, qui postule que le déficit augmente l'épargne, conduit à constater que les politiques de rigueur faisant baisser le déficit impliquent une réduction de l'épargne, par conséquent un accroissement, directement de la consommation, ou indirectement de l'investissement.

Les exemples récents montrent que les politiques d'assainissement budgétaire favorisent la croissance, donc que les effets néoricardiens l'emportent sur les effets keynésiens.

L'austérité facteur de croissance ? La preuve par l'expérience

L'OCDE a mené une étude concernant les politiques économiques de seize pays sur la période 1970-2002. Il en ressort que si, en général, les politiques d'assainissement budgétaire ralentissent la croissance, celle-ci se redresse assez vite.

Dans une publication plus récente, l'organisation internationale, reprenant l'analyse sur longue période des politiques budgétaires, constate, pour les pays de la zone OCDE, que toute réduction du déficit budgétaire d'un point de PIB conduit en moyenne à une récession de 0,7 %. Mais cet effet sur la croissance est effacé au bout de deux ans, et les pays qui reviennent à l'équilibre budgétaire ont en cinq ans un PIB plus élevé que s'ils avaient maintenu leur déficit public.

Le cas particulier de la Suède est particulièrement éloquent. Entre 1991 et 1994, la Suède a connu une crise économique très violente. Son PIB en 1993 est inférieur de 5 % à celui de 1991. Constatant que le creusement du déficit budgétaire ne parvient pas à ramener la croissance, les sociaux-démocrates suédois changent de politique budgétaire. Entre 1994 et 1999, le gouvernement suédois diminue considérablement la dépense publique, qui passe de 67 à 53 % du PIB. Quel a été le résultat de cette baisse drastique ?

En 2000, l'excédent budgétaire atteint 5 % du PIB. Sur la durée du cycle économique concomitant à cet assainissement, le PIB par tête en Suède s'est accru de 2,8 % par an. Le taux de chômage, qui était monté à 8,5 % en 1993, est redescendu lorsque l'on a atteint le sommet du cycle, en 2000, à 4 %.

Les ingrédients d'une politique d'austérité réussie

La politique économique suédoise a connu cette réussite exceptionnelle grâce à la reprise de l'investissement privé. À court terme, celle-ci a donné la demande nécessaire à la croissance, et à long terme elle a fourni les moyens permettant aux entreprises de produire davantage. Cet effet de substitution

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

positive de l'investissement privé à la dépense publique fonctionne à trois conditions. Tout d'abord, la politique d'assainissement ne doit pas pénaliser les entreprises, ce qui impose que leurs impôts n'augmentent pas. Ensuite, les ménages doivent maintenir leur demande, et donc, là encore, ne pas être pénalisés par des impôts supplémentaires allant au-delà de leur capacité et de leur volonté de désépargne.

Enfin, la visibilité de la politique économique doit être suffisamment claire pour que la dynamique de l'investissement fonctionne parfaitement. Cette visibilité, dans les cas de réussite de la politique d'austérité, se traduit en général par une baisse des taux d'intérêt. C'est à ces conditions qu'austérité budgétaire et croissance durable vont de pair. ■

POURQUOI CET ARTICLE ?

Au nom d'un « think tank » d'inspiration libérale, un plaidoyer pour la baisse des dépenses publiques et une vigoureuse attaque contre la tentation de la relance keynésienne. **L'auteur préconise une « purge vertueuse » d'austérité qui doit, à terme, nous ramener à la croissance.**

Jean-Marc Daniel (Fondapol)
(7 octobre 2011)

Rigueur ou croissance ?

Le gouvernement est pris dans un dilemme conjoncturel apparemment insoluble : d'un côté, la crainte d'une attaque des marchés sur une dette publique qu'ils considéreraient soudain comme insoutenable impose une politique de rigueur budgétaire ; de l'autre, la faiblesse de la croissance et la reprise du chômage appellent une relance.

La meilleure solution serait un rééquilibrage coordonné de la demande au sein de la zone euro. Le danger actuel vient en effet de la mise en place simultanée de plans de rigueur dans toute la zone, qui vont conduire à la réduction concomitante des demandes interne et externe dans tous les pays, et d'abord des voisins européens. Jamais la demande en provenance de l'extérieur de la zone ne compensera ces réductions, car elle représente une trop petite part de la demande européenne.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Les plans de rigueur dans la zone euro risquent d'engendrer une récession en spirale, en déprimant à la fois la demande interne et externe (puisque l'essentiel du commerce des pays de la zone est intra-européen). **La rigueur budgétaire doit épargner la consommation et frapper plutôt l'épargne.**

Or, au sein de la zone euro, certains pays sont en mesure d'effectuer une relance, qui pourrait compenser les effets récessionnistes des politiques d'austérité des autres États sans menacer leur propre situation. L'Allemagne, en particulier, mais aussi les Pays-Bas et l'Autriche pourraient accroître leur consommation ou, encore mieux, leur investissement, de manière à stimuler l'économie européenne. Une hausse des salaires (ou des primes ponctuelles) en serait un excellent moyen, que les salariés pourraient négocier comme contrepartie de leurs efforts de ces dernières années. À défaut, une relance de l'investissement public y pourvoirait : même si elle s'accroissait quelque peu, leur dette publique resterait une valeur refuge. La réduction de leurs excédents commerciaux rééquilibrerait la situation au sein de la zone euro. Si un déficit de la balance courante de celle-ci apparaissait, il pourrait pousser à une réduction du cours de l'euro, qui faciliterait aussi la reprise.

Parce que la contagion des attaques spéculatives contre les dettes publiques résulte principalement des incertitudes sur la solidarité européenne, une telle politique serait un signal fort. Mais Berlin ne semble pas vouloir en entendre parler, considérant qu'il doit montrer l'exemple de la rigueur et obtenir, comme dans les années 1930, la compétitivité par la déflation. Socialement, ce refus correspond à la domination de la politique allemande par une population aisée et âgée qui entend épargner, sans se rendre compte que la valeur même de son épargne dépend de la stabilité de l'Europe. Sans cette relance, une récession à l'échelle européenne est probable, et les déséquilibres internes à la zone ne peuvent que se perpétuer, surtout en l'absence d'un budget européen conséquent qui permettrait d'y remédier.

Rien ne peut plus guère être attendu de la politique monétaire, déjà fortement expansionniste et empêtrée dans les difficultés du système financier. Au niveau français, la seule façon de réduire l'impact négatif de la nécessaire rigueur budgétaire sur la croissance est de limiter, dans un premier temps, les prélèvements portant sur la consommation et de frapper en priorité les revenus fortement épargnés ou les contribuables épargnant une proportion importante de leur revenu. C'est le cas des revenus du capital et des contribuables âgés aux revenus élevés.

En ce sens, la suggestion de l'Inspection des finances de supprimer l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions de retraite pour l'impôt sur le revenu est simple, rapide d'exécution et juste. Mais les contribuables en question forment le cœur de l'électorat de l'UMP et apprécient sans doute moins le sacrifice qu'ils ne le disent parfois. Ils devraient méditer l'initiative des quelques très hauts revenus qui ont proposé d'accroître leur contribution fiscale. Cette proposition ne relève pas de la générosité ou d'une tentative machiavélique d'éviter des hausses d'impôts futures, elle résulte de la prise de conscience que la stabilité de l'État est la condition première des affaires privées et qu'une crise majeure des finances publiques affecterait bien plus les finances privées que quelque impôt que ce soit.

Tant que les Français ne se déprennent pas de la drogue des déficits et de la dépendance envers les marchés qui en résulte, ils ont besoin d'une dette crédible et des bas taux d'intérêt qui vont avec. Il est dommage que les engagements du Pacte de stabilité européen aient été si souvent violés que l'inscription d'une « règle d'or » dans les Constitutions puisse sembler une solution. Les politiques doivent négliger les calculs de court terme pour s'engager en faveur de solutions durables. ■

Pierre-Cyrille Hautcoeur
(6 septembre 2011)

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

MONDIALISATION, FINANCE INTERNATIONALE ET INTÉGRATION EUROPÉENNE

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

AVANTAGE COMPARATIF
Selon cette théorie, développée par D. Ricardo (1772-1823), chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production du ou des biens pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif par rapport aux autres pays et à acheter les biens qu'il n'a pas produits. L'avantage est dit « comparatif » parce qu'il est envisagé par rapport aux autres pays et surtout par rapport aux autres biens que le pays est susceptible de produire.

COMPÉTITIVITÉ
Capacité qu'a une entreprise à conserver ou à augmenter ses parts de marché en faisant face à ses concurrents. On parle de compétitivité-prix lorsque la compétition porte sur le prix du produit. La compétitivité hors-prix ou structurelle porte sur la nature du produit (sa qualité, son image de marque, son mode de commercialisation, etc.).

DIPP
La décomposition internationale des processus productifs est le fractionnement des processus de fabrication d'un produit complexe à l'échelle du monde, en jouant sur la spécialisation fine et les avantages comparatifs de chaque site de production.

DUMPING
Vente à perte pendant un temps, afin de pénétrer sur un marché ou d'accroître ses parts de marché. Quand une entreprise délocalise sa production afin de tirer avantage de différences de législation sociale et d'un coût du travail moins élevé, on parle de *dumping* social.

TERMES DE L'ÉCHANGE
Il s'agit du rapport entre l'indice des prix des exportations et l'indice des prix des importations. On dit que les termes de l'échange se dégradent si, par rapport à une année de référence, une même quantité de marchandises exportées permet d'acheter une quantité moindre de marchandises importées. Les termes de l'échange mesurent l'évolution du « pouvoir d'achat des exportations ».

Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?

Le développement des échanges internationaux depuis 1950 s'est accompagné d'une transformation des logiques de l'échange et de la répartition mondiale des activités, sous l'égide des entreprises multinationales. Mais le retour des crises a conduit à une résurgence des réflexes protectionnistes et à une course aux avantages de la compétitivité. Ces transformations ont modifié la hiérarchie économique entre les régions du monde, faisant émerger de nouveaux partenaires.

Les grandes tendances de l'évolution

En un demi-siècle, le degré d'**ouverture** des économies s'est accru, le commerce international progressant plus rapidement que la production mondiale. Le nombre des pays participant à l'échange s'est élargi à des partenaires plus divers, notamment les grands pays émergents (Chine, Brésil, Inde). Dans la structure des échanges, la part des produits manufacturés a augmenté alors que celle des produits de base (miniers et agricoles) a régressé et les échanges de services ont fortement progressé. Par ailleurs, les **échanges intra-branche** (échanges croisés de produits appartenant à la même branche productive) se sont fortement développés. Cette évolution s'est accompagnée d'une forte diminution des coûts de transport des marchandises et des communications du fait d'innovations importantes dans ce secteur.
La cartographie des échanges commerciaux montre, d'une part, l'importance du commerce entre les pôles de la Triade (Amérique du Nord, Europe occidentale, Asie), d'autre part la persistance du **commerce intra-zone** : en 2011, par exemple, 70 % des exportations de l'Europe sont allées vers un pays européen. Le grand absent de ces échanges reste l'Afrique qui n'a représenté, en 2011, que 3 % des exportations mondiales.

Le débat théorique : libre-échange ou protectionnisme ?

En situation de **libre-échange**, les échanges extérieurs d'un pays ne sont pas entravés, le **protectionnisme** désignant une situation où un pays se protège de la concurrence étrangère en limitant, par différents moyens, ses importations.
La théorie des **avantages comparatifs** de l'économiste David Ricardo soutient qu'un pays doit se spécialiser dans les productions pour lesquelles il dispose de l'avantage comparatif le plus élevé (ou du désavantage comparatif le plus faible), c'est-à-dire dans les branches où la productivité du travail est la plus élevée. Généralisée, cette logique conduit à une **division internationale du travail (DIT)**, répartition optimale des activités au niveau mondial.
Reprenant la logique de Ricardo, le théorème H.O.S. met en avant la disponibilité des facteurs de production (travail et capital) dans chaque pays pour fonder cette DIT sur la « **dotation factorielle** » la plus favorable.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Face à ces théories libre-échangistes, les tenants du protectionnisme défendent la nécessité de protéger les industries naissantes, encore trop fragiles pour résister à la concurrence des pays plus développés (« **protectionnisme éducateur** » de l'Allemand Friedrich List au milieu du XIX^{e} siècle).

Enfin, les analyses tiers-mondistes considèrent que l'asymétrie des relations entre les pays du Nord et ceux du Sud conduit le commerce international à un **échange inégal** débouchant sur une dégradation des **termes de l'échange** des pays pauvres.

Caractéristiques et conditions de la mondialisation

Le processus d'internationalisation des économies, qualifié désormais de **mondialisation**, s'est accéléré depuis quatre décennies environ et se décline aujourd'hui sous trois aspects essentiels :
– l'internationalisation des échanges de biens et services avec l'ouverture des frontières et la diminution des obstacles aux échanges,
– l'internationalisation de la production et la mise en place d'une **décomposition internationale des processus productifs**,
– la globalisation financière liée à la libéralisation internationale des mouvements de capitaux.
Au cœur de la mondialisation se trouvent les **entreprises transnationales** (ou **multinationales**), opérant à l'échelle du monde. La plupart ont développé des stratégies de délocalisation de leurs sites traditionnels de production en s'appuyant sur la recherche d'un avantage de coût (souvent de coût du travail). Cela les a conduites, au-delà des délocalisations, à mettre en place une **décomposition internationale des processus productifs** (**DIPP**) qui fait éclater la fabrication d'un produit entre plusieurs sites de production, en jouant sur la spécialisation fine et l'avantage comparatif de chaque site. Elles intègrent souvent à ces stratégies une **externalisation** de certains segments du processus de production vers des sous-traitants locaux produisant à bas coûts.
La mondialisation s'est, par ailleurs, opérée dans un cadre institutionnel renouvelé : après les multiples accords du GATT sur l'abaissement des barrières tarifaires (1947-1995), l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC) conduit les négociations commerciales en faveur du libre-échange en étant dotée d'un pouvoir d'arbitrage et de sanction à travers l'Organe de règlement des différends.

Commerce international et compétitivité : des enjeux renouvelés

La traditionnelle logique ricardienne de la spécialisation et de la complémentarité dans l'échange est aujourd'hui en partie démentie par les faits. Une grande part du commerce mondial est constituée d'**échanges « intra-branche »,** sur les mêmes catégories de produits : la France vend et achète des voitures à l'Allemagne ou l'Italie, par exemple. Il n'y a pas réellement de spécialisation. Ici, la compétitivité s'appuie, non sur la recherche d'un avantage de prix (**compétitivité-prix**), mais sur d'autres critères de compétitivité (diversité, qualité, image de marque, etc.), c'est-à-dire sur une **compétitivité hors-prix**, appelée aussi **compétitivité structurelle**.
Enfin, une large part des échanges internationaux est constituée d'un **commerce « intra-firme »,** c'est-à-dire d'échanges entre les filiales d'une même firme multinationale (notamment dans le cadre de la DIPP). L'intérêt de ce type d'échanges est, pour les firmes, de pouvoir, à travers les procédures de facturation interne, faire apparaître les marges de profit dans les pays ayant la fiscalité sur les bénéfices la plus avantageuse.

Le transport par conteneurs, clé de voûte du commerce mondialisé.

Des gagnants et des perdants

Le Prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, tout en étant favorable aux principes du libre-échange, reconnaît, dans *La Grande Désillusion*, que les conditions dans lesquelles s'est opérée la mondialisation économique conduit à distinguer des gagnants et des perdants. Contrairement à l'optimisme ricardien du « jeu à somme positive » pour tous, certaines économies ont souffert et souffrent encore de la mise en concurrence brutale de leur appareil productif avec des pays bénéficiant d'avantages décisifs. D'autres restent encore largement « en dehors du jeu », de l'échange. On peut espérer qu'à long terme l'échange favorise l'homogénéisation des niveaux de développement et permette des relations plus harmonieuses. Force est de constater que ce n'est pas encore le cas.

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **OMC : les enjeux de l'adhésion de la Russie** p.21
(Laure Beaulieu, 22 août 2012.)

- **Le rapport Jacob-Guillon préconise la lutte contre la « mondialisation déloyale »** p.22
(Alain Faujas, 30 mars 2012.)

- **Dix ans de Chine à l'OMC : bilan** p.23
(Alain Frachon, 30 septembre 2011.)

ZOOM SUR...

Le débat libre-échange/ protectionnisme
Les économistes libre-échangistes insistent sur le « gain à l'échange » issu de la spécialisation des activités : baisse des coûts, baisse des prix, gains pour les consommateurs. Le protectionnisme, en protégeant les économies de la concurrence, freinerait la modernisation des entreprises, renchérirait les prix des biens et ralentirait la diffusion du progrès technique. Les opposants au libre-échange constatent l'extrême hétérogénéité des conditions de production dans le monde : les niveaux de salaires, les systèmes de protection sociale et les contraintes écologiques pesant sur les entreprises sont incomparables entre pays développés, pays émergents et pays en développement. La concurrence entre ces appareils productifs est donc faussée et la division internationale du travail conduit à la désindustrialisation des pays développés et à une destruction de leurs emplois.

CITATIONS

Deux points de vue antagonistes sur le libre-échange
« Dans un système d'entière liberté de commerce, chaque pays consacre son capital et son industrie à tel emploi qui lui paraît le plus utile. Les vues de l'intérêt individuel s'accordent parfaitement avec le bien universel de toute la société. » (D. Ricardo, *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1817)

« La montée d'un prolétariat chinois sous-payé a un effet gravement déflationniste sur les prix et les salaires des pays industrialisés et elle n'est pas près d'être enrayée, car la Chine est un pays totalitaire. Il faut donc des barrières douanières et des contingentements provisoires. » (Emmanuel Todd, interview pour *Télérama*, 2007)

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

MOTS CLÉS

COMMERCE INTRA-BRANCHE
Échanges de produits de même nature, sur la base d'une division du travail « horizontale ». Ils ne reflètent pas une complémentarité mais des rapports de concurrence.

COMMERCE INTRA-FIRME
Échanges de biens entre les filiales d'une même firme multinationale permettant de faire apparaître les profits dans les pays ayant la fiscalité la plus avantageuse pour la firme.

COMMERCE INTRA-RÉGIONAL
Polarisation réciproque des échanges d'un ensemble de pays vers les pays appartenant à la même zone économique. Par exemple, 70 % environ des échanges des pays de l'Union européenne se font avec des pays appartenant à l'UE.

DÉLOCALISATION
Déplacement géographique d'une unité de production du territoire national vers un autre pays en fonction d'un avantage de coût de production ou pour se rapprocher des marchés de consommation.

FILIALE
Plusieurs entreprises liées par des participations constituent un groupe, composé d'une société mère et de filiales. Le capital d'une filiale est détenu majoritairement par une autre société.

IDE
Investissement direct à l'étranger réalisé par une firme hors de son pays d'origine pour prendre le contrôle, au moins partiel, d'une entreprise ou en créer une nouvelle.

LIBÉRALISATION DU COMMERCE
Ensemble des mesures ayant peu à peu aboli les entraves aux échanges internationaux, d'abord à travers les négociations du GATT, et aujourd'hui par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Dissertation : Comment peut-on expliquer les échanges internationaux de marchandises ?

L'analyse du sujet
Il s'agit d'explorer les raisons de l'essor du commerce international de marchandises. Il faut partir des analyses classiques de l'échange et montrer qu'elles n'expliquent pas toutes les caractéristiques du commerce mondial. Le bagage théorique nécessaire est donc conséquent.

La problématique
Depuis Ricardo, la spécialisation est au cœur des analyses de l'échange. Mais la compréhension du commerce mondial actuel exige de prendre en compte les stratégies des firmes transnationales.

Siège social d'une firme transnationale.

Introduction
Le commerce international a connu, depuis les années 1950, une croissance plus rapide que celle de la production mondiale. Cette évolution témoigne des progrès du libre-échange et de l'ouverture des économies. Les thèses traditionnelles sur la spécialisation des économies et la division internationale du travail sont en partie invalidées aujourd'hui, ce qui conduit à se pencher sur le rôle des firmes transnationales dans le remodelage de l'économie mondiale.

Ce qu'il ne faut pas faire
- Se borner à faire un constat du commerce mondial en négligeant la consigne d'explication.
- Ne pas utiliser les outils théoriques d'analyse les plus fréquents sur ce thème.
- Omettre de mobiliser les concepts d'échanges intra-branches et intra-firmes.

Le plan détaillé
I. À la base de l'échange, complémentarité et spécialisation
a) Pourquoi échange-t-on ?
La logique ricardienne.
b) Échanges internationaux et croissance économique
Ouverture aux échanges et croissance (les exemples historiques de la Grande-Bretagne et de la Chine).
c) Les fondements de la spécialisation
Le théorème HOS et sa critique.

II. Au cœur des échanges, des acteurs en concurrence
a) L'importance des échanges intra-branche
Différenciation fine et élargissement des gammes : l'exemple de l'U.E.
b) L'omniprésence des firmes transnationales
Les échanges intra-firmes, instruments de la concurrence mondialisée et de l'optimisation fiscale.
c) DIT ou DIPP, la nouvelle alternative
Délocalisations, IDE et remodelage mondial des modes de production.

Conclusion
La mondialisation redistribue les cartes de la puissance. Si la logique de la complémentarité n'a pas disparu, la concurrence entre les firmes transnationales impose une autre logique qui remodèle la carte des flux d'échange en jouant sur la compétitivité-prix. Les écarts de coût du travail obligent les pays développés à recentrer leurs échanges sur la compétitivité hors-prix en accentuant la course à la technologie. Dans cette course, l'Europe a évidemment pris du retard.

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Dissertation
– Quels sont les effets de la mondialisation sur l'emploi dans les pays développés ?
– Quel rôle les firmes multinationales jouent-elles dans la mondialisation ?
– Libre-échange ou protectionnisme : un débat dépassé ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

OMC : les enjeux de l'adhésion de la Russie

La Russie est entrée au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 22 août, devenant son 156e membre

Qu'est-ce que l'Organisation mondiale du commerce ?

Organisation internationale créée en 1994, l'OMC s'occupe des règles régissant le commerce international, dans le but de favoriser la liberté et la transparence dans les échanges. Les gouvernements membres négocient des accords commerciaux et règlent leurs différends commerciaux à l'OMC.

Quel est le processus d'adhésion à l'OMC ?

« Tout État ou territoire douanier jouissant d'une entière autonomie dans la conduite de sa politique commerciale peut accéder à l'OMC à des conditions à convenir entre lui et les membres de l'OMC », selon l'accord de l'OMC. Le processus complexe d'accession à l'OMC prend la forme de négociations bilatérales et multilatérales. Pour la Russie, candidate depuis la création de l'OMC, les négociations auront donc duré dix-huit ans. Pourquoi un processus si long ? Le soutien politique à l'adhésion de la Russie a longtemps fait défaut. Dominic Fean note « le scepticisme récurrent de Poutine à l'égard de l'OMC », dans son article « La Russie et l'OMC, mariage d'amour ou de raison », publié en février. En outre, le problème de la Géorgie « a longtemps constitué un obstacle majeur à l'entrée de la Russie dans l'OMC », explique le chercheur. Grâce à l'augmentation du prix du pétrole, enfin, la Russie connaissait un enrichissement économique, et s'était développée « la croyance que le pays suivait son propre modèle de développement », sans avoir besoin de l'OMC. C'est la crise économique mondiale de 2008-2009 qui a finalement persuadé Moscou du bien-fondé de l'adhésion.

Qu'est-ce qu'implique l'adhésion pour un pays devenu membre ?

« Chaque État adhère à des conditions spécifiques, qui ont été définies par un long processus de négociations avec les pays membres de l'OMC qui sont intéressés. La première implication d'une adhésion d'un État à l'OMC est donc de se conformer aux règles de fonctionnement de l'OMC », explique Julien Vercueil, économiste spécialiste de la Russie. Pour respecter ces règles, la Russie devra baisser ses droits de douane à 7,8 % sur les produits, « ouvrir davantage un certain nombre de secteurs (d'industries et de services) aux investisseurs étrangers et se conformer aux règles internationales en matière de réglementations antidumping », poursuit le chercheur. L'adhésion à l'OMC donne des devoirs mais aussi des droits. « Les nouveaux membres bénéficient des privilèges que leur accordent les autres pays membres et de la sécurité que leur procurent les règles commerciales », explique l'OMC. Ainsi, « la Russie a désormais accès non seulement aux pratiques commerciales des pays membres mais aussi aux dispositifs communs d'arbitrage, en particulier l'Organe de règlement des différends, qui permet de régler des conflits commerciaux entre deux pays membres », note Julien Vercueil.

L'adhésion à l'OMC peut-elle être une bonne chose pour l'économie d'un pays ?

La Chine a connu, après son intégration, en 2001, une décennie économique faste du fait de l'implantation des entreprises étrangères dans le pays. La Russie espère connaître le même sort.

Le commissaire européen chargé du commerce, Karel de Gucht, croit aux conséquences positives pour la Russie de son adhésion à l'OMC, qui « va faciliter les investissements et le commerce, permettre d'accélérer la modernisation de l'économie russe et offrir de nombreuses opportunités commerciales pour les entreprises russes et européennes », écrit-il dans un communiqué. La Banque mondiale a calculé, sur la base des prix de 2010, que l'entrée dans l'OMC devrait rapporter à la Russie à court terme pas moins de 49 milliards de dollars par an, soit au moins 3 % de son produit intérieur brut (PIB). Selon Julien Vercueil, l'adhésion russe permettra aussi de faire disparaître « des faiblesses dans le système légal encadrant les affaires : cette amélioration peut bénéficier aux entreprises étrangères, mais aussi aux entreprises russes qui ont besoin d'un environnement institutionnel stabilisé ».

L'adhésion : une mauvaise nouvelle pour l'économie russe ?

Principal problème : la baisse des droits de douane devrait permettre aux pays étrangers d'inonder le marché russe de produits bon marché, signant l'arrêt de mort de nombreuses industries héritées de l'époque soviétique. Maxime Medvedkov, chargé du dossier d'adhésion à l'OMC, a reconnu dans un quotidien officiel russe que les risques de cette adhésion sont « la baisse des taxes d'importation, la limitation des formes de soutien de l'État à certains secteurs et par conséquent la hausse de la compétitivité des produits étrangers ». Selon Julien Vercueil, la Russie risque de ne pas suivre la même voie que la Chine, car « les conditions sont totalement différentes ». Les exportations russes portent essentiellement sur le pétrole et le gaz, qui ne sont pas sujets à des barrières commerciales. Les coûts du travail élevés ne font en outre pas de la Russie une terre propice à la délocalisation. La situation économique est surtout très différente de celle de 2001, date d'entrée de la Chine. Étant donné la dégradation de la situation économique de l'Union européenne, « les effets positifs espérés par l'adhésion à l'OMC sur la diversification de l'économie russe seront limités, puisqu'une partie de ces effets dépend de l'intensité de l'activité économique de l'UE, son premier partenaire d'affaires », explique Julien Vercueil. La Russie aura donc du mal à faire aussi bien que le géant chinois. ■

Laure Beaulieu
(22 août 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Longtemps réticente à l'égard des contraintes commerciales de l'OMC, la Russie estime qu'il est désormais de son intérêt de rejoindre l'organisation. **Le pays va devoir cependant ouvrir son marché intérieur en abaissant les droits de douane qui protégeaient ses industries**.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Le rapport Jacob-Guillon préconise la lutte contre la « mondialisation déloyale »

Pour protéger la compétitivité des entreprises européennes, les auteurs veulent que Bruxelles fasse respecter ses règles aux produits importés et autorise des aides aux industries en crise

Soixante-seize pour cent des briquets importés au sein de l'Union européenne – essentiellement des briquets chinois – ne sont pas conformes à la norme ISO 9994. L'Union veut prévenir l'explosion du briquet en l'obligeant à résister à trois chutes successives de 1,5 mètre. Les laboratoires chinois certifient conformes des produits qui ne le sont pas selon l'Union européenne. Cette tricherie est dommageable au français Bic contraint à des dépenses dont s'exonèrent ses concurrents chinois. Cet exemple est l'un des plus criants que cite le rapport « En finir avec la mondialisation déloyale ! » publié, jeudi 29 mars, par Yvon Jacob, ambassadeur de l'industrie, et Serge Guillon, contrôleur général économique et financier. Chargés de faire la lumière sur les causes de la désindustrialisation de la France par le ministère des affaires étrangères et européennes et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, les auteurs ont recensé les handicaps européens. Car, à leurs yeux, l'Europe est trop ouverte à la concurrence et un peu trop naïve par rapport aux pratiques déloyales de ses partenaires commerciaux. Cette publication tombe en plein débat, qu'exaspère la campagne électorale, sur la nécessité de recourir au protectionnisme pour protéger les emplois français. Aussi, M. Jacob prend-il la précaution de préciser en préambule qu'« il n'y a pas de sous-jacent protectionniste dans notre démarche, mais le libre-échange que nous préconisons se doit d'être honnête ».

Car il ne suffit pas de mesurer les déséquilibres commerciaux quantitatifs que font apparaître les balances commerciales. Le rapport cible les anomalies qualitatives que pratiquent nombre de pays émergents et que ne compense pas la « réciprocité » des concessions douanières prévue par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : les financements très privilégiés, le non-respect des normes sociales, environnementales et sanitaires, les subventions déguisées, etc. À travers leurs vingt propositions, MM. Jacob et Guillon veulent redonner liberté et compétitivité aux entreprises européennes pour leur permettre de résister à la concurrence du « Sud ». Pour cela, ils ciblent Bruxelles, puisque le commerce extérieur est de sa compétence. Ils demandent que l'on ne privilégie plus le consommateur par rapport au producteur et au salarié. Par exemple, ils préconisent que l'on allège les procédures Reach qui surveillent les substances chimiques et coûtent 80 millions d'euros par an au fabricant d'Airbus. Et que l'on fasse enfin respecter les règlements européens. « Bruxelles édicte des textes sans y associer les Douanes et ne se préoccupe pas du contrôle de leur application, constate M. Guillon. Ce sont nos entreprises qui veillent au grain, mais plus ou moins bien, et le marché européen est devenu une vraie passoire. » La marque « CE » que les entreprises décident de faire figurer sur leurs produits donne à croire que le produit est conforme, voire fabriqué en Europe. « Il n'en est rien et cette marque trompe les consommateurs », poursuit-il.

Les auteurs ont recensé les assouplissements pour faciliter la vie des entreprises. « Relevons les minima des aides aux PME qui obligent à les notifier à Bruxelles, prônent-ils. Autorisons nos États à épauler financièrement leurs entreprises lorsque les pays étrangers faussent la concurrence. Mettons sur pied une aide temporaire pour les secteurs industriels en crise, comme on l'a fait pour les banques en 2008. Obligeons Bruxelles à instruire en deux mois et non en un an les rachats d'entreprises. »

En résumé, ils appellent la France à accroître ses actions d'influence à Bruxelles et persuader ses partenaires de la nécessité de se mobiliser pour défendre l'industrie commune.

Alain Faujas
(30 mars 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Face au déficit inquiétant de nos échanges extérieurs, l'exigence de la réciprocité des pratiques techniques et commerciales s'impose. Or, de nombreux produits importés ne respectent pas les normes imposées aux produits européens. **L'espace européen ne doit plus être une « passoire ».**

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Dix ans de Chine à l'OMC : bilan

On sort d'un anniversaire, celui des attentats du 11 septembre 2001. On s'apprête à en célébrer un autre : celui d'un événement moins tonitruant, certes, mais peut-être pas moins important au regard de l'Histoire. Il y a dix ans, la Chine devenait membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

C'était à l'automne 2001. Le Nord entrait en concurrence commerciale directe avec « l'atelier du monde ». L'Europe et les États-Unis affrontaient la Chine sans protection. Les uns et les autres allaient boxer dans la même catégorie, comme à armes égales ou à peu près.

On nous dessinait le plus vertueux des cercles. L'abolition des barrières dans les échanges avec la Chine allait doper le commerce mondial, lequel nourrirait la croissance – donc l'emploi –, au Nord comme au Sud. Dix ans plus tard, quel bilan ? Controversé.

Puissance exportatrice majeure, la Chine aspirait naturellement à entrer à l'OMC. Devenir membre de l'organisation chargée de promouvoir un désarmement douanier ordonné lui ouvrait plus grands les marchés du monde riche, notamment celui des États-Unis. En contrepartie, elle devait obéir à une injonction de réciprocité et abaisser à son tour ses tarifs aux frontières, afin d'être plus perméable aux produits des autres. Pékin y voyait l'aboutissement des réformes entreprises par Deng Xiaoping à la fin des années 1970.

L'Amérique le voulait aussi. Depuis la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays, en 1979, les États-Unis n'ont cessé d'accompagner le développement économique de la Chine. Sûre d'elle, l'Amérique de la fin du XX^e^ siècle n'imagine pas qu'une Chine plus riche ne devienne pas mécaniquement plus démocratique, et donc une alliée.

Faire entrer la Chine à l'OMC est l'objectif poursuivi par George Bush père, un républicain, puis aussi ardemment, sinon plus encore, par le démocrate Bill Clinton. Avec le même raisonnement : les produits chinois viendront plus facilement chez nous, mais les exportations américaines, elles, vont envahir ce marché sans fond qu'est l'empire du Milieu. Et la même certitude : les États-Unis vont ainsi combler le déficit commercial qu'ils enregistrent (déjà) dans leurs échanges avec la Chine.

« Cela va favoriser l'emploi chez nous, dit Bill Clinton en mars 2000, et rééquilibrer notre balance commerciale avec la Chine. » Dix ans plus tard, c'est le contraire qui s'est produit, exactement. Le déficit américain avec la Chine a explosé ; l'emploi est plus dégradé que jamais aux États-Unis. Coïncidence ? Ou faut-il incriminer le commerce avec la Chine, bref, son entrée à l'OMC ?

Pékin a rempli ses engagements : baisse de ses droits de douane, élargissement de ses quotas d'importations agricoles, ouverture du secteur des services aux investisseurs étrangers. La Chine est un atelier, mais un marché aussi. Elle est devenue le premier exportateur mondial et le deuxième importateur : ses échanges commerciaux ont été multipliés par cinq, dans les deux sens.

« Marché de dupes », tonnent les syndicats américains (et européens). Les multinationales ont délocalisé en Chine pour produire à bas prix des produits qu'elles ont ensuite exportés aux États-Unis. Bénéficiaires : les actionnaires. Victimes : les travailleurs américains. En dix ans, les États-Unis auraient perdu un tiers de leurs emplois industriels ; leur déficit commercial avec la Chine est passé de 83 à plus de 200 milliards de dollars.

Pascal Lamy, le directeur général de l'OMC, juge que Pékin se comporte comme ses autres membres - ni mieux ni plus mal. Dans les chambres de commerce, on entend pourtant un autre discours. Ouvert sur le papier, le marché chinois resterait très difficile à pénétrer ; Pékin privilégie ses entreprises.

Exportateurs ou investisseurs, les entrepreneurs étrangers évoluent en Chine dans un cadre juridique encore incertain. Pour sortir de la théorie, rien de tel que le merveilleux récit du Britannique Tim Clissold que les éditions Saint-Simon ont la bonne idée de rééditer justement cet automne.

Dans *Mr China, comment perdre 450 millions de dollars à Pékin après avoir fait fortune à Wall Street* (Saint-Simon, 241 p., 18 €), Tim Clissold, cocasse, touchant et profond, raconte ses mésaventures d'investisseur en Chine. Le marché là-bas, écrit-il, c'est le « domaine des oukases, des fausses lettres de crédit, des juges qui ne comprennent rien à un dossier mais rendent quand même un jugement, des agents d'un bureau anticorruption qui, avant d'accepter une enquête, réclament une voiture ou une valise d'argent liquide ». « Une chose est sûre, dit-il, si vous respectez les règles, vous êtes fichu. »

Arrivés il y a plus de vingt ans, Clissold et son groupe sont toujours en Chine. Comme s'ils voulaient donner raison à ceux qui, aux États-Unis notamment, réfutent le bilan négatif du commerce avec la Chine. Ils alignent trois arguments. Le mode de calcul des balances commerciales fausse la réalité des échanges : des produits estampillés « made in China » en douane sont en fait l'aboutissement d'une chaîne de production compliquée, souvent multinationale, où la part de la Chine en valeur ajoutée est en général infime. C'est d'abord la technologie qui permet de délocaliser le travail : s'ils ne l'avaient pas été du fait de la Chine, les emplois détruits aux États-Unis l'auraient été par d'autres pays du Sud. Enfin, pour les défenseurs du libre-échange avec la Chine, c'est avant tout la sous-évaluation de sa monnaie – le yuan – qui lui donne un avantage commercial inique.

Le vrai bilan de la Chine à l'OMC est peut-être ailleurs. Car les uns et les autres sont d'accord sur un point : par effet de concurrence exacerbé, le poids de l'empire du Milieu dans le commerce mondial pèse sur les prix, y compris ceux du travail. Autrement dit, le pas de géant dans la globalisation économique que représente l'arrivée de la Chine à l'OMC explique en partie la stagnation du salaire médian aux États-Unis.

Et, du bas au milieu de l'échelle sociale, on a maintenu le pouvoir d'achat en s'endettant. Ce qui est l'une des explications de la crise de la dette d'aujourd'hui.

Alain Frachon
(30 septembre 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'admission de la Chine à l'OMC en 2001 était analysée par les Occidentaux comme une formidable opportunité d'ouverture d'un marché gigantesque qui devait avoir des retombées bénéfiques sur la croissance économique et l'emploi aux États-Unis et en Europe. **Cette vision un peu naïve doit être confrontée à la réalité brutale des faits : le grand gagnant de cet accord a été la Chine, qui a ainsi pu pénétrer les marchés des pays développés, en y faisant disparaître des millions d'emplois industriels.** S'appuyant, par ailleurs, sur une sous-évaluation évidente du yuan, la Chine a aussi pesé, par le niveau de ses salaires, sur le prix du travail dans les économies développées.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

INVESTISSEMENTS DIRECTS À L'ÉTRANGER (IDE)
Engagements de capitaux effectués en vue d'acquérir un intérêt durable, voire une prise de contrôle, dans une entreprise exerçant ses activités à l'étranger (définition du FMI). Par convention, la prise de contrôle d'au moins 10 % du capital permet de distinguer les IDE des investissements de portefeuille (moins de 10 %).

JOINT VENTURE
Terme anglo-saxon désignant un projet commun mis en œuvre par deux entreprises (ou plus) le plus souvent sous la forme d'une filiale commune ou de participations croisées. Ces dernières années, les *joint ventures* montées par certaines entreprises occidentales (Peugeot, General Motors, Renault…) avec des constructeurs automobiles locaux en Chine leur ont permis de s'implanter sur ce marché dynamique.

MARCHÉ DES CHANGES
Le marché des changes est le marché où se rencontrent l'offre et la demande de monnaie nationale et de devises étrangères. En régime de taux de change flottants, c'est sur le marché des changes que se déterminent chaque jour les parités monétaires.

TAUX DE CHANGE/ PARITÉ
Valeur d'une monnaie exprimée dans une autre devise. Un pays peut manipuler son taux de change (en le maintenant artificiellement bas) pour donner à ses marchandises exportées un avantage de compétitivité/prix.

TAXE TOBIN
Taxe sur les transactions financières proposée, dès 1972, par l'économiste James Tobin pour limiter les opérations spéculatives sur les monnaies et stabiliser les taux de change. Une taxe de ce type devrait voir le jour en 2013 dans les pays de l'Union européenne qui le souhaitent. La Grande Bretagne est opposée au projet.

Comment s'opère le financement de l'économie mondiale ?

L'expansion des échanges commerciaux internationaux s'est accompagnée, à partir des années 1980, d'une explosion des flux internationaux de capitaux qui sont en partie liés à l'économie réelle (exportations, investissements…), mais peuvent aussi concerner des opérations financières spéculatives parfois déstabilisatrices pour l'économie mondiale. La balance des paiements rend compte des rapports économiques et financiers d'un pays avec le reste du monde et permet de comprendre comment la valeur de sa monnaie se détermine sur le marché des changes.

Pourquoi des mouvements de capitaux à l'échelle internationale ?

L'économie mondiale a des besoins de financement. Le premier de ces besoins provient de l'essor du **commerce international** qui représente, en 2009, 25 % du PIB mondial contre 12 % en 1970 : cette évolution a généré un accroissement des opérations de financement.

D'autre part, l'essor des firmes transnationales et la déréglementation des mouvements de capitaux à partir des années 1980, ont fortement accru les investissements des entreprises hors de leur pays d'origine, sous la forme d'**investissements directs à l'étranger** (IDE) et d'**investissements de portefeuille**. Les flux d'investissements les plus importants (65 % du total mondial) s'établissent entre pays développés (Union européenne, États-Unis et Japon), mais cette part est en recul en raison du faible dynamisme économique de ces pays. À l'inverse, l'Asie du Sud-Est, notamment la Chine, accueille une part croissante de ces flux, souvent dans le cadre de ***joint ventures***. Il faut noter enfin que le continent africain et les pays de l'ouest de l'Amérique du Sud n'accueillent que de très faibles montants d'IDE. Mais de nombreux flux de capitaux ne sont pas liés à la production ou à l'échange de biens ou de services, ni à des investissements. Une grande partie n'obéit qu'à des logiques de spéculation. Chaque jour, sur l'ensemble des **marchés des changes**, les transactions oscillent entre 3 000 et 4 000 milliards de dollars, montant sans rapport avec les besoins de l'économie réelle. Certaines transactions peuvent être motivées par une situation d'instabilité politique ou sociale dans certains pays. Le Prix Nobel James Tobin a proposé l'instauration d'une taxe sur ces transactions pour en éviter les dérives spéculatives.

Le fonctionnement du marché des changes

Un **système monétaire international** doit organiser des procédures de conversion entre les monnaies nationales. Historiquement, deux grands régimes de change ont existé, les **changes fixes** et les **changes flottants**.

En **système de changes fixes**, les autorités politiques de chaque pays décident de la valeur de leur monnaie (soit par rapport à un « étalon-or », soit par rapport à une monnaie dominante, par exemple le dollar dans le système de Bretton-Woods, après 1945), la Banque centrale intervenant pour assurer, sur le marché des changes, le respect de cette parité.

Depuis 1973, dans le **régime de taux de change flottants**, il n'y a plus de parités officielles : c'est le marché des changes qui, au jour le jour, fixe ces parités. Il s'agit donc simplement de l'application de la **loi de l'offre et la demande** au marché des monnaies.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Les éléments qui influencent l'offre et la demande d'une monnaie sont d'abord les transactions commerciales (exportations et importations) qui s'effectuent dans cette monnaie, mais concernent aussi les mouvements spéculatifs sur les monnaies, comme la recherche d'un taux d'intérêt plus élevé dans un pays ou l'espoir de réaliser une plus-value entre achat et revente d'une monnaie. En situation de crise, certaines monnaies peuvent, d'autre part, apparaître comme des valeurs-refuges.

La balance des paiements : construction et lecture

La **balance des paiements** d'un pays est le document comptable qui traduit sa position économique, financière et monétaire vis-à-vis du reste du monde. Elle enregistre en positif les opérations donnant lieu à une entrée de devises et en négatif les opérations donnant lieu à une sortie de devises. Elle est constituée d'une série de balances partielles qui s'encastrent les unes dans les autres ou se complètent.

La balance des **transactions courantes** regroupe trois postes :

– la **balance commerciale** (exportations et importations de biens),

– la **balance des services** (exportations et importations de services),

– les **transferts unilatéraux** (dons et revenus du travail et du capital).

Le **compte de capital** recense les transferts de patrimoine des personnes migrantes, les remises de dettes et les acquisitions ou cessions d'actifs immatériels non financiers (brevets, marques, licences, etc.).

Le **compte financier** (**balance des opérations financières**) comptabilise les investissements directs, les investissements de portefeuille, les opérations de crédit et les opérations monétaires.

Un poste « **erreurs et omissions** » est ajouté par convention comptable pour faire apparaître le document comme équilibré.

La lecture des différents soldes éclaire certains aspects de la situation du pays vis-à-vis de l'extérieur :

– la **balance des biens et services** (équilibrée, déficitaire ou excédentaire) révèle la capacité ou les difficultés du pays à imposer ses productions sur les marchés internationaux, donc sa **compétitivité** (par exemple, en 2011, en France, les échanges de biens étaient déficitaires de 72 milliards d'euros, les échanges de services excédentaires de 15,5 milliards),

– le **compte financier** compare les flux entrants et sortants de capitaux. Par exemple, en 2011, le solde des IDE était de – 46,5 milliards d'euros (les entreprises françaises investissent plus à l'étranger que les entreprises étrangères n'investissent en France),

– Enfin, la ligne du compte financier intitulé « **avoirs de réserve** » révèle la **position monétaire** du pays, résultat de l'ensemble des autres flux et comptabilise les **disponibilités en devises** détenues par la Banque centrale.

Les variations du taux de change d'une monnaie sont à la fois une traduction du « jugement » que le marché des changes porte sur la solidité de cette monnaie et de l'économie qui en est le support, mais aussi un instrument qui peut être « manipulé » pour obtenir, sur le marché des biens et services, un avantage de **compétitivité-prix** particulièrement efficace. Ces dernières années, par exemple, la sous-évaluation du yuan chinois, largement orchestrée par la Chine, a permis à ce pays de conquérir des parts de marché au détriment notamment des pays développés. À l'inverse, la surévaluation de l'euro par rapport au dollar (et donc aussi par rapport au yuan, puisque ces deux monnaies sont liées l'une à l'autre) est un des éléments d'explication de la perte de compétitivité de certaines productions européennes.

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Désintoxiquons-nous enfin des agences de notation !** p. 27
(Norbert Gaillard, économiste et consultant indépendant, 16 janvier 2012.)

- **Paul Krugman : « L'inflation n'est pas le problème, c'est la solution »** p. 28-29
(Propos recueillis par Claire Gatinois et Clément Lacombe, 31 janvier 2012.)

- **« Il faut créer de la monnaie pour investir au travers d'un fonds financier mondial »** p. 29
(Propos recueillis par Antoine Reverchon, 8 novembre 2011.)

ZOOM SUR...

Fed et BCE, deux missions différentes

De part et d'autre de l'Atlantique, les deux Banques centrales ont un statut juridique d'indépendance à l'égard du pouvoir politique qui leur est garanti par des textes fondateurs. Cependant, leurs missions ne sont pas définies de manière identique : la Réserve fédérale, dont le siège est à Washington et dont le président (actuellement Ben Bernanke) est nommé par le président américain, a pour mission impérative de veiller à l'emploi et à la croissance économique, en plus de son objectif de surveillance du taux d'inflation. La BCE, elle, a son siège à Francfort et son président (actuellement Mario Draghi) est nommé collégialement par l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement de la zone euro. Sa mission est plus restrictive : veiller à la stabilité des prix et au maintien du pouvoir d'achat externe de l'euro.

Les agences de notation

Certaines des grandes agences actuelles existent depuis le début du XX^{e} siècle, mais leur notoriété et leur intervention dans le débat public se sont fortement accrues depuis une dizaine d'années, en raison de l'importance prise par l'endettement des grandes entreprises et des États. Ces agences sont des entreprises privées qui réalisent, à l'échelle locale ou au niveau international, des évaluations des comptes financiers des entreprises, des banques, des États ou des collectivités territoriales en portant, à travers une « note » un jugement sur la fiabilité du remboursement des dettes contractées par ces acteurs économiques. Le fameux AAA constitue la note la plus solide, mais la notation peut descendre jusqu'à la lettre D, synonyme de défaut de paiement. Les 3 plus grandes agences sont : Standard & Poor's, Fitch Rating et Moody's qui sont devenues aujourd'hui les véritables arbitres de l'endettement des États. Leur verdict conditionne, en effet, le taux d'intérêt auquel chaque État peut trouver des sources de financement de son déficit.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

CRISE DE SOLVABILITÉ

Perte de confiance des créanciers à l'égard d'un emprunteur, en raison des incertitudes sur la capacité de ce dernier à faire face à ses engagements de remboursement et de paiement des intérêts. Un État peut se trouver en situation de crise de solvabilité en cas de détérioration durable des structures économiques affaiblissant les capacités de rentrées fiscales face à un déficit public trop élevé.

GLOBALISATION

Traduction anglaise du terme mondialisation. Selon certains auteurs, le terme fait plus référence à l'homogénéisation mondiale des mouvements de capitaux (globalisation financière).

MARCHÉ MONÉTAIRE/ MARCHÉ FINANCIER

Le marché monétaire est le marché des capitaux à court terme ; il englobe tous les échanges de moyens de paiement acceptés par les intermédiaires financiers pour régler à court terme leur déficit de trésorerie.
Le marché financier (ou marché boursier, dans le langage courant) est le marché des capitaux à long terme. Épargnants et investisseurs sont mis en relation par le biais des intermédiaires financiers et de la Bourse, au sein de laquelle se vendent et s'achètent les actions et les obligations et les autres titres.

SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Ensemble des mécanismes qui régissent les échanges de monnaies entre les pays. Un SMI peut se caractériser par un régime de changes fixes ou de changes flottants. Dans un régime de changes fixes, une monnaie sert d'étalon de référence entre les monnaies (cas du dollar après les accords de Bretton Woods en 1944). Dans un régime de changes flottants (situation actuelle), les cours des monnaies varient au jour le jour en fonction de l'offre et de la demande sur le marché des changes.

Dissertation : La libre circulation des capitaux favorise-t-elle la croissance économique ?

L'analyse du sujet

Le sujet demande de confronter les effets positifs de la dérégulation financière pour la croissance de certaines régions du monde et les dérapages qui ont conduit aux crises financières.

La problématique

La libéralisation des mouvements de capitaux a permis le décollage de quelques grands pays émergents, mais l'absence de régulation des marchés de capitaux empêche une croissance mondiale équilibrée.

Traders dans leur salle des marchés.

Introduction

L'économie mondiale a connu, depuis trente ans, une libéralisation des mouvements de capitaux qui a effacé, dans le domaine financier, les frontières nationales. Cette mondialisation financière a accompagné l'ouverture des échanges commerciaux et l'essor d'une décomposition internationale des processus productifs qui ont eu des effets positifs sur la croissance de certains pays. Les crises financières des années 2008-2009 ont eu cependant des conséquences dramatiques qui conduisent à s'interroger sur les risques que la dérégulation financière fait courir à l'économie réelle.

Le plan détaillé

I. La libre circulation des capitaux, un instrument potentiel au service de la croissance
a) Une définition de la globalisation financière
Les 3 « D » : désintermédiation, déréglementation, décloisonnement des marchés de capitaux.
b) L'hypothèse d'une allocation optimale des ressources financières
Accès au crédit et baisse de son coût, meilleur équilibre entre épargne disponible et besoins de financement à l'échelle mondiale.
c) Des illustrations éloquentes
Les IDE et le décollage de la Corée du Sud et des pays émergents (Chine, Inde, Brésil).

Ce qu'il ne faut pas faire

- Omettre de décrire les différentes facettes de la libéralisation des flux de capitaux.
- Mener un procès à charge de la globalisation en oubliant qu'elle est à l'origine du développement des pays émergents.
- Oublier de définir des concepts clés comme les investissements directs à l'étranger ou la désintermédiation.

II. En l'absence de régulation globale, des dérapages inquiétants
a) Volatilité des flux et risques économiques
Mouvements de défiance, accentuation des crises bancaires.
b) Une perte de contrôle et de pouvoir des États nationaux
Les marchés plus forts que les États, le chantage à la délocalisation.
c) L'absence d'une régulation globale
Les mouvements spéculatifs, les produits à risques, les paradis fiscaux.

Conclusion

La globalisation financière a dynamisé la croissance de certains pays en développement qui ont financé leur décollage à partir de l'épargne mondiale. Mais l'espoir d'un marché financier mondial équilibré s'est révélé être une illusion. Les pays émergents sont devenus à leur tour créanciers nets alors que l'Afrique et une partie de l'Amérique latine souffrent d'une pénurie de capitaux. Les crises financières ont démontré l'urgence du retour à des règles de contrôle pour ne pas laisser aux spéculateurs le sort de la croissance mondiale. ■

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Mobilisation des connaissances
– Quels peuvent être les effets des variations du taux de change d'une monnaie sur la zone économique où cette monnaie circule ?
– Un euro fort est-il un avantage ou un handicap pour les pays de la zone euro ?
– Les flux internationaux de capitaux ne s'expliquent-ils que par les échanges de biens et de services ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Désintoxiquons-nous enfin des agences de notation !

Le « psychodrame » du AAA français a pris fin ce vendredi 13 janvier 2012. Si la dégradation de la France par Standard & Poor's est tout sauf une surprise, les réactions qu'elle suscite ont de quoi interpeller. L'abaissement de la note française est essentiellement analysé à travers un prisme politique franco-français. Les questions récurrentes sont : à qui la faute ? À quels candidats à l'élection présidentielle « profite » la dégradation ? Quelles conséquences sur la politique fiscale et budgétaire française à court et moyen terme ? Quel impact sur les taux d'intérêt ? La plupart des observateurs semblent avoir oublié que Standard & Poor's a révisé la note de quinze autres États de la zone euro...

L'Allemagne a réussi à préserver son AAA et récupère sa perspective stable : elle est le seul pays pour lequel l'action de Standard & Poor's est positive. La Belgique, l'Estonie, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas conservent leurs notations respectives mais celles-ci sont assorties d'une perspective négative. L'Autriche, Malte, la Slovaquie, la Slovénie et la France sont dégradées d'un cran tandis que l'Espagne, l'Italie, Chypre et le Portugal sont dégradés de deux crans, ces deux derniers pays glissant en catégorie spéculative, comme la Grèce en avril 2010. Cette annonce de dégradations multiples revêt un caractère historique : jamais une agence n'avait procédé à des abaissements de notes aussi nombreux depuis les dégradations survenues dans la foulée de la dévaluation de la livre sterling en septembre 1931.

Les dégradations des notes espagnole et italienne sont sévères et pourraient avoir de lourdes conséquences. La légitimité de Mariano Rajoy et de Mario Monti est d'ores et déjà entamée alors que leur action commençait à porter ses fruits, comme l'atteste le resserrement des *spreads* hispano-allemands et italo-allemands depuis quelques jours. Les mesures d'austérité dans ces deux pays risquent d'être perçues comme vaines par les populations, en particulier en Espagne où le seuil des 5,4 millions de chômeurs vient d'être dépassé. La probabilité de voir la troisième ou la quatrième économie de la zone euro recourir à l'aide du FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière) ou du FMI (Fonds Monétaire International) est forte.

Seule échappatoire : espérer que les facilités accordées par la BCE aux établissements de crédit de la zone euro servent à acheter de la dette souveraine sur le marché primaire ou que la BCE agisse directement en rachetant massivement de la dette souveraine sur le marché secondaire. Mais ces deux solutions, qui ne font même pas de la BCE un prêteur en dernier ressort stricto sensu, seraient évidemment mal acceptées par une Allemagne dont le leadership a encore été renforcé par la décision de Standard & Poor's. Le problème est que de nouvelles difficultés de financement de l'Espagne et de l'Italie créeraient un stress supplémentaire pour la majorité des banques et compagnies d'assurances de la zone euro, qui s'attendent déjà à des dégradations de notes dans les prochains jours... Les plans de garantie supplémentaires que les États auraient à mettre en œuvre pour soutenir leurs institutions financières seraient très coûteux et déclencheraient de nouveaux abaissements de notes souveraines. Il va sans dire que la France ne serait évidemment pas épargnée.

La divergence des économies au sein de la zone euro, stigmatisée par l'agence dans son rapport (avec des États d'Europe du nord plus vertueux budgétairement et plus compétitifs et une Europe du Sud empêtrée dans le chômage et incapable de briser la spirale de l'endettement), va inexorablement s'accentuer dans les semaines à venir si la politique monétaire n'est pas révisée et assouplie. Autant les décisions de Standard & Poor's à l'égard des six pays encore notés AAA il y a quelques jours sont légitimes, autant la dégradation de deux crans de l'Espagne et de l'Italie est discutable et pourrait bel et bien devenir une prophétie auto-réalisatrice. Cette triste perspective pose une nouvelle fois la question du pouvoir exorbitant dévolu aux agences de notation.

Les premières réglementations financières faisant référence aux notations sont apparues aux États-Unis en 1931. Depuis, elles se sont multipliées de part et d'autre de l'Atlantique, prenant généralement deux formes. Il peut s'agir soit de normes qui limitent ou interdisent l'achat ou la détention de titres notés en dessous d'un certain niveau ; soit de règles qui exigent des fonds propres d'autant plus élevés que les notations des titres détenus en portefeuille sont basses. C'est ce type de réglementation qui a progressivement déresponsabilisé certains investisseurs et accru les comportements moutonniers et « pro-cycliques » sur les marchés. C'est ce type de réglementation qui va contraindre, dans les prochaines semaines, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds d'investissement à se délester à nouveau de titres espagnols et italiens.

Il est temps de mettre fin à cette omniprésence des notations dans les réglementations financières. Actuellement, un projet de règlement européen visant à mieux encadrer les agences de notation est en préparation. Des auditions d'experts, dont j'ai l'honneur de faire partie, sont organisées fin janvier à Bruxelles afin de rassembler des propositions constructives. Il faut espérer que les parlementaires européens seront conscients de l'urgence et permettront à notre système financier de se « désintoxiquer » de la notation. ■

Norbert Gaillard (économiste et consultant indépendant)
(16 janvier 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Les agences de notation ont pris le pouvoir, ces dernières années, sur les marchés financiers. Leurs décisions cependant comportent une dose d'arbitraire et provoquent parfois des situations qu'elles sont censées dénoncer. Il devient urgent, au niveau européen, d'encadrer leurs pratiques.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Paul Krugman : « L'inflation n'est pas le problème, c'est la solution »

Vue des États-Unis, comment est perçue la crise de la zone euro ?

La vieille question est toujours d'actualité : « L'Europe, quel numéro de téléphone ? » Et ce malgré l'émergence de « Merkozy », le duo formé par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy. Personnellement, je suis très préoccupé par ce qui arrive. Il est devenu très difficile de comprendre comment l'Europe peut fonctionner, trouver les moyens de s'ajuster. C'est une réelle source d'inquiétude pour l'avenir de l'économie mondiale.

Les mesures prises fin 2011 vont-elles dans la bonne voie ?

Jusqu'ici, aucun sommet n'a su apporter de réponses adéquates, aucune décision politique n'a su traiter le problème dans son intégralité. La crise reste considérée uniquement comme un problème de dérives budgétaires. Ce n'est pas le cas. Ces déséquilibres existent, mais il y a aussi un écart de compétitivité et de flux de capitaux. Le seul élément positif est venu de Mario Draghi, le président de la Banque centrale européenne [BCE], qui a indirectement soulagé le marché des dettes souveraines. Mais, encore une fois, cela ne traite que l'urgence sans apporter de réponse fondamentale.

La BCE devrait-elle agir comme le fait la Réserve fédérale (Fed), qui achète massivement de la dette américaine ?

Si on met de côté les blocages politiques, oui, l'Europe a besoin d'une politique monétaire très agressive. Plus agressive encore que celle des États-Unis. Il n'y a pas d'autre moyen de faire les ajustements nécessaires. La BCE devrait racheter plus de dettes d'État mais aussi favoriser davantage l'expansion monétaire.

Cela ne risque-t-il pas de faire déraper les prix ?

L'inflation n'est pas le problème, c'est la solution.

Que voulez-vous dire ?

Pour restaurer la compétitivité en Europe, il faudrait que, disons d'ici les cinq prochaines années, les salaires baissent, dans les pays européens moins compétitifs, de 20 % par rapport à l'Allemagne. Avec un peu d'inflation, cet ajustement est plus facile à réaliser [en laissant filer les prix sans faire grimper les salaires en conséquence].

Le problème de compétitivité viendrait donc de salaires trop élevés en Europe du Sud par rapport à l'Allemagne ?

Au final, le problème est celui d'un déséquilibre des balances des paiements. Mais, si on prend l'exemple de l'Espagne, les salaires espagnols n'ont pas toujours été au-dessus de la moyenne. C'est un phénomène récent. Après la création de l'euro, il y a eu des afflux massifs de capitaux dans les pays dits à la périphérie de l'Europe qui ont provoqué une bulle du crédit.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Sous un titre provocateur, le célèbre Prix Nobel plaide pour une politique monétaire expansionniste qui, en favorisant les poussées inflationnistes, va faire baisser les salaires réels en redonnant de la compétitivité-prix aux productions européennes.

Ainsi, que faut-il faire ?

Le problème de la zone euro, c'est sa construction même. Tout cela n'arrive pas par surprise : il y a vingt ans déjà, cette union monétaire provoquait des débats académiques, on se demandait comment ce système pouvait gérer un choc asymétrique, une récession plus profonde dans un pays que dans un autre. Mais la question a été négligée. Aux États-Unis, ces chocs asymétriques sont gérés, pas toujours parfaitement, grâce à un système budgétaire intégré et une mobilité très élevée.

L'Europe n'a aucun de ces deux atouts. Il lui faut donc quelque chose d'autre pour donner plus de souplesse au système. Une politique monétaire moins stricte avec une inflation plus élevée – autour de 4 % – offrirait une part de la flexibilité qui manque à la zone euro.

Croyez-vous à l'émergence, au final, d'États-Unis d'Europe ?

J'aimerais ! On peut imaginer un renforcement de l'intégration budgétaire, ou la création d'euro-obligations. Mais il y a beaucoup de freins à tout cela : les pays endettés redoutent de perdre leur souveraineté, les autres ne veulent pas sauver des « irresponsables ». Ces débats pour l'heure contribuent plutôt à détruire l'idée de l'Europe.

Je dois dire que, quand je pense à la zone euro, je me trouve dans cette situation étrange où tout semble inextricable. Je ne peux imaginer que la zone euro s'effondre. Cela me paraît inconcevable, on perdrait tant. Je me dis donc que les politiques feront tout pour résoudre cette crise. Mais je pense alors aux solutions à mettre en place, et là je me dis : « Non, il est impossible qu'ils prennent de telles mesures. » Je suis alors confronté à une double impasse.

L'Allemagne a-t-elle une mauvaise influence sur l'Europe ?

L'Allemagne croit que la rectitude et la discipline budgétaires sont la solution. Elle a tort. Leur histoire les pousse à proposer un mauvais remède. Les Allemands étaient en mauvaise posture à la fin des années 1990. Alors ils regardent ce qu'ils ont fait, comment ils sont parvenus à redresser leur économie et transformer des déficits en excédents commerciaux. Ils pensent appliquer leurs solutions à la zone euro. Mais, si tel était le cas, il faudrait trouver une autre planète pour exporter les produits de l'Europe !

On parle parfois d'un « complot anglo-saxon » anti-euro…

Il y a toujours quelqu'un quelque part qui complote. Mais les gens raisonnables aux États-Unis comprennent bien que le succès de l'Europe nous profite. Ce n'est pas seulement une question économique. Il est question de démocratie, des droits de l'homme, de la victoire de nos idéaux. Et ce qui se passe aujourd'hui en zone euro ne vient pas des États-Unis, c'est un problème interne à l'Europe.

Lors des primaires républicaines, Mitt Romney a dit que Barack Obama conduisait les États-Unis vers la voie de l'Europe en tentant de copier son modèle social. Le modèle européen est-il l'exemple à ne pas suivre ?

Non. La crise de la zone euro n'a d'ailleurs rien à voir avec le coût de son système social. Des économies avec un fort

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

État-providence ne s'en sortent pas si mal. Regardez la France ! D'un point de vue américain, on se dit que personne n'a aucune incitation à la productivité, que vous avez plus de jours de vacances. Mais, au final, la productivité horaire est la même qu'aux États-Unis. En aucune manière cette crise ne montre l'échec de ces systèmes sociaux. Il est possible de préserver un niveau élevé de protection sociale avec une politique budgétaire responsable : il suffit de regarder la Suède.

On parle d'un retour du protectionnisme. Est-ce un danger ?

Au regard de l'Histoire, les petits réflexes protectionnistes ne sont pas un problème majeur. On essaie parfois de faire un parallèle avec la Grande Dépression. Cela n'a rien à voir. Il n'y a pas de barrière importante érigée contre le libre commerce.

Propos recueillis par Claire Gatinois et Clément Lacombe
(31 janvier 2012)

« Il faut créer de la monnaie pour investir au travers d'un fonds financier mondial »

Joël Ruet, économiste au CNRS, chercheur à l'Iddri-Sciences Po Paris

Vous prônez la création d'un fonds de stabilisation financière et d'investissement à l'échelle mondiale. Pourquoi ?

Le monde fait face à trois défis de temporalité différente. Le premier est le refinancement à court terme de la dette publique occidentale, devenue non soutenable en raison de la crise. Mais en évitant l'effondrement de l'économie en 2008, elle a offert aux investisseurs mondiaux, dont ceux des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), le bénéfice de la stabilité financière globale : il est donc légitime qu'ils en financent une part. Le deuxième est d'assurer, à moyen terme, le développement des régions moins favorisées des BRICS. Ces derniers feront face dans les 15-20 ans aux effets pervers de l'envolée de leurs exportations de biens et de capitaux. Car les réserves générées ne sont pas libellées en yuans ou en roupies mais en dollars ou en euros. Elles sont donc inutilisables dans leurs économies nationales. Pire, investies en bons du Trésor occidentaux, elles peuvent se « dégrader » brutalement. Troisième défi, l'économie mondiale ne sera durable que si l'on finance des biens publics mondiaux (BPM) de long terme : les objectifs du millénaire au Sud (santé, alimentation, éducation), un fonds vert contre le changement climatique, la stabilisation des marchés des ressources minières. La raison d'être de la finance publique est de lier ces horizons dans un même mécanisme ; il faut ébaucher un système de financement public mondial commun.

À quoi ressemblerait-il ?

Pour transformer ces réserves statiques en liquidités pouvant être investies utilement, il faut créer au niveau mondial de la monnaie dont la valeur sera garantie par ces réserves. Celle-ci se libérera de façon continue, sans risque de bousculer les taux de change, et accompagnera l'essor des devises émergentes comme monnaies internationales. Elle bénéficiera au développement économique des régions défavorisées des BRICS et, pour une part importante, au financement des BPM.
Le Fonds monétaire international, renouvelé en profondeur, pourrait servir de base à un tel fonds, avec ses droits de tirages spéciaux (DTS). Il faudrait en créer massivement qui serviraient non plus seulement à la finance régalienne, mais surtout – et c'est la nouveauté – à des projets d'investissements.

Comment fonctionnerait ce fonds ?

Lorsqu'un projet est identifié, cette monnaie est « tirée » par la banque centrale du pays concerné et passe dans son économie réelle via des agences nationales de développement ou une banque commerciale. Cette création temporaire de monnaie nationale correspond alors à son but classique : créer de l'emploi, de la valeur. Bien orientée, elle n'est pas inflationniste à l'échelle d'un produit intérieur brut mondial de 44 000 milliards d'euros. Les fonds destinés à financer les BPM, eux, sont des organismes internationaux dotés en DTS, qui se financent auprès des banques centrales actionnaires. Ce mécanisme réinjecte des liquidités jusqu'ici figées, et mutualise les risques en créant de la valeur dans l'économie réelle.

D'où viendraient les garanties de cette création monétaire ?

La dotation en capital – idéalement quelques centaines de milliards par an – proviendrait des titres de créances que détiennent les BRICS sur l'Occident, des devises des fonds souverains dont le rôle est d'investir à long terme, et d'engagements en apport différé des pays occidentaux, qui valideront leur quote-part par le remboursement de leur dette au fil du temps.
Un tel fonds mondial assurera les pays émergents contre une forte décote de leurs actifs de dette libellés en dollars ; il constituera une opportunité pour leurs fonds souverains, aujourd'hui bloqués par les protectionnismes ; il sera une aubaine pour leur économie à un moment crucial ; il fera peser une moindre contrainte sur leur besoin de constitution de réserves en devises, en particulier pour la Chine, au fur et à mesure de la montée du yuan dans le panier de DTS... Enfin, il sauverait l'Occident de sa finance devenue folle.
Plutôt que de poser des rustines sur la dette, il faut refonder sa mission première : financer en commun les transformations d'avenir.

Propos recueillis par Antoine Reverchon
(8 novembre 2011)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Une proposition audacieuse d'un chercheur français qui suggère de **financer les « biens publics mondiaux » par une création monétaire mondiale**, qui serait gagée sur les créances que les pays émergents détiennent sur l'Occident et le remboursement à long terme des dettes publiques occidentales.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

BUDGET EUROPÉEN
Ensemble des dépenses de l'Union européenne, financées par les contributions des 27 États membres. En 2012, les montants des ressources de l'UE s'élèvent à 147 milliards d'euros, ce qui représente un peu plus de 1 % du PIB global de l'Union.

CHOC ASYMÉTRIQUE
Événement économique (hausse du prix d'une matière première, baisse de la demande d'un produit...) affectant, dans la zone euro, un ou quelques pays sans que les autres soient touchés. Les chocs symétriques, eux, concernent l'ensemble des pays de la zone.

PACTE DE STABILITÉ ET DE CROISSANCE
Accords signés en 1997 à Amsterdam, liant les pays de la zone euro en fixant les critères que ces pays s'engagent à respecter en matière d'endettement public : le déficit public doit être maintenu dans la limite de 3 % du PIB, la dette publique ne doit pas dépasser 60 % du PIB. Une procédure de sanction est prévue contre les pays ne respectant pas ces critères.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)
Ensemble des mesures prises par les autorités européennes depuis les années 1950 ayant pour objectif de soutenir les revenus des agriculteurs européens et de permettre la modernisation des exploitations agricoles, en accompagnant le mouvement d'exode rural. La PAC absorbe aujourd'hui, à elle seule, 40 % du budget européen.

ZONE EURO
Zone monétaire rassemblant, au sein de l'Union économique européenne (UEM) les pays de l'Union européenne qui ont renoncé à leur monnaie nationale et ont adopté l'euro. En 2011, 17 pays en font partie : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie.

Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ?

Le processus d'intégration économique de l'Europe a débuté après la Seconde Guerre mondiale et, étape par étape, a abouti à une union monétaire partielle. Aujourd'hui, cette intégration butte sur la question de l'unification politique qui fait débat. L'UE à 27 pèse pour un quart du PIB mondial, mais son influence doit faire face à la suprématie américaine autant qu'à la montée des grands pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil.

L'Union européenne, une construction inachevée

L'Union européenne résulte d'un processus d'**intégration** voulue notamment par quelques grandes figures politiques (Robert Schumann, Konrad Adenauer, Jean Monnet) dans les années 1950. Ce processus a commencé en 1951 avec la création de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) et s'est poursuivi avec la signature, en 1957, du traité de Rome instituant un **marché commun** entre les six pays fondateurs. La disparition des droits de douane à l'intérieur de cette zone (libre circulation des marchandises) s'est poursuivie par la mise en œuvre de la liberté de circulation des hommes et des capitaux. Les avantages attendus de cette intégration économique concernaient les entreprises (baisse des coûts de production, gains de productivité, amélioration de la compétitivité), mais aussi les consommateurs (baisse des prix, augmentation du pouvoir d'achat, diversification de l'offre de biens). Enfin, l'unification était censée dynamiser la croissance économique. Parallèlement, quelques politiques communes ont vu le jour, notamment la **politique agricole commune.** En 1992, le traité de Maastricht a marqué une étape supplémentaire en instituant l'**Union européenne** et en prévoyant une coordination des politiques économiques des États-membres et la création d'une **monnaie unique**, l'euro, sous l'égide de la **Banque centrale européenne** (BCE). Des critères de convergence ont été fixés, concernant les objectifs d'inflation et d'endettement des États.

Une union monétaire encore fragile

L'intégration monétaire est intervenue avec la création de la **zone euro** en 1999 : les 11 pays adhérents du départ ont été progressivement rejoints par six autres pays. La mise en circulation des pièces et des billets en euros est intervenue le 1er janvier 2002. Pour pouvoir adhérer à l'union monétaire, chaque pays s'engage à respecter les critères du **Pacte de stabilité et de croissance** de 1997, parmi lesquels les plus importants sont de maintenir le **déficit public** annuel au-dessous de 3 % du PIB et la **dette publique** globale au-dessous de 60 % du PIB.
En raison de l'emballement des déficits publics et du poids de la dette publique cumulée, cette ambition d'un pacte imposant des règles du jeu communes fait l'objet de controverses. La plupart des pays de la zone euro ne respectent plus les critères du pacte de stabilité et les crises des dettes publiques alimentent les doutes. Peu de pays sont aujourd'hui à l'abri d'un déclassement de leur note par les agences de notation. Les pays les plus vertueux renâclent face au devoir de solidarité à l'égard des pays endettés, et la spirale de l'austérité et de la récession menace d'aggraver cette situation. L'Union est, d'une certaine manière, à réinventer : sur le plan monétaire, dix pays de l'Union n'ont pas adopté la monnaie unique et manifestent une réelle défiance à son égard, notamment le Royaume-Uni. Cette fragilisation de la crédibilité internationale de l'euro fait peser des doutes sur la pérennité du système et alimente les craintes d'éclatement de la zone euro.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Des enjeux économiques, sociaux et politiques pour l'avenir

Pour tenter de remédier aux risques d'éclatement de l'union monétaire, un nouveau **traité instituant le mécanisme européen de stabilité** a été adopté par le Parlement européen (mars 2011) et doit être ratifié par les parlements nationaux. Il prévoit la création du MES (Mécanisme européen de stabilité), fonds commun de ressources monétaires, d'un montant de 700 milliards d'euros, alimenté par les États-membres. L'Allemagne (27 %) et la France (20 %) sont les deux plus gros contributeurs. Le traité institue une solidarité entre les États pour venir en aide au financement de la dette publique de certains d'entre eux, en leur accordant des prêts, ou en rachetant une partie de la dette. Les États concernés doivent respecter les recommandations de redressement des comptes publics et de diminution de leur endettement.

Par ailleurs, l'UE affiche l'ambition de parvenir à une certaine harmonisation sociale entre ses membres. Cet objectif est loin d'être réalisé, car le paysage social de l'Europe est d'une grande diversité. Si l'on parle parfois d'un **modèle social européen**, c'est surtout par référence à celui des pays fondateurs de l'Union, car la protection sociale, par exemple, n'est pas homogène d'un bout à l'autre du continent. Les nouveaux arrivants de l'Europe de l'Est, du Centre et du Sud ont des caractéristiques sociales (niveau de salaires, politique familiale, systèmes de retraite, couverture santé…) éloignées de celles des pays de l'ouest et du nord de l'Europe. L'Europe sociale est aujourd'hui une mosaïque, autrement dit une illusion.

Derrière les objectifs économiques se profile un objectif politique qui ne fait pas consensus. L'Union peut-elle aller vers une **gouvernance européenne** avec un exécutif émanant d'un vote démocratique ? Les organes politiques existants (Commission européenne et Parlement européen) ont aujourd'hui un pouvoir limité et de faibles marges d'action. La BCE est indépendante du pouvoir politique, ce qui pose la question de la légitimité de ses décisions. Le budget communautaire est embryonnaire et encore dévoré par la Politique agricole commune (PAC). Les tentatives pour coordonner les politiques économiques sont, pour l'instant, restées modestes.

Selon certaines analyses, la construction européenne s'est faite « à l'envers » : le monétaire d'abord, le politique ensuite. Il n'y a pas, au sein de l'Europe, une autorité politique incontestée, ni un budget européen permettant de mobiliser des moyens financiers importants. La politique budgétaire reste entre les mains des États nationaux et la crise financière a fait perdre au pacte de stabilité l'essentiel de sa crédibilité. La BCE a assoupli sa position, mais elle doit mener une politique monétaire unique face à des pays dont les problèmes exigeraient des réponses différenciées. L'Union fait face à des chocs asymétriques touchant certains de ses membres sans concerner les autres (dette publique, vieillissement démographique, déficit de la protection sociale…).

Parler d'une seule voix sur la scène internationale face aux autres géants suppose des abandons de souveraineté dans des domaines comme la politique étrangère ou la défense nationale, prérogatives traditionnelles des États-Nations. Les cultures politiques marquées par l'Histoire et le poids des opinions publiques nationales rendent cette étape de l'intégration plus problématique que les précédentes.

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **« L'Europe n'a jamais avancé autant que pendant cette crise »** p. 33
(Propos recueillis par Mathilde Damgé, 12 septembre 2012.)

- **Les Européens ne sont pas prêts au « big bang fédéral »** p. 33-34
(Claire Gatinois et Philippe Ricard, 15 septembre 2012.)

- **L'échec du projet EADS-BAE symbolise le déséquilibre des coopérations en Europe** p. 34-35
(Dominique Gallois, 12 octobre 2012.)

ZOOM SUR…

Trois points de vue sur l'Europe

« La logique actuelle de la constitution économique de l'Europe crée une dynamique objective d'évolution vers une économie de plus en plus libérale, portée par des institutions européennes qui ne peuvent choisir une autre direction. Leur seul pouvoir est d'accroître la concurrence dans le marché unique, non de la réduire. Mais est-ce bien ce que souhaitent aujourd'hui, majoritairement, les citoyens des démocraties européennes ? Et, si tel est le cas, est-ce que demain des choix différents pourront être faits ? » (Jean Paul Fitoussi, *La Politique de l'impuissance,* 2005)

« Je pense fermement que l'élargissement de l'UE contribuera positivement à la croissance économique et au bien-être de l'ensemble de l'UE. Il ouvrira de nouvelles possibilités en termes d'échanges commerciaux et de flux d'investissement […]. Ce mouvement devrait se traduire par des baisses de prix et une hausse de la productivité et contribuer à relever le potentiel de croissance de l'Union. » (Discours de Jean-Claude Trichet, ex-président de la BCE, Forum économique international des Amériques, conférence de Montréal, mai 2005.)

« Nous avons été nombreux aussi pour dénoncer la mise en place d'un marché intérieur socialement si dérégulé qu'il menace d'emporter toute l'organisation de nos sociétés. Pourtant quand une crise éclate dont les conséquences s'annoncent si profondes, on est en droit d'examiner soigneusement les méthodes mises en œuvre pour y faire face. On mesure alors bien la stupidité des techniques utilisées dans cette circonstance. C'est le dogmatisme libéral qui a conduit à l'application de recettes aussi éculées que ces politiques d'austérité et de privatisation généralisée imposées de force par le FMI et la Commission européenne. » (Jean-Luc Mélenchon, Parti de gauche, «Il ne faut pas laisser tomber la Grèce», billet posté sur son blog le 14/09/2011)

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

ZOOM SUR...

Les étapes de l'intégration européenne

Lorsque plusieurs nations ou régions constituent un espace économique unique à partir d'économies nationales cloisonnées, on parle de processus d'intégration. Traditionnellement, on distingue cinq étapes dans l'intégration. Les trois premières étapes ont pour objectif la création d'un grand marché par la suppression des entraves à l'échange.

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE
Aucune barrière tarifaire ou non tarifaire au sein de la zone, mais conservation par chaque pays d'une politique douanière extérieure autonome. (1951 : marché commun du charbon et de l'acier, la CECA).

UNION DOUANIÈRE
Mise en œuvre d'une politique douanière commune aux membres de la zone vis-à-vis de l'extérieur. (1957 : traité de Rome ; création de la CEE et mise en place progressive d'une union douanière).

MARCHÉ COMMUN
Ouverture de l'ensemble des marchés (1986 : signature de l'Acte unique européen. La CE se dote d'un symbole d'unité : le drapeau européen. L'Acte unique prévoit l'harmonisation des normes, la disparition des contrôles aux frontières, l'ouverture des marchés publics).

UNION ÉCONOMIQUE
Approche plus volontariste qui prévoit une régulation du marché par des interventions étatiques et une harmonisation des politiques économiques (1992 : signature du traité de Maastricht ; création de la Banque centrale européenne, adoption du principe de subsidiarité).

UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
La zone se dote de politiques communes et crée une monnaie commune, voire unique. (1999 : création de la zone euro par 11 pays, la zone comportant aujourd'hui 17 membres.)

Dissertation : Les pays membres de la zone euro disposent-ils de marges de manœuvre en matière de politique économique ?

L'analyse du sujet

Au cœur du sujet, le partage du pouvoir entre les instances européennes et les gouvernements nationaux, mais aussi la contrainte des marchés financiers. Il faut décrire la contradiction entre l'existence de règles communes théoriquement impératives et l'absence d'une gouvernance européenne.

La problématique

Les politiques économiques nationales sont sous la contrainte du Pacte de stabilité, mais aussi sous celle de la dette des États qui a atteint un niveau historique. Mais ceux-ci gardent des marges d'action face à la crise car l'Europe est divisée sur les stratégies à suivre.

Introduction

La zone euro est un ensemble de 17 pays, appartenant à l'Union européenne, qui ont lié leur destin monétaire. Quels pouvoirs de pilotage économique cette union laisse-t-elle aux États ?

Le pouvoir monétaire de la Banque centrale européenne limite fortement les marges de manœuvre nationales. Pourtant, les États peuvent encore agir en matière de politique budgétaire et de politique structurelle.

Le plan détaillé du développement

I. Des politiques économiques sous contraintes
a) L'abandon des compétences monétaires
Indépendance de la BCE et sa priorité à la lutte contre l'inflation.
b) Des politiques budgétaires sous surveillance
Les engagements du pacte de stabilité et de croissance.
c) Des contraintes structurelles
La redéfinition de la notion de service public.
d) Le diktat des marchés financiers
Des politiques d'austérité qui conduisent à la récession.

II. Des marges de manœuvre nationales que la crise malmène
a) Le principe de subsidiarité
Les États conservent une priorité d'action.
b) Une nouvelle donne liée à la crise financière
L'abandon de facto des critères du pacte.
c) L'assouplissement de la politique monétaire
Le changement de cap de la BCE.
d) Un endettement qui resserre le carcan pour certains États

Ce qu'il ne faut pas faire

- Confondre Union européenne (27 membres) et zone euro (17 membres).
- Ne parler que des pouvoirs de la Commission européenne en oubliant ceux de la Banque centrale européenne.
- Ne pas faire de différence entre les pays, en fonction de la gravité de leur endettement public.

Conclusion

La gravité de la crise a amené les gouvernements et la BCE à prendre des mesures d'urgence : le taux directeur de la BCE a été abaissé à des niveaux très bas, faisant passer à l'arrière-plan la crainte de l'inflation. Les gouvernements ont, dans un premier temps, mis en œuvre des plans de soutien au secteur bancaire et des plans de relance qui ont déséquilibré un peu plus les finances publiques. L'aggravation de la dette de certains États a conduit cependant à réduire encore la marge d'autonomie des politiques économiques nationales.

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Dissertation
– À quels obstacles la coordination des politiques économiques se heurte-t-elle dans l'Union européenne ?
– L'Union européenne constitue-t-elle un espace économique homogène ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

« L'Europe n'a jamais avancé autant que pendant cette crise »

Alors que la décision des huit juges de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe est attendue mercredi 12 septembre et menace de bloquer le Mécanisme européen de stabilité (MES) et le pacte budgétaire, Olivier Pastré, professeur d'économie à Paris VIII, juge que de nombreuses avancées sont toutefois à mettre au crédit du contexte économique et de ses incertitudes.

Après des mois de crise à Athènes, Madrid et Rome et des négociations aux quatre coins de l'Europe pour résoudre la crise, comment en arrive-t-on à Karlsruhe et à un possible blocage ?

Pour bien comprendre la situation actuelle, il faut retenir qu'il y a une forte hétérogénéité entre les pays de la zone euro qui fait qu'elle n'est pas, *ex ante*, une zone monétaire optimale. Par ailleurs, le traité de Nice qui a, de façon absurde, élargi les frontières avant d'approfondir la gouvernance, rend difficile tout pilotage à vingt-sept.

Malgré ces handicaps de départ, depuis plus de cinq ans, la crise a obligé tout le monde à faire des efforts et à rapprocher les points de vue. L'Europe n'a jamais avancé autant que pendant cette crise ! La preuve en est que personne n'aurait imaginé il y a six mois que la Banque centrale européenne (BCE) puisse changer à ce point son mode opératoire et aller aussi vite. Le plan de rachat de dettes annoncé la semaine dernière ne règle pas tous les problèmes, mais il constitue la preuve que, malgré les tensions politiques et électorales… on progresse.

À cet égard, il faut saluer l'attitude d'Angela Merkel, qui a réussi à faire accepter des positions difficiles à son peuple. Les Allemands, qui ont fait des efforts pendant des années, n'ont pas envie de faire un chèque en blanc aux Grecs, qui ont été plus laxistes. Les réticences de la Bundesbank [à laquelle s'est aussi opposée la chancelière en soutenant les mesures anticrise de la BCE] et de certains Allemands sont compréhensibles, à tout le moins.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Pour l'auteur, malgré ses « défauts de naissance » et son hétérogénéité économique, sociale et politique, l'Union européenne avance sous la contrainte de la crise. **Une vision peut-être un peu optimiste des progrès de la solidarité entre les peuples de l'Union.**

Le projet d'union bancaire de Michel Barnier est aussi une avancée majeure, issue de la crise, même si des propositions avaient déjà été faites il y a quelques années avec le rapport Larosière.

Dans quelle mesure les citoyens sont-ils vraiment concernés par la crise de la zone euro et ses solutions ?

En fait, avec cette crise, on doit se faire à l'idée qu'on est dans une politique des petits pas. La politique des rustines, ce n'est pas très glamour mais ça fonctionne. Et la divine surprise de la crise, c'est qu'elle a obligé les citoyens à s'intéresser enfin à la construction européenne et à ses contraintes.

Il y a une prise de conscience et un début de culture économique concernant des contraintes qui étaient mal perçues il y a quelques années encore. En Grèce, par exemple, la population réagit avec des manifestations et une forte opposition, mais on voit transparaître, dans l'opinion publique, une meilleure connaissance de la situation.

De là à adopter un modèle allemand…

Pourquoi ne pas dire « rationalisant » ? L'Allemagne a certes fait des efforts, avec le chômage partiel notamment, et ces efforts semblent porter leurs fruits, mais ce n'est pas le même contexte, la même culture, avec un poids des syndicats différent… À chaque pays sa manière de réintroduire de la rationalité dans la conduite de la politique économique.

Dans ce domaine, l'intervention présidentielle de dimanche a montré qu'il y avait une volonté de réforme effective. C'est une autre avancée positive induite de la crise. Il y a, cette fois encore, un effet pédagogique, coûteux certes, mais incontestable, du contexte économique actuel : les Français, même si ce n'est pas de gaieté de cœur, sont prêts à des sacrifices et il y a là une opportunité de réformes. Les citoyens ont pris conscience, non par masochisme, mais par solidarité avec les générations suivantes, que le laxisme d'aujourd'hui risque de peser sur l'avenir des jeunes. Ce qui explique que les gens acceptent de se pencher sur le poids de la dette, la réforme du marché du travail ou du système des retraites. ■

Propos recueillis par Mathilde Damgé
(12 septembre 2012)

Les Européens ne sont pas prêts au « big bang fédéral »

Faire de l'Europe une fédération. Le général de Gaulle jugeait la tâche impossible. « On ne peut, disait-il, faire une omelette fédérale avec les œufs durs que sont les vieilles nations d'Europe. » Des décennies plus tard, c'est pourtant le « saut fédéral » qui est évoqué pour réparer les malfaçons d'une union monétaire bâtie sans union politique. L'Américain Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie en 2001, est de cet avis. Pour sortir de la crise, la zone euro n'a, dit-il, que deux options : « Faire plus ou moins d'Europe. » Autrement dit : redonner aux pays la liberté de dévaluer leur propre monnaie ou construire des États-Unis d'Europe. Une vision anglo-saxonne un brin chimérique. « Le big bang fédéral n'est pas possible : les dirigeants n'y sont pas favorables, pas plus que les opinions, constate un diplomate européen. Il faut chercher des voies moyennes pour avancer. »

Les ministres des finances de l'union monétaire, réunis vendredi 14 et samedi 15 septembre à Nicosie, procèdent donc par étapes. À Chypre, il sera question de l'Union bancaire. Une avancée vers l'intégration financière puisque les banques de la zone euro seront soumises, d'ici à 2013, à une supervision unique de la Banque centrale européenne (BCE), seule véritable institution fédérale.

Avant d'aller au-delà, il faudra attendre les premières conclusions du rapport d'Herman Van Rompuy, lors du sommet européen des 18 et 19 octobre. Jeudi, le président du Conseil européen a déjà suggéré, dans une note envoyée aux capitales, d'aller vers un « budget central » de la zone euro, susceptible de doper les transferts entre États en contrôlant davantage leurs choix. Une façon de réconcilier ceux qui ne veulent pas d'un grand soir fédéral, comme les Français, et ceux qui refusent une mutualisation des dettes, comme les Allemands. Mais, nulle part, le mot fédéralisme n'est écrit. C'est Manuel Barroso, président de la Commission européenne qui a osé, le premier, franchir la ligne, en plaidant mercredi, au parlement européen, pour « une fédération d'États nation »… vingt ans après un discours très similaire de Jacques Delors. En

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

prônant une réforme des traités, il se rapproche ainsi de la vision d'Angela Merkel. La chancelière allemande appelle à la mise en place d'une Union politique d'inspiration fédérale, autour d'un parlement européen aux pouvoirs renforcés.

La « bonne combinaison »

Une vision qui froisse encore la France jacobine. À l'Élysée, on cherche plutôt la « bonne combinaison » entre la souveraineté des États et les instruments fédéraux, comme la BCE. Le débat est donc (ré) ouvert. Dans la sphère politique en tout cas. Mais les populations sont-elles prêtes ?

En Italie, « le fédéralisme est culturellement, économiquement, et politiquement acceptable, assure Matteo Cominetta, économiste italien résident à Londres, nous n'avons pas la fierté nationale que vous avez en France ! » Mais le sentiment traditionnel proeuropéen de la Péninsule faiblit. L'appartenance à la zone euro est devenue synonyme d'efforts non récompensés. « Pendant des années, l'Europe a représenté "quelque chose de plus", aujourd'hui, c'est "quelque chose en moins" », regrette l'ancien président du Conseil Giuliano Amato. La crise et l'austérité n'expliquent pas tout. En Finlande, petit pays relativement épargné par les turbulences, parler de mutualisation de dettes, de solidarité financière ou d'union budgétaire est très « délicat », reconnaît Teija Tiilikainen, directrice de recherche à l'institut finlandais des affaires internationales. Même en Allemagne, fédérale par construction, le sentiment proeuropéen décline, observe Ulrike Guérot, responsable à Berlin du centre de réflexion European Council on Foreign Relations. « Aujourd'hui, si on interroge la population, je pense qu'elle sera à 70 % contre un saut fédéral, déplore-t-elle. Les Allemands éprouvent un sentiment de trahison. » Ils se sentent victimes et pensent qu'ils paient pour ceux qui n'ont pas respecté les règles. Finalement, les plus fédéralistes sont ceux qui ont tout à gagner d'une Europe plus politique. Au Portugal par exemple, sous tutelle de la « troïka » de ses bailleurs de fonds (Commission, Fonds monétaire international et BCE). « Un vrai fédéralisme remettrait un peu de démocratie dans cette Europe qui nous impose des choses [par l'intermédiaire d'entités non élues] », pense Diogo Teixeira, financier de Lisbonne. En Espagne, la population, frappée par un chômage de masse, est en colère mais surtout contre l'État. Et certaines régions indépendantistes, comme la Catalogne, verraient d'un bon œil que le gouvernement central perde du pouvoir au profit de l'Europe, suppose Rafaël Pampillon, professeur à l'IE Business School de Madrid. ■

POURQUOI CET ARTICLE ?

La construction européenne semble dans une impasse : **l'union politique, dans une optique fédéraliste, ne fait pas consensus dans les opinions publiques des différents pays de l'Union** L'idée d'une solidarité financière européenne a du mal à vaincre le poids de l'Histoire.

Claire Gatinois et Philippe Ricard
(15 septembre 2012)

L'échec du projet EADS-BAE symbolise le déséquilibre des coopérations en Europe

À première vue, constituer un groupe européen de défense avec le pays le moins europhile de l'Union n'était pas le moindre des paradoxes du projet de fusion entre les groupes européens EADS et britannique BAE Systems, qui a échoué mercredi 10 octobre.

À y regarder de plus près, cette opération, soutenue par Paris et Londres, mais bloquée par Berlin, symbolise pourtant l'évolution des alliances dans la défense sur le Vieux Continent. Depuis les accords de Lancaster House, signés en novembre 2010, l'axe franco-britannique est devenu prioritaire. Au détriment de l'Allemagne.

La France et le Royaume-Uni représentent la moitié de l'effort militaire européen. Et les deux tiers des budgets de recherche. À l'heure des restrictions budgétaires, les deux pays estiment qu'il faut rationaliser et coordonner ces efforts.

Entre Londres et Paris, treize domaines-clés ont été identifiés : projet de force expéditionnaire commune interarmées, développement de drones et de missiles antinavires, recherche sur la fiabilité de l'arme nucléaire... Mais les choses avancent lentement. Même dans les missiles où, pourtant, la coopération devait « servir de test pour des initiatives dans d'autres secteurs industriels ».

Technologies menacées par la concurrence américaine

Le projet concerne MBDA, filiale commune d'EADS, de BAE Systems et de l'italien Finmeccanica. Il s'agit d'aller plus avant dans l'intégration de cette société en créant des centres d'excellence répartis à égalité entre les deux pays et permettant d'économiser 30 % des coûts à l'horizon 2020. Cela se fera autour d'un programme de missiles antinavires légers. Mais les 400 millions d'euros nécessaires au développement, répartis à égalité entre la France et le Royaume-Uni, n'ont pas été versés. Londres se dit prêt à lancer seul ce programme si rien ne se débloque.

Concernant les drones de combat, le premier contrat d'études pour un appareil inhabité a été lancé en juillet 2012. Le montant (13 millions d'euros) est modeste pour un projet à l'horizon 2030 associant BAE Systems et Dassault. Il est indispensable pour des technologies menacées par la concurrence américaine.

Si, historiquement, la coopération industrielle avec la Grande-Bretagne a toujours été difficile - l'échec d'un porte-avions commun l'illustre -, elle a été plus fructueuse avec l'Allemagne. L'élan avait été donné par le traité de l'Élysée de janvier 1963. S'en est suivie une série de réalisations communes dans les avions, les hélicoptères et les missiles.

Replis nationaux

Ces grands programmes réalisés, aucun autre projet n'a pris le relais. Et rien ne semble se dessiner à l'approche de la célébration du cinquantenaire de ce traité, même si des contacts ont été renoués en ce sens.

François Hollande a confirmé la coopération franco-britannique, lancée par son prédécesseur, Nicolas Sarkozy. Il a toutefois fait de la relance de l'Europe de la défense un axe prioritaire. La fusion EADS-BAE aurait pu en être le symbole. Son échec risque d'avoir l'effet inverse, ravivant les replis nationaux, au nom de la souveraineté.

Mais cette situation sera intenable non seulement en raison des coupes budgétaires programmées, mais aussi en raison de l'émergence de nouveaux acteurs dans le monde. La Chine, la Corée du Sud ou l'Inde développent leur industrie militaire et risquent un jour d'être de redoutables concurrents pour les Européens.

D'où l'urgence d'accélérer les projets en cours et surtout d'en lancer de nouveaux répondant à des besoins définis en commun.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Toute l'ambiguïté de la construction européenne éclate dans les péripéties du projet de coopération militaire EADS-BAE : **il aurait fallu dépasser les égoïsmes nationaux, mais les rivalités politiques ont eu raison du projet**.

Dominique Gallois
(12 octobre 2012)

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

BIEN-ÊTRE
Sentiment de satisfaction qu'une population éprouve à l'égard de ses conditions d'existence. Cette notion subjective peut être approchée par des mesures objectives (niveau de vie, état de santé, climat social…), mais aussi par des enquêtes d'opinion.

BIENS COLLECTIFS
Biens sans propriétaire repérable pour lesquels il n'y a pas ni rivalité d'usage (l'usage par une personne n'empêche pas l'usage par d'autres) ni exclusion d'usage (tout le monde peut en profiter) : l'éclairage d'un phare en mer, la propreté des rues, la lumière de la pleine lune…

BIENS COMMUNS
Biens de nature collective dont l'usage est non-exclusif (accessible à tous), comme la qualité de l'air ou les ressources en eau. Ils peuvent cependant faire l'objet d'une rivalité d'usage, s'ils ne font pas l'objet d'une gestion raisonnée.

BIOCAPACITÉ
Capacité d'une zone biologiquement productive à générer des ressources renouvelables et à absorber les déchets résultant de leur consommation. La biocapacité de la Terre est évaluée à 12 milliards d'hectares globaux, soit 1,8 ha en moyenne par personne

DÉCROISSANCE
Objectif prôné par certains courants de pensée critiques à l'égard de la poursuite de notre modèle de croissance. Ces courants antiproductivistes alimentent leur réflexion par le constat de l'épuisement des ressources non renouvelables et des atteintes à l'environnement (dégradation des sites, pollution…).

EXTERNALITÉ NÉGATIVE
Effet négatif d'une activité économique sur son environnement, non-compensé financièrement par son auteur. Exemples : pollution atmosphérique industrielle, disparition d'une ressource naturelle, embouteillages routiers…

La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?

La croissance économique améliore les conditions de vie de la population. Mais des critiques se font entendre quant à certaines de ses conséquences sur le bien-être, à court terme mais plus encore à long terme. La croissance est-elle compatible avec la préservation à long terme du cadre de vie ? Les indicateurs usuels de la performance économique rendent-ils vraiment compte d'un progrès global ? Notre mode de croissance est-il soutenable pour les générations futures ?

Croissance économique et bien-être : une relation complexe

Dans les pays développés, l'opinion dominante assimile abondance de biens matériels et niveau de **bien-être**. S'il est évident que le progrès économique a permis d'améliorer la couverture des besoins humains, la surabondance peut engendrer des effets négatifs sur le bien-être. Certaines études montrent une divergence entre la perception subjective du bien-être et l'accroissement objectif des richesses. La dimension symbolique et statutaire de la consommation conduit à une accélération du désir plus rapide que notre capacité à le satisfaire : l'insatisfaction ne recule pas, voire s'accroît. La corrélation des indicateurs du développement (espérance de vie, état de santé ou niveau d'instruction) avec la richesse matérielle n'est plus vérifiée au-delà d'un certain seuil. Pour le dire en langage économique, le « rendement marginal en bien-être » de la croissance devient décroissant au-delà d'un certain niveau de richesses.

De quelles variables le bien-être dépend-il ?

Le bien-être est multidimensionnel et résulte de la combinaison de quatre catégories de ressources, de quatre types de « **capital** » : **naturel**, **physique produit**, **humain**, **social et institutionnel**.
Le **capital naturel** regroupe les ressources **renouvelables** et **non renouvelables** offertes par la nature. Par exemple, l'énergie fossile est non renouvelable mais les forêts, en tenant compte des rythmes de reconstitution, sont des ressources renouvelables.

Le **capital physique produit** recouvre les biens de production destinés à une utilisation future (concrètement, le stock de capital accumulé par l'homme par le biais de l'investissement).

Le **capital humain**, notion introduite par l'économiste G. Becker, comprend les connaissances et les aptitudes humaines, dont certaines sont transférables, notamment par l'éducation, ainsi que l'expérience et le savoir-faire accumulés par chacun.
Le **capital social** comprend les réseaux de relations dont dispose une personne ou un groupe social, dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée. Mobilisable au niveau individuel ou collectif, il peut

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

être vecteur de confiance, de coopération voire de convictions communes.
Le **capital institutionnel** représente les structures sociales et politiques (État, juridictions, administrations, groupes d'intérêts…) qui peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur la vie de chacun. On considère par exemple que les institutions démocratiques sont, a priori, favorables à la diffusion des connaissances ou que le sentiment de liberté qu'elles engendrent a des effets positifs sur les relations humaines.

Les limites écologiques de la croissance économique

La prise de conscience des dommages que la croissance fait subir à l'environnement s'est faite progressivement, mais elle est de plus en plus partagée par l'opinion publique.
Le problème majeur concerne le **réchauffement climatique**, conséquence des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'activité humaine (transports, agriculture, logement résidentiel, industrie manufacturière…). Des accords internationaux ont été signés pour réduire ces émissions, mais le consensus politique n'est pas acquis au niveau mondial. L'augmentation de la pollution de l'air et la dégradation de la qualité de l'eau constituent d'autres aspects de ces dommages.
La **surexploitation** des ressources naturelles fait naître d'autres inquiétudes pour le futur : épuisement des gisements énergétiques et des réserves de minerais, mais aussi prélèvements excessifs sur les ressources renouvelables (ressources halieutiques des océans, déforestation…). Enfin, la disparition de milliers d'espèces animales ou végétales chaque année représente une menace pour l'avenir des écosystèmes et pour la biodiversité.

Vers un modèle de développement soutenable ?

La notion de **développement soutenable** (en anglais *sustainable*) est apparue dans les travaux de la commission Brundtland en 1987, sous l'égide des Nations unies. Le développement soutenable est défini comme « un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».
Mais ce concept de soutenabilité fait l'objet de lectures divergentes qui reflètent les clivages traditionnels de la science économique. Ainsi la **soutenabilité faible** des théoriciens libéraux envisage la possibilité de trouver des ressources de **substitution** à celles qui sont en voie d'épuisement, la poursuite de la croissance permettant aux innovations de prendre le relais des ressources manquantes. Le processus doit conduire à favoriser la **substituabilité** d'une forme de capital (le capital naturel) par une autre (le capital physique produit) sans préjudice pour les générations futures.
Au nom de la **soutenabilité forte**, le courant écologiste conteste cette conception productiviste du développement, en soulignant le caractère irremplaçable de certaines ressources et l'irréversibilité de leur disparition. Ce courant propose de mettre en place un modèle de croissance fondé sur l'utilisation prioritaire des ressources renouvelables pour assurer la non-décroissance du capital naturel.
Ces propositions s'inscrivent dans la problématique de l'**empreinte écologique** que l'OCDE définit comme « la mesure en hectares de la superficie biologiquement productive nécessaire pour pourvoir aux besoins d'une population humaine de taille donnée », autrement dit le nombre d'hectares permettant de produire les ressources utilisées par une population et d'assimiler les déchets qu'elle produit. L'empreinte écologique dépend du mode de vie de la population étudiée : celle d'un Américain du Nord est de 12 hectares, celle d'un Français de 5,2 ha, celle d'un Afghan de 0,58 ha.
Au niveau mondial, l'empreinte moyenne par habitant est de 2,3 ha, alors que la disponibilité par personne (biocapacité) est théoriquement de 1,8 ha. Le seuil de soutenabilité est donc aujourd'hui largement dépassé.
Le défi écologique est le défi du futur le plus difficile à affronter. Parce qu'il remet en cause les conditions de vie et le mode de consommation des pays développés, il doit faire face à l'inertie des comportements et à la résistance que lui opposent des groupes d'intérêts. Il est aussi confronté à la capacité d'oubli d'une opinion publique prompte à s'émouvoir de catastrophes écologiques médiatisées mais tout aussi prompte à en oublier les leçons. Faut-il, comme le proposent certains, dépasser la perspective du développement soutenable et envisager la **décroissance**, une perspective qui constituerait une révolution culturelle aujourd'hui inimaginable ?

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Amartya Sen : « Nous devons repenser la notion de progrès »** p. 39-40
(Propos recueillis par Grégoire Allix et Laurence Caramel, 9 juin 2009.)

- **À la veille de Rio+20, nouveau cri d'alarme sur l'état de la planète** p. 40-41
(Rémi Barroux, 6 juin 2012.)

- **L'ONU estime que le développement durable en Afrique n'est pas un luxe** p. 41
(Alain Faujas, 13 juin 2012.)

ZOOM SUR…

Soutenabilité faible ou forte
La soutenabilité faible (soutenue par le courant libéral) consiste à considérer que la disparition d'une ressource naturelle est acceptable si elle peut, pour les générations futures, être remplacée par une ressource de substitution produite par l'homme. Par exemple, la déforestation des forêts primaires peut être compensée par des politiques de reboisement. Le capital produit par l'homme est donc substituable au capital naturel.
La « version forte » de la soutenabilité, défendue notamment par le courant écologiste, considère que la disparition irréversible de certaines ressources naturelles constitue une catastrophe pour l'avenir, en raison de leur caractère « irremplaçable » (sites naturels, biodiversité animale ou végétale…). Ce courant préconise donc l'arrêt de l'usage des ressources non renouvelables (par exemple, les énergies fossiles) et leur remplacement par des ressources reconstituables (énergie solaire par exemple).

L'épargne nette ajustée, un indicateur de la soutenabilité
Calculé par la Banque mondiale et également appelé « épargne véritable », ce nouvel indicateur a pour ambition de mesurer la variation nette du stock de capital d'un pays au cours d'une année, en prenant en compte non seulement le capital technique mais aussi le capital naturel et le capital humain. Il additionne l'épargne brute nationale + les dépenses d'éducation mais retranche la dépréciation du capital technique et la valeur du prélèvement sur les ressources naturelles et le coût de la pollution. Dans ce calcul, les différentes formes de capital sont considérées comme substituables. Un pays ayant un taux d'ENA négatif a vu sa richesse globale réelle diminuer. En 2010, le taux d'épargne véritable était de 8,5 % du PIB pour la France, de 16,4 % pour la Norvège, mais de moins 29 % du PIB pour l'Angola.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

ZOOM SUR…

Les conclusions du rapport Stiglitz

« Le bien-être à venir dépendra du volume des stocks de ressources épuisables que nous laisserons aux prochaines générations. Il dépendra également de la manière dont nous maintiendrons la quantité et la qualité de toutes les autres ressources naturelles renouvelables nécessaires à la vie. D'un point de vue plus économique, il dépendra en outre de la quantité de capital physique (machines et immeubles) que nous transmettrons, et des investissements que nous consacrons à la constitution du «capital humain» de ces générations futures, essentiellement par des dépenses dans l'éducation et la recherche. Et il dépendra enfin de la qualité des institutions que nous leur transmettrons, qui sont une autre forme de «capital» essentiel au maintien d'une société humaine fonctionnant correctement. » (Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, 2008.)

NOTIONS CLÉS

BIEN PUBLIC MONDIAL

Les biens publics mondiaux sont des biens collectifs, donc non exclusifs et non rivaux, qui concernent l'ensemble de l'humanité à travers le temps. La biodiversité ou le réseau Internet sont des biens publics mondiaux.

DETTE ÉCOLOGIQUE

Situation dans laquelle se trouve un pays dont l'empreinte écologique par habitant est supérieure à la biocapacité par habitant, ce qui signifie que ce pays prélève sur la biocapacité du reste du monde.

INTENSITÉ CARBONE

Il s'agit de la quantité de dioxyde de carbone (CO_2) par euro de PIB.

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE

Il s'agit de la quantité d'énergie nécessaire pour produire un euro de PIB.

Épreuve composée, 2e partie : Vous présenterez le document et vous en dégagerez les principales tendances

Évolution des surfaces de forêts depuis 1990 (en 1 000/ha/an)

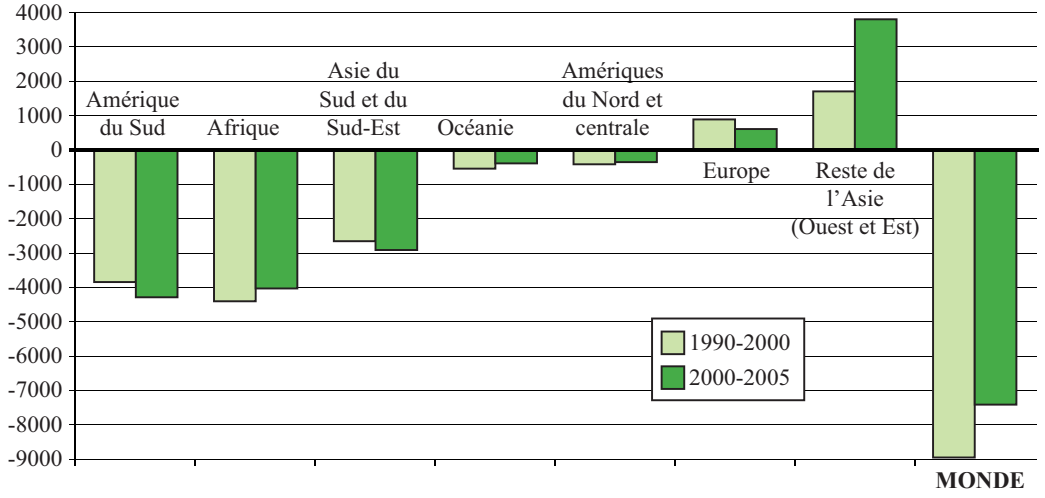

[Source FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations)]

Ce qu'il ne faut pas faire

- Se lancer dans les analyses de détail sans avoir dégagé la tendance globale.
- À l'inverse, ne pas tenir compte de la diversité des bilans forestiers par grandes régions.

Présentation du document

Le document de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture présente l'évolution annuelle moyenne des surfaces forestières dans le monde et par grandes régions du monde, de 1990 à 2005 en deux sous-périodes. Le bilan global fait apparaître une tendance continue à la déforestation qui, pour la période 2000-2005, semble cependant se ralentir un peu par rapport à la décennie précédente (– 7 millions d'hectares chaque année contre – 9 millions auparavant).

Analyse du document

Ce bilan global masque des situations et des évolutions très contrastées : l'Amérique du Sud et l'Afrique sont en situation de déforestation massive (– 4 millions d'hectares chacune par an), situation qui touche également l'Asie du Sud et du Sud-Est où, comme en Afrique, la tendance est l'aggravation du phénomène.

L'Amérique du Nord et l'Amérique centrale sont en légère situation de « déficit forestier », presque à l'équilibre, alors que l'Europe et plus encore l'Asie de l'Ouest et de l'Est voient leurs surfaces forestières progresser, ce qui signifie que les prélèvements y sont plus que compensés par des plantations nouvelles.

La situation des zones lourdement déficitaires en surfaces forestières risque de poser, à terme, les problèmes d'équilibre écologique majeur, d'autant qu'il s'agit, pour l'essentiel, de pays en développement ou émergents et que la destruction des forêts y concerne souvent des forêts primaires. ■

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Mobilisation des connaissances

– Vous définirez l'expression « développement soutenable ».
– Pourquoi le PIB n'est-il qu'un indicateur imparfait du développement ?
– Vous définirez l'indice de développement humain.
– Définissez les 4 formes de capital à la disposition des hommes.
– Pourquoi dit-on que le bien-être est une notion multidimensionnelle ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Amartya Sen : « Nous devons repenser la notion de progrès »

Pour le Prix Nobel d'économie (1998), le changement climatique affecte le développement des plus démunis

Bien avant que la crise économique ne fasse redécouvrir les vertus de la régulation aux gouvernements des grandes puissances mondiales, l'Indien Amartya Sen, Prix Nobel d'économie en 1998, faisait partie des quelques économistes à défendre le rôle de l'État contre la vague libérale. Ses travaux ont démontré que les famines étaient créées par l'absence de démocratie plus que par le manque de nourriture. On lui doit l'invention, avec Mahbub Ul Haq, en 1990, de l'indice de développement humain (IDH), qui intègre, en plus du niveau de revenu par habitant, les questions de santé et d'éducation.
C'est à ce titre que M. Sen, âgé de 75 ans et professeur à Harvard (États-Unis), a été invité par Nicolas Sarkozy à participer à la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, qui doit proposer avant fin juillet de nouveaux indicateurs économiques, sociaux et environnementaux destinés à compléter le produit intérieur brut (PIB). Des indicateurs qui ne sont que des instruments au service du débat public, pour l'économiste dont le prochain livre, *The Idea of Justice*, doit être publié en France cet automne.

La crise économique est-elle l'occasion de revoir notre modèle de croissance ?

C'est certainement une opportunité de le faire, et j'espère en tout cas qu'on ne reviendra pas au « *business as usual* » une fois le séisme passé. La crise est le produit des mauvaises politiques économiques, particulièrement aux États-Unis. Les outils de régulation ont été démolis un par un par l'administration Reagan jusqu'à celle de George Bush. Or le succès de l'économie libérale a toujours dépendu, certes, du dynamisme du marché lui-même, mais aussi de mécanismes de régulation et de contrôle, pour éviter que la spéculation et la recherche de profits conduisent à prendre trop de risques.

Est-ce seulement une question de régulation, ou faut-il repenser plus largement les notions de progrès et de bonheur ?

Oui, il faut les repenser. Mais le bonheur et la régulation sont des questions liées. Penser au bonheur des gens, mais aussi à leur liberté, à leur capacité à vivre comme des êtres doués de raison, capables de prendre des décisions, cela revient à se demander comment la société doit être organisée. Si vous pensez que le marché n'a pas besoin de contrôle, que les gens feront automatiquement les bons choix, alors vous ne vous posez même pas ce genre de question. Si vous êtes préoccupés par la liberté et le bonheur, vous essayez d'organiser l'économie de telle sorte que ces choses soient possibles. Quelles régulations voulons-nous ? Jusqu'à quel point ? Voilà les questions importantes dont nous devons discuter collectivement.

Faut-il pour cela développer d'autres outils de mesure que le PIB, qui fait débat ?

C'est absolument nécessaire. Le PIB est très limité. Utilisé seul, c'est un désastre. Les indicateurs de production ou de consommation de marchandises ne disent pas grand-chose de la liberté et du bien-être, qui dépendent de l'organisation de la société, de la distribution des revenus. Cela dit, aucun chiffre simple ne peut suffire. Nous aurons besoin de plusieurs indicateurs, parmi lesquels un PIB redéfini aura son rôle à jouer.
Les indicateurs reflètent l'espérance de vie, l'éducation, la pauvreté, mais l'essentiel n'est pas de les mesurer, c'est de reconnaître que ni l'économie de marché ni la société ne sont des processus autorégulés. Nous avons besoin de l'intervention raisonnée de l'être humain. C'est ce pourquoi la démocratie est faite. Pour discuter du monde que nous voulons, y compris en termes de régulation, de système de santé, d'éducation, d'assurance chômage... Le rôle des indicateurs est d'aider à porter ces débats dans l'arène publique, ce sont des outils pour la décision démocratique.

L'indice de développement humain (IDH) peut-il être un de ces indicateurs ?

L'IDH a été au départ conçu pour les pays en développement. Il permet de comparer la Chine, l'Inde, Cuba... Il donne aussi des résultats intéressants avec les États-Unis, principalement parce que le pays n'a pas d'assurance santé universelle et est marqué par de fortes inégalités. Mais nous avons besoin d'autres types d'indicateurs pour l'Europe et l'Amérique du Nord, sachant que ce ne seront jamais des indicateurs parfaits.

Quand vous avez construit l'IDH, la crise environnementale n'était pas perçue dans toute sa gravité. Modifie-t-elle votre vision de la lutte contre la pauvreté ?

Le déclin de l'environnement affecte nos vies. De façon immédiate, dans notre quotidien, mais il affecte aussi les possibilités du développement à plus long terme. L'impact du changement climatique est plus fort sur les populations les plus pauvres. Prenez l'exemple de la pollution urbaine : ceux qui souffrent le plus sont ceux qui vivent dans la rue. La plupart des indicateurs de pauvreté ou de qualité de la vie sont sensibles à l'état de l'environnement. Voilà pourquoi il est important que les questions de pauvreté, d'inégalités soient prises en compte dans les négociations climatiques internationales.

Comment faire ?

Il faut que les pays les plus pauvres soient représentés dans les instances de négociation. L'élargissement du G8 à vingt pays marque un vrai progrès. Les points de vue de la Chine, de l'Inde, de l'Afrique du Sud et de quelques autres pays émergents sont maintenant pris en compte. Mais il n'est pas suffisant de donner la parole à ceux qui ont le mieux réussi. Ils ne portent pas les préoccupations des plus pauvres. L'Afrique reste trop négligée. Le rôle de l'Assemblée générale des Nations unies doit être renforcé. C'est le seul lieu où, quel que soit son poids économique, un pays peut s'exprimer à égalité avec les autres.

Vos travaux sur la résolution des famines grâce à la démocratie s'appliquent-ils à la crise alimentaire actuelle ?

La démocratie permet d'éviter les famines, car c'est un phénomène contre lequel il est assez facile de mobiliser l'opinion. À partir du moment où l'Inde a eu un gouvernement démocratique, en 1947,

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

elle n'a plus connu de famine. En revanche, la démocratie ne suffit pas à enrayer la malnutrition, qui est un phénomène plus complexe. Il faut un engagement très fort des partis politiques et des médias pour attirer l'attention sur ces questions et créer un débat public.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Spécialiste du développement, Amartya Sen revient sur la crise financière, qui nous donne l'occasion de repenser la régulation de notre système économique et de redéfinir ses finalités. Cela nécessite une réflexion critique sur les indicateurs (dont l'IDH) qui construisent notre vision du réel. **Sa priorité reste la lutte contre la pauvreté, qu'il associe intimement aux progrès de la démocratie.**

Êtes-vous inquiet de voir les surfaces destinées aux agrocarburants s'accroître au détriment des cultures alimentaires ?

Oui, je suis inquiet de voir combien il peut être plus rentable d'utiliser la production agricole pour fabriquer de l'éthanol que pour nourrir des gens. La crise alimentaire ne s'explique pas de façon malthusienne – ce n'est pas un problème en soi de nourrir 6 milliards ou 9 milliards de personnes. Les raisons de la pénurie sont plus complexes. Je pense notamment à la compétition entre les différents usages de la terre, mais aussi à l'évolution du régime alimentaire en Inde et en Chine, où la demande de nourriture par habitant s'accroît.

Vous dénoncez une approche coercitive des politiques démographiques. Pourquoi ?

Il y a deux façons de voir l'humanité : comme une population inerte, qui se contente de produire et de consommer pour satisfaire des besoins ; ou comme un ensemble d'individus doués de la capacité de raisonner, d'une liberté d'action, de valeurs. Les malthusiens appartiennent à la première catégorie : ils pensent par exemple que pour résoudre les problèmes de surpopulation, il suffit de limiter le nombre d'enfants par famille. Plusieurs pays ont essayé et ils n'ont pas eu beaucoup de succès.

Le cas de la Chine est plus complexe qu'il n'y paraît : on accorde selon moi trop de crédit à la politique de l'enfant unique, alors que les programmes en faveur de l'éducation des femmes, l'accès à l'emploi ont certainement fait autant pour la maîtrise de la croissance démographique. Et n'oublions pas que, pour Malthus, à la fin du XVIII[e] siècle, un milliard d'humains sur Terre, c'était déjà trop ! ■

Propos recueillis par Grégoire Allix et Laurence Caramel
(9 juin 2009)

À la veille de Rio+20, nouveau cri d'alarme sur l'état de la planète

À deux semaines de l'ouverture, au Brésil, du sommet mondial Rio+20 consacré au développement durable, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) veut mettre sous pression les responsables politiques. « Si rien n'est fait pour inverser la tendance, les gouvernements devront assumer la responsabilité d'un niveau de dégradation et de répercussions sans précédent », a déclaré Achim Steiner, directeur général du PNUE en présentant, mercredi 6 juin, le rapport sur « l'avenir de l'environnement durable », Geo-5. Ce scénario dramatique est connu et repris dans de nombreux rapports des Nations unies, du WWF, de l'OCDE, etc. : avec le développement démographique de la Terre qui doit s'apprêter à accueillir, et nourrir, 9 milliards d'humains, et la raréfaction des ressources naturelles, l'état de la planète se dégrade à grande vitesse, explique le PNUE. Sur 90 objectifs définis comme prioritaires, tels que la protection de la biodiversité, le contrôle et la réduction de la pollution de l'eau douce, la réduction de la production et de l'usage des métaux lourds, la majorité n'a pas connu de réelle amélioration. Sur le changement climatique notamment, indique le rapport, sur la protection des réserves halieutiques ou encore la lutte contre la désertification, soit au total 24 objectifs, il n'y a eu aucun progrès ou seulement à la marge. Pire, la situation s'est détériorée pour 8 de ces objectifs, notamment la protection des récifs coralliens dans le monde.

Si l'on tient compte de l'impossibilité pour le PNUE d'évaluer 14 des objectifs prédéfinis – l'organisation basée à Nairobi déplore fortement le manque de données disponibles dans de nombreux secteurs et propose que ces informations soient systématiquement intégrées aux statistiques nationales –, « certains progrès ont été accomplis à l'égard d'une quarantaine d'objectifs portant notamment sur l'extension des zones protégées comme les parcs nationaux et les efforts en vue de la réduction de la déforestation », dit le PNUE.

Les bons exemples

Mais ce tableau à destination des participants à Rio+20 n'est pas qu'un cri d'alarme et un aveu d'impuissance. Au contraire, expliquent les responsables du PNUE, les exemples de politiques volontaristes sont nombreux, au niveau d'États, de régions, voire de villes : politique de l'eau gratuite en Afrique du Sud, taxe-carbone instaurée dans l'État de Colombie britannique au Canada, détection et réduction des fuites dans le système de distribution d'eau au Bahreïn, péage urbain à Stockholm ou encore programme aux Maldives, menacées par la montée des eaux, pour atteindre l'objectif de zéro émission de carbone en 2019.

Le patchwork de ces initiatives est impressionnant. Mais ne saurait masquer l'inertie qui règne au niveau mondial. « Il y a une dichotomie entre la morosité ambiante et le fait qu'un certain nombre de pays avancent sans attendre, chacun dans leur coin », explique Sylvie Lemmet, directrice de la division technologie, industrie et économie du PNUE. Cette dichotomie s'illustre aussi au niveau des États. La Chine, premier producteur de panneaux photovoltaïques au monde, championne des investissements dans l'économie verte… et aussi premier pays émetteur de CO_2, est très dynamique pour transformer son économie mais refuse les contraintes au niveau mondial.

« Les pays entendent rester souverains quant à leur mode et leurs capacités de croissance », avance Mme Lemmet. Autrement dit par Steven Stone, responsable de la branche économie et commerce du PNUE, en charge de l'économie verte, « certains gouvernements ont des programmes

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

remarquables pour développer les emplois verts mais cela ne débouche pas au niveau mondial, parce que dans le cadre de la concurrence exacerbée par la mondialisation, les problèmes de leadership se posent ».
Ce qui réduit d'autant les chances de progression et d'accord au sommet mondial au Brésil. Le PNUE veut croire que Rio+20 sera l'occasion « d'évaluer les réalisations et les échecs, ainsi que d'encourager la mise en œuvre de mesures mondiales vers le changement ». « Le moment est venu de dépasser la paralysie de l'indécision, de reconnaître les faits et de regarder en face l'humanité collective qui unit tous les peuples », insiste Achim Steiner. ■

Rémi Barroux
(6 juin 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Même si des initiatives dispersées témoignent d'un changement d'attitude à l'égard de l'impact écologique de nos modes de vie, **il manque encore une traduction politique, au niveau mondial, de la volonté de construire un véritable modèle de croissance soutenable**. Les contradictions d'intérêts viennent perturber l'émergence d'un véritable consensus sur cette question.

L'ONU estime que le développement durable en Afrique n'est pas un luxe

L'Afrique se porte bien. Depuis dix ans, sa croissance excède 5 % par an en moyenne. Mais ce bon chiffre cache une réalité moins souriante, si l'on en croit le rapport pour 2012 « Le développement économique en Afrique : transformation structurelle et développement durable » publié mercredi 13 juin par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced).
Celle-ci souligne que cette croissance repose sur l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables et s'avère insuffisamment créatrice d'emplois en raison de la faible valorisation des produits de base qu'exporte l'Afrique.
Si les gouvernements poursuivent dans cette voie, ils s'exposent à de sérieuses désillusions. D'ici 2050, le continent comptera 29 % de jeunes de 15 à 24 ans et les deux-tiers des chômeurs se recruteront dans cette tranche d'âge avec les risques d'explosion sociale de type Afrique du Nord qu'alimente cette inactivité.
« Il lui faut donc développer au fil des années des activités de plus haute valeur ajoutée, explique Bineswaree Bolaky, économiste de la section Afrique de la Cnuced. Le Botswana a montré la voie en créant une joaillerie de qualité pour valoriser ses pierres et ses métaux précieux. Les produits agricoles peuvent être élaborés grâce à une industrie agroalimentaire de qualité comme en Afrique du Sud. »

Les terres sont dégradées

Pour l'instant, l'Afrique utilise en moyenne par tête moitié moins de matériaux que les autres continents, mais sa consommation a tout de même bondi de 92 % de 1980 à 2008. Lorsqu'elle décollera, elle paiera le fait qu'elle extraie et importe de plus en plus de ressources non renouvelables et notamment des combustibles fossiles.
Elle utilise mal ses terres qui sont dégradées à 65 %, selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et bien incapables d'alimenter correctement les 30 % d'Africains mal nourris. Et encore plus d'accompagner le doublement de sa population d'ici 2050.

Ne pas suivre les erreurs des pays industrialisés

Le rapport lui recommande donc de ne pas suivre les erreurs des pays industrialisés qui ont pratiqué une insouciance environnementale résumée par le slogan « d'abord la croissance, l'environnement après ». « Il faut dissocier la croissance et l'utilisation des ressources naturelles, insiste Mme Bolaky. On peut faire plus avec moins d'eau, moins d'énergie, moins d'intrants grâce à l'utilisation de technologies plus efficaces et mieux adaptées aux conditions africaines. Le parc d'éoliennes que le Kenya a installé sur le lac Turkana est un bon exemple du développement à encourager dans les énergies renouvelables. La formation des paysans éthiopiens à un type de culture économe en eau va dans le même sens. Madagascar s'est mis à une riziculture intensive économe en engrais, etc. »
Pour ne pas payer très cher sa dépendance actuelle aux gaspillages, l'Afrique doit se dire que la protection de l'environnement n'est pas un luxe inaccessible, mais la condition d'un développement harmonieux.
« En 2010, 2 % seulement de l'aide publique au développement était consacrée au secteur énergétique, affirme Mme Bolaky. Ce n'est pas assez et il conviendrait d'attirer des investissements étrangers dans les industries vertes et pas seulement dans les industries extractives. Les pays exportateurs de pétrole devraient mieux gérer la manne des hydrocarbures, supprimer les subventions en faveur des consommateurs de carburants et s'en servir pour financer la diversification de leur économie. Il leur serait possible aussi d'utiliser les droits de douane pour taxer les produits les plus «carbonés». »
Enfin, l'aide au développement des pays riches pourrait prendre la forme de transferts de technologies « vertes », conclut le rapport, afin de raccourcir les coûts et le temps d'adaptation de la production africaine aux urgences de la pauvreté du continent qui sera le plus touché par le réchauffement climatique annoncé. ■

Alain Faujas
(13 juin 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'Afrique s'est, à son tour, engagée dans un modèle de croissance qui n'assure pas sa pérennité en termes de respect de l'environnement et d'équilibre social. **Face aux urgences de pauvreté, la question écologique ne doit pas passer à l'arrière-plan pour ce continent**.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

DOUBLE DIVIDENDE
Expression qui traduit les effets positifs pour la collectivité de la création d'une fiscalité écologique. Le premier effet est le changement de comportement induit chez les producteurs ou les consommateurs par l'instauration d'une écotaxe (incitation par le prix à réduire la pollution). Le deuxième effet est de générer, pour les pouvoirs publics, des recettes budgétaires supplémentaires permettant de financer des mesures de préservation de l'environnement.

ÉCOTAXES
Taxes visant à internaliser, dans le prix d'un bien, les dommages occasionnés à l'environnement par la production ou la consommation de ce bien, selon le principe du « pollueur-payeur ». La taxe-carbone, instaurée dès 1991 en Suède, et plus récemment en Australie, fait partie de la fiscalité écologique.

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE
Se calcule en superficie biologiquement productive nécessaire à un individu pour subvenir à ses besoins en résorbant la pollution qui en résulte. De 2,3 hectares en moyenne par être humain aujourd'hui, elle dépasse celle qui correspondrait au développement soutenable (1,9 ha). Mais elle atteint plus de 10 ha aux États-Unis alors qu'elle n'est que de 1,4 ha dans les PED.

MARCHÉ DES PERMIS D'ÉMISSIONS (OU DES « DROITS À POLLUER »)
Mécanisme attribuant aux activités économiques les plus polluantes un quota de droits à émettre des GES et autorisant la vente des droits non utilisés par une entreprise à d'autres, dépassant leur plafond d'émissions. Une bourse du carbone existe, par exemple, dans l'Union européenne, depuis 2005, le cours de la tonne de CO_2 se fixant selon l'offre et de la demande de ces droits.

Quels instruments économiques pour la politique climatique ?

Les avertissements de la communauté scientifique sur les risques du réchauffement climatique de la Terre ont peu à peu convaincu les États de la nécessité d'une action publique face aux défaillances du marché dans ce domaine. Les positions sur cette question sont cependant loin d'être homogènes en raison des enjeux économiques, sociaux et humains pesant sur la décision publique.

Qui doit prendre en charge les externalités négatives ?

Les études scientifiques ont désormais démontré la liaison entre les activités humaines de production et de consommation et l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES), en particulier le dioxyde de carbone (CO_2) dans l'atmosphère. Le réchauffement climatique lié aux émissions de GES conduit notamment au recul des banquises et des glaciers de montagne et à la montée du niveau des mers et des océans, engendrant un dommage environnemental majeur susceptible de porter préjudice à l'ensemble de l'humanité.

Les mécanismes spontanés du marché ne prennent le plus souvent pas en compte ces « **coûts sociaux collectifs** » des atteintes à l'environnement. Celles-ci constituent en effet des **externalités négatives** négligées par le producteur ou le consommateur. Spontanément, une entreprise rejetant des GES n'intègre pas dans ses coûts « **privés** » le coût environnemental qu'elle engendre. Elle ne répercute pas ce coût dans son prix de vente et le consommateur n'acquitte donc pas le coût collectif engendré par son acte de consommation. Coût et prix du produit sont alors inférieurs au coût et au prix qu'ils devraient atteindre si le dommage environnemental était **internalisé** par l'entreprise et l'utilisateur. La quantité produite et consommée est alors, selon la loi de l'offre et la demande, supérieure à celle qui résulterait d'une prise en compte du coût environnemental. L'équilibre sur le marché des biens est apparemment optimal sur le plan économique, mais n'est pas un équilibre socialement optimal, puisque le prix plus faible incite à consommer un produit ayant des conséquences collectives négatives. Le principe du « **pollueur-payeur** » justifie que le producteur et le consommateur supportent le coût environnemental qu'ils génèrent : l'intégration du coût au prix du produit déterminera un nouvel équilibre offre/demande, moins favorable à la consommation du produit.

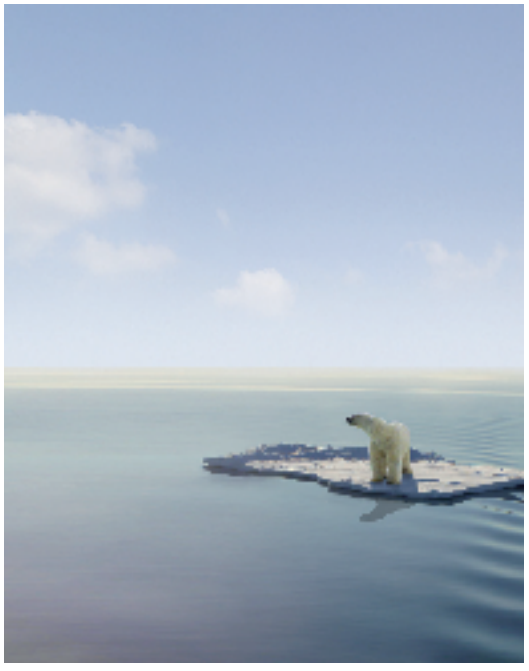

Ours polaire dérivant sur un morceau de banquise, symbole du réchauffement climatique.

Quels instruments pour agir sur la politique climatique ?

L'objectif le plus urgent d'une politique climatique est de parvenir à une réduction significative des émissions de GES. On peut mettre en œuvre trois catégories d'instruments, non exclusifs les uns des autres mais obéissant à des logiques sensiblement différentes : les **réglementations**, les **taxes**, le **marché des permis d'émissions**.

La **réglementation** relève de la souveraineté du pouvoir politique : édiction de normes et d'obligations

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

juridiques conduisant à la restriction des émissions, voire à leur interdiction partielle (plan d'urgence au-delà d'un seuil de pollution). Les normes édictées peuvent être des **normes de comportement** (interdiction de certains matériels, limitation des émissions sur une période ou sur un créneau horaire) ou des **normes de performance** (quantité maximale d'émissions tolérées sur une période). La mesure n'est, ici, pas incitative mais impérative, elle s'impose de l'extérieur à l'entreprise, à l'administration ou aux ménages, sans conduire à une intériorisation consentie de l'objectif.

Le deuxième registre d'action concerne l'imposition d'**écotaxes**. Cela revient à attribuer une « valeur » au dommage environnemental. Logiquement, le montant de la taxe doit couvrir le montant du dommage : cette application du principe du pollueur-payeur revient à internaliser le coût des émissions polluantes, le producteur ayant le choix de répercuter ou non ce coût sur son prix de vente, selon les conditions de marché. Si le marché est fortement concurrentiel, le producteur sera incité à modifier son mode de production pour diminuer ses émissions et les taxes s'y rapportant, afin de gagner en compétitivité. Le système est incitatif à la baisse des émissions, le consommateur ayant intérêt à choisir les produits moins taxés car moins polluants. L'intérêt d'une écotaxe est aussi de fournir à l'État des rentrées fiscales permettant de financer la réparation du dommage environnemental (on parle parfois de « double dividende »).

Le troisième instrument est le **marché des « droits à polluer »,** appliqué notamment dans l'Union européenne. Le principe est de calculer, sur une zone géographique, la quantité globale en tonnes d'émissions de CO_2 acceptable par an. On attribue à chaque activité, en fonction de sa nature, un quota d'émissions en début de période. Ces droits sont librement négociables : une entreprise n'utilisant pas la totalité de ses droits peut les revendre sur le marché des permis à polluer. Il y a donc une incitation à réduire les émissions puisqu'on peut revendre des droits non utilisés (incitation par les recettes) alors que, si le prix des droits devient dissuasif sur le marché, l'incitation se fait par les coûts.

Une politique climatique peut aussi chercher à promouvoir de nouveaux modes de production et de consommation réduisant les émissions de GES : mesures incitatives comme les bonus/malus écologiques pour les voitures ou les habitations, incitations fiscales ou prêts à taux zéro pour financer les équipements moins polluants, crédits publics à la rénovation écologique de l'habitat ou des bâtiments publics, subventions aux modes de transport alternatifs moins polluants, accroissement des crédits de recherche à visée écologique, etc.

Quels effets attendre de ces instruments ?

Ces différents instruments ont eu, jusqu'à présent, des résultats mitigés. La Suède, en 1991, a ouvert la voie en créant une **taxe-carbone** : pour les ménages et les activités de services, la taxe, fixée au départ à l'équivalent de 27 €/la tonne de CO_2 émise, atteint, en 2009, 108 €/la tonne. Par contre, les secteurs soumis à la concurrence internationale acquittent une taxe réduite. Les résultats sont éloquents : les émissions de CO_2 par tête ainsi que l'intensité en CO_2 par unité de PIB ont nettement diminué et le chauffage résidentiel au fioul et au charbon a pratiquement disparu en Suède. La France a envisagé (avec le Grenelle de l'environnement) l'instauration d'une taxe-carbone, mais le projet en a été abandonné au motif que cela pénaliserait la compétitivité de la production française tant qu'une écotaxe ne sera pas mise en place aux frontières de l'UE.

L'efficacité du marché des permis à polluer est difficile à évaluer : tout dépend du degré de « générosité » dans l'attribution initiale des quotas : s'ils sont calculés de manière large, les entreprises n'ont aucune difficulté à dégager des droits non utilisés et le prix de la tonne de CO_2 sur le marché des droits négociables s'effondre, ce qui est peu incitatif à la réduction des émissions. Par ailleurs, ce système a l'inconvénient de ne pas renvoyer au consommateur final un signal direct sur les conséquences écologiques de ses habitudes de consommation.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Négocions un signal-prix mondial du carbone, et vite !** p. 45
(Stéphane Dion, ex-ministre de l'Environnement du Canada) et Éloi Laurent (OFCE, 17 mai 2012.)

- **Face à la hausse du pétrole, la seule bonne stratégie reste la rupture énergétique** p. 46
(Vincent Pichon, 11 septembre 2012.)

ZOOM SUR...

Les institutions au service des politiques climatiques

LE GIEC

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est né en 1988 à l'initiative de l'ONU, à travers deux organismes, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Sa mission est d'évaluer, au niveau mondial, les travaux scientifiques et les données concernant le changement climatique, notamment en raison des émissions de gaz à effet de serre.

Le GIEC a également pour mission de proposer des solutions permettant de limiter les risques du réchauffement climatique et de faire face à ses conséquences pour les populations et les activités humaines. Ses conclusions, parfois contestées par quelques minorités de chercheurs, visent à trouver un consensus scientifique minimal sur la question de l'évolution du climat.

LE PROTOCOLE DE KYOTO

La conférence de Kyoto en 1997 a débouché sur la signature d'un accord visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau international.

Relayé par de nombreuses rencontres, il devrait déboucher, au-delà de sa date butoir (2012) sur de nouveaux engagements des États en matière de réduction des émissions.

La conférence de Durban a, en 2011, jeté les bases des dispositions nouvelles plus contraignantes qui devraient être adoptées, fin 2012, à la conférence de Doha au Qatar. Mais le consensus est difficile à trouver, certains grands pays émergents comme la Chine, le Brésil ou l'Inde refusant les mesures qui leur semblent porter atteinte notamment à leurs perspectives de développement industriel.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

MOTS CLÉS

DÉFAILLANCE DU MARCHÉ
Situation dans laquelle les mécanismes spontanés du marché se révèlent incapables d'assurer l'allocation optimale des ressources économiques, et qui nécessite donc une intervention de la puissance publique.

EFFET DE SERRE
Phénomène (au départ naturel) qui piège la chaleur du rayonnement solaire dans l'atmosphère terrestre et en accroît la température. L'augmentation de cet effet par les émissions de « gaz à effet de serre », notamment le dioxyde de carbone, conduit au réchauffement climatique.

FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE
Ensemble des dispositifs fiscaux visant à faire prendre en charge par l'utilisateur d'un procédé ou d'un bien les dommages environnementaux qu'il engendre. Le système du bonus/malus pour les voitures ou la taxe carbone font partie de ces dispositifs.

INTERNALISATION
Intégration dans les coûts privés d'une entreprise du coût environnemental engendré par ses activités de production. Cette notion s'appuie sur le principe du « pollueur-payeur » et peut être mise en œuvre par l'instauration d'une taxe ou par l'obligation d'équipements antipolluants.

NORME D'ÉMISSION
Limites d'émissions de produits polluants imposées à un matériel ou une activité de service par une réglementation publique. L'Union européenne s'est dotée, pour les moteurs à explosion, de « normes Euro » de plus en plus sévères à l'horizon 2015.

NORME DE PROCÉDÉ
Spécification contraignante sur le plan environnemental concernant un procédé de production (interdiction de certaines méthodes ou de l'utilisation de certaines matières premières).

Dissertation : Comment préserver le bien public mondial que constitue le climat ?

L'analyse du sujet
Le cœur du sujet concerne les instruments que peut mettre en œuvre une politique climatique. Il est cependant nécessaire de contextualiser la question en la replaçant dans le cycle des négociations sur le réchauffement climatique.

La problématique
Le climat est un élément du patrimoine mondial, aujourd'hui mis en péril par nos modes de production et de consommation. Les outils permettant de le préserver existent mais n'ont d'efficacité que s'ils font l'objet d'une mise en œuvre à l'échelle de la planète.

Ce qu'il ne faut pas faire
- Oublier de définir, dès le départ, le concept clé de bien public mondial.
- Se contenter de citer, sans expliciter leur logique propre, les 3 instruments majeurs d'une politique climatique.
- Minimiser les oppositions d'intérêts entre les régions du monde sur cette question.

Introduction
L'équilibre de long terme de nos écosystèmes terrestres est aujourd'hui gravement mis en danger par le réchauffement climatique, conséquence des émissions de gaz à effet de serre, liées à l'activité humaine. Il est urgent, aujourd'hui, de mettre en œuvre les instruments qui permettront de préserver, pour les générations futures, ce patrimoine précieux que constitue le climat. Une telle préservation nécessite cependant une coopération internationale qui tarde à voir le jour, en raison de la divergence des intérêts particuliers.

Le plan détaillé du développement
I. Le climat, un bien public mondial aujourd'hui menacé
a) Qu'est-ce qu'un bien public mondial ?
Les principes de non-exclusion et de non-rivalité : leur application au climat.
b) Le réchauffement climatique, une externalité négative liée à l'activité humaine
Les émissions de gaz à effet de serre et leurs conséquences constatables et prévisibles.

II. Des politiques climatiques encore embryonnaires
a) Quels sont les instruments mobilisables ?
Les 3 axes d'une politique climatique : réglementation, écotaxes et marché des droits à polluer.
b) Un consensus international introuvable ?
Du protocole de Kyoto à la conférence de Doha, des intérêts difficilement conciliables.

Conclusion
Les enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique sont communs à toute l'humanité, mais la perception de l'urgence d'une action se heurte à la diversité des situations dans lesquelles vivent les populations de la planète. Que signifie, pour un habitant déshérité d'un pays d'Afrique subsaharienne, la préservation des chances du futur, alors que son quotidien est fait de mal-développement et de précarité ? Les exigences du développement soutenable entrent souvent en conflit avec l'urgence de besoins immédiats. La préservation du bien public mondial climatique ne doit pas être un alibi pour négliger les impératifs d'une juste répartition du bien-être. ■

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Dissertation
– Une politique climatique peut-elle s'appuyer exclusivement sur les mécanismes du marché ?
– La lutte contre le réchauffement climatique peut-elle devenir un facteur de croissance économique ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Négocions un signal-prix mondial du carbone, et vite !

Vingt ans après la Conférence de Rio, et alors qu'une nouvelle conférence sur le climat s'est ouverte à Bonn lundi 14 mai 2012, un constat d'échec s'impose sur le front de la lutte contre les changements climatiques induits par l'activité humaine. Nous ne pourrons pas échapper à un grave dérèglement du climat si nous continuons de la sorte. Il nous faut changer de direction, et vite. L'Agence internationale de l'énergie prévoit un réchauffement de plus de 3,5 °C à la fin du XXIe siècle si tous les pays respectent leurs engagements, et de plus de 6 °C s'ils se limitent à leurs politiques actuelles. À ce niveau de réchauffement, la science du climat nous prévient que notre planète deviendra bien moins hospitalière pour les humains et moins propice à toutes les formes de vie.

À la Conférence de Durban de décembre 2011, les pays ont exprimé leur vive inquiétude quant à l'écart entre leurs propres engagements et l'atteinte de l'objectif de limiter le réchauffement en deçà de 2 °C (par rapport à l'ère préindustrielle). Ils ont promis de redoubler d'effort en vue d'abolir cet écart. Pourtant, ils ne se sont pas engagés à atteindre des cibles plus contraignantes. Nous faisons dès lors face à une distance de plus en plus insoutenable entre l'urgence de l'action et l'inertie des négociations mondiales. Les pays développés refusent de renforcer leurs politiques climatiques tant que les autres grands émetteurs n'en feront pas autant. Mais les pays émergents, en particulier la Chine et l'Inde, avec des taux de croissance annuelle de leur produit intérieur brut de 8 à 10 %, n'accepteront pas, dans un avenir prévisible, de cibles de réduction en volume de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces pays pourraient en revanche être plus ouverts à l'idée de prélever un prix sur la tonne de CO_2, harmonisé au plan mondial, dont le revenu leur appartiendrait, et auquel leurs compétiteurs économiques seraient eux aussi astreints.

Selon nous, le meilleur instrument de coordination internationale qu'il faille établir pour lutter contre les changements climatiques est ce signal-prix mondial du carbone. C'est pourquoi nous proposons de concentrer les négociations à venir sur cet objectif essentiel. Voici ce que nous proposons : chaque pays s'engagerait à instaurer, sur son territoire, un prix du carbone aligné sur une norme internationale validée par la science, en vue d'atteindre, ou du moins, de nous rapprocher le plus possible, de l'objectif de plafonnement du réchauffement planétaire à 2 °C. Chaque pays choisirait de prélever ce prix par la fiscalité ou par un système de plafonnement et d'échange de permis d'émissions (un « marché du carbone »).

Les gouvernements seraient libres d'investir à leur gré les revenus issus du paiement du prix pour les rejets de carbone et de l'abolition correspondante des subventions aux énergies fossiles. Ils pourraient, par exemple, investir dans la recherche-développement en matière d'énergies propres, dans les transports en commun, etc. Ils pourraient aussi choisir de corriger les inégalités sociales dans l'accès à l'énergie. Les pays développés auraient l'obligation de réserver une partie de leurs revenus pour aider les pays en voie de développement à instaurer des politiques d'atténuation, d'adaptation et de création de puits de carbone (reforestation, par exemple). L'apport respectif de chaque pays développé serait proportionnel à ce que représentent ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'ensemble des émissions de tous les pays développés.

En vertu de cet accord international, les pays auraient le droit de taxer, aux frontières, les produits en provenance d'un pays qui n'aurait pas établi un prix du carbone conforme à la norme internationale. Le message serait clair pour tous les grands émetteurs : si vous ne prélevez pas un prix carbone sur vos produits avant de les exporter, les autres pays le feront à votre place, et ce sont eux qui en tireront des revenus. Chaque pays verrait ainsi que son intérêt commercial est de se conformer à l'accord international, à tarifer ses propres émissions et à utiliser comme il l'entend les revenus qu'il en tirerait. Ainsi, le monde serait doté à temps d'un instrument essentiel à son développement soutenable. Les émetteurs de carbone seraient enfin obligés d'assumer le coût environnemental de leurs actions. Les consommateurs et les producteurs seraient incités à choisir les biens et les services à plus faible teneur en carbone et à investir dans de nouvelles technologies qui réduisent leur consommation d'énergie et leurs émissions polluantes. Nous devons négocier ce signal-prix mondial du carbone, et vite. Quel meilleur endroit pour engager cette démarche qu'à Rio, là-même où le problème du changement climatique a été reconnu par la communauté internationale voilà 20 ans ? ■

Stéphane Dion (ex-ministre de l'Environnement du Canada) et Éloi Laurent (OFCE)
(17 mai 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Les négociations internationales sur les gaz à effet de serre piétinent. Les intérêts des grands pays émergents s'opposent aux objectifs de réduction des émissions de GES. **Les auteurs plaident pour un prix international du carbone qui soit enfin une incitation efficace au respect des objectifs du développement soutenable.**

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Face à la hausse du pétrole, la seule bonne stratégie reste la rupture énergétique

Les décisions récentes du gouvernement de contenir l'augmentation des prix du gaz ou de bloquer les prix de l'essence soulèvent la question de l'écart croissant entre les exigences démocratiques de court terme, comme celle de ne pas amputer davantage le pouvoir d'achat des Français, les réalités physiques – la raréfaction des matières fossiles conjuguée à une demande exponentielle des puissances économiques émergentes – et l'urgence climatique et environnementale.

L'État peut et doit protéger ses concitoyens de chocs externes ou des dérèglements du marché. Pour autant, il ne peut s'abstraire trop longtemps d'une réalité évidente : l'ère de l'abondance énergétique est révolue. Tout le monde, ou presque, en convient. Que l'on privilégie le nucléaire (la fusion n'étant pas pour demain), le fossile ou les énergies renouvelables, les prix augmenteront. Comment, dès lors, l'État « stratège » peut-il mener la transition énergétique qui préviendra les chocs à venir et contribuera à répondre à l'urgence climatique ? Les impératifs de court terme, comme celui de préserver la compétitivité des entreprises, notamment en leur assurant des prix d'électricité maîtrisés, ne doivent pas occulter un débat de fond : celui de la stratégie énergétique, et plus largement celui de notre modèle de croissance. Les deux étant inextricablement liés.

L'énergie est aujourd'hui le sang de nos sociétés industrielles et modernes. Elle assure le fonctionnement de nos économies et participe indirectement au maintien et à la création d'emplois. Comment, alors, ne pas risquer la panne économique et la crise sociale face à l'augmentation croissante des prix de l'énergie ? La logique voudrait que, si l'on parvient à décorréler la croissance du produit intérieur brut (PIB) de la demande énergétique, nous puissions perpétuer la machine économique tout en sortant du dilemme énergétique. Au niveau mondial, cette décorrélation ne s'est jamais produite. La croissance des rendements énergétiques est restée inférieure à celle de la production mondiale. Résultat, plutôt qu'une décorrélation, nous réalisons une décroissance de l'intensité carbone de nos économies. C'est largement insuffisant pour relever les défis qui s'imposent à nous, et notamment celui de préserver un climat « vivable ».

Notre génération n'a donc qu'un seul choix : celui de la rupture. La rupture avec notre modèle énergétique, et donc avec notre modèle de croissance. Plusieurs mesures pourraient permettre de nous orienter dans cette voie. La première doit amorcer la transition en supprimant progressivement les subventions aux énergies fossiles pour les réorienter vers l'isolation du bâti d'une part, responsable de 43 % de la consommation d'énergie finale en France, l'efficacité énergétique d'autre part, et vers les énergies renouvelables (centralisées et décentralisées) enfin. Le renchérissement des énergies fossiles devrait, lui, être contrôlé et prévisible par le biais d'un jeu de taxation afin d'envoyer des signaux clairs aux acteurs du marché.

La deuxième doit créer un mécanisme accélérateur par l'instauration d'une fiscalité « verte » qui taxe les consommations d'énergie carbonées. La taxe carbone est un exemple, qui soulève deux questions : son volet social et sa dimension européenne.

Enfin la troisième, pour que la rupture soit entière, consiste à encourager la réduction des consommations de matières dont l'extraction et la transformation nécessitent énormément d'énergie. La réutilisation des biens doit être encouragée, de même que le recyclage. Mais, pour aller plus loin, il faudrait adopter le même modèle que pour l'énergie, à savoir taxer la consommation de matières « premières » ou « nouvelles » pour la production de biens et de services, et primer les filières qui réutilisent et recyclent les matières « secondaires » en cycles fermés ou quasi fermés, comme dans la logique d'une écologie industrielle.

Cela étant dit, une réduction des consommations de matières passera nécessairement par une remise en cause des valeurs matérialistes qui dominent aujourd'hui nos sociétés au détriment du lien social, voire même du bien-être. Une diminution de la production de biens ne peut être exclue pour les sociétés qui ont déjà atteint des stades de développement élevés. Ce n'est pas pour autant une promesse de fin, bien au contraire.

Ce choix est possible et le débat actuel outre-Rhin sur la transition énergétique nous montre à quel point rien n'est aisé. Mais il est des choix difficiles que les populations sont prêtes à accepter à condition qu'ils leur soient exposés avec clarté, honnêteté, clairvoyance et optimisme. Espérons que ces questions seront au cœur du prochain débat sur l'énergie organisé par le gouvernement français et que les mesures qui s'ensuivront ne seront pas seulement « cosmétiques ». ■

Vincent Pichon
(11 septembre 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Les urgences conjoncturelles de relance de l'activité économique entrent en contradiction avec les exigences de long terme de l'équilibre écologique. **Ne faudrait-il pas rompre avec notre modèle de croissance énergivore et promouvoir une économie de recyclage et de modération de nos besoins ?**

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

CLASSES, STRATIFICATION ET MOBILITÉ SOCIALES

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

CAPITAL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

C'est le sociologue Pierre Bourdieu qui a introduit cette distinction. Le capital économique regroupe les ressources matérielles et financières qu'un individu a à sa disposition. Le capital culturel est composé des comportements « incorporés » que chacun a acquis au cours de sa socialisation (*habitus*), des biens culturels que chacun peut s'approprier et des titres scolaires acquis. Le capital social regroupe le réseau de relations sociales qu'une personne peut mobiliser implicitement ou explicitement à son profit (ou au profit de ses proches) et les ressources symboliques que sa position sociale lui confère.

CASTES

Il s'agit d'une stratification sociale héréditaire fondée sur le degré de pureté religieuse. Les castes sont des groupes où règne l'endogamie, c'est-à-dire la prescription du mariage à l'intérieur du groupe.

ORDRES

Ce principe de stratification organise la hiérarchie sociale selon le degré de dignité, d'honneur et de pouvoir accordé aux différentes positions sociales. Exemple : noblesse, clergé et tiers état dans la société française de l'Ancien Régime.

SEUIL DE PAUVRETÉ

Niveau de ressources en dessous duquel une personne est considérée comme pauvre. L'Union européenne considère comme pauvre une personne disposant de moins de 60 % du revenu médian dans la société considérée. Selon ce critère, il y a en France, en 2012, un peu plus de 8 millions de pauvres soit 12 à 13 % de la population totale.

STRATIFICATION SOCIALE

Division de la société en groupes sociaux hiérarchisés et présentant chacun une forte homogénéité au regard de certains critères (revenus, modes de vie, valeurs, statut, etc.).

Comment analyser la structure sociale ?

Toute société humaine est structurée par une hiérarchie organisant les rapports entre les individus et les groupes et correspondant à une distribution inégale de la richesse et du pouvoir. Cette hiérarchie peut être codifiée juridiquement (« groupes de droit ») ou, comme dans les démocraties, être implicite (« groupes de fait »). L'analyse de la structure sociale s'est longtemps centrée sur le concept de « classe sociale », aujourd'hui peu adapté pour rendre compte de la complexité des logiques de classement dans les sociétés postindustrielles.

Les classes sociales, un concept marqué par l'Histoire

Selon l'analyse fondatrice de Karl Marx, toute société est marquée par un antagonisme entre deux grands groupes sociaux, une « **lutte des classes** ». Dans la société capitaliste, cette lutte a pour fondement la propriété privée des moyens de production, détenus par la **bourgeoisie capitaliste**, alors que le **prolétariat** ne possède que sa force de travail et subit un rapport d'exploitation.

Marx distingue deux états de la classe sociale : la « **classe en soi** » rassemble des individus ayant des intérêts communs mais n'en ayant pas conscience. L'émergence d'une « **conscience de classe** », transforme la classe en soi en « **classe pour soi** ». Il s'agit donc d'une conception « réaliste » des classes sociales. Celles-ci existent, fabriquent l'Histoire par leurs conflits et ne sont pas de simples constructions abstraites d'un observateur extérieur.

Des outils d'analyse multiformes

Le sociologue Max Weber adopte une vision « nominaliste » de la structure sociale : les groupes sociaux « n'existent » pas réellement et sont le résultat de la construction qu'en fait le sociologue à partir de critères de classement. Ce classement est pluridimensionnel : à côté du critère économique, d'autres hiérarchies structurent la société. Les classes regroupent des individus ayant le même niveau de vie et le même mode de vie et fondent l'**ordre économique**, mais l'**ordre social** s'organise, quant à lui, selon l'échelle de prestige des positions sociales (« **groupes de statuts** » hiérarchisés selon le degré de considération symbolique). Le troisième registre est l'**ordre politique** où les positions se hiérarchisent par la proximité avec l'exercice du pouvoir politique. Selon Weber, il peut y avoir convergence entre ces trois modes de classement, mais ce n'est pas automatique : certains individus ayant du pouvoir dans une des sphères en sont dépourvus dans une autre (leader politique sans fortune, ou « nouveau riche » sans prestige social).

Max Weber (1864-1920).

Pierre Bourdieu a tenté de rapprocher les visions wébérienne et marxiste. Selon lui, le classement social est fondé sur la détention de trois formes de capital : le **capital économique** (revenus et patrimoines), le **capital culturel** (niveau de diplôme et pratiques culturelles) et le **capital social** (réseau de relations, prestige, etc.). La combinaison de ces formes de capital est variable et dessine des univers sociaux caractérisés à la fois par le **volume global** de capital détenu et par la **composition** de ce capital. Les groupes cumulant de manière intensive les trois formes de capital disposent du plus fort pouvoir de **domination symbolique** qui leur permet d'imposer leur conception de l'ordre social au reste de la société.

La nomenclature des PCS (**professions et catégories socioprofessionnelles**) de l'INSEE date des années 1950 et fait l'objet de mises à jour régulières.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Depuis 1982, cette grille distingue huit grandes catégories, six actives et deux inactives. Les critères cherchent à regrouper la population en catégories socialement homogènes : **statut professionnel**, **secteur d'activité**, taille de l'entreprise, niveau de qualification, place dans la hiérarchie professionnelle, nature de l'employeur. Les huit PCS se déclinent ensuite en catégories socioprofessionnelles puis en professions (au total, 860). Cette nomenclature pose cependant de nombreux problèmes : certaines PCS sont marquées d'une forte hétérogénéité (par exemple la PCS artisans, commerçants et chefs d'entreprise). D'autre part, elles ne peuvent servir d'outil de comparaison au niveau international.

Comment rendre des réalités multiples de la structure sociale ?

Comment rendre compte aujourd'hui de la structure sociale ?

Le schéma marxiste est aujourd'hui invalidé par le remodelage social issu de la tertiarisation et de la marginalisation du groupe ouvrier (passé de 39 % à 23 % des actifs de 1962 à 2008). La PCS « employés » est désormais la plus nombreuse (30 % des actifs). Les professions intermédiaires et les cadres sont en expansion (respectivement 24 % et 16 % des actifs en 2008) alors que les indépendants reculent (6 %), et plus encore les agriculteurs (2 %).

Simultanément, on constate une homogénéisation des pratiques de consommation et des modes de vie et un mouvement de **moyennisation** de la structure sociale (émergence de « classes moyennes » regroupant désormais l'essentiel de la population, à l'exception de deux groupes extrêmes, les pauvres et l'élite sociale). Henri Mendras développe l'image d'une « **cosmographie sociale** » composée de « **constellations** » (constellation centrale, populaire…) entre lesquelles la circulation est forte. Les frontières de classe s'effacent au profit d'une forme de mobilité sociale, à l'intérieur de chaque constellation et entre constellations. Cette vision de la structure sociale pose cependant la question de l'origine du découpage : ces constellations sont-elles une réalité ou le simple produit d'une construction intellectuelle ?

Il semble évident qu'un grand nombre de pratiques sociales autrefois discriminantes se sont répandues dans l'ensemble de l'espace social et ne fonctionnent plus comme des **marqueurs sociaux**. Certaines pratiques sportives ou culturelles sont aujourd'hui socialement partagées et ne marquent plus les frontières de classe.

Des éléments permanents de clivage social ?

Il serait cependant abusif de conclure à une disparition des clivages sociaux et des fractures qui caractérisent nos sociétés. La pauvreté ou le clivage générationnel témoignent de la permanence de la discrimination à l'égard de certains groupes.

La France compte, en 2012, un peu plus de 8 millions de pauvres, soit 13,5 % de la population. Cet ensemble n'est pas homogène, mais il concentre certaines caractéristiques sociales : plus souvent des femmes que des hommes, dans des familles monoparentales ou des personnes seules, à faible niveau de qualification et touchées par le chômage et la précarité. Ce nouveau « prolétariat » invalide largement la thèse de la moyennisation. Il est en partie constitué de « **travailleurs pauvres** » qui, bien qu'exerçant un emploi, ne peuvent subvenir de manière satisfaisante à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Enfin, il faut signaler l'émergence du critère de l'âge comme élément de clivage social : en termes de revenus, d'accès à un emploi stable, à la protection sociale, au logement, une partie de la jeunesse est aujourd'hui laissée-pour-compte. S'il n'est pas possible de parler ici de « classe sociale », la désillusion et la frustration peuvent conduire cette partie du corps social à une prise de conscience collective de sa relative exclusion.

UN ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

• **Les classes populaires ont changé** p. 51
(Serge Guérin et Christophe Guilluy, 29 mai 2012.)

ZOOM SUR…

Deux visions antagonistes de l'univers social

LES CLASSES SOCIALES SELON KARL MARX

Le concept de classe sociale est au centre de l'analyse marxiste et se retrouve dans la plupart de ses écrits : adapté à toute forme de société, il désigne les groupes d'individus occupant la même place dans le processus de production. Dans une économie capitaliste, Marx distingue deux grands groupes antagonistes, la bourgeoisie qui détient les moyens de production et le prolétariat qui ne possède que sa force de travail et la loue aux capitalistes en échange d'un salaire. Les capitalistes ont intérêt à maintenir le salaire au niveau du minimum vital pour maximiser la *plus-value*, la part de la valeur du travail qui n'est pas payée au prolétaire et constitue le socle du profit. Les rapports entre classes sont, par nature, conflictuels (*lutte des classes*), puisque la conscience de classe, sentiment d'identité collective, transforme la *classe en soi* (groupe passif) en *classe pour soi* (groupe luttant pour ses intérêts).

LES CONSTELLATIONS D'HENRI MENDRAS

La vision cosmographique du sociologue H. Mendras est construite sur les deux critères du revenu et du niveau scolaire. Elle s'organise autour de la représentation graphique de la « toupie » : aux deux extrêmes subsistent des groupes dont les effectifs tendent historiquement à diminuer, l'élite et les pauvres. Le « ventre » de la toupie rassemble des « constellations » diverses qui coexistent et entre lesquelles les individus circulent : constellation populaire constituée des employés et des ouvriers, constellation centrale composée des cadres, enseignants et techniciens supérieurs. Autour de ces deux constellations majeures gravitent des constellations de moindre importance (les professions indépendantes par exemple).

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

MOTS CLÉS

CLASSES SOCIALES
Concept central de l'analyse marxiste : groupe d'individus occupant la même place dans le processus de production (détenteurs du capital ou détenteurs de la force de travail). Ces deux groupes, spécifiques de la société capitaliste, sont nécessairement en lutte.

GROUPE D'APPARTENANCE
Groupe social auquel une personne appartient en fonction de caractéristiques objectives.

GROUPE DE RÉFÉRENCE
Groupe auquel une personne s'identifie parce qu'elle souhaite en faire partie et dont elle adopte le système de valeurs, les normes de comportement et le mode de vie.

GROUPE DE STATUTS
Selon le sociologue Max Weber, il s'agit d'ensembles sociaux homogènes définis par leur position dans la distribution inégale du prestige social.

MOYENNISATION
Tendance perceptible dans les sociétés qui se développent, où se forme un vaste groupe central, dont les caractéristiques (revenus, modes de vie, niveau de diplômes, etc.) sont de plus en plus homogènes.

STRATES
Différenciation sociale permettant d'agréger des individus selon certaines caractéristiques comme les revenus ou le niveau d'instruction, etc. L'utilisation du terme « strates » suppose une conception du corps social comme étant constitué de groupes proches, dans un continuum plutôt que dans une relation d'affrontement.

STRUCTURE SOCIALE
Manière dont une population est répartie entre différents groupes sociaux. On distingue les structures sociales de droit (castes et ordres ayant une existence juridique reconnue) et les structures sociales de fait (sans reconnaissance juridique comme les classes sociales ou les groupes de statuts).

Dissertation : Quelles sont les limites du processus de moyennisation de la société française ?

L'analyse du sujet

Le sujet invite à se pencher sur le contenu des concepts de « classe moyenne » et de « moyennisation ». L'apparente simplicité de ces expressions doit être dépassée pour cerner la réalité de la stratification sociale actuelle.

La problématique

La montée des classes moyennes est une réalité qui s'explique par certaines évolutions majeures de la société française. Cependant, la persistance, voire le renforcement de certaines inégalités vont à contre-courant de la thèse de l'homogénéisation sociale.

Ce qu'il ne faut pas faire

• Omettre de donner des indicateurs précis attestant de la moyennisation (écarts de revenus, rapprochement des coefficients budgétaires, montée du nombre des diplômes, etc.).
• Minimiser la résurgence de certains clivages sociaux, qui nuancent, voire invalident la thèse de la moyennisation.

Introduction

La problématique de la moyennisation de la société française renvoie à la question de l'insertion des individus dans la société et de leurs perspectives de mobilité sociale. La promesse républicaine d'égalité des chances devant l'accès aux différentes positions sociales dépend, en effet, des caractéristiques de la stratification de la société. Si la France a connu, en l'espace d'un demi-siècle, une indéniable montée des classes moyennes, il importe cependant de marquer les limites de cette évolution.

Le plan détaillé du développement

I. La société française a connu un processus de moyennisation

a) Les principales modalités de cette évolution
Réduction, en longue période, des écarts de revenus et de niveaux de vie. Mobilité sociale accrue.

b) Les facteurs qui sont à l'origine de ce processus
Impact de la croissance forte des « Trente Glorieuses », effet de la tertiarisation, rôle de l'école, essor de l'État-providence.

II. Les limites de la montée des classes moyennes

a) La persistance de clivages sociaux multidimensionnels
Remontée des inégalités de revenus et de patrimoines, ségrégation scolaire et inégalité face à l'emploi, mixité sociale défaillante.

b) La crise et le retour massif de la pauvreté et de l'exclusion
Montée du taux de pauvreté, nouveaux territoires de la précarité et de l'exclusion sociale.

Conclusion

La montée des classes moyennes au sein de la société française est un fait incontestable, qui a caractérisé la France des années 1950 aux années 1980. Depuis, le mouvement semble s'être figé, voire inversé, et on a pu voir réapparaître, aux deux extrêmes de la pyramide sociale, des groupes isolés, d'un côté dans l'étalage de leur opulence, de l'autre dans le ghetto de leur exclusion. La logique libérale et la montée de l'individualisme à l'œuvre depuis trois décennies semblent largement responsables de cette situation qui menace la cohésion sociale. ■

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Dissertation
– Le concept de classe sociale a-t-il encore un sens dans les pays développés contemporains ?
– Peut-on parler de la fin de la paysannerie française ?
– Les jeunes forment-ils un groupe social ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Les classes populaires ont changé

Attention aux nouvelles fractures sociales

Les résultats de la présidentielle font ressortir une fracture géographique et sociale très marquée entre la « France des métropoles » et la France périphérique, celle des espaces périurbains, ruraux, des villes moyennes et petites. Cette France située à l'écart des grandes métropoles mondialisées est celle des fragilités sociales. Si la pauvreté s'y incruste, elle se caractérise d'abord par une forme de « malsanté sociale » où la précarité et surtout l'absence de perspective sont souvent la norme. Le succès de François Hollande, élu en grande partie grâce à l'antisarkozysme des catégories populaires, peut conduire rapidement les élites politiques de la gauche et des écologistes à oublier la leçon : les catégories populaires en situation de fragilisation sont en augmentation constante et se sentent toujours plus dépréciées socialement et culturellement.

Car c'est la « France d'après » qui vient de surgir de l'élection. Une France où les fractures géographiques, sociales et culturelles tendent à effacer peu à peu les représentations traditionnelles. Une France qui ne se structurera pas sur la sociologie ou le système politique d'hier. Ce qui est en jeu, c'est l'émergence de nouvelles classes populaires majoritaires fragilisées par la mondialisation sur les lignes de fracture d'une nouvelle géographie sociale. Le diagnostic est d'autant plus complexe que cette nouvelle question sociale se double aujourd'hui d'une question identitaire d'autant plus sensible qu'elle « travaille » prioritairement l'ensemble des classes populaires et singulièrement les jeunesses populaires, quelles que soient leurs origines. Or, la situation de ces populations risque de s'aggraver encore dans les mois et les années qui viennent. Pire : la tendance est à l'élargissement du nombre de personnes concernées. Avec la hausse des prix de l'habitat et la baisse du pouvoir d'achat d'une part croissante de la population (travailleurs pauvres, salariés à temps partiel contraint, retraités précarisés…), le nombre de personnes qui viennent trouver refuge à l'écart des grands centres urbains se renforce toujours plus. L'étalement urbain va se poursuivre, mais aussi la relocalisation en dehors des métropoles les plus actives d'une majorité des classes populaires, actives et retraitées. Aujourd'hui, on peut estimer que 60 % de la population vit en dehors des métropoles centrales. Cela signifie que la France des fragilités sociales est d'abord celle des espaces périurbains, ruraux, industriels, des villes moyennes et petites.

Cette dynamique de dispersion, qui va souvent de pair avec une moindre densité et efficacité des services publics, de la couverture médicale, de la qualité de l'offre de loisirs et de culture, souligne de nouveaux enjeux. Dans cette France périphérique, qui cumule éloignement des services publics et de l'emploi avec hausse des coûts et des temps de transport, la présence de l'État doit être repensée en fonction de la fragilité sociale de ces habitants. Alors que la France vient de voter pour l'alternance sereine, oublier ces réalités, c'est prendre le risque d'un réveil très rude aux prochaines échéances électorales. C'est prendre le risque de laisser se renforcer une fracture géographique qui est aussi sociale et culturelle. Pour éviter une situation de véritable apartheid géographique et social, il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'agir. C'est au plan des territoires que peuvent se déployer les services publics et les solidarités à travers la prise en compte de la spécificité des besoins des populations. D'une part, il s'agit de freiner l'étalement urbain, coûteux à vivre au quotidien, destructeur de l'écosystème et nécessitant un recours prioritaire à la voiture, par une politique de densification de l'habitat. D'autre part, il est vital de renforcer la présence des services publics non par une multiplicité des guichets que l'État et les collectivités ne sont plus capables d'assumer mais par la concentration des services dans des lieux centraux et identifiés. Si, dans les métropoles et les villes moyennes, les transports en commun doivent continuer d'être la priorité pour réduire l'utilisation et l'encombrement des voitures, et favoriser ainsi une écologie sociale protégeant la planète comme le pouvoir d'achat, dans les zones rurales et périurbaines, il importe de favoriser la diversité et la continuité de l'offre : transports en commun, voitures disponibles à partir des points de regroupement, organisation du covoiturage, mise à disposition de vélos et de voies réservées, minibus à la demande… Ces derniers étant par ailleurs d'accès prioritaire pour les personnes à mobilité réduite. Mais redonner confiance aux populations vivant dans les zones rurales, périurbaines, les petites villes passe par l'innovation sociale de proximité. Cela implique que l'État et les collectivités territoriales soutiennent les initiatives des associations, des entreprises sociales et solidaires et des bailleurs sociaux qui dynamisent les territoires. L'innovation sociale, c'est aussi bien de favoriser l'accès à la compétence numérique des populations que d'organiser du soutien scolaire ou encore la diffusion et la pratique culturelle. Mais c'est aussi de faciliter l'habitat partagé, d'accompagner l'autoconstruction de logements, de soutenir l'organisation du recyclage ou l'échange non monétaire de biens et de services. Cette économie de la proximité favorisant les emplois dans les bassins de vie et réduisant les durées de déplacement peut, certes, entraîner des hausses de charges. Mais elles seront en grande partie compensées par des réductions de coûts, en particulier de transport, et par l'amélioration de la qualité et de la durabilité des produits. La perte de confiance dans les institutions, dans le progrès social et dans l'avenir de la France périphérique ne pourra être jugulée par quelques formules creuses, moralisatrices et incantatoires. Il ne s'agit pas de fustiger le racisme et de communiquer sur de bons sentiments pour inverser la tendance. Mais il faut agir sur les territoires et donner sa chance à l'innovation sociale. Maintenant.

Serge Guérin et Christophe Guilluy
(29 mai 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La recomposition permanente de la société française et l'impact de la crise économique redessinent la géographie sociale de la France : **la redynamisation des territoires périurbains est un impératif pour éviter un apartheid géographique désastreux**.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

ASCENSEUR SOCIAL
Métaphore désignant les possibilités de progresser dans la hiérarchie des statuts sociaux. Cet « ascenseur » a relativement bien fonctionné pendant les Trente Glorieuses. La rigidité sociale actuelle amène certains sociologues à parler de « descenseur social ».

SUR-REPRÉSENTATION/ SOUS-REPRÉSENTATION
Il y a sur-représentation, par exemple, quand 55 % des élèves-ingénieurs sont des enfants de cadres supérieurs alors que leurs parents ne représentent que 15 % des actifs. À l'inverse, les enfants d'ouvriers et employés sont sous-représentés dans cette filière (16 % des élèves, 52 % des actifs).

TRAJETS COURTS/LONGS
La mobilité peut se faire entre statuts sociaux proches (fils d'agent de maîtrise devenu professeur des écoles) ou entre statuts éloignés (fille d'ouvrier devenue avocate). Les trajets longs sont statistiquement peu fréquents. Ils se constatent cependant sur plusieurs générations.

REPÈRES

Les différentes formes de mobilité sociale

ASCENDANTE/ DESCENDANTE
Trajectoire vers une position supérieure/inférieure dans l'espace social.

BRUTE
Ensemble des changements de positions sociales observés.

INTERGÉNÉRATIONNELLE
Trajectoire entre une génération et la suivante (père et fils/filles, par exemple).

INTRAGÉNÉRATIONNELLE
Trajectoire à l'intérieur d'une même génération.

NETTE
Mobilité brute – mobilité structurelle.

STRUCTURELLE
Mobilité contrainte par le changement des structures économiques.

Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

En sociologie, l'expression « mobilité sociale » désigne les parcours d'un individu ou d'une génération dans l'espace social. Cette mobilité est une des valeurs de la démocratie, fondée sur l'égalité des droits et des chances. L'analyse des réalités sociales oblige, cependant, à un diagnostic nuancé.

Les formes de la mobilité sociale

La mobilité sociale désigne les changements de statut social des individus, soit au cours de leur vie (mobilité intragénérationnelle) soit d'une génération à une autre (mobilité intergénérationnelle).
On utilise fréquemment la table de **mobilité intergénérationnelle** comparant les statuts des pères et ceux des fils. Il existe aussi des tables pères/filles, mais l'outil traditionnel concerne les fils de 40 à 59 ans, population supposée « stabilisée » sur le plan professionnel. On peut repérer la mobilité verticale ascendante (statut du fils plus élevé que celui du père), la mobilité verticale descendante (situation inverse), ainsi que les situations de mobilité horizontale (sans ascension ni régression), et de reproduction sociale (statut identique dans les deux générations).
La mobilité observée (mobilité brute) peut être décomposée : une part des changements de statuts entre pères et fils est en effet « contrainte », dictée par les transformations économiques : la baisse des emplois agricoles dans les soixante dernières années a contraint les fils d'agriculteurs à d'autres métiers que leurs pères. À l'inverse, les emplois de cadres ont augmenté et le recrutement sur ces nouveaux emplois a dû se faire au-delà des fils de cadres. Cette mobilité contrainte est appelée « mobilité structurelle ».
En retirant de la mobilité brute la mobilité structurelle, on obtient la mobilité nette (ou de circulation), non liée à l'évolution des structures de l'emploi. Ainsi, en France, en 2003, on estimait à 65 % le taux de mobilité brute, dont 25 points de mobilité structurelle et 40 points de mobilité nette. Cette dernière exprime la plus ou moins grande fluidité de circulation au sein d'une société. Elle illustre l'idéal démocratique de l'égalité des chances puisqu'elle ne résulte pas des transformations de l'économie.

La société française, entre mobilité et reproduction

La mobilité parfaite correspondrait à une situation dans laquelle l'origine sociale d'un individu n'interviendrait pas sur sa destinée sociale. Face à cet idéal, l'examen des réalités sociales exige de la nuance : la société française est marquée par une certaine mobilité sociale, même si le constat sur les années récentes est plus pessimiste. Une forte part de la mobilité brute est liée aux transformations des structures de l'emploi ; elle est donc de nature structurelle. La part de la mobilité nette a, quant à elle, tendance à régresser.

Catégorie socioprofessionnelle du fils selon celle du père, année 2000, en %

Fils / Père	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total	Ensemble
Agriculteurs	21,8	4,9	10,0	15,9	14,6	32,5	100	10,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,4	11,8	20,5	25,1	19,1	22,9	100	12,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5	4,4	41,5	31,8	11,9	9,7	100	15
Professions intermédiaires	1,0	5,5	22,2	34,9	17,5	18,6	100	8,5
Employés	0,7	5,6	13,7	27,5	23,2	29,0	100	18,4
Ouvriers	0,5	4,7	5,6	19,2	19,8	49,0	100	35,1
Ensemble	2,8	5,8	16,6	24,3	18,4	31,8	100	100

Champ : personnes de référence du ménage de 30 à 50 ans.
Source : Enquête Budget de Famille, Insee repris dans Économie et statistiques n°371, 2004.

Catégorie socioprofessionnelle du fils selon celle du père, année 2000, en %.

Le plus souvent, les parcours des mobilités sont des « trajets courts » (mobilité de proximité) entre des groupes assez proches (fils d'employés devenus professions intermédiaires par exemple), et concernent surtout les groupes situés au milieu de l'échelle sociale. Aux extrêmes de la hiérarchie, on constate encore une forte reproduction sociale avec, par exemple, une sur-représentation importante des fils de cadres devenus eux-mêmes cadres et, à l'inverse, une sous-représentation des fils d'ouvriers devenus cadres ou des fils de cadres devenus ouvriers. Certains sociologues ont parlé d'une « panne de l'ascenseur social », voire d'un phénomène de déclassement pour une partie du corps

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

social. Le paradoxe d'Anderson traduit cette réalité en montrant qu'un niveau de diplôme des fils identique à celui des pères ne garantit pas le maintien dans la même position sociale d'une génération à la suivante et peut conduire à un sentiment de décrochage social.

Les déterminants de la mobilité sociale

L'un des déterminants de la mobilité sociale est l'évolution des structures économiques : le recul des emplois agricoles, la chute de l'emploi industriel ouvrier et la croissance des emplois tertiaires, souvent plus qualifiés, ont bouleversé les structures sociales en entraînant, d'une génération à l'autre, une circulation accrue dans l'espace social. L'accroissement des emplois de cadres et de professions intermédiaires a contribué, notamment pendant les Trente Glorieuses, à un mouvement général d'ascension sociale. Cette évolution a ensuite été fortement freinée par la montée du chômage de masse.

D'autres facteurs doivent être pris en compte : la fécondité différentielle selon les groupes sociaux est, structurellement, un facteur de mobilité. Les ouvriers et les agriculteurs ont, en moyenne, plus d'enfants que les autres catégories sociales : cela conduit une partie de leurs enfants vers d'autres statuts que leur statut d'origine.

L'essor de l'emploi féminin, ces cinquante dernières années, a conduit, par effet de substitution, à accélérer la mobilité sociale ascendante des hommes vers des postes à qualification plus élevée.

Enfin, la démocratisation de l'école et l'augmentation du niveau général d'instruction, attestées par l'explosion du nombre des diplômes, ont favorisé la mobilité. Ce point appelle cependant des nuances : cette « inflation » des diplômes étant plus forte que l'accroissement du nombre de postes qualifiés à pourvoir, on a assisté à une baisse relative du rendement des diplômes dans l'accès aux emplois les plus qualifiés.

Deux analyses divergentes de la reproduction sociale

La reproduction sociale est contradictoire avec l'essence même des valeurs démocratiques. Deux grands courants d'analyse ont tenté d'expliquer cette contradiction : l'analyse inspirée par Pierre Bourdieu et celle proposée par Raymond Boudon.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **« Le fossé entre deux jeunesses est très grave »** p. 56-57
(Propos recueillis par Benoît Floc'h, 19 mai 2012.)

- **Une nouvelle égalité pour l'accès à l'enseignement supérieur** p. 57-58
(Sophie Béjean, Yves Guillotin, Maxime Legrand, Sébastien Chevalier, Patrice Brun, pour le collectif Révolution éducative, 6 juin 2012.)

Selon P. Bourdieu, l'hérédité et la reproduction sociales passent par la transmission, au sein de la famille, du capital sous diverses formes. Le capital économique favorise l'hérédité sociale chez les chefs d'entreprise, les enfants héritant souvent de l'outil de travail et du statut socio-économique des parents. Le capital culturel favorise la reproduction sociale dans les métiers à forte composante intellectuelle, dans lesquels l'accès se fait sur titres scolaires (familles d'enseignants, de médecins ou d'avocats, dont les enfants bénéficient d'une immersion culturelle propice à un futur parcours au sein des mêmes milieux). Le capital social composé d'autres ressources, comme le réseau relationnel ou encore les savoirs sociaux (aisance sociale, savoir-être) permet de valoriser le capital économique et le capital culturel. Pour Bourdieu, le cumul de ces formes de capital (ou leur absence conjuguée) serait à l'origine de la reproduction sociale.

Quelles sont les mécanismes de la reproduction sociale, qui perdure dans notre société ?

R. Boudon, dans une démarche opposée, applique la logique du calcul rationnel à l'analyse de la mobilité sociale : chaque individu souhaite optimiser sa position sociale et en retirer le plus grand bénéfice. Il fait des choix rationnels et compare les coûts d'une stratégie (coûts des études, temps à leur consacrer…) aux gains qu'il peut en espérer (revenus, prestige, etc.). L'origine sociale influence les comportements et les décisions : un fils d'ouvrier aura tendance à privilégier les études courtes lui apportant rapidement une promotion dans l'échelle sociale et un gain monétaire par rapport à la situation de son père. À l'inverse, pour égaler le statut de son père, un enfant de cadre doit s'engager dans un parcours scolaire plus long.

ZOOM SUR…

La table de mobilité, un outil imparfait

DESTINÉE OU RECRUTEMENT

Les tables de mobilité peuvent se présenter sous la forme d'une table de destinée, partant du statut du père et déclinant les destinées des fils (sur 100 fils dont le père était ouvrier, x % sont devenus…), ou sous la forme d'une table de recrutement, partant de la position des fils et remontant vers leurs origines (sur 100 fils ouvriers, x % avaient un père…).

LES CRITIQUES

Cet outil n'est pas exempt de défauts : d'une part, les tables les plus fréquentes négligent les parcours des femmes, d'autre part, elles peuvent conduire à des conclusions faussées, en raison du découpage sur lequel elles s'appuient : un fils d'instituteur devenu instituteur apparaît comme un immobile, alors que l'évolution du statut de ce métier devrait plutôt conduire à un diagnostic de déclassement social. L'intensité de la mobilité observée dépend, par ailleurs, du nombre de groupes retenus : plus on décompose la grille des statuts, plus on fait apparaître une forte mobilité. Enfin, les tables ne tiennent pas compte du statut de l'éventuel conjoint de la personne observée : un couple formé, par exemple, d'un ouvrier marié à une professeure des écoles connaît une forme d'ascension sociale par rapport à un couple ouvrier homogène.

UN NOUVEAU REGARD

La méthodologique de la « fluidité sociale » tente d'affiner ces analyses en comparant l'évolution, au cours du temps, des écarts de probabilité d'accès à un statut (par exemple cadre supérieur) pour les enfants issus de diverses catégories sociales (par exemple fils de cadre et fils d'ouvrier). La diminution ou l'augmentation de cet écart des probabilités permettent de conclure à un progrès ou à un recul de la fluidité sociale.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

MOTS CLÉS

HABITUS
Ensemble de dispositions acquises par l'individu au cours de sa socialisation. Selon le sociologue Pierre Bourdieu (1930-2002), ces manières de penser, de percevoir, de se comporter que l'individu accumule au cours de sa vie sociale créent un cadre qui modèle ses pratiques sociales. Ce cadre est influencé par le milieu social et culturel dans lequel l'individu a évolué : la manière de parler, les goûts, les postures physiques, les modes de pensée sont ainsi en partie le résultat des influences qui se sont exercées sur chacun et dont l'individu peut ne pas avoir conscience.

HOMOGAMIE
Fait de choisir son conjoint dans le groupe (ethnique, social, culturel, religieux...) auquel on appartient. On parle donc, selon les cas, d'homogamie sociale, religieuse, ethnique, etc. Le terme contraire est : hétérogamie.

PARADOXE D'ANDERSON
Ce paradoxe, énoncé dans les années 1960 par le sociologue américain Charles Anderson, conclut que, pour les enfants d'une génération, l'obtention de diplômes supérieurs à ceux de leurs parents n'est pas une garantie d'accès à un statut social supérieur.

REPRODUCTION SOCIALE
Phénomène par lequel les positions sociales se transmettent, dans une certaine proportion, de la génération des parents à celle de leurs enfants, en raison d'une faible mobilité sociale.

STATUT SOCIAL
Le statut social est la position qu'un individu occupe dans l'espace social, et notamment dans la hiérarchie sociale. Cette position est déterminée par de multiples critères (l'âge, le sexe, la profession, etc.) et elle prescrit à chacun des devoirs et des droits spécifiques. Un statut social s'associe à des rôles, c'est-à-dire à des comportements sociaux attendus par les autres.

Épreuve composée, 3e partie : Quels sont les effets des évolutions de la structure des professions sur la mobilité sociale ? Vous répondrez à cette question à l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances

Document 1

Table de mobilité en France en 2003
En % sauf ligne et colonne effectifs en milliers

Catégorie socioprofessionnelle du fils	Catégorie socioprofessionnelle du père							
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble	*Effectif fils*
Agriculteur	88 22	2 1	1 0	1 0	1 0	7 1	100 4	*285*
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	12 6	29 21	6 6	10 8	7 7	36 8	100 9	*619*
Cadre et profession intellectuelle supérieure	8 9	14 22	24 52	20 33	11 22	23 10	100 19	*1317*
Profession intermédiaire	11 17	12 24	9 26	16 33	11 28	41 23	100 24	*1890*
Employé	13 9	10 9	5 6	9 9	14 17	49 12	100 11	*770*
Ouvriers	18 37	9 24	2 9	6 17	7 26	58 46	100 34	*2364*
Ensemble	16 100	12 100	8 100	11 100	9 100	43 100	100	
Effectif pères	*1143*	*870*	*591*	*300*	*644*	*2998*		*7045*

Champ : hommes actifs ayant un emploi ou anciens actifs ayant un emploi, âgés de 40 à 59 ans en 2003
Lecture : en 2003, 7 045 000 hommes âgés de 40 à 59 ans ont un emploi ou sont d'anciens actifs occupés. Parmi eux, 2 364 000 sont ouvriers, soit 34 % des hommes de cette classe d'âge. Plus généralement, dans chaque case, le premier chiffre indique l'origine et le second chiffre indique la destinée : 2 % des ouvriers sont fils de cadres et 9 % des fils de cadres sont ouvriers.

Source : Insee, enquête FQP, 2003.

Document 2

« La stabilité sociale (immobilité ou hérédité sociale : même catégorie d'origine et de destinée, position sur la diagonale du tableau) est généralement importante, bien que variable selon les catégories et les époques. Des flux de mobilité non négligeables apparaissent cependant, qui ne se distribuent pas n'importe où dans les cases du tableau [Table de mobilité]. Les cas de mobilité ascendante sont plus nombreux que ceux de mobilité descendante. Les cas de mobilité modérée, entre des catégories relativement proches par leur niveau social, sont plus importants que ceux qui associent des catégories socialement très différentes : les trajets de mobilité sont plutôt courts que longs. Enfin, les situations de mobilité peuvent s›expliquer largement par les changements de la structure sociale (part des différentes catégories dans la population) entre les générations, qui se traduisent par les différences entre les deux marges (structures des origines et des destinées) du tableau. » (Dominique Merllié, « Les mutations de la société française », *Les Grandes Questions économiques et sociales*, Repère, La Découverte, 2007.)

Document 3

« Si la dégradation des perspectives de mobilité intergénérationnelle pour les cohortes nées au tournant des années 1960 est ainsi généralisée aux enfants de toutes les origines sociales, c'est en grande partie parce que ces générations font face à une évolution moins favorable de la structure sociale. En effet, si la part des cadres et professions intermédiaires avait augmenté de 6,1 points entre 1964 et 1977, la hausse n'est plus que de 3,7 points entre 1983 et 1997, période à laquelle les générations nées au tournant des années 1960 font leur entrée sur le marché du travail. [...] En réalité, ce sont les effets de la crise économique qui s'installe dans les années 1970 qui expliquent la dynamique moins favorable de la structure sociale. Le calcul de l'évolution moyenne du PIB et du taux de chômage lors des cinq années qui suivent la fin des études des générations successives permet d'établir de manière plus précise le lien entre

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Dissertations
– Vous vous interrogerez sur le rôle joué par l'école dans la mobilité sociale.
– Peut-on affirmer que l'origine sociale d'un individu pèse sur sa destinée ?
– Comment peut-on expliquer le sentiment de déclassement social ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

leurs perspectives et l'évolution des indicateurs macroéconomiques. Les individus nés dans les années 1940 qui entrent sur le marché du travail alors que les Trente Glorieuses battent leur plein bénéficient d'une situation privilégiée. La situation se dégrade pour les individus qui naissent au milieu des années 1950, mais ce sont ceux qui naissent au début des années 1960 qui font face à la situation la plus dégradée : lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail, la croissance n'est que de 1,4 % par an. Quant à la génération suivante, elle retrouve, avec une croissance de l'ordre de 3 %, une situation comparable à celle du milieu des années 1950. Le constat est encore plus simple pour le taux de chômage : plus on avance dans le temps, plus les générations sont confrontées à un taux de chômage élevé. Lorsque la génération 1944-1948 arrive sur le marché du travail, le taux de chômage est inférieur à 2 %. Il est de 8 % pour la génération 1959-1963 et de 10 % pour celle née entre 1964 et 1968. La dégradation généralisée des perspectives de mobilité sociale à laquelle sont confrontées les générations nées après les années 1940 s'explique en partie par la dynamique moins favorable de la structure sociale. Il est cependant paradoxal qu'elle se produise en dépit de l'élévation sensible du niveau d'éducation. » (Camille Peugny, « Éducation et mobilité sociale : la situation paradoxale des générations nées dans les années 1960 », *Économie et statistique*, n° 410, 2007.)

Ce qu'il ne faut pas faire

• Inverser la logique de lecture de la table de mobilité en confondant origine et destinée.
• Ne pas définir clairement les concepts clés de mobilité observés, structurelle et nette.
• Oublier d'appuyer l'analyse de la mobilité structurelle sur des exemples précis tirés des documents.

Exemple de corrigé rédigé

La mobilité sociale désigne les changements de statut social qui peuvent se réaliser soit au cours de la vie d'une personne (*mobilité intragénérationnelle*), soit de la génération des parents à celle des enfants (*mobilité intergénérationnelle*). Cette dernière peut être le résultat de deux grandes catégories de facteurs, d'une part l'accroissement de la fluidité de circulation sociale et de l'égalité des chances (*mobilité nette*), d'autre part les effets engendrés par l'évolution de la structure des professions entre les deux générations (*mobilité structurelle*).

Pour repérer cette part de la mobilité liée à l'évolution des structures économiques, il est nécessaire d'examiner les « marges » de la table de mobilité. Ces marges permettent de comparer la structure des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de la génération des pères et celle de la génération des fils.

Ainsi, dans la table de mobilité de 2003, on constate que 16 % des pères étaient agriculteurs, alors que 4 % seulement des fils le sont. À l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentaient que 8 % de la génération des pères mais 19 % de la génération des fils. Autre changement remarquable, le groupe ouvrier a vu son importance relative diminuer nettement (43 % des pères contre 34 % des fils). Enfin, les professions intermédiaires ne concernaient que 11 % des pères alors qu'elles représentent 24 % des fils.

Les transformations de la structure des professions au cours du temps amènent à poser le problème de la mobilité dans des termes spécifiques : tous les fils d'agriculteurs ne pouvaient pas occuper le même statut que leurs pères, en raison de la baisse des besoins en main-d'œuvre agricole au cours de la période. Certains ont donc connu une mobilité sociale « contrainte » par l'évolution des structures économiques. On peut faire le même raisonnement pour les fils d'ouvriers, à la suite de la diminution de l'importance relative de cette PCS, liée à la réduction du poids de l'industrie dans l'activité économique et dans l'emploi.

Le mouvement général de tertiarisation a, à l'inverse, conduit à l'apparition de nouvelles professions ou développé les effectifs de certaines professions existantes occupant, dans la hiérarchie des statuts, une position plus valorisée. C'est le cas, notamment, des professions intermédiaires et des cadres. L'expansion de ces deux PCS n'a pu se faire par simple recrutement parmi les enfants de ces deux groupes, et ceci a favorisé la mobilité des enfants d'autres PCS (agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise et ouvriers). Dans de nombreux cas, en raison de l'accroissement du niveau de qualification des emplois, cette mobilité liée aux structures s'est traduite par une mobilité verticale ascendante. De la même manière, la diminution des emplois d'artisans et de commerçants (liée à la concentration des entreprises et à la salarisation de l'emploi) a conduit une partie des enfants de ces deux PCS à une mobilité « contrainte ».

Au final, on constate donc un mouvement non négligeable de mobilité sociale plutôt ascendante, qui n'est pas vraiment le signe d'un accroissement de la fluidité sociale, puisqu'elle découle, pour l'essentiel, de la contrainte de mobilité que l'évolution économique impose au corps social. Le bilan que les études de mobilité sociale permettent de faire font apparaître que, globalement, la mobilité observée (brute) a touché environ 65 % de la génération des fils, dont 25 points relèveraient de la mobilité structurelle et 40 points de la mobilité nette.

Il reste cependant à s'interroger sur la manière dont ce mouvement général de mobilité plutôt ascendante est ressenti par ceux qu'il concerne car, paradoxalement, dans une période de croissance désormais ralentie, le sentiment de déclassement social a tendance à progresser et la dynamique de la mobilité semble aujourd'hui moins présente. ■

ZOOM SUR...

Une critique sévère de l'institution scolaire

Or, si l'on prend vraiment au sérieux les inégalités socialement conditionnées devant l'école et devant la culture, on est obligé de conclure que l'équité *formelle* à laquelle obéit tout le système d'enseignement est injuste *réellement* et que, dans toute société qui se réclame d'idéaux démocratiques, elle protège mieux les privilèges que la transmission ouverte des privilèges. En effet, pour que soient favorisés les plus favorisés et défavorisés les plus défavorisés, il faut et il suffit que l'école ignore dans le contenu de l'enseignement transmis, dans les méthodes et techniques de transmission et dans les critères de jugement, les inégalités culturelles entre les enfants des différentes classes sociales : autrement dit, en traitant tous les enseignés, si inégaux soient-ils en fait, comme égaux en droits et en devoirs, le système scolaire est conduit à donner en fait sa sanction aux inégalités initiales devant la culture. (Pierre Bourdieu, *L'École conservatrice*, 1966)

Les écarts de mobilité dans les pays développés

Les pays scandinaves, l'Allemagne, l'Australie ou le Canada se caractérisent par des niveaux de fluidité sociale élevés qui contrastent avec ceux de la France, des États-Unis, du Royaume Uni et plus encore du Brésil, pays où la reproduction sociale entre générations est forte, surtout au bas de la pyramide sociale. La fluidité sociale est beaucoup plus forte dans les pays où les inégalités de revenus sont faibles et où les mécanismes de redistribution des revenus, notamment par la fiscalité, sont puissants. Il faut cependant souligner la difficulté des comparaisons internationales, en raison de l'hétérogénéité des structures sociales et des perceptions qu'en ont les populations concernées.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

« Le fossé entre deux jeunesses est très grave »

Le sociologue Olivier Galland s'inquiète de la fracture grandissante entre les jeunes diplômés et ceux qui décrochent

Olivier Galland, sociologue, est directeur de recherche au CNRS, président du comité scientifique de l'Observatoire de la vie étudiante. Il dresse le portrait de ces jeunes, libres mais adultes sur le tard, dont le nouveau chef de l'État fait sa priorité.

La jeunesse est une priorité de François Hollande. Est-il si urgent de s'occuper d'elle ?

Les jeunes croient en leur propre avenir, pas en celui de la société. C'est le défi auquel sont confrontés les responsables politiques. Leurs réponses ne devront pas être trop générales car elles laisseraient de côté une partie de la jeunesse qui, défavorisée, en échec scolaire et sans porte-parole, est déjà laissée à l'abandon. Il faut se garder, en effet, de l'idée qu'il existerait en France une jeunesse partageant un destin commun et homogène.

Le tableau est sombre, mais les jeunes n'ont-ils pas, par bien des aspects, une vie meilleure que celle de leurs parents ?

Ces dernières années, un mythe s'est développé autour de l'idée de déclassement générationnel. Or les jeunes font des études toujours plus longues ; ils occupent plus souvent qu'auparavant des postes de cadres ; leurs salaires augmentent… La structure sociale du pays s'élève : il y a davantage de cadres et moins d'ouvriers. Cette tendance durable est favorable aux jeunes, à l'exception notable des crises économiques qui les affectent toujours plus durement. Ils sont aussi plus libres que ne l'étaient leurs aînés. On est loin du modèle éducatif tutélaire de l'après-guerre et de la tension qui existait entre les générations autour des valeurs. Dans les années 1980, les enquêtes sociologiques révélaient encore un clivage de valeurs entre les personnes âgées de moins de 40 ans et celles âgées de plus de 40 ans.

Il s'est aujourd'hui déplacé à 60 ans. Une grande classe d'âge allant de 18 à 60 ans partage donc les mêmes valeurs, notamment en ce qui concerne la liberté dans ses choix. Il est par exemple fascinant de constater l'accroissement de la tolérance vis-à-vis de l'homosexualité dans la société française depuis trente ans. Les jeunes ont également gagné, grâce aux nouvelles technologies notamment, une grande autonomie dans la gestion de leurs relations amicales, et ce, de plus en plus précocement. Les collégiens ne sont plus des enfants. Les parents n'ont plus de prise. Il en résulte une inflexion du modèle de socialisation des jeunes. Il était vertical (soumis à l'autorité de parents, prescripteurs de valeurs), il devient horizontal : les jeunes construisent leurs valeurs à l'intérieur du groupe des pairs, sans contrôle parental. Bref, les valeurs s'homogénéisent, mais un clivage culturel se développe. Ce qui est d'ailleurs inquiétant dans la mesure où cette culture jeune, fondée sur la communication, l'oral, l'horizontalité, s'éloigne de plus en plus de celle qui prévaut toujours à l'école. Mais, du point de vue de la famille, les jeunes acquièrent ce que le sociologue François de Singly appelle une « identité clivée » : les parents leur demandent de réussir à l'école, mais les laissent libres pour le reste. C'est le compromis. Et le modèle français d'entrée dans la vie adulte a permis à cette conception d'autonomie de prospérer.

Ce modèle n'en reste pas moins marqué par la dépendance financière et le chômage…

Oui, parce qu'en France, le modèle de transition vers l'âge adulte reste statutaire : le diplôme est hyper valorisé et le marché du travail clivé entre le contrat à durée indéterminé, protecteur, pour les adultes, et le contrat à durée déterminée, pour les jeunes. Le CDI est un symbole très fort : c'est en le signant qu'on devient adulte, qu'on change de statut, qu'on peut faire des projets. Mais la route est longue et instable pour y parvenir. On retrouve d'ailleurs ici le clivage entre deux jeunesses. Les diplômés accèdent au CDI entre 25 et 30 ans dans 80 % des cas. Les autres, un jeune sur cinq, sont plus instables. Et certains d'entre eux sont menacés par l'exclusion sociale.

Cette longue transition est cependant marquée par un fort soutien économique des parents. Le rôle de ceux-ci a changé : ils sont moins prescripteurs de valeurs et davantage accompagnateurs. Et dans un pays où le système d'orientation fonctionne mal, c'est le réseau relationnel de la famille qui prend le relais. Le capital social reste déterminant. À condition d'en disposer, bien entendu…

Ce long chemin vers l'âge adulte est-il une spécificité française ?

Il se situe à mi-chemin entre le modèle nordique et le modèle méditerranéen. Dans ce dernier, le jeune reste chez ses parents jusqu'à ce qu'il ait accumulé suffisamment de ressources pour voler de ses propres ailes. Il n'existe pas de phase intermédiaire, comme en France. Très peu de jeunes Italiens vivent seuls, par exemple : ils passent directement de la famille à la vie de couple. Il est vrai que les aides publiques sont faibles. Le modèle nordique privilégie

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

l'autonomie précoce. On peut même considérer qu'il existe une injonction à l'autonomie. Les aides publiques sont élevées et bénéficient à tous les jeunes quels que soient les revenus de leurs parents.

Le modèle français est intermédiaire. Contrairement à ce que l'on croit souvent, les jeunes Français partent relativement tôt du domicile familial : vers 20 ans. Autonomes, ils ne sont pas indépendants financièrement. Leurs parents les aident beaucoup à acquérir cette autonomie, en payant le loyer par exemple. L'éloignement de la famille est progressif, soutenu en arrière-plan par les parents. Les jeunes Français font leurs premières armes avec un filet de sécurité.

Ce modèle présente des vertus. Longtemps, on accédait à l'âge adulte par la transmission intergénérationnelle. Le fils de boulanger reprenait la boulangerie. La reproduction sociale garantissait une insertion rapide et limitait les problèmes identitaires. Elle est aujourd'hui caduque. De nos jours, la mobilité sociale est forte et les jeunes aspirent à occuper un emploi différent de celui de leurs parents. Ils doivent construire eux-mêmes leur identité et leur statut. Le modèle français favorise cette phase d'expérimentation où l'on tâtonne pour trouver sa voie.

Jadis, on était très vite confronté aux réalités de la vie. Est-ce forcément un progrès de devenir adulte plus tard ?

Oui, parce que les jeunes choisissent leur voie de façon autonome. Même si c'est moins sécurisant. D'ailleurs, ils revendiquent ce droit. C'est bien ce qui explique que l'orientation scolaire soit aujourd'hui si mal perçue. Quand celle-ci débouche sur l'échec ou une orientation autoritaire, elle entraîne une grande acrimonie.

Notre système éducatif est structuré autour de l'élitisme républicain. Son rôle est de diriger les meilleurs vers les filières les plus prestigieuses. Les autres sont orientés par défaut. Tout cela se fait au nom de l'égalité républicaine. Le problème, c'est que ce système rigide, traditionnel, tubulaire fonctionne mal aujourd'hui. Quand l'égalité devient uniformisation, elle produit des inégalités. Les enquêtes sociologiques menées auprès des jeunes de banlieue montrent bien cette rancœur. L'école est la première institution de la République qu'ils rencontrent. Quand celle-ci leur dit : vous n'êtes pas capables de réussir, ça fait mal.

Ces jeunes de banlieue, c'est le cœur de la deuxième jeunesse que vous évoquez ?

On la retrouve plus souvent en banlieue, mais tous les jeunes de banlieue n'échouent pas. Cette deuxième jeunesse est bien plus large : ce sont tous ces élèves qui échouent à l'école et n'acquièrent pas les compétences de base leur permettant de trouver un emploi et de se débrouiller dans la vie. L'écart entre la jeunesse diplômée et la jeunesse qui décroche s'aggrave aujourd'hui. C'est extrêmement grave. Cette exclusion sociale a été le ferment des émeutes de banlieue en 2005. Il est toujours présent et peut exploser à tout moment chez une jeunesse qui ne s'exprime pas selon le mode traditionnel des revendications et manifestations. C'est le même ferment qui provoque la radicalisation politique, qu'elle prenne la forme d'un vote d'extrême droite ou d'une dérive à la Mohamed Merah... ■

Propos recueillis par Benoît Floc'h
(19 mai 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La fracture sociale se manifeste de manière particulièrement criante pour les jeunes générations. **Une partie de la jeunesse, marginalisée par l'école, n'accède pas à l'emploi qualifié et stable et risque de glisser vers l'exclusion sociale et la radicalisation.**

Une nouvelle égalité pour l'accès à l'enseignement supérieur

La tendance est lourde et connue de longue date : les moyens publics consacrés à l'enseignement supérieur ont un effet profondément anti-redistributif et profitent en priorité aux étudiants les plus favorisés. Un état de fait que les dernières initiatives gouvernementales n'ont en rien contribué à rééquilibrer. Le nouveau président de la République s'est quant à lui fermement engagé à investir davantage dans le système éducatif pour en améliorer tant l'efficacité que l'équité. Pour l'enseignement supérieur, l'objectif annoncé est d'en élargir l'accès, d'améliorer la réussite de tous les étudiants et d'assurer leur insertion professionnelle. Ces cinq dernières années n'ont pas vu naître de réel progrès en matière de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Et pour cause : les moyens investis se sont concentrés sur un petit nombre de centres universitaires. S'agissant des aides aux étudiants, elles ont été l'occasion d'effets d'annonce (le 10e mois de bourses) et de mesures médiatiques (augmentation du taux de boursiers dans certaines grandes écoles),

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

mais sont restées dérisoires en termes de corrections des inégalités liées à l'origine sociale ou géographique.

Une récente étude menée par la Conférence des présidents d'université (CPU) montre à quel point le bilan est alarmant du point de vue de l'équité : non seulement le financement public de l'enseignement supérieur reproduit les inégalités sociales, mais encore, il aggrave l'injustice constatée à la sortie du primaire et du secondaire.

Au niveau très général de l'accès à l'enseignement supérieur, les étudiants issus des classes modestes y restent très largement sous-représentés. Concernant les filières garantissant les plus hautes rémunérations (formations longues et sélectives), ce sont encore les plus aisés qui y accèdent. Enfin, les moyens publics investis dans les formations sont aussi concentrés sur les filières bénéficiant le plus aux étudiants les plus favorisés, qui sont aussi ceux qui percevront dans le futur les revenus les plus élevés... L'actuel système de financement de l'enseignement supérieur fonctionne selon un véritable cercle vicieux pour les uns, vertueux pour les autres. Il est indispensable que les débats sur la fiscalité soient aujourd'hui connectés à la politique familiale et éducative. Une question se pose en particulier : arbitrer entre un mois de bourse supplémentaire et la demi-part fiscale accordée aux familles dont les enfants font des études supérieures est-il de nature à modifier la situation ?

Le choix du gouvernement il y a dix-huit mois a été de conserver la demi-part fiscale et de financer un mois de bourse supplémentaire. En termes de communication, le succès est indéniable. Mais qu'en est-il de l'équité ? Cette augmentation des aides ne corrige en rien les inégalités sociales, et ce pour deux raisons. D'abord parce que l'augmentation de la bourse est modeste, n'accroît pas le nombre des bénéficiaires et ne permet pas de rattraper notre retard en termes d'aides aux étudiants par rapport aux autres pays de l'OCDE. Ensuite parce que la demi-part fiscale bénéficie seulement à ceux dont les parents paient des impôts, et à proportion de leurs revenus imposables.

L'augmentation des moyens pour l'enseignement supérieur impose aujourd'hui de concevoir des règles de financement justes et efficaces.

Un autre fonctionnement est non seulement souhaitable, mais aussi possible du point de vue financier. Du travail d'analyse mené par la CPU et de ses conclusions présentées lors du colloque de 2012 se dégagent en effet des pistes innovantes pour à la fois renforcer l'équité sociale, favoriser l'accès à l'enseignement supérieur à un plus grand nombre et prendre en compte tant le bénéfice social qu'individuel de la formation dans les modes de financement. Quatre mesures simples et efficaces pourraient guider une action gouvernementale soucieuse de la justice sociale :

– Investir massivement dans l'orientation en amont, pour rééquilibrer les chances d'accès de tous aux études longues.

– Augmenter substantiellement les aides aux étudiants pour inciter davantage les jeunes des classes modestes à s'engager dans des études supérieures, en particulier dans des études longues.

– Garantir l'employabilité à long terme et, pour les filières longues (Masters, écoles, formations d'ingénieurs), prendre en compte le bénéfice individuel ultérieur des études. Cela passe notamment par la mise en place d'un système de droits (bourses, aides sociales, prêts) et de devoirs (par exemple via un financement ultérieur par les diplômés en fonction de leurs revenus futurs).

– Transformer l'actuelle demi-part fiscale en « crédit d'impôt formation supérieure », en tant que modalité de l'aide fiscale adressée aux familles, mais aussi aux étudiants diplômés. Pour les familles les moins favorisées, il encouragerait la poursuite d'études supérieures, sans remettre en cause la politique familiale. Pour les étudiants diplômés, il pourrait être associé au remboursement des prêts, notamment dans le cas de prêts à remboursement contingent, dès lors qu'il serait indexé sur les revenus imposables ultérieurs. La mesure a en outre le mérite d'être à coût constant pour les finances publiques.

Le nouveau gouvernement de notre pays a affiché des priorités : la jeunesse, l'égalité des chances, la justice fiscale, la relance de l'activité économique. L'objectif de ces propositions est de favoriser leur mise en œuvre. La grandeur d'une démocratie se mesure aux moyens déployés pour qu'en son sein règne l'équité. ■

Sophie Béjean, Yves Guillotin, Maxime Legrand, Sébastien Chevalier, Patrice Brun (pour le collectif Révolution éducative)
(6 juin 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'enseignement supérieur n'échappe pas aux processus discriminatoires : son financement par l'État profite en priorité aux classes aisées. **Une véritable démocratisation passe par la réorientation des moyens attribués par la puissance publique à la formation de la jeunesse.**

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

INTÉGRATION, CONFLIT, CHANGEMENT SOCIAL

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

COHÉSION SOCIALE
« Ciment » qui assure l'unité d'un groupe social. Elle n'est pas pour autant synonyme d'absence de conflit. On peut parler de cohésion sociale dès lors que le groupe coopère et que ce qui rassemble l'emporte sur ce qui divise. Elle se construit à travers les différentes formes de lien social : marchand, politique, symbolique.

DÉSINSTITUTIONNALISATION DE LA FAMILLE
Transformation de la famille qui, en se diversifiant par rapport à ses formes traditionnelles, connaît une diminution de l'influence qu'elle avait auparavant dans le processus d'intégration sociale des individus.

INDIVIDUALISME
Système de pensée dans lequel l'individu est érigé comme la valeur suprême. La connotation du terme est ambivalente car il peut servir à louer la responsabilité individuelle et le respect dû à la personne et à ses droits (autonomie et égalité). Mais il peut aussi renvoyer à la tendance au renfermement égoïste (le chacun pour soi) et à l'affaiblissement des solidarités collectives.

INSÉCURITÉ SOCIALE
Concept développé par R. Castel qui désigne la situation de forte vulnérabilité d'une partie de la population face aux aléas de l'existence, notamment en raison du chômage, de la précarité et de l'effritement de la protection sociale.

LIEN SOCIAL
Ensemble des relations qui conduisent les individus à se considérer comme membres d'une société. Il inclut le partage des mêmes valeurs, notamment morales et politiques, des mécanismes de relations économiques favorisant l'échange et la solidarité. L'appartenance à des « collectifs » (famille, entreprise, syndicat, etc.) est un des éléments qui renforce le lien social.

Quels liens sociaux dans des sociétés où s'affirme le primat de l'individu ?

Les instances traditionnelles d'intégration sociale comme la famille, l'école ou le travail ont vu leur rôle dans la construction du lien social se fragiliser. La cohésion sociale semble menacée par la montée de l'individualisme et par la persistance de difficultés économiques pour une partie de la population vivant dans la précarité et la pauvreté. Face à cette fragilité, le rempart de la protection sociale s'est, lui aussi, effrité.

Les formes de la cohésion sociale : une thèse fondatrice

Toute société doit entretenir chez ses membres un sentiment d'appartenance assurant la solidité de la cohésion sociale. Le sociologue E. Durkheim (1858-1917) a distingué deux formes de solidarité qui, historiquement, ont construit ce sentiment. Dans les sociétés traditionnelles règne une **solidarité mécanique** et l'intégration des individus repose sur la similitude des membres du corps social. Les fonctions sociales et économiques sont peu différenciées et la « division du travail social » est faible. L'uniformité des statuts, des valeurs et des croyances fait que l'individu n'existe qu'à travers l'être collectif que forme le groupe. La conscience individuelle est recouverte par la conscience collective, et la cohésion naît de la soumission des comportements individuels aux normes sociales dominantes.

À l'inverse, les sociétés modernes reposent, selon Durkheim, sur une **solidarité organique**, née de la division de plus en plus poussée du travail. Cette différenciation des fonctions rend les individus différents mais complémentaires et, donc, dépendants les uns des autres, à la manière dont les organes physiques concourent au fonctionnement harmonieux du corps. Alors que les individus deviennent de plus en plus autonomes et que la conscience individuelle grandit, cette complémentarité consolide la cohésion sociale.

La fragilisation du lien social

Le rapport que l'individu entretient à la société s'est, dans les sociétés modernes, profondément transformé. Le primat de l'individu s'affirme désormais comme une valeur prioritaire, et les instances d'intégration qui le prenaient autrefois en charge ont vu leur rôle évoluer.

Le rapport à la famille s'est transformé : le recul du mariage, la montée des divorces et les nouvelles formes d'union témoignent d'une désinstitutionnalisation de la famille. Bien qu'elle reste le lieu privilégié de la socialisation et de l'intégration sociale, elle n'est plus le rempart contre l'isolement qu'elle constituait autrefois. Elle a largement perdu sa fonction de prescription des normes de comportement. Cependant, son rôle intégrateur continue à se manifester à travers les solidarités qu'elle développe : aides financières entre générations, échanges de services, soutien psychologique et moral…

L'école, autre instance de socialisation, a vu son rôle et ses modes de fonctionnement évoluer profondément : elle reste un lieu de transmission des normes et des valeurs du pacte social et

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

politique républicain (laïcité, égalité des chances, compétition méritocratique), mais elle s'est massifiée en accueillant des publics plus larges et plus hétérogènes par rapport à l'école élitiste d'autrefois. Sa capacité à unifier et homogénéiser les comportements et les systèmes de valeurs est mise à rude épreuve, d'autant que les attentes du corps social à l'égard du système scolaire sont considérables, notamment en matière d'adaptation à l'emploi et de promotion sociale. La résurgence des revendications communautaristes, par exemple, n'a pas épargné cette institution et fragilise un peu plus la fonction d'intégration républicaine qui lui est traditionnellement dévolue.

Dans la sphère du travail enfin, les tendances centrifuges se manifestent également depuis quelques décennies. Le travail a longtemps été considéré comme un vecteur privilégié de l'intégration et du sentiment d'appartenance collective. La solidarité mécanique qui soudait, au sein du salariat, les identités professionnelles a, au long du XX^{e} siècle, conduit les travailleurs à des combats communs et à l'affirmation d'une conscience collective créatrice de solidarité. Mais l'éclatement des statuts professionnels et la montée du chômage et de la précarité ont sapé en partie cette cohésion. La perte d'emploi ou l'insécurité professionnelle affaiblissent les solidarités professionnelles, mais aussi la sociabilité privée (au sein du groupe familial ou du cercle d'amis) et l'engagement collectif (mouvement associatif ou militantisme politique). Une partie du corps social voit son rapport aux enjeux collectifs se distendre, tandis que s'affaiblit le sentiment d'appartenance, dans une spirale qui peut conduire à l'exclusion sociale ou à la « désaffiliation » (Robert Castel). Ce processus touche les segments les plus vulnérables de la société (travailleurs non qualifiés, femmes isolées, minorités ethniques marginalisées…).

Le lien politique fragilisé ?

Ce recul des instances de la cohésion sociale amène à poser la question, fondamentale dans une société démocratique, de la solidité du lien politique. Le lieu historique qui soude la collectivité des citoyens est la nation. Mais le lien politique est un lien abstrait, un lien pensé plus qu'un lien vécu au quotidien comme le lien familial ou communautaire. Il est fondé sur la conquête des droits politiques : liberté d'expression, liberté de conscience, égalité citoyenne, droit de vote, etc. Ce lien politique est, lui aussi, aujourd'hui fragilisé : le rapport à la chose publique d'une partie des citoyens se distend, comme en témoignent la montée de l'abstention électorale et la perte d'intérêt pour le débat politique. La résurgence de formes de replis identitaires ou communautaristes peut, par ailleurs, faire renaître des solidarités mécaniques tribales apparaissant comme une remise en cause du pacte citoyen. Le bilan sur cette question doit cependant être nuancé, car la période récente a vu une renaissance de mobilisations citoyennes spontanées, souvent organisées hors des cadres traditionnels de la protestation, qui atteste que la conscience citoyenne peut se réveiller sur certains enjeux majeurs.

Le rempart de la protection sociale

La construction du lien politique s'est accompagnée, durant le XX^{e} siècle, de la mise en œuvre d'un système de protection sociale dont la fonction est de consolider la citoyenneté politique par une « citoyenneté sociale » (R. Castel) qui est l'instrument d'une « sécurité sociale » face aux risques de la maladie, de la vieillesse ou du chômage. Cette fonction protectrice de l'État-providence a, elle aussi, subi les assauts des crises économiques et d'une remise en cause idéologique.

La fragilisation financière de la protection sociale est née de l'accroissement des charges (montée du chômage, vieillissement de la population) et des réticences du corps social à accepter plus de prélèvements sociaux pour le financer.

La mise en cause idéologique correspond à la montée du courant de pensée ultralibéral, à la fin des années 1970, pourfendant la protection sociale au nom du rejet de l'assistanat et militant pour une protection privée qui serait le signe d'une responsabilisation individuelle.

UN ARTICLE DU *MONDE* À CONSULTER

• **Le SAMU social s'alarme de la raréfaction des places d'hébergement pour femmes** p.63
(Catherine Rollot, 3 avril 2012.)

ZOOM SUR…

Deux regards sociologiques sur l'exclusion

LA DÉSAFFILIATION

Pour Robert Castel (1933-), le concept de désaffiliation désigne le parcours d'un individu depuis une situation d'intégration jusqu'à des formes d'exclusion sociale.

« Je ne nie pas que certaines populations sont aujourd'hui menacées d'exclusion en ce sens si la situation continue de se dégrader. Mais dans la plupart des cas, les gens ne sont pas à proprement parler exclus mais fragilisés, déstabilisés, en voie de désaffiliation. Parler de désaffiliation présente l'avantage d'inviter à retracer les trajectoires – on est désaffilié de – c'est-à-dire à voir ce qu'il y a en amont, par rapport à quoi les gens décrochent, et éventuellement pourquoi ils décrochent. L'exclusion a quelque chose de statique, de définitif ; la désaffiliation remonte et essaye d'analyser les situations de vulnérabilité, avant le décrochage. »

LA DISQUALIFICATION

Selon Serge Paugam, le concept de disqualification désigne la rupture des liens entre une personne et le corps social qui, de manière cumulative, l'amène à intérioriser la vision négative de lui-même qu'il provoque chez les autres.

« Le chômage correspond à la rupture au moins partielle du lien de participation organique. Ce type de rupture en entraîne-t-il d'autres ? Prenons tout d'abord la probabilité de vivre seul. Il ne s'agit pas en soi d'indicateur de fragilité des réseaux sociaux. On peut y voir, en effet, un indice d'autonomie choisie des individus vis-à-vis de la famille et de leur entourage. […] En revanche, si les personnes qui vivent seules ont également une très faible participation à la vie sociale, le risque d'isolement voire de repli sur soi est plus grand, et on peut craindre alors un processus de disqualification sociale. »

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

MOTS CLÉS

CONTRAT SOCIAL
Il s'agit du lien bilatéral qui unit le citoyen à la communauté politique et qui l'amène à reconnaître le devoir d'obéissance au pouvoir comme légitime, en échange de la protection de certains droits juridiques et sociaux.

DÉCLASSEMENT
Décrochage social qui conduit certaines personnes à occuper, dans l'échelle sociale, des positions inférieures à celles de leurs parents, à diplôme identique voire supérieur. Ce phénomène est en partie lié à la dévalorisation relative de certains diplômes. Cette situation est notamment perceptible au moment de la première embauche.

INTÉGRATION SOCIALE
Processus qui amène une personne à se reconnaître et à être reconnue comme membre d'une société. L'intégration sociale repose à la fois sur l'appartenance politique, professionnelle, culturelle, linguistique, etc.

INSTANCES D'INTÉGRATION
Lieux ou acteurs ayant pour fonction d'assurer la socialisation des individus et leur intégration dans la société (famille, école, entreprise, associations, médias, etc.)

MASSIFICATION SCOLAIRE
Augmentation des effectifs scolarisés liée à l'allongement de la durée des études au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire.

SOCIABILITÉ
Ensemble des possibilités qu'a un individu de nouer et d'entretenir des relations sociales individuelles ou collectives au sein d'un groupe (école, travail, amis...).

SOCIALISATION
La socialisation est l'ensemble des processus par lesquels un individu apprend, en les intériorisant, les règles de vie, les comportements attendus, les modes de perception et de pensée propres à la société dans laquelle il vit.

Dissertation : Quelle est la contribution de l'école à la cohésion sociale en France aujourd'hui ?

L'analyse du sujet

Le sujet porte sur la fonction socialisatrice et intégratrice de l'école, donc sur la transmission de valeurs communes et sur l'acquisition par chacun des moyens de son intégration sociale. Le constat doit montrer la difficulté pour l'école d'assumer cette mission de cohésion sociale qu'elle ne peut remplir seule.

La problématique

L'école se voit chargée d'une mission socialisatrice et intégratrice qu'elle parvient globalement à assumer. Face à un public hétérogène, cette mission comporte des échecs.

Jules Ferry (1832-1893).

Introduction

Depuis plus d'un siècle, en France, la figure de J. Ferry est convoquée pour célébrer l'école républicaine. Le rôle qui lui est assigné est, en effet, au cœur du processus d'intégration qui fonde le contrat social. S'appuyant sur les principes de l'égalité et du mérite, elle se voit confier un rôle majeur dans l'intégration citoyenne. Cette fonction ne se réalise qu'imparfaitement car la culture scolaire est inégalement partagée.

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Dissertation
– La montée de l'individualisme remet-elle en cause la cohésion sociale ?
– En quoi la place de la famille dans la construction du lien social a-t-elle changé ?
– La perte d'emploi est-elle une menace pour l'intégration et la cohésion sociale ?

Ce qu'il ne faut pas faire

- Dresser un réquisitoire asymétrique et sans nuances des carences du système scolaire.
- Oublier de mobiliser les outils conceptuels de l'analyse sociologique de la socialisation et de l'intégration sociale (valeurs, norme...).

Le plan détaillé du développement

I. L'école républicaine, une fonction d'intégration affichée
a) L'intégration citoyenne
Égalité, citoyenneté et méritocratie : les missions de l'école obligatoire, gratuite et laïque.
b) Un facteur de la cohésion sociale
Au fondement du discours politique sur l'école : intégration et cohésion sociale.
c) Le diplôme comme reconnaissance de la compétence du mérite
La reconnaissance du mérite : le diplôme comme instrument supposé de l'intégration et de l'égalité des chances.

II. La culture scolaire, un patrimoine toujours discriminant
a) Réussite scolaire et origine sociale
Carrières scolaires et environnement social : une démocratisation encore partielle et sélective.
b) Un destin professionnel de plus en plus marqué par le parcours scolaire
Une inégalité des chances et des destins sociaux que l'école peine à combattre.
c) Une culture scolaire universelle ?
Ségrégation scolaire et sociale : l'illusion d'une culture homogène.

Conclusion

Le rôle de l'école comme source de cohésion sociale fait donc débat en raison des défaillances dans la réalisation de cet objectif. Ce relatif échec tient à la fois à l'ambiguïté des missions confiées à l'école, à l'insuffisante sélectivité des moyens qui lui sont alloués et à l'absence de continuité de la lutte contre la ségrégation scolaire. Ne peut-on pas aussi en chercher les racines dans les enjeux excessifs que la société confie à l'école ? La cohésion d'une société repose sur d'autres piliers que son système scolaire.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Le SAMU social s'alarme de la raréfaction des places d'hébergement pour femmes

Alors que la proportion de femmes à la rue ne cesse d'augmenter, l'un des rares centres d'accueil d'urgence d'Ile-de-France spécialement consacré à cette population fermera ses portes le 31 mai.

Dans le recoin d'un couloir de métro, une jeune femme est allongée sur des cartons. Au loin, des voix masculines... deux hommes apparaissent. Elle leur demande une cigarette. L'un des deux hommes se rapproche, essaie de la toucher, de l'embrasser... Elle court jusqu'à un bâtiment, sur lequel on peut lire « Centre d'hébergement ». Elle frappe, affolée, mais la porte est close. « Pour que le centre reste ouvert, partagez cette pétition. »

Depuis mi-mars, le SAMU social, par ce film Internet (www.cauchemardefemme.fr) réalisé gracieusement par Frédéric Schoendoerffer, réalisateur entre autres de la série policière « Braquo », tente d'interpeller les pouvoirs publics et l'opinion sur la fermeture du centre d'hébergement d'urgence situé dans l'ancien hôpital Jean-Rostand d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). Prévue au 31 mai 2012, cette fermeture sonne la disparition de 52 places réservées aux femmes isolées. La fin du centre Jean-Rostand est le dernier épisode d'un feuilleton commencé l'été dernier. Le 30 juin 2011, en raison de sa vétusté et d'une opération urbaine, le centre d'hébergement d'urgence Yves-Garel, situé dans le 11e arrondissement de Paris et géré par le SAMU social de Paris, fermait ses portes. Alors que les 57 places occupées par les hommes furent reconstituées rapidement dans le 15e arrondissement, il fallut attendre plusieurs mois pour que les 38 lits réservés aux femmes soient déployés ailleurs. À la fin du mois de novembre 2011, dans le cadre du plan hivernal, une issue est enfin trouvée. Cinquante-deux places sont mises à disposition pour les femmes dans l'ancien hôpital Jean-Rostand d'Ivry-sur-Seine. Mais la solution est temporaire. « Ces locaux n'appartiennent pas à l'État, mais à la mutuelle Macif, qui est en passe de les vendre à la société Eiffage, explique Stefania Parigi, directrice du SAMU social de Paris. En attendant la cession définitive, ils sont loués par l'assistance publique qui nous les met à disposition. » Si aucune solution n'est trouvée, notamment par l'État, qui finance à 92 % le SAMU social, les hébergées se retrouveront à la rue dans deux mois.

Cette prise en charge chaotique illustre le manque de structures d'hébergement capables d'accueillir de façon inconditionnelle et immédiate les femmes isolées en détresse. Au 30 mars 2012, toutes structures confondues (centres gérés par le SAMU social ou par des associations humanitaires), selon le dernier pointage du Service intégré d'accueil et d'orientation urgence Paris (SIAO-UP) chargé de réguler l'offre et la demande de mises à l'abri sur la capitale, 487 places étaient disponibles pour cette population, dont 150 places ouvertes dans le cadre du plan hivernal, places qui, par définition, ne sont pas pérennes. Sur toute l'Ile-de-France, la préfecture fait état de 3 898 places, dont 288 dans des structures réservées uniquement aux femmes. Pourtant, les besoins sont en augmentation. « Chaque soir, le centre d'Ivry-sur-Seine affiche complet, notamment avec les anciennes du centre Yves-Garel », affirme Stefania Parigi.

Premières victimes de la précarité, les femmes sont de plus en plus nombreuses à se retrouver à la rue. Dans la capitale, selon une étude de la Ville de Paris de novembre 2010, la part des femmes SDF est passée de 13,3 % en 1999 à 16,7 % en 2009. On estime qu'une femme sans domicile fixe sur trois à Paris est accompagnée d'enfants, avec ou sans conjoint. Parmi les SDF âgés de 16 à 18 ans, la proportion de femmes atteindrait 70 %. Les demandes d'hébergement ont, elles, pratiquement doublé en dix ans. En 2011, selon les statistiques du SAMU social, 4 086 femmes isolées ont appelé au moins une fois le 115 de Paris. 16 082 nuitées leur ont été attribuées en centre d'hébergement d'urgence. Entre les lits en hôtel meublé réservés en priorité aux familles et les places dites de stabilisation, proposées pour une durée plus longue et dans une optique d'insertion, les travailleurs sociaux défendent une offre d'urgence. « Les femmes isolées qui vivent à la rue ont souvent des parcours de vie lourds, explique Thomas Marie, responsable du SIAO-Urgence Paris. Elles sont, pour certaines, désocialisées, en rupture de lien avec leurs familles et leurs proches et souvent victimes d'agression. »

Plus exposées aux risques que les hommes, elles ont aussi besoin d'avoir des lieux qui leur soient réservés. « Dans certaines situations de crise, notamment de violences conjugales, la mixité n'est pas souhaitable. Les femmes concernées ont besoin, au moins dans un premier temps, d'un sas protecteur, à l'abri du regard et des rencontres avec l'autre genre, vu comme potentiellement agresseur », expliquent les chercheuses du groupe « Femmes et précarité » de la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale (Mipes) en Ile-de-France.

Dans une étude portant sur « le genre dans la prise en charge des personnes en situation de précarité », de mars 2012, les chercheuses de la Mipes relevaient qu'en Ile-de-France, sur les 664 lieux d'accueil pour personnes en difficulté, seuls 11,4 % proposaient un accueil réservé aux femmes non accompagnées.

Catherine Rollot
(3 avril 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La précarité touche de plus en plus les femmes et la situation des femmes SDF est aggravée par l'insuffisance des places d'hébergement d'urgence. **Le SAMU social demande un effort spécifique en faveur de cette population particulièrement fragile.**

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

DATES CLÉS

- **1791 :** Loi Le Chapelier interdisant les coalitions et la grève.
- **1841 :** Limitation du travail des enfants.
- **1864 :** Autorisation du droit de grève, abolition du délit de coalition.
- **1884 :** Reconnaissance légale des syndicats.
- **1892 :** Création de l'inspection du travail.
- **1895 :** Naissance de la CGT.
- **1898 :** Législation sur les accidents du travail.
- **1900 :** Limitation de la durée de la journée de travail (11 h).
- **1906 :** Repos hebdomadaire obligatoire.
- **1907 :** Parité employeurs/salariés aux prud'hommes.
- **1919 :** Naissance de la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens).
- **1928 :** Création des premières assurances sociales.
- **1936 :** accords Matignon (Front populaire) : congés payés et semaine de 40 h.
- **1945 :** Ordonnances créant la Sécurité sociale.
- **1946 :** Création des comités d'entreprises (plus de 50 salariés).
- **1950 :** Reconnaissance du droit de grève aux fonctionnaires.
- **1950 :** Création du salaire minimum (SMIG).
- **1956 :** 3e semaine de congés payés.
- **1958 :** création de l'Unedic (indemnisation du chômage).
- **1966 :** Reconnaissance de la représentativité de cinq syndicats.
- **1968 :** Accords de Grenelle : reconnaissance de la section syndicale d'entreprise.
- **1969 :** 4e semaine de congés payés.
- **1970 :** Transformation du SMIG en SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance).
- **1971 :** Loi sur la formation professionnelle des salariés.
- **1975 :** Création de l'autorisation administrative de licenciement.
- **1982 :** Lois Auroux (reconnaissance du droit d'expression des salariés).
- **1982 :** 5e semaine de congés payés.
- **1988 :** Création du Revenu minimum d'insertion (RMI).
- **1999 :** Création de la Couverture maladie universelle (CMU).
- **2000 :** Lois sur la réduction du temps de travail (35 h).
- **2009 :** Création du Revenu de solidarité active (RSA).

La conflictualité sociale : pathologie, facteur de cohésion ou moteur du changement social ?

Le conflit social est inséparable de la société démocratique. Est-il le signe d'un dysfonctionnement social ou une procédure normale d'ajustement des intérêts opposés des groupes sociaux ? L'histoire des démocraties a été rythmée par le face-à-face entre travailleurs et patrons, sur les revendications de salaires ou les conditions de travail. D'autres formes de conflits, plus sociétaux, occupent cependant aujourd'hui l'espace public.

Le conflit, un signe de dysfonctionnement social ?

Une action collective rassemble des acteurs sociaux qui se mobilisent sur un objectif commun. Le conflit social naît de l'opposition de cet objectif aux intérêts d'un autre groupe. Cette situation traduit-elle une rupture pathologique de la cohésion sociale ? Est-elle le signe d'une défaillance d'intégration du groupe protestataire ? E. Durkheim analysait certaines formes de conflit social comme anomiques, non régulées par des normes acceptées de tous. Dans cette situation, les individus ne se perçoivent plus comme unis par des liens de solidarité.

Max Weber, à l'inverse, voit dans le conflit un révélateur des dérèglements économiques et sociaux. Le conflit n'est pas un dysfonctionnement, mais permet d'identifier le dysfonctionnement et d'y remédier.

Pour celui qui y participe, le conflit social peut être analysé comme ayant une fonction socialisatrice : il permet la reconnaissance de l'adversaire et la recherche d'un compromis. Par l'engagement auprès du groupe de pairs, il est intégrateur, car il est souvent l'occasion d'une sociabilité renouvelée au sein du groupe en lutte.

Le conflit, moteur du changement social

L'Histoire montre que le conflit social est un instrument de transformation sociale et parfois politique. Cette fonction « révolutionnaire » est au cœur de l'analyse marxiste. Pour Marx, le moteur de l'Histoire est la lutte permanente qui oppose les deux grandes classes sociales prédominantes dans toute société. Dans la société capitaliste, la bourgeoisie détenant les moyens de production s'oppose au prolétariat qui ne possède que sa force de travail. Ces conflits de classes doivent produire à terme la transformation sociale vers une société communiste.

Cette vision du destin de la classe ouvrière a, depuis le XIXe siècle, été démentie par les faits. Cependant, d'autres penseurs comme R. Dahrendorf ou P. Bourdieu reprennent l'analyse en termes de classes pour décrire les mécanismes de domination et de reproduction sociale qui caractérisent nos sociétés. Peut-on parler, comme H. Mendras, de disparition des classes au profit d'une constellation centrale indifférenciée réunissant la majorité du corps social ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Y a-t-il, au contraire, permanence des antagonismes fondamentaux produits par les inégalités de richesse et de pouvoir ? Certains indicateurs de l'actualité sociale montrent que le concept de classe garde encore une certaine pertinence.

Les nouveaux mouvements sociaux

Des formes d'action sociale portant sur de nouveaux enjeux et qualifiées par A. Touraine de « nouveaux mouvements sociaux » (NMS) sont apparues ces dernières décennies. Selon Touraine, tout mouvement social se caractérise par trois principes : la recherche d'une identité de groupe, la nécessaire opposition à un adversaire et enfin l'exigence de totalité, c'est-à-dire l'aspiration à une transformation sociétale globale. Face au déclin du mouvement ouvrier, il considère que les NMS sont caractéristiques de la société postindustrielle et présentent des caractères novateurs : moins tournés vers les enjeux de partage des richesses et centrés sur des revendications culturelles et/ou identitaires, ils sont portés par des organisations spontanées, plus mouvantes voire éphémères (collectifs, coordinations...) et utilisent des formes d'action sociale novatrices, notamment en mobilisant l'opinion publique (mouvements régionalistes, féministes, écologistes, ou de minorités ethniques, Gay Pride ou plus récemment le mouvement des « Indignés »).

Vers une disparition des conflits du travail et du syndicalisme ?

Le mouvement syndical a eu, depuis la fin du XIX^{e} siècle, un rôle considérable dans les luttes sociales : il a structuré la classe ouvrière, défendu les revendications populaires par le droit de grève et, peu à peu, a évolué vers la régulation institutionnalisée des conflits du travail à travers les procédures de négociation et de conciliation sociale. Il a permis la création d'institutions paritaires d'arbitrage des conflits (conseils de prud'homme) ou de gestion d'organismes sociaux comme les caisses de retraite. Pourtant, en ce début de XXI^{e} siècle, l'influence des syndicats, semble avoir régressé : le taux de syndicalisation des salariés français, de l'ordre de 40 % en 1950, n'est plus aujourd'hui que de 8 % à 9 %, au point qu'on peut parler d'une crise du syndicalisme.

Les causes de cette crise sont à la fois économiques (montée du chômage, déclin des industries traditionnelles, tertiarisation de l'économie), politiques (recul du Parti communiste, montée de l'individualisme) et sociales (éclatement du monde ouvrier), montée de nouvelles couches salariées sans tradition syndicale. Depuis les années 1970, le nombre de conflits du travail connaît, en France, un recul massif. Entre 1986 et 1999, le nombre de journées individuelles non travaillées a été divisé par deux (malgré le pic de 1995). Cette évolution a plusieurs explications : le nombre d'accords d'entreprises a été multiplié par sept entre 1986 et 1999. Sur le long terme, les mouvements sociaux ont induit une évolution du droit du travail et permis la mise en place des instances de prévention des conflits. Enfin, on constate un recul du sentiment d'appartenance de classe.

Ces évolutions n'ont pas fait disparaître les conflits du travail. Moins fréquents, ils sont souvent plus durs (grèves plus longues, débrayages plus systématiques). Les formes et les buts de l'action se renouvellent : les appels médiatisés au boycott des produits par les « consommateurs-citoyens », la mobilisation de l'opinion publique par des opérations à forte exposition médiatique (chantage et menaces de sabotages, occupations de sites, séquestrations de membres des directions d'entreprise...). Désormais, les conflits engagent donc non seulement les armes traditionnelles des mobilisations (grèves, manifestations), mais aussi les armes juridiques, symboliques et médiatiques. Mais, sur ce terrain, d'autres formes de mobilisation sociale viennent concurrencer les conflits du travail sur des thèmes sociétaux, démontrant que la pacification du dialogue social est une donnée qui reste fragile.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Deux tiers des Américains estiment que la lutte des classes est de retour** p.67
(Martine Jacot, 29 janvier 2012.)

- **Un groupe de médecins tente d'imiter les entrepreneurs « pigeons »** p.67-68
(Samuel Laurent, 11 octobre 2012.)

NOTIONS CLÉS

COLLECTIF DE TRAVAIL
Ensemble de proximité des personnes avec lesquelles un individu exerce son activité professionnelle et qui sert de creuset à la prise de conscience des solidarités.

CONFLITS DU TRAVAIL
Principales formes de conflits de travail : le refus des heures supplémentaires, l'absentéisme, la grève du zèle, les manifestations, le débrayage (cessation du travail de quelques heures), la grève, la grève illimitée, l'occupation du lieu de travail, le sabotage, la séquestration de dirigeants, les menaces de destructions...

GROUPE DE PRESSION
Ou *lobby* en anglais. Regroupe des personnes ou des entreprises qui ont un intérêt spécifique commun et s'organisent pour orienter les décisions des pouvoirs publics dans un sens favorable à cet intérêt.

IDENTITÉ OUVRIÈRE
Éléments communs au groupe ouvrier qui lui donnent à la fois le sentiment de similarité et de communauté de destin et le sentiment de ses particularités dans l'espace social (situation matérielle, valeurs, langage, croyances et opinions, etc.).

INSTITUTIONNALISATION DES CONFLITS
Évolution historique qui a conduit peu à peu à encadrer les conflits sociaux dans des procédures de négociation.

JOURNÉES INDIVIDUELLES NON TRAVAILLÉES
Les JINT pour fait de grève : un des indicateurs de mesure des conflits sociaux. Pour les comparaisons internationales, on les calcule pour 1 000 salariés. Contrairement à une opinion répandue, la France se situe plutôt dans le bas du classement.

SYNDICAT
Association chargée de défendre les intérêts professionnels de ses membres. Le syndicat peut négocier au nom de ses membres et signer des contrats collectifs.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

ZOOM SUR…

Grandes organisations syndicales françaises des salariés
CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement
CFDT : Confédération française démocratique du travail
CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens
CGT : Confédération générale du travail
CGT-FO : Force ouvrière
SUD : Solidaires, Unitaires, Démocratiques
UNSA : Union des syndicats autonomes

Grandes organisations syndicales françaises des chefs d'entreprises
MEDEF : Mouvement des entreprises de France
CGPME : Confédération générale des petites et moyennes entreprises
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

NOTIONS CLÉS

ACCORDS D'ENTREPRISE
Accords portant sur les relations du travail négociés au niveau de l'entreprise. Leur objectif est d'adapter la législation du travail aux conditions propres à une entreprise donnée.

CHANGEMENT SOCIAL
Ensemble des transformations qui affectent, en longue période, une société, comme son mode de stratification, les rapports entre les groupes sociaux, son système de valeurs et de normes.

MOUVEMENT SOCIAL
Comportement collectif visant à transformer l'ordre social. Depuis une trentaine d'années, on voit apparaître, à côté des conflits sociaux traditionnels, ce que le sociologue Alain Touraine a appelé les nouveaux mouvements sociaux.

RÉGULATION DES CONFLITS
Ensemble de procédures et d'institutions tendant à organiser les revendications sociales, en permettant leur expression et en encadrant leurs formes.

Dissertation : Vous montrerez que l'évolution de la condition ouvrière en France a transformé la conflictualité sociale

L'analyse du sujet
Il est nécessaire de décrire les transformations qu'a connues le groupe ouvrier, fer de lance des luttes sociales, et d'analyser en quoi cela a fait évoluer la forme et la nature des conflits sociaux.

La problématique
La classe ouvrière, pilier de notre histoire sociale, est en voie de dilution. Cette évolution modifie en profondeur la nature et les modalités de la mobilisation sociale, qui voit émerger de nouveaux enjeux.

Introduction
Les poussées de conflits sociaux auxquelles la France est régulièrement confrontée ne doivent pas masquer une tendance à la baisse de la conflictualité sociale traditionnelle. Les grandes mobilisations des années 60-70, impliquant notamment les ouvriers, ont fait place à des conflits plus localisés concernant souvent de nouveaux enjeux et de nouveaux acteurs sociaux. Le statut de la classe ouvrière s'est transformé et ces mutations influent sur la nature des mouvements revendicatifs.

Le plan détaillé du développement
I. La place du groupe ouvrier s'est transformée
a) La classe ouvrière, un groupe en voie de disparition ?
Un groupe porteur d'une symbolique sociale et politique.
Un déclin qui s'amorce dans les années 1970.
b) Les facteurs de cet effacement
Des causes économiques (désindustrialisation, mutations technologiques).
Des causes sociales et culturelles (moyennisation, démocratisation de l'école).

II. Ce qui a entraîné une évolution sensible des conflits sociaux
a) Un recul de la conflictualité traditionnelle
Le déclin des syndicats.
Des signes évidents d'institutionnalisation des relations de travail.
b) Une montée des nouveaux mouvements sociaux
Des enjeux plus sociétaux.
Des formes d'action renouvelées.

Ce qu'il ne faut pas faire
- Caricaturer l'évolution sociale en parlant de « disparition des ouvriers ».
- Affirmer qu'il n'y aurait plus, en France, de conflits du travail.
- Décentrer le sujet en ne parlant que des nouveaux mouvements sociaux.

Conclusion
La place du groupe ouvrier s'est fortement transformée, en France, en l'espace de quarante ans. Certains y voient la marque d'une disparition de la « classe ouvrière » désormais en voie d'assimilation aux classes moyennes. Cette analyse fait l'impasse sur la place toujours spécifique de ce groupe social, tant dans la dimension économique que culturelle ou politique. Mais ces évolutions ont remodelé les modalités de la conflictualité sociale en faisant émerger des revendications plus particularistes s'appuyant sur de nouveaux moyens d'action mobilisant l'opinion publique.

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Dissertation
– Peut-on parler, en France, d'une crise du syndicalisme ?
– En quoi la régulation des conflits sociaux a-t-elle évolué depuis la fin des Trente Glorieuses ?
– Faut-il considérer les conflits sociaux comme une pathologie de la cohésion sociale ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Deux tiers des Américains estiment que la lutte des classes est de retour

Le concept de lutte des classes, né au XIXe siècle sous la plume de l'historien français François Guizot puis repris par Karl Marx, s'immisce dans la campagne électorale américaine. Une enquête réalisée par le Pew Research Center de Washington entre le 6 et le 19 décembre 2011 auprès de plus de 2 000 adultes fait état d'un curieux retournement, actualisant une notion qui n'avait plus vraiment cours aux États-Unis depuis les années 1920-1930. Interrogés sur les sources de tensions au sein de la société américaine, 66 % des répondants mettent en avant les conflits « forts ou très forts » entre riches et pauvres. Ils n'étaient que 47 % à les pointer dans la précédente enquête, menée en 2009. Cette année-là, les tensions dues à l'immigration arrivaient en tête des préoccupations, alors qu'elles sont maintenant reléguées en deuxième position. Dans les deux cas, les tensions raciales arrivent au troisième rang.

Les analystes établissent un lien entre les résultats de cette enquête et le mouvement de contestation Occupy Wall Street, qui, de mi-septembre à mi-novembre 2011, a dénoncé les abus du capitalisme financier, l'accumulation des richesses imméritées et le fossé grandissant entre très riches et pauvres. Ces « indignés » auraient suscité une prise de conscience nationale. D'après le sondage, le sentiment qu'un conflit entre classes sociales s'intensifie est vif auprès des démocrates et de ceux qui ne sont affiliés à aucun parti. Mais 55 % des républicains sont aussi de cet avis, alors qu'ils n'étaient que 38 % à évoquer la lutte des classes en 2009. Les deux principaux candidats républicains sont-ils en phase avec ces sondés ? Newt Gingrich, qui qualifie Barack Obama de « président des bons alimentaires », dépeint son concurrent Mitt Romney, dans ses spots de campagne, en impitoyable « carnassier », prompt à vider les caisses des entreprises rachetées et à licencier leur personnel lorsqu'il dirigeait le fonds d'investissement Bain Capital. Mitt Romney, de son côté, reproche à Newt Gingrich d'avoir touché 1,6 million de dollars d'honoraires du géant du prêt immobilier Freddie Mac, au cœur de la crise financière de 2008.

Dans l'hebdomadaire Newsweek, l'historien Niall Ferguson, proche des ultralibéraux, estime que les candidats républicains ont tort de ne pas aborder la question des inégalités – Barack Obama les exhorte à le faire. Le revenu de l'Américain moyen, souligne l'historien, n'a pas augmenté depuis les années 1970 en tenant compte de l'inflation, celui des pauvres a reculé, tandis que celui du 1 % d'Américains les plus riches a plus que doublé depuis 1979 – et celui des superriches (0,01 % de la population) a été multiplié par sept. Les Américains étaient fiers de leur méritocratie : quiconque un tant soit peu malin pouvait aspirer à devenir riche à la sueur de son front. Ce n'est plus vrai, observe Ferguson. L'ascenseur social est bloqué pour la classe moyenne et les pauvres, chez lesquels les valeurs refuges qu'étaient la famille, le travail, la communauté et la foi se sont effondrées. Au final, les thématiques des campagnes présidentielles américaine et française convergeront-elles ?

Martine Jacot
(29 janvier 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La dureté de la crise économique réactive un concept hérité du XIXe siècle qu'on croyait dépassé. **Aux États-Unis aussi, l'accroissement des inégalités intensifie les clivages sociaux et culturels.**

Un groupe de médecins tente d'imiter les entrepreneurs « pigeons »

Pourquoi changer une méthode qui a fait ses preuves ? Quelques chirurgiens tentent d'initier, sur Facebook, un mouvement de fronde similaire à celui des entrepreneurs « pigeons », qui a permis aux start-up d'être entendues du gouvernement. Les #geonpi, comme ils se sont baptisés sur Twitter, ont su, en quelques jours grâce à la Toile – et d'excellents relais dans la presse économique –, obtenir des aménagements aux projets de Bercy. Une méthode de lobbying nouvelle, dont tentent de s'inspirer des chirurgiens esthétiques.

Opposition à la TVA

C'est le docteur Philippe Letertre, chirurgien plasticien niçois officiant à la clinique Mozart, qui est à l'origine de ce mouvement. Jusqu'à maintenant, les actes de médecine et de chirurgie esthétique bénéficiaient, comme les autres actes médicaux, d'une exonération de TVA. Depuis le 30 septembre, dans le cadre du plan de rigueur adopté cet été, ils sont taxés au taux de TVA normal, à 19,6 %, sauf lorsqu'ils sont pris en charge au moins en partie par l'assurance-maladie. Dimanche 7 octobre, le Dr Letertre, familier

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

le Dr Letertre, familier des réseaux sociaux (il est présent sur Twitter et propose des vidéos sur YouTube pour expliquer ses opérations), crée une page sur Facebook, « Les médecins ne sont pas des pigeons », qui reprend les codes des #geonpi, avec un pigeon stylisé levant les bras en signe de protestation, des images ou des textes qui se veulent humoristiques, parodiant par exemple la série *Bref*. À la question de la TVA sur la chirurgie esthétique, le Dr Letertre et ses premiers soutiens ajoutent une revendication de revalorisation des secteurs 1 (conventionné) et 2 (non conventionné avec dépassements d'honoraires), ou sur la défense de la liberté d'installation des jeunes médecins. Mais rapidement, le débat porte aussi sur les dépassements d'honoraires, question centrale, puisque le gouvernement cherche à les limiter pour combler le déficit de la sécurité sociale, mais aussi la précarité des internes en médecine.

À l'instar des #geonpi, qui avaient commencé en évoquant, aux côtés des start-up, le cas des auto-entrepreneurs, les médecins agrègent donc des revendications très différentes, la précarité des étudiants en médecine côtoyant les craintes sur les revenus de chirurgiens ou de spécialistes en général très nettement plus aisés.

Le nombre de « fans » artificiellement gonflé

Dans la nuit, le chirurgien assure avoir reçu près de 3 500 inscriptions à sa page, venues notamment du forum de l'Union des chirurgiens de France (UCDF). « J'ai passé une nuit blanche à accepter tout le monde », raconte-t-il au *Quotidien du médecin*. Jeudi 11 octobre en fin de matinée, celle-ci compte 26 691 membres, dont l'épouse du maire de Nice, Christian Estrosi. Pourtant, comme l'a noté le *Huffington Post*, la hausse des inscriptions est en partie explicable par des raisons techniques : le groupe des médecins « pigeons » est en effet « ouvert ». Ce qui signifie qu'un membre du groupe peut faire adhérer, sans leur consentement, tous ses amis à ce groupe. Il suffit d'ailleurs de se rendre sur la page qui recense les membres du groupe pour observer le phénomène : la plupart des membres sont « ajoutés par » un autre ou répondent à une invitation. Un « détail » qu'ont ignoré la plupart des médias qui ont relayé l'information, et évoqué une croissance exponentielle du nombre de participants. Depuis, le groupe a créé une page « fan », qui fonctionne selon un principe différent (on ne peut pas faire adhérer ses amis). Et le nombre de mentions « J'aime » est de 4 509 jeudi. Une tout autre échelle.

Le gouvernement joue la fermeté

Si le gouvernement a été surpris par le mouvement #geonpi et les échos favorables qu'il a rencontrés à l'international et dans une partie des médias, la grogne des médecins était attendue.

« Je ne suis pas certaine que ce mouvement, qui est parti d'une volonté de défense de certains chirurgiens esthétiques soit très représentatif de la majorité du milieu médical », jugeait mercredi la ministre de la santé, Marisol Touraine, raillant ce « concours de plumage et de ramage » qui, selon elle, « ne risque pas de séduire les Français ».

La négociation sur les dépassements d'honoraires en toile de fond

Le mouvement a le soutien de deux organisations représentatives des médecins : l'Union des chirurgiens de France et le syndicat des médecins libéraux. Mais il intervient à un moment que d'autres acteurs jugent critique : la négociation entre syndicats, complémentaires santé et assurance-maladie autour de la question des dépassements d'honoraires et de leur limitation. Le gouvernement a fait savoir qu'en cas d'échec des négociations, il aurait recours à la loi pour limiter ces dépassements d'honoraires. Selon les chiffres de l'assurance-maladie, ils ont atteint, en 2011, 2,4 milliards d'euros, un niveau sans précédent. Parmi les professions les plus coutumières de cette pratique, les chirurgiens. En 2011, selon l'inspection générale des affaires sociales, ils étaient 86 % à exiger de leurs patients plus que les tarifs conventionnés. Le niveau moyen du dépassement était de 56 % par rapport aux barèmes de la Sécurité sociale.

L'unanimité n'est pas de mise

Face à ces chiffres et alors que le déficit de la sécurité sociale atteint 11,4 milliards d'euros, le mouvement a du mal à séduire au-delà des milieux médicaux. Dans les commentaires de la page Facebook, médecins, internes, chirurgiens, dénoncent et s'agacent : « la médecine *low cost*, c'est maintenant », estime l'un. « Il n'y aura pas de médecine plus *low cost* que maintenant ! Il n'y aura plus de médecine privée du tout dans 5 ans si cela continue », répond un autre. « Que les internes fassent grève », demande un troisième. Pourtant, l'unanimité n'est pas de mise dans les commentaires, et plusieurs internautes, médecins ou non, critiquent le mouvement : « Vous ne défendez que votre business, moi j'appelle pas ça de la médecine » ; « Personne ne vous a forcé à devenir médecin ! » ; « Si les rémunérations importantes des médecins sont méritées, s'en plaindre est indécent ! Cette victimisation me dégoûte » ; « Quand on gagne dix fois le smic il vaut mieux faire profil bas ». Inévitablement, on glisse dans le politique, avec parfois des dérapages. Un militant UMP s'en mêle, et explique à un internaute critique : « les impôts payés sur les 12 000 [euros mensuel d'un médecin que ce dernier citait] paient ton RSA, donc un peu de respect... certains KSOS [cas sociaux] ne devraient pas avoir droit de s'exprimer... Je te souhaite une bonne grippe cet hiver ! »

Certains tentent de ménager les susceptibilités. « Personne n'a dit que les médecins étaient fauchés. De manière absolue oui ils gagnent raisonnablement leur vie, mais tu vois le volume horaire que ça représente pour gagner ça ? Aux 35 heures, un médecin gagnerait 2 200 euros par mois », tente de convaincre un médecin. En 2012, le salaire médian des Français était, selon l'Insee, de 1 653 euros net.

Samuel Laurent
(11 octobre 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Une nouvelle forme d'action collective et de revendications utilisent les réseaux sociaux pour des actions de lobbying en direction des médias et de l'opinion publique. **Une stratégie qui ne fait pas l'unanimité.**

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

JUSTICE SOCIALE ET INÉGALITÉS

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

MÉTHODE DES DÉCILES
Cette méthode statistique classe les ménages par ordre de revenu croissant en 10 groupes d'effectif identique. Le 1er décile délimite les 10 % de ménages les plus pauvres, le 2e les 10 % un peu moins pauvres, etc. Au-delà du 9e décile, on trouve les 10 % de ménages les plus riches. Cette méthode permet de construire la courbe de Lorenz et de calculer le coefficient de Gini. Certaines études utilisent une grille plus fine, en « centiles » (1 %).

MÉRITOCRATIE
Il s'agit du principe selon lequel chacun doit avoir accès aux ressources économiques ou aux positions sociales ou politiques en fonction de ses compétences et de ses capacités (« mérite ») et non en fonction de son hérédité ou de son milieu d'origine.

PATRIMOINE
Il s'agit de l'ensemble des avoirs possédés par un agent économique (biens immobiliers, biens durables, argent sur des comptes, liquidités, œuvres d'art, titres de propriété, etc.). Le patrimoine brut additionne tous les avoirs, le patrimoine net, lui, se calcule en retranchant les dettes du patrimoine brut.

PLAFOND DE VERRE
L'expression désigne le barrage que rencontrent souvent les femmes dans leur progression professionnelle et qui les empêche de parvenir aux échelons hiérarchiques les plus élevés dans les entreprises.

REVENUS PRIMAIRES/ REVENU DISPONIBLE
Les revenus primaires sont issus d'une participation à l'activité économique (salaires, revenus du capital, revenus mixtes des professions indépendantes). Le revenu disponible se calcule en ajoutant aux revenus primaires les revenus de transfert (prestations sociales et subventions) et en soustrayant les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales).

Comment analyser et expliquer les inégalités ?

Depuis trois décennies, les inégalités de revenus et de patrimoines ont augmenté dans les pays développés, à contre-courant des évolutions séculaires. Ces inégalités économiques s'accompagnent d'inégalités sociales et culturelles. Cette tendance n'épargne pas aujourd'hui d'autres pays du monde, comme la Russie, le Brésil ou la Chine par exemple.

Le socle des inégalités : revenus et patrimoines

L'étude des inégalités économiques porte généralement sur les revenus et les patrimoines. On peut analyser les écarts de revenus à partir des **revenus primaires** (salaires, revenus du capital, revenus mixtes) ou des **revenus disponibles** après redistribution par les revenus de transfert et les prélèvements obligatoires. La mesure des écarts de niveaux de vie doit tenir compte de la composition du ménage. L'Insee utilise l'échelle des unités de consommation (UC) : le premier adulte compte pour une UC, les autres membres de plus de 14 ans pour 0,5 UC et les enfants pour 0,3 UC.

Par ailleurs, on peut mesurer les inégalités à partir de la grille des PCS, mais leur hétérogénéité amène à préférer la méthode des déciles : un décile représente 10 % de la population totale, des plus pauvres aux plus riches. En France, le rapport interdécile (D9/D1), des niveaux de vie est passé de 3,3 en 2004 à 3,4 en 2009, montrant un accroissement des inégalités sur la période.

Les inégalités de patrimoine ont, elles aussi, augmenté : en France, en 2011, le décile le plus riche possède 46 % du patrimoine total, les 4 suivants en détenant également 46 %. La moitié la plus pauvre de la population se contente de 8 % du patrimoine total. Or, les inégalités de patrimoine renforcent les inégalités de revenus, puisque les patrimoines élevés génèrent de nouveaux revenus du capital alimentant à leur tour des accroissements de patrimoine.

Une autre approche de la question consiste à mesurer la pauvreté. La définition de l'Union européenne correspond à un revenu inférieur à 60 % du revenu médian. En 2010, 8,6 millions de personnes, en France, étaient considérées comme pauvres (14,1 % de la population), avec un revenu inférieur à 964 euros par mois pour une personne seule.

Des inégalités sociales multiformes

Les inégalités économiques induisent des inégalités sociales de toutes natures, par exemple des inégalités de modes de vie : l'importance des postes de dépenses dans le budget des ménages est corrélée au niveau de revenus et à la détention d'un patrimoine, notamment d'une résidence principale. Pour le décile le plus pauvre, le 1er poste budgétaire est le logement, absorbant à lui seul 25 % du budget, le 2e étant l'alimentation avec 17,2 % (chiffres 2006). Au total, ces deux postes prioritaires représentent 42 % du budget total de ces ménages. À l'inverse, pour le décile le plus riche, le 1er poste concerne les transports (15,8 %), le 2e, les loisirs et la culture (14,6 %), l'alimentation n'arrivant qu'en 4e position avec 12,1 %. On constate donc des écarts considérables dans l'accès aux biens et aux services : en 2006, l'équipement en micro-ordinateurs concernait globalement en France 55,7 % de ménages, mais seulement 36,3 % des 20 % de ménages les plus pauvres, contre 80,5 % des plus riches.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Les écarts d'espérance de vie à 35 ans (47,2 ans pour un cadre supérieur homme, contre 40,9 ans pour un ouvrier homme) ou les écarts de taux de départ en vacances (71 % des cadres, contre 41 % des ouvriers) sont deux autres illustrations de l'influence des inégalités économiques sur les conditions de vie.

Une des inégalités les plus choquantes est l'inégalité de réussite scolaire : elle conduit à des formes de reproduction sociale qui contredisent l'idéal égalitaire et méritocratique de nos démocraties : en 2002, le taux d'accès au baccalauréat général et technologique des enfants d'ouvriers non qualifiés était de 27,7 %, contre 84,2 % pour les enfants de cadres supérieurs.

Au-delà du critère économique, d'autres dimensions illustrent la diversité des inégalités sociales : le genre est souvent un facteur d'inégalité, dans des sens parfois contradictoires. L'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes, mais leurs probabilités d'accès à des postes de responsabilité sont encore marquées par de profonds écarts : on parle du « plafond de verre », qui écarte largement les femmes des postes dirigeants. Elles sont parfois victimes d'une discrimination salariale pénalisante. Dans la sphère politique, malgré la loi sur la parité, la sous-représentation des femmes est encore la règle : elles représentent plus de la moitié des électeurs, mais, à l'Assemblée nationale de 2007, elles n'occupaient que 18,5 % des sièges de députés (26,9 % en 2012).

Enfin, des études récentes soulignent l'importance des inégalités liées à l'effet de génération : celles entrant actuellement dans la vie adulte sont confrontées à des conditions de revenus et de vie qui, au fil du temps, se dégradent comparativement aux conditions qu'ont connues les générations précédentes.

Quelques comparaisons internationales

La comparaison entre pays de l'ampleur des inégalités est un exercice délicat. On peut examiner la répartition par déciles des revenus en calculant la part du revenu total (ou du patrimoine total) perçue par chaque décile et en résumant les résultats par une courbe de Lorenz et par le coefficient de Gini, compris entre 0 (pays totalement égalitaire) et 1 (pays totalement inégalitaire). En 2008, les pays les moins inégalitaires de l'OCDE se situent surtout dans le nord de l'Europe (Danemark et Norvège 0,25, Suède et Belgique 0,26, Pays-Bas 0,29). La France est à 0,29, l'Allemagne à 0,30, le Royaume-Uni à 0,34, les États-Unis se situant autour de 0,4.

Enfin, malgré des données statistiques incertaines, il semble évident que les inégalités économiques soient en augmentation dans les pays émergents, les progrès économiques rapides de ces pays étant prioritairement captés par une minorité sociale. Le coefficient de Gini des inégalités de revenus est évalué à 4,1 en Chine, 5,5 au Brésil, 3,8 en Inde et 4,2 en Russie.

Les inégalités économiques et sociales ont souvent un caractère cumulatif : la spirale de la réussite sociale et économique entre en contraste avec la spirale de la pauvreté. Les explications des inégalités ne sont pas univoques : certaines sont liées à l'origine sociale et à la logique des « héritages » (économique, social et culturel), d'autres sont la conséquence des parcours de formation et des inégalités scolaires. D'autres, enfin, s'expliquent par les discriminations de genre ou par les effets de génération. Le cumul des handicaps ou des avantages peut conduire dans un sens au déclassement, à la pauvreté, voire à l'exclusion, dans l'autre à la ségrégation élitiste.

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

- **Carte scolaire et mixité sociale à l'école : un peu d'audace et de courage !** p. 73-74
(Mahfou Diouf, responsable de la mission éducative d'aide et action France, 4 septembre 2012.)

- **Un Français sur cinq a connu la pauvreté, estime l'Insee** p. 74
(Le monde.fr avec AFP, 16 novembre 2010.)

- **Dans les pays riches, des dizaines de millions d'enfants pauvres** p. 75
(Rémi Barroux, 29 mai 2012.)

REPÈRES

Les chiffres noirs de la pauvreté

En France, en 2010, le seuil de pauvreté (correspondant à 60 % du niveau de vie médian) s'établit à 964 € mensuels pour une personne seule. 14,1 % de la population vit en dessous de ce seuil (contre 13,5 % en 2009), soit 8,6 millions de personnes.

10,1 % des actifs de plus de 18 ans sont pauvres. La pauvreté touche plus les non-salariés que les salariés (16,9 % des non-salariés sont pauvres).

La moitié des personnes pauvres (soit plus de 4 millions de personnes) vivent avec moins de 773 € par mois.

La mesure de la pauvreté dépend évidemment du critère retenu : le critère de 50 % du revenu médian, longtemps utilisé par la France, abaisse le nombre de pauvres : en 2010, il tomberait à 4,7 millions et le taux de pauvreté à 7,8 %.

17,7 % des enfants de moins de 18 ans vivent au sein d'un ménage pauvre (soit 2,4 millions).

20, 3 % des étudiants sont pauvres (351 000 personnes).

En 2011, le revenu de solidarité active (RSA) compte 1,8 million de bénéficiaires. Son montant maximum (sans autre revenu) est de 466 € pour une personne seule, de 700 € pour un couple, de 840 € pour un couple avec un enfant.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) a un montant maximum (sans autre revenu) de 742 € par mois. L'ASPA concerne 580 000 personnes âgées de plus de 65 ans.

16 % des Français disent avoir renoncé à des soins de santé pour des raisons financières, la proportion dépassant 25 % chez les chômeurs.

Plus de 2 millions de personnes bénéficient en France de la CMU de base (Couverture maladie universelle).

L'INSEE évalue le nombre de SDF (Sans domicile fixe) à 133 000 personnes et à 2,9 millions, le nombre de Français vivant dans des logements insalubres.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

COEFFICIENT DE GINI
Cet indice, calculé à partir de la méthode de Lorenz, synthétise dans une valeur comprise entre 0 et 1, le degré des inégalités dans une population. Il permet de comparer les inégalités dans différents pays : plus le coefficient est élevé et proche de 1, plus les inégalités sont fortes. Il permet aussi des comparaisons dans le temps.

COURBE DE LORENZ
Cette courbe permet une représentation graphique des inégalités de répartition des revenus ou des patrimoines. Elle visualise la part du revenu (ou du patrimoine) total perçue par une fraction (généralement les déciles) de la population, rangée par ordre de richesse croissant.

DISPARITÉ/DISPERSION
On parle de disparité des revenus quand on mesure les écarts entre les revenus moyens de groupes sociaux différents (par exemple les ouvriers et les cadres). On parle de dispersion lorsqu'on mesure les écarts à la moyenne à l'intérieur d'un même groupe social (par exemple, les agriculteurs).

RAPPORT INTERDÉCILE
Il s'agit d'un outil statistique mettant en rapport les niveaux de revenus de deux groupes de la population. Le rapport interdécile le plus fréquent est le rapport D9/D1 qui divise le revenu minimum perçu par les 10 % les plus riches, par le revenu maximum perçu par les 10 % les plus pauvres. L'étude de l'évolution de ce rapport permet de suivre la tendance des inégalités à se réduire ou à s'aggraver au fil des années.

SALAIRE MÉDIAN
Il s'agit du niveau de salaire qui sépare la population salariée en deux groupes d'effectifs identiques : les 50 % qui perçoivent au plus ce salaire et les 50 % qui perçoivent plus que ce salaire. En France, en 2011, le salaire médian atteignait 1 653 € par mois.

Épreuve composée, 2e partie : Vous présenterez le document puis caractériserez les inégalités salariales qu'il met en évidence

Distribution du revenu salarial[1] par sexe sur l'ensemble des salariés

en 2007 en euros courants

Décile	Hommes	Femmes
1ème décile (D1)	2 872	1 770
2ème décile (D2)	8 260	5 053
3ème décile (D3)	13 233	8 724
4ème décile (D4)	15 652	12 084
Médiane (D5)	17 748	14 472
6ème décile (D6)	20 093	16 614
7ème décile (D7)	23 120	19 137
8ème décile (D8)	27 842	22 570
9ème décile (D9)	37 259	28 236
D9/D1	13,0	16,0
D9/D5	2,0	2,0
D5/D1	6,0	8,0

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État

[1] Le revenu salarial correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée. Champ : tous les revenus salariaux, y compris temps partiel, contrats à durée déterminée et contrats de travail temporaire.

Présentation du document
Le document analyse la répartition des salaires annuels, en 2007, selon le sexe et par déciles. Les déciles, au nombre de 9, découpent la population étudiée en 10 groupes d'effectifs égaux (10 % chacun) selon un ordre de revenus croissants. Le tableau peut donc donner lieu à deux dimensions d'analyse, les inégalités salariales « verticales » entre les salariés les moins et les plus payés, mais aussi les inégalités « horizontales » entre les hommes et les femmes. Les ratios proposés synthétisent les degrés d'inégalités.

Analyse du document
Les écarts entre ce que gagnent au plus les 10 % les moins bien payés et ce que gagnent au moins les 10 % les mieux payés sont de 1 à 13 pour les hommes, de 1 à 16 pour les femmes, la « fourchette » étant donc plus ouverte pour ces dernières. Mais cette amplitude plus forte provient du bas de la hiérarchie des salaires (D5/D1 étant de 6 pour les hommes et de 8 pour les femmes).

En ce qui concerne les inégalités hommes/femmes, les chiffres sont clairs : les femmes ont des niveaux de salaires nettement inférieurs à ceux des hommes. La médiane des salaires féminins (ce qui signifie que 50 % des femmes gagnent au plus cette somme) est de 14 472 € et est donc inférieure d'environ 20 % à celle des hommes.
Ces différences « verticales » (entre déciles) et « horizontales » (entre hommes et femmes) s'expliquent par des facteurs divers qui peuvent cumuler leurs effets : les différences de qualification et de responsabilité ou de secteurs d'activité, les écarts de diplômes, la nature des entreprises ou des administrations, mais aussi le type de contrat de travail (CDI, CDD ou intérim), ou encore le temps de travail (temps plein ou temps partiel). De ce point de vue, la situation salariale moins favorable des femmes s'explique en partie par une plus grande fréquence des contrats précaires ou à temps partiel, ainsi que par la persistance d'une discrimination salariale qui les pénalise souvent.

Ce qu'il ne faut pas faire
- Ne pas définir la méthodologie des déciles qui a servi à élaborer le document.
- Oublier les expressions « au plus » et « au moins » pour caractériser les niveaux de revenus de chaque décile.
- Oublier les écarts hommes/femmes en n'analysant que les écarts « verticaux ».

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Mobilisation des connaissances
– Comment s'explique le caractère cumulatif des inégalités ?
– En quoi les inégalités de revenus et de patrimoines produisent-elles d'autres inégalités ?
– Peut-on parler d'une fracture culturelle et sociale dans la France d'aujourd'hui ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Carte scolaire et mixité sociale à l'école : un peu d'audace et de courage !

« Il y a bien une discrimination sociale, territoriale mais aussi scolaire, ne le nions pas », déclarait à propos de la carte scolaire la sénatrice Françoise Cartron dans une interview accordée au journal *Le Monde* le 27 juin 2012. De fait, les conclusions du rapport d'information sur la carte scolaire adopté mardi 26 juin 2012, par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat ne nous a pas surpris.

Instaurée en 2007 par Xavier Darcos, alors ministre de l'éducation nationale, l'assouplissement de la carte scolaire – qui devait aboutir à terme à sa suppression – promettait de rétablir l'égalité des chances en permettant à chacun de choisir son établissement scolaire indépendamment de son secteur de résidence. Quelle est la situation aujourd'hui ? La carte scolaire est toujours là et de très nombreuses familles ont pu le constater en cette période d'inscription notamment en lycée. Les établissements sont pleins et refusent les nouveaux élèves. Les dérogations sont délivrées au compte-gouttes et seuls 3 % des élèves boursiers en ont bénéficié en Seine-Saint-Denis ou dans les Hauts-de-Seine. La reproduction des élites bat donc son plein, seules les familles suffisamment informées réussissent à contourner les obstacles à la mobilité scolaire. Du coup, la réforme n'a eu que peu d'effets, le facteur de résidence, donc le déterminant géographique, territoires aisés/quartiers défavorisés joue à plein.

Déjà, en 2011 nous avions souligné les conclusions de deux rapports publiés à quelques semaines d'intervalles. Celui de la Cour des comptes sur les dispositifs éducatifs dans les quartiers sensibles et celui de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS). Tous les deux pointaient la question de la mixité sociale à l'école, notamment dans les zones relevant de la politique d'éducation prioritaire. L'ONZUS indiquait que les retards scolaires et les redoublements continuaient d'être proportionnellement plus importants dans les établissements scolaires situés en zone urbaine sensible. La Cour des comptes relevait que l'assouplissement de la carte scolaire, décidé en 2007, avait généré une augmentation des demandes de dérogation de 29 % en 2008, en particulier au détriment des collèges classés « Ambition réussite », conduisant à « une plus grande concentration dans ces collèges des facteurs d'inégalités ». La carte scolaire – ou plutôt la sectorisation de l'offre scolaire – n'a jamais eu pour ambition de garantir la mixité sociale à l'école. Pourtant, mise au service de la régulation scolaire, elle pouvait potentiellement y contribuer en réunissant au sein d'un même établissement des élèves d'un même secteur résidentiel, indépendamment de leur niveau scolaire et de leur origine sociale.

Cela aurait été sans compter sur la territorialisation progressive des inégalités et sur les intérêts individuels des différents acteurs éducatifs : les familles, en quête de la meilleure offre éducative pour leurs enfants ; les établissements, désireux d'accueillir les meilleurs élèves afin de figurer en haut du tableau des évaluations nationales ; les élus, acceptant les demandes de dérogation pour ne pas froisser leur électorat… Bien que régulièrement dénoncées, ces pratiques demeurent le fait d'une minorité d'initiés : les plus favorisés, les plus diplômés, les plus au fait des méthodes d'évitement de la carte scolaire… De toute évidence, les rapports officiels du ministère de l'éducation nationale parviendront à mettre en avant les trajectoires de quelques bons élèves issus de zones urbaines sensibles qui auront réussi à s'inscrire dans un bon établissement de centre-ville. Mais accepteront-ils de reconnaître qu'en satisfaisant les intérêts particuliers des familles, c'est l'intérêt général qui aura été sacrifié ? Aujourd'hui, plus que jamais, les indicateurs sont au rouge :

– La ghettoïsation scolaire s'accroît ;
– La concurrence entre les établissements s'accentue ;
– Les écarts entre les territoires se creusent ;
– La logique de l'entre soi se renforce.

Certes, la carte scolaire ne peut à elle seule régler le problème des inégalités scolaires, celles-ci étant souvent la conséquence d'inégalités sociales, urbaines et culturelles. Son rétablissement serait donc un leurre. Mais les acteurs publics doivent élaborer une nouvelle méthode de régulation, capable de garantir l'équité du système éducatif. Dans l'immédiat, il est urgent de renforcer les moyens humains des établissements situés en zone d'éducation prioritaire. Ce sont en effet les établissements les plus recherchés qui coûtent le plus cher à l'État, notamment en raison du fait qu'ils concentrent essentiellement des enseignants en milieu et fin de carrière. Avec la réévaluation de la « masterisation » de la formation des enseignants, leur recrutement et leur affectation doivent également être revisités pour permettre aux établissements scolaires situés en zone urbaine sensible de disposer d'équipes pédagogiques stables et expérimentées.

Il est également nécessaire de soutenir l'autonomie, la créativité et l'innovation des établissements. Les équipes enseignantes doivent s'efforcer de travailler en mode

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

projet et saisir l'autonomie qui leur est reconnue, notamment dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, pour développer un projet pédagogique apte à relever les défis de leurs établissements. Elles peuvent aussi rechercher l'appui et la confiance des familles et mobiliser les ressources existantes au niveau local. La recherche d'une complémentarité entre l'action des différents acteurs de la communauté éducative ne pourra que favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.

Seule une politique audacieuse et courageuse parviendra à mettre la réussite scolaire à la portée de tous et à faire de la mixité sociale à l'école un réel facteur de cohésion au sein d'une société de plus en plus fragmentée. ■

Mahfou Diouf (responsable de la mission éducative d'aide et action France)
(4 septembre 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Les inégalités d'accès aux diplômes sont particulièrement insupportables. La réforme de la carte scolaire n'a pas eu d'effet sur la mixité sociale. **D'autres instruments sont nécessaires pour promouvoir une véritable égalité face à l'école.**

Un Français sur cinq a connu la pauvreté, estime l'Insee

Selon un nouvel indicateur de l'Insee, plus d'un Français sur cinq a traversé une période de « pauvreté », qui ne s'arrête pas à la fiche de paie mais prend en compte d'autres aspects de la vie quotidienne, comme les privations alimentaires ou les difficultés de logement.

« La pauvreté ne se réduit pas aux seuls revenus », a souligné Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'Insee, en présentant à la presse l'édition 2010 de France, portrait social publié par l'institut. Le nouvel indicateur, « la pauvreté en conditions de vie », mesure les privations d'éléments de bien-être de la vie quotidienne : rentrent en compte les contraintes budgétaires (découverts bancaires), les retards de paiement (de loyers ou de factures), la consommation (possibilité de manger de la viande tous les deux jours, partir une semaine de vacances par an, acheter des vêtements neufs, recevoir), rencontrer des difficultés de logement.

« Pauvreté non monétaire »

Au regard de ces critères, 22 % des Français de plus de 16 ans ont connu entre les années 2004-2007 (durée de l'étude) au moins une année de pauvreté, souvent de manière temporaire notamment pour les ménages jeunes. Seuls 4 % sont restés dans cet état durant les quatre années. « La pauvreté monétaire » (disposer de moins de 950 euros par mois) « touche 13 % de la population », rappelle Stéfan Lollivier, directeur des études sociales à l'Insee, et « la pauvreté non monétaire » touche une population « équivalente », mais seuls 4 % y restent de manière durable, souligne-t-il.

Cette chute temporaire dans la pauvreté s'explique notamment par « une croissance, des gains de productivité et un pouvoir d'achat relativement faibles en France », qui renforcent les « aléas » et l'impact sur la consommation, souligne M. Cotis. Mais la France n'est pas seule dans ce cas, « dans tous les pays industrialisés il y a des aléas dans une vie professionnelle », qui sont « encore plus forts dans les pays anglo-saxons » où les gens « ont plus de mal à sortir de la pauvreté », souligne M. Cotis qui rappelle l'importance de la « redistribution » publique en France.

« Capital social »

Par ailleurs, l'Insee a esquissé un autre indicateur pour mesurer la « qualité de vie » : outre les conditions matérielles, il tient compte de l'état de santé, des conditions de travail, du niveau d'éducation, de la sécurité, et du « capital social », c'est-à-dire « la participation à la vie publique et les contacts avec les autres ». Sans surprise, les personnes aux revenus faibles et les familles monoparentales « sont les deux groupes qui ont la qualité de vie la plus dégradée » au regard de ces critères. Le risque de dégradation est nettement moindre pour le quart des Français les plus aisés.

Mais, les revenus ne sont pas toujours déterminants. Ainsi pour les personnes âgées la qualité de vie est dégradée par une moins bonne santé, des contacts moins nombreux. Selon une étude européenne (portant sur la période 2003-2007) et basée sur le ressenti de la population, la France se situe dans la moyenne européenne pour la qualité de vie, loin derrière les pays scandinaves. Mais, en matière de cohésion sociale et d'intégration de groupes ethniques, elle décroche la plus mauvaise note, après les Pays-Bas et l'Italie. ■

Le monde.fr avec AFP
(16 novembre 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'article développe une vision de la pauvreté plus large que sous le seul angle des revenus. La privation, parfois momentanée, de certains éléments du bien-être est plus fréquente que la pauvreté monétaire. **L'Insee commence également à prendre en compte la pauvreté en « capital social », la faiblesse ou l'absence de sociabilité, signe d'une intégration sociale défaillante.** Cet aspect, en France, touche en particulier certains groupes ethniques et place notre pays en position peu enviable en Europe.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Dans les pays riches, des dizaines de millions d'enfants pauvres

La crise économique qui sévit depuis quatre ans n'a bien sûr rien arrangé. Les enfants pauvres sont plus nombreux, et encore plus pauvres, y compris dans les pays dits « riches ».

Pour l'Unicef qui présentait, mardi 29 mai, un rapport consacré aux enfants pauvres dans les pays industrialisés, « il est évident que l'augmentation du nombre de personnes dans le besoin et la diminution des services sociaux disponibles dues aux mesures d'austérité exercent une forte pression sur les familles ». Et de pronostiquer que « le pire reste à venir ».

Dans les 35 pays étudiés, plus de trente millions d'enfants vivent dans la pauvreté. « Pour la seule Union européenne (plus la Norvège et l'Islande), note le rapport, quelque 13 millions d'enfants n'ont pas accès aux éléments de base nécessaires à leur développement. » Pays riche et connaissant la plus forte dépense publique pour ses enfants, la France n'en compte pas moins 10 % d'enfants pauvres.

« Indice de privation des enfants »

Élaboré par le Centre international de recherche Innocenti de l'Unicef, basé à Florence en Italie, le rapport propose deux méthodes de calcul de la pauvreté des enfants. D'une part, est recensé le pourcentage d'enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté, propre à chaque pays – celui-ci est fixé, dans l'étude, à 50 % du revenu médian.

Avec cette mesure relative, on retrouve par exemple les États-Unis en deuxième position derrière la Roumanie, avec 23,1 % d'enfants pauvres. Mais cette approche relative insiste surtout sur les inégalités à l'intérieur de chaque pays. Si la Hongrie ou la Slovaquie présentent un taux inférieur d'enfants pauvres au Royaume Uni, à l'Italie ou aux États-Unis, « c'est que l'écart entre le revenu médian et les revenus de la plupart des ménages les plus pauvres est moins important », explique l'Unicef.

Une autre approche est alors proposée pour analyser la pauvreté des enfants dans les pays « riches ». Pour la première fois, en partant des statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (basé sur 125 000 enfants dans 29 pays européens), l'Unicef a établi un « indice de privation des enfants ».

Quatorze variables ont été définies : trois repas par jour ; au moins un repas avec viande, poulet ou poisson ; fruits et légumes frais tous les jours ; livres appropriés à l'âge et au niveau de connaissances ; équipement de loisir extérieur (roller, bicyclette…) ; activité de loisir régulière (natation, musique, etc.) ; jeux d'intérieur (au moins un par enfant, cubes, jeux de société, informatique…) ; ressources financières pour participer à des voyages scolaires ; endroit calme avec assez d'espace et de lumière pour faire les devoirs ; connexion Internet ; quelques vêtements neufs ; deux paires de chaussures de la pointure appropriée ; possibilité d'inviter parfois des amis à la maison pour manger et jouer ; possibilité de célébrer des occasions spéciales (anniversaire, fête religieuse, etc.).

L'Unicef considère comme « pauvres », les enfants qui sont privés d'accès à deux ou plus de ces variables. Parmi les 14 pays les plus riches, seuls deux ont un taux de privation des enfants supérieurs à 10 % : la France (10,1 %) et l'Italie (13,3 %).

Des conséquences irréversibles

Le rapport montre aussi des facteurs de vulnérabilité souvent identiques d'un pays à l'autre : les enfants vivant dans des familles monoparentales, migrantes ou avec un faible taux d'instruction sont plus menacés par la pauvreté.

La crise économique des quatre dernières années est peu prise en compte dans le rapport, ce qui fait regretter par l'Unicef le manque de données régulières.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Toujours insupportable, la pauvreté l'est encore plus lorsqu'elle touche les enfants. La crise a fait bondir, un peu partout en Europe, le nombre d'enfants concernés. **La non-couverture de certains besoins essentiels dans l'enfance a des conséquences irréparables sur la future vie d'adulte.**

Mais d'autres études montrent l'impact de cette dernière. L'Unicef Espagne vient ainsi de publier un rapport complet sur cette question : « La infancia en Espana, 2012-2013 » (mai 2012). Pour Paloma Escudero, directrice de l'organisation, « la pauvreté en Espagne a aujourd'hui un visage d'enfant ». Elle a progressé, dit-elle, de 53 % chez les enfants entre 2007 et 2010. Et le nombre d'enfants vulnérables a augmenté de 205 000 ces deux dernières années.

Au-delà de ces sombres statistiques, similaires dans d'autres pays européens, Paloma Escudero insiste sur le coût potentiel de cette pauvreté. « Une mauvaise alimentation ou un suivi médical insuffisant à cette étape vitale de l'enfance, ou encore le manque de stimulation scolaire peuvent avoir des conséquences irréversibles qui conditionneront la santé, les capacités, le développement de l'enfant et même son comportement dans sa future vie d'adulte », explique-t-elle.

Les conclusions de l'Unicef au niveau international sont identiques. Pour Chris de Neubourg, directeur du département de recherches de l'organisation, « il faut que les gouvernements fassent attention à ne pas diminuer les politiques d'aides, de soutien et les allocations à destination des familles et des enfants ». Ce serait, pour l'Unicef, une « erreur coûteuse ».

Rémi Barroux
(29 mai 2012)

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

CSG

La contribution sociale généralisée est un impôt, créé en 1990, qui touche la presque totalité des revenus (salaires, revenus des indépendants, retraites, revenus du patrimoine, etc.) et sert à financer une grande partie de la protection sociale. Son taux est variable selon les catégories de revenus.

DISCRIMINATION POSITIVE

Il s'agit d'une politique qui cherche à lutter contre les inégalités sociales en aidant, de manière sélective, les personnes les plus défavorisées. Tel est le but poursuivi, par exemple, par la loi contraignant les partis politiques à intégrer des femmes sur les listes de candidatures (loi sur la parité politique).

ÉGALITARISME

Ce terme à connotation souvent négative désigne la recherche absolue de l'égalité éventuellement au détriment de la liberté individuelle. Pour Tocqueville, l'égalitarisme est un danger pour la démocratie.

FISCALITÉ PROGRESSIVE/ DÉGRESSIVE

La fiscalité est l'ensemble des réglementations relatives aux impôts et taxes et à leur mode de perception. Elle est progressive quand son taux s'élève lorsqu'on monte dans la hiérarchie des revenus ou des patrimoines (impôt sur le revenu). À l'inverse, elle est dégressive si, en termes relatifs, elle pèse plus sur les plus bas revenus que sur les revenus élevés (cas de la redevance audiovisuelle ou de la TVA).

MINIMA SOCIAUX

Ce sont les prestations sociales versées, au titre de la solidarité collective, aux personnes ne disposant pas de revenus propres ou disposant de revenus trop faibles (RMI devenu RSA, allocation de solidarité aux personnes âgées (ancien « minimum vieillesse »), allocation de parent isolé, allocations aux adultes handicapés…).

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

La question de la contribution de l'État à la justice sociale exige de définir les critères du juste et de l'injuste. Ces critères varient selon les écoles de pensée et selon la position de chacun dans l'espace social. La justice sociale est liée au principe d'égalité : l'État dispose, pour réduire les inégalités, d'outils répondant à des logiques diverses. Une politique de redistribution n'a-t-elle pas cependant des limites ?

Des divergences théoriques sur la justice sociale

Les positions idéologiques sur le thème de la justice sociale sont diverses. A. de Tocqueville, au XIX^{e} siècle met l'accent sur « **l'égalité des conditions** », qui assure à chaque citoyen, dans une démocratie, une égale chance d'accès aux positions sociales. L'idéologie républicaine a repris cette vision à travers le principe méritocratique : le destin social de chacun est déterminé par les efforts qu'il accomplit, par son mérite. Il existe donc des « inégalités justes ».

Le philosophe J. Rawls développe le concept « d'équité ». Face aux obstacles à l'égalité des chances (discriminations sexistes, ethniques, sociales…), il préconise des mesures de « discrimination positive », des avantages sélectifs aux défavorisés pour corriger les handicaps de départ.

À l'opposé de ces courants, l'ultralibéral F. von Hayek réfute l'idée même d'une justice sociale volontariste, découlant de l'action de l'État, qui irait à l'encontre de l'ordre naturel des choses, à savoir les inégalités inévitables. Pour Hayek, remettre en cause cet ordre spontané serait liberticide et illégitime. La recherche de la justice sociale est pour lui un « mirage ».

Réduire les inégalités : quels outils ?

L'État dispose de trois grands outils pour réduire les inégalités économiques, sociales et culturelles : les **prélèvements obligatoires**, les **prestations sociales** et les **services publics**.

Impôts et cotisations sociales constituent les **prélèvements obligatoires** : pour réduire les inégalités monétaires, ces prélèvements doivent être progressifs, c'est-à-dire que le taux de prélèvement augmente quand on monte dans l'échelle des revenus (cas de l'impôt sur le revenu en France). Un prélèvement proportionnel, en revanche, ne modifie pas les écarts de revenus (TVA identique pour tous les consommateurs, ou CSG, contribution sociale généralisée, à taux non progressif). Il est difficile de dresser un bilan global du caractère redistributif du système fiscal : la plupart des études concluent à une progressivité modérée qui devient quasi nulle tout en haut de l'échelle des revenus.

Liberté, *Égalité*, Fraternité : dans la devise même de la France, on retrouve la vocation de l'État à réduire les inégalités.

Les **prestations sociales** sont un autre outil de redistribution. Elles couvrent les grands « risques sociaux » (maladie, vieillesse, chômage, handicap, charges familiales). Elles ont un effet redistributif plus fort quand elles sont versées « sous condition de ressources » : aide

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

au logement, RSA (revenu de solidarité active) ou allocation de rentrée scolaire. D'autres sont versées quel que soit le revenu du ménage (allocations familiales) et leur effet redistributif est moindre. Cependant, on peut considérer que l'effet redistributif global des prestations sociales est important : combinées aux effets de la fiscalité, elles réduiraient de 7 à 4 environ l'écart de niveau de vie entre les 20 % de Français les plus pauvres et les 20 % les plus riches.

L'impact des **services publics** gratuits (ou à un prix inférieur à leur coût de production) sur la justice sociale est indéniable. Certaines administrations publiques (notamment l'Éducation nationale) permettent l'accès des classes populaires à des services qui leur seraient inaccessibles s'il s'agissait de services marchands. Il y a donc bien redistribution « en nature », puisque ces services sont financés par les impôts. La même analyse vaut, avec des nuances, pour l'accès à la santé ou à la justice. Mais un bilan totalement objectif devrait prendre en compte la durée et l'efficacité de l'usage de ces services publics : la durée de scolarisation et le profit tiré du service public d'éducation sous forme de diplômes sont variables selon les milieux sociaux. De même, les consommations culturelles subventionnées sur fonds publics (théâtres, bibliothèques...) ne profitent pas également à tous.

La logique de la protection sociale : assurance ou assistance ?

Les systèmes de protection sociale des grands pays développés sont loin d'être homogènes et d'assurer le même degré de « sécurité sociale ». On distingue trois grands systèmes :

– le système « résiduel » ou libéral (États-Unis, Canada) fondé sur le libre choix (non obligatoire) d'une couverture des risques par des contrats privés, l'État n'assurant une protection minimale que pour les risques les plus graves ;

– le système « corporatiste » fondé sur des cotisations sociales liées à l'emploi. Le travail sert de porte d'entrée dans la protection, dans une logique « assurancielle » (système apparu en Allemagne à la fin du XIX^{e} siècle, parfois qualifié de « bismarckien ») ;

– le système « universaliste » (ou « beveridgien », du nom du britannique Lord Beveridge), couvrant toute la population contre les risques sociaux, sans obligation de cotisation préalable. Financé par l'impôt, il attribue des prestations identiques à tous.

Après 1945, la protection sociale française s'est bâtie sur la logique assurancielle. Cette logique, adaptée aux périodes de croissance et de plein-emploi, a été confrontée, à partir des années 1970, à la montée du chômage privant de protection ceux qui n'accèdent plus à l'emploi. La logique « universaliste » est venue compléter le dispositif, avec le RMI (devenu depuis le RSA), la couverture maladie universelle (CMU), la refonte du minimum vieillesse et l'allocation de parent isolé.

Medicare, système d'assurance-santé géré par le gouvernement des États-Unis, au bénéfice des personnes de plus de 65 ans ou répondant à certains critères.

La question des discriminations

La discrimination qui frappe certaines catégories de citoyens peut concerner les caractéristiques du genre, de l'origine ethnique, du handicap, de l'origine sociale, de l'orientation sexuelle... Malgré la loi, les pratiques discriminatoires concernent encore de nombreux domaines : accès à l'emploi, accès au logement, accès à certains lieux, etc.

L'État a renforcé la législation contre ces pratiques mais a aussi favorisé la « discrimination positive » : filières réservées d'accès aux études supérieures pour les élèves des « banlieues », supplément de moyens en zone d'éducation prioritaire ou loi sur la parité hommes/femmes aux élections.

Le consensus sur la redistribution des richesses s'est effrité sous l'effet de trois facteurs : la mise en cause de son efficacité, les limites de son financement et la contestation de sa légitimité. La protection sociale met en jeu des sommes considérables mais se révèle impuissante à faire reculer la pauvreté. Le déficit du système a conduit à des réformes insuffisantes face au vieillissement de la population et à la stagnation économique. Enfin, la légitimité même de la protection collective est confrontée à la montée de l'individualisme.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

• **Un nouvel appétit de justice** p. 79
(François Dubet, 10 novembre 2011.)

• **Contre crise et pauvreté, la protection sociale** p. 80
(26 décembre 2010.)

REPÈRES

Trois hommes, trois visions de la justice sociale et de l'égalité

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

Dans *De la démocratie en Amérique* (1835 et 1840), cet aristocrate français (1805-1859) définit l'égalité des conditions comme le véritable critère de la démocratie. Cette égalité de droits politiques et sociaux n'est pas contradictoire avec les inégalités de richesse. Celles-ci ne doivent pas empêcher l'égalité des chances et la mobilité sociale. Il considère cependant que la passion égalitaire peut conduire à la tyrannie de la majorité (mépris des opinions minoritaires) et au despotisme démocratique (citoyens passifs se désintéressant des affaires publiques).

FRIEDRICH VON HAYEK

Cet économiste autrichien ultra-libéral (1899-1992), Prix Nobel d'économie 1974, refuse, dans *La Route de la servitude* (1944), le concept même de justice sociale en considérant que les inégalités entre les hommes sont le résultat normal des différences naturelles de talents, de compétences et d'efforts. Il lui semble illégitime de modifier l'ordre naturel des choses par une action volontariste de l'État. La distribution des richesses doit donc être laissée aux mécanismes du marché, permettant d'atteindre un ordre spontané.

JOHN RAWLS

Ce philosophe américain (1921-2002), auteur de *Théorie de la justice* (1971), cherche à réconcilier les notions de liberté individuelle et de solidarité collective à travers le concept d'équité. Il développe l'idée que les inégalités économiques et sociales sont justifiables sous deux conditions : elles apparaissent dans un contexte de stricte égalité des chances pour tous et doivent se traduire par des effets favorables pour les citoyens les plus défavorisés, c'est-à-dire avoir des effets dynamiques sur le bien-être collectif.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

MOTS CLÉS

CMU (COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE)
La couverture maladie universelle est un dispositif d'accès aux soins de santé pour les personnes résidant de manière stable en France, lorsqu'elles n'ont pas droit à l'assurance-maladie à un autre titre. La CMU a été créée en 2000.

ÉTAT-PROVIDENCE
Selon la conception de l'État-providence (en anglais *Welfare State*) – conception qui s'est imposée après la Seconde Guerre mondiale –, l'État doit jouer un rôle actif dans le domaine économique et en particulier dans le domaine social (l'État-providence est souvent assimilé au système de protection sociale). L'État-providence trouve sa justification notamment dans la théorie keynésienne. Un État qui mène une politique sociale active (recherche du plein-emploi, renforcement des systèmes de protection sociale et d'éducation) participe au soutien de la demande et à l'entretien de la force de travail, tout en répondant aux besoins sociaux.

ÉTAT-GENDARME
Conception minimaliste du rôle de l'État, opposée à la conception de l'État-providence. Pour les partisans de l'État-gendarme, celui-ci doit se borner à exercer ses fonctions « régaliennes », c'est-à-dire la protection de la nation contre les agressions extérieures (défense nationale), la garantie de l'ordre intérieur (police, justice) et la prise en charge des infrastructures collectives (routes, voies navigables, bâtiments administratifs...).

MODÈLE BEVERIDGIEN/ BISMARCKIEN
Le modèle bismarckien (ou corporatiste) repose sur l'assurance obligatoire (par une cotisation) des salariés contre les risques sociaux. Il lie donc les droits à prestations au statut professionnel. Le modèle beveridgien se veut universel et lie donc les droits à la condition de citoyen, en finançant les prestations par l'impôt.

Dissertation : Quelles sont les limites de l'action publique en France dans la lutte contre les inégalités ?

L'analyse du sujet

Le sujet demande des connaissances précises sur les mécanismes de la redistribution (fiscalité, prestations sociales...). Au-delà de cet aspect technique, il exige également une réflexion sur les évolutions idéologiques qui expliquent en partie les résultats incertains de l'action publique contre les inégalités.

La problématique

L'État dispose d'une large panoplie d'instruments lui permettant d'agir pour réduire les inégalités de natures diverses. Mais son action dans ce domaine se heurte à des obstacles économiques, culturels et politiques, ce qui explique que les résultats apparaissent souvent décevants.

Introduction

Dans la plupart des pays démocratiques, les États interviennent, avec des intensités diverses, pour tenter de réduire les inégalités, qu'elles soient de nature économique, sociale ou culturelle, qui se créent spontanément entre les composantes du corps social. Cette action de réduction des inégalités mobilise des moyens divers, qui vont de la fiscalité et à la discrimination positive, en passant par les mécanismes de la redistribution. Mais ces actions rencontrent des limites qui sont à la fois financières, mais aussi culturelles et politiques, ce qui pèse fortement sur leur efficacité.

Le plan détaillé du développement

I. Les instruments de l'action publique contre les inégalités
a) L'arme fiscale
b) La redistribution par la protection sociale
c) La fourniture de services collectifs gratuits
d) Les politiques de discrimination positive

II. Les limites des politiques de réduction des inégalités
a) Des inégalités toujours fortes
b) Une redistribution en partie neutralisée
c) Des inégalités culturelles déterminantes
d) L'obstacle du verrou idéologique

Ce qu'il ne faut pas faire

- Être imprécis dans la description de la panoplie des instruments permettant à l'État d'agir sur les inégalités.
- Minimiser le rôle des inégalités culturelles et la difficulté qu'il y a à les réduire.

Conclusion

La question de l'efficacité de l'action publique contre les inégalités, après avoir été au cœur des débats politiques dans les périodes de croissance dynamique, semble aujourd'hui un peu en sommeil. Cette relative indifférence à l'égard des conditions économiques et sociales de la vie collective est une des conséquences du repli individualiste que les difficultés économiques ont engendré dans le corps social. Elle est aussi la conséquence d'une transformation de l'éthique collective de nos sociétés à l'égard de l'argent, désormais érigé en étalon suprême de la valeur de chacun, au détriment des enjeux du « vivre ensemble », remisés aujourd'hui à l'arrière-plan de l'action politique.

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Dissertation
– Comment peut-on réduire les inégalités face à l'école ?
– L'égalité entre les hommes et les femmes ne peut-elle progresser que par l'action de l'État ?
– Les pouvoirs publics doivent-ils chercher à réduire toutes les inégalités ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Un nouvel appétit de justice

Le désir actuel de justice sociale conjugue deux exigences : l'égalité entre les individus et la reconnaissance de leurs singularités

Les sociétés démocratiques sont soumises à un impératif de justice sociale parce qu'elles affirment que tous les citoyens sont libres et égaux alors même que nous vivons dans des sociétés inégalitaires. Dès lors, quelles sont les inégalités sociales tolérables, sinon parfaitement justes ? Quelles sont les inégalités qui ne mettent pas en cause l'égalité de tous ? Longtemps, en Europe et plus encore en France, cette exigence de justice a été portée par le mouvement ouvrier, par la gauche et par l'État-providence. Ce que nous appelions le progrès social était pensé comme le triomphe progressif de la justice grâce à la réduction continue des inégalités sociales. L'impôt sur le revenu, les protections sociales, l'État-providence, les services publics, la réalisation d'une certaine démocratie sociale paraissaient ouvrir le chemin vers une société plus juste, sinon vers des lendemains qui chantent. La croissance économique, les conflits sociaux et les luttes politiques semblaient produire « naturellement » de la justice sociale en réduisant progressivement la distance entre les classes sociales.

Ce modèle et ce mécanisme sont brisés. Aux deux extrémités de la structure sociale, les inégalités se sont creusées : les plus riches vivent au-dessus de la société plus que dans la société, pendant que les plus pauvres et les immigrés sont relégués comme l'étaient les « classes dangereuses » du XIXe siècle. Le mécanisme vertueux de la transformation des conflits sociaux en égalité et en justice sociales a des ratés d'autant plus angoissants que les maîtres d'une économie financiarisée ne sont plus une bourgeoisie nationale tenue de rendre des comptes à « ses » travailleurs nationaux. La croissance faible et chaotique nous éloigne du jeu « gagnant-gagnant » qui a longtemps alimenté le réformisme, et l'accroissement scandaleux des inégalités sociales paraît presque aussi irréversible que l'était le mouvement du progrès il y a une quarantaine d'années. Le désir de justice ne tient pas seulement à l'épuisement du modèle social français et à la nostalgie de la société industrielle des « trente glorieuses ». Il s'enracine dans la vitalité de l'exigence d'égalité et d'affirmation individuelle qui lui est associée. À la vieille revendication de l'égalisation croissante des conditions sociales s'ajoute la demande d'égalité des chances. Nous ne pensons pas seulement que la bonne société doit être relativement égalitaire, nous disons aussi que cette société doit être bonne pour les individus en tant que sujets. Elle doit donner à chacun - un pauvre ou un riche, une femme ou un homme, un Français d'origine ancienne ou d'origine récente -, les mêmes chances d'atteindre toutes les positions sociales en fonction de son mérite et de ses capacités. Ainsi, à la dénonciation des inégalités entre les classes sociales, s'ajoute le scandale plus individualisé des discriminations. Nous ne voulons pas être discriminés parce que nous sommes supposés égaux et semblables, mais aussi parce que nous voulons que nos différences mêmes soient reconnues et acceptées. Notre désir de justice ne concerne plus seulement les inégalités de la structure sociale, il met en cause les inégalités de nos parcours, de nos dignités et de nos capacités de mener la vie que nous pensons bonne pour nous. La rencontre du modèle social français épuisé et des nouvelles revendications de justices plus individuelles et plus singulières exacerbe les sentiments d'injustice. Il n'est pas certain que la société française soit aujourd'hui toujours et partout plus inégalitaire et plus injuste que ne l'était celle d'hier. En revanche, il est sûr que la critique des injustices sociales s'est déployée dans bien des domaines où nous exigeons d'être traités de manière juste : l'éducation, la santé, l'usage de la ville, la culture, la vie de famille et toutes les hiérarchies de nos identités culturelles et sexuelles les plus personnelles. Les désirs de justice explosent dans une multitude de directions et de principes puisque nous voulons, à la fois, vivre dans un monde solidaire et relativement égalitaire, mais aussi dans un monde qui sanctionne justement notre mérite, et dans un monde qui nous permette d'agir de manière autonome.

Le problème n'est pas celui de la multiplicité des demandes de justice sociale qui pourraient sembler a priori incompatibles, comme l'ont toujours pensé les conservateurs affirmant que les désirs de justice ont quelque chose d'irrationnel. Le problème est du côté de l'offre politique, de sa capacité de combiner et de hiérarchiser des désirs de justice afin que chacune de ces aspirations ne détruise pas les autres ; afin que l'obsession de l'égalité des chances méritocratique ne tue pas l'égalité relative des positions, afin que le désir d'égalité ne se referme pas sur la défense protectrice du pré carré de l'identité nationale, afin que le besoin de reconnaissance s'arrête devant l'égale liberté de chacun. Les sociétés démocratiques puisent leur légitimité dans leur justice et pas seulement dans leur majorité politique. Aujourd'hui plus que jamais, elles ont besoin de philosophie politique et de débats si l'on ne veut pas que les désirs de justice se transforment en ressentiment, en peur et en égoïsme.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le sociologue François Dubet souligne les contradictions de la société française, tiraillée entre son exigence d'égalité et de justice sociale, et le nécessaire respect de l'individu, de son droit à la différence et de la reconnaissance de son mérite. **Si la demande de justice sociale est multiforme et parfois contradictoire, c'est à l'ordre politique de résoudre cet apparent conflit de valeurs.**

François Dubet
(10 novembre 2011)

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Contre crise et pauvreté, la protection sociale

Cela n'est plus tout à fait un conte de Noël : peu à peu prend corps l'idée d'instaurer, à l'échelle mondiale, un « socle de protection sociale » capable de garantir à l'ensemble des populations du globe une protection minimale. Ouverte depuis quelques années par l'Organisation internationale du travail (OIT), la perspective de faire de la sécurité sociale un droit humain fondamental paraît, certes, passablement utopique : la pauvreté, la faim et les pandémies continuent à plonger dans la misère des centaines de millions d'habitants de la planète.

Et si 17 % du PIB mondial sont consacrés à la sécurité sociale, c'est au prix de formidables inégalités entre les pays développés, où la protection sociale mobilise de l'ordre de 20 % de la richesse nationale, et les pays pauvres, qui n'y consacrent, en moyenne, que 4 %, et, dans bien des cas, moins de 1 %. À l'échelle mondiale, les trois quarts des familles ne disposent, de fait, d'aucun filet de sécurité sociale ; en Afrique, le pourcentage monte à plus de 90 %.

L'OIT, pourtant, n'est plus seule à mener cette croisade. Depuis 2009, les Nations unies s'y sont engagées, et une mission a été confiée, en juillet 2010, à l'ancienne présidente chilienne Michelle Bachelet pour faire avancer cette cause. Mieux, le Fonds monétaire international, voire la Banque mondiale, soutiennent cet effort, désormais inscrit à l'agenda des prochains G20.

C'est dire que, au-delà d'une solidarité minimale en faveur des plus démunis, l'instauration d'une protection sociale apparaît désormais comme un indispensable levier de développement économique durable. En outre, depuis deux ans, la crise financière et économique a démontré qu'un socle de protection sociale constitue un stabilisateur vital pour soutenir la demande intérieure des pays et un amortisseur efficace pour réduire les tensions, les inquiétudes, voire les angoisses sociales.

Le défi est considérable. Il suppose la mobilisation de 3 % à 5 % du PIB et, dans bien des pays, les financements sont insuffisants. Les initiatives, pourtant, se multiplient dans les pays émergents pour créer des systèmes de protection sociale non contributifs, ne reposant pas sur des cotisations du travail mais sur une aide directe aux familles, dès lors qu'elles scolarisent leurs enfants et les font suivre par un médecin.

Ainsi, au Brésil, 13 millions de familles, soit une bonne cinquantaine de millions de personnes, bénéficient du programme « Bolsa familia », créé par le président Lula. Un programme similaire, « Oportunidades », a été lancé au Mexique. De même en Afrique du Sud, en Namibie, au Népal, etc. Quant à la Chine, elle a décidé d'investir massivement, dans les cinq prochaines années, pour assurer un minimum de protection sociale à ses centaines de millions d'habitants qui en sont dépourvus.

Au-delà de la générosité, c'est la nécessité de soutenir la demande intérieure et de favoriser le développement qui sont les moteurs de ces démarches. Face à la crise et à la pauvreté, le pire n'est donc pas toujours sûr. ■

(26 décembre 2010)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Peut-on imaginer, à moyen terme, une protection sociale minimale dans tous les pays du monde ? L'objectif est en tout cas affiché aujourd'hui par toutes les grandes institutions internationales. Les initiatives existent déjà, notamment au Brésil et en Chine. **Nécessaire sur le plan de la justice, la protection sociale peut aussi servir de support à la relance de l'activité économique, car elle contribue au soutien de la consommation intérieure.**

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

TRAVAIL, EMPLOI, CHÔMAGE

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

CONTRAT DE TRAVAIL
Accord par lequel un salarié offre ses services à un employeur en contrepartie d'un salaire. La convention peut prévoir le détail des conditions de travail ou se référer aux conventions collectives en vigueur.

CONVENTION COLLECTIVE
Ensemble de règles contractuelles négociées par les organisations patronales et syndicales prévoyant des conditions spécifiques d'emploi dans une branche ou une entreprise (embauche, grille de salaires, congés, etc.).Le texte doit respecter les minima prévus par la loi.

COÛT SALARIAL
Il s'agit du total des dépenses payées par l'employeur en contrepartie de l'emploi d'un salarié. Il inclut la rémunération directe (salaire brut + congés payés + primes éventuelles) et les cotisations sociales patronales. Ce qui compte, sur le plan économique, c'est le coût salarial unitaire (par unité de produit). Un salarié mieux payé mais plus productif peut, en réalité, coûter moins cher.

EMPLOIS PRÉCAIRES
Ce sont les emplois qui comportent un élément d'instabilité du contrat de travail : ils correspondent aux contrats à durée déterminée (CDD), à l'apprentissage, aux stages, aux missions d'intérim et au temps partiel imposé.

MARCHÉ INTERNE/ MARCHÉ EXTERNE
Segmentation opérée par les entreprises entre leurs embauches « en interne » par promotion et le recours à des embauches extérieures.

MISSION D'INTÉRIM
Contrat triangulaire entre un salarié, une entreprise de recrutement et l'entreprise dans laquelle le salarié effectue des missions de durée variable (entre 1 jour au minimum et 18 mois au maximum). Le contrat juridique de travail lie le salarié et l'entreprise de recrutement.

Comment s'articulent marché du travail et organisation dans la gestion de l'emploi ?

Le travail est un facteur de production spécifique, qu'on ne peut donc analyser de manière mécanique, comme une marchandise ordinaire. La réalité des systèmes d'emplois infirme l'idée, défendue par l'analyse néo-classique, d'un marché du travail homogène et déconnecté du contexte social et politique.

L'analyse néoclassique du marché du travail

Cette analyse postule que le travail obéit aux mêmes règles d'échange que les autres biens : il fait l'objet d'une offre et d'une demande, et c'est la rencontre de ces deux entités qui en fixe le prix. L'**offre de travail** émane de la population active, et elle fait l'objet, de la part de l'offreur (le travailleur), d'un arbitrage entre la désutilité du travail (privation de loisir) et son utilité (le gain monétaire salarial). La courbe d'offre du travail est donc une fonction croissante du taux de salaire.
La **demande de travail** émane des entreprises et fait également l'objet d'un arbitrage : pour que le chef d'entreprise embauche un salarié supplémentaire, il faut que la **productivité marginale** de ce salarié (ce qu'il apporte de production supplémentaire) ait une valeur au moins égale au salaire qu'on lui verse. En deçà de cette limite, il ne sera pas embauché puisqu'il coûtera plus cher qu'il ne rapporte : la courbe de demande de travail est une fonction inverse du taux de salaire.

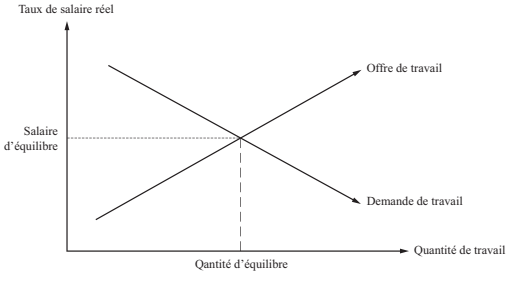

L'analyse néoclassique raisonne sur le « **taux de salaire réel** », c'est-à-dire le salaire à prix constants qui s'obtient en corrigeant le salaire nominal de la hausse des prix et qui est donc un indicateur du pouvoir d'achat. Le coût du travail que le chef d'entreprise prend en compte est le coût salarial unitaire, c'est-à-dire l'ensemble du coût du travail (salaire direct + charges sociales) par unité produite. Cela suppose donc que soit pris en compte le niveau de la productivité du travail.
Enfin, cette théorie suppose que le marché du travail fonctionne en situation de « concurrence pure et parfaite » et qu'il s'auto-équilibre. Si un déséquilibre se manifeste durablement sur le marché du travail, par exemple un chômage persistant, cela ne peut s'expliquer que par l'existence de « rigidités » (par exemple l'existence d'un salaire minimum ou d'une indemnisation du chômage, ou encore des freins au licenciement) qui empêchent la baisse des salaires et le retour à l'équilibre de l'offre et de la demande.

La critique du modèle néoclassique

L'observation du fonctionnement réel du marché du travail dans les sociétés contemporaines remet en cause la théorie néoclassique. L'hypothèse la plus irréaliste est celle de l'unicité et de l'homogénéité du marché du travail. Celui-ci est segmenté et marqué par une forte hétérogénéité. La gestion des emplois dans une entreprise se réalise, par exemple, à travers des grilles de qualifications multiples, en puisant à la fois dans les salariés déjà embauchés (marché interne) et dans le marché externe. Le marché du travail est d'autre part segmenté par la nature des contrats de travail (marché primaire de l'emploi stable en CDI, marché

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

secondaire de l'emploi atypique en CDD, intérim, stages, etc.).
L'hypothèse d'atomicité est, elle aussi, invalidée du fait de l'existence des syndicats fédérant les revendications, mais aussi en raison de la présence fréquente d'un employeur principal assurant l'essentiel des embauches.
La mobilité du facteur travail est assez faible car les exigences de qualifications spécifiques limitent la capacité de reconversion professionnelle, mais aussi parce que des contraintes sociales et familiales freinent la mobilité géographique.
Enfin, la fixation des salaires n'est pas le résultat d'une confrontation mécanique entre les quantités de travail offertes et demandées : les mécanismes complexes de la relation salariale tiennent compte de facteurs aussi divers que l'ancienneté du salarié, la pénibilité du poste, la place dans la hiérarchie de l'entreprise ou la volonté du chef d'entreprise de fidéliser ses salariés à travers la fixation d'un **salaire d'efficience** supérieur au salaire moyen du marché mais garantissant à l'entreprise la stabilité de sa main-d'œuvre et son engagement.

La relation salariale, une relation institutionnalisée

La relation salariale n'est pas une simple relation d'échange d'une marchandise. Elle s'est construite historiquement à travers les conquêtes sociales et la négociation collective, en s'appuyant sur le rôle d'arbitre de l'État et en débouchant sur la notion essentielle du « **contrat de travail** ».
La fixation du niveau des salaires n'est pas le résultat d'un processus individuel mais se déroule le plus souvent dans le cadre des **conventions collectives** de branches signées entre les représentants des salariés et des employeurs. Ces conventions, fruits de rapports de force dans la négociation, prévoient le plus souvent des conditions minimales de rémunération, des grilles de qualification et de salaires et des normes d'emploi (durée du travail, congés, droit à la formation, conditions de travail, etc.). Ces textes doivent respecter les dispositions prévues par la loi et fixées par le pouvoir politique.
Le rôle croissant joué par l'État dans l'organisation des relations sociales a conduit ce dernier, dans la plupart des pays développés, à fixer un seuil de salaire minimum (SMIC en France), et à déterminer ses modes de revalorisation. À l'évidence, ce salaire n'est pas le produit d'un arbitrage économique réalisé par le marché : c'est un arbitrage politique et social assumé. Les auteurs néoclassiques rendent d'ailleurs le salaire minimum responsable de la persistance du chômage puisqu'il se situe au-dessus du salaire équilibre et ne permet donc pas, selon eux, l'emploi de toute la main-d'œuvre disponible.

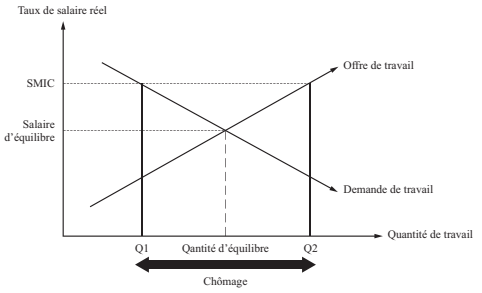

L'encadrement de la relation salariale par le pouvoir politique diffère selon les pays. Certains n'ont pas de salaire minimum, et leur marché du travail est caractérisé par une grande flexibilité. D'autres ont mis en place, face au chômage et à la précarité, des mécanismes qui combinent la souplesse dans l'embauche et les licenciements, une flexibilité du marché du travail, avec la garantie, pour les salariés, d'une sécurité des revenus et une réinsertion professionnelle facilitée (exemple de la flexicurité au Danemark). Dans d'autres pays, les pouvoirs publics ont agi sur la durée du travail (la France avec les 35 heures, les Pays-Bas avec l'encouragement au temps partiel), le temps de travail étant évidemment une des dimensions de la relation salariale.
La question de la relation salariale, point de focalisation majeure des conflits sociaux, est entrée peu à peu dans le champ de la négociation et de la coopération entre les partenaires sociaux. Certes, le conflit sur les salaires n'a pas disparu et l'intervention de l'État dans les procédures de négociation n'efface pas les enjeux de rapport de forces qui sous-tendent la question salariale. Mais la présence d'un cadre institutionnel modifie les stratégies des acteurs sociaux dans un sens qui, globalement, facilite le dialogue social.

TROIS ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

• **Formation, flexisécurité et baisse du coût de la production** p. 85
(Angèle Malâtre, directrice des études de l'Institut Montaigne, 17 janvier 2012.)

• **CDD, intérimaires… les victimes cachées de la crise** p. 86
(Francine Aizicovici, 21 août 2012.)

• **La Grèce à l'épreuve de la flexibilité** p. 87
(Alain Salles, 26 septembre 2012.).)

ZOOM SUR…

Une politique novatrice : la « flexicurité » danoise

Depuis le milieu des années 1990, le Danemark a réformé en profondeur le mode de fonctionnement de son marché du travail en tentant de rendre compatibles l'exigence économique de flexibilité des procédures d'embauche, de licenciement et de mobilité des salariés et la nécessité sociale de garantir la stabilité des revenus des ménages et la sécurisation des carrières professionnelles, en évitant les dégâts sociaux engendrés par le développement du chômage et de la précarité. Le premier élément de cette politique concerne la souplesse du contrat de travail auquel l'entreprise peut mettre un terme, si la conjoncture économique le rend nécessaire, sans subir de pénalisation et sans procédure administrative lourde (pas de justification à fournir, pas d'indemnités de licenciement à verser, pas de préavis, etc.). Mais cette souplesse est compensée, du point de vue du salarié, par une garantie de stabilité de son revenu, à la fois du point de vue du taux de remplacement du dernier salaire par les prestations chômage et par la durabilité du dispositif d'indemnisation. Enfin, le système met en place un accompagnement des chômeurs, par une aide personnalisée favorisant les parcours de réintégration dans l'emploi, et par des stages de formation professionnelle visant à préserver l'employabilité des salariés et à faciliter leur mobilité professionnelle et leur reconversion vers les secteurs ayant des besoins de main d'œuvre. Cependant, ces dernières années, les difficultés de financement de la protection sociale engendrées par la persistance d'une croissance faible ont amené les pouvoirs publics à renforcer ce dernier volet de manière un peu plus contraignante (stages obligatoires), et à rendre moins généreux les régimes d'indemnisation du chômage.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

ZOOM SUR…

Les cinq formes de la flexibilité du travail

FLEXIBILITÉ QUANTITATIVE EXTERNE
Variation des effectifs en fonction des commandes (recours à l'intérim ou aux CDD).

FLEXIBILITÉ QUANTITATIVE INTERNE
Modulation de la durée du travail du personnel en fonction du niveau d'activité.

FLEXIBILITÉ FONCTIONNELLE
Utilisation de la polyvalence des salariés et de la souplesse de l'organisation du travail.

FLEXIBILITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
Fixations des salaires en fonction des performances individuelles et variation des rémunérations en fonction des résultats de l'entreprise.

FLEXIBILITÉ PAR EXTERNALISATION
Recours aux sous-traitants pour les tâches annexes, extérieures au « cœur de métier ».

NOTIONS CLÉS

ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL
Mode de calcul de la durée du travail qui ne se réfère plus à la durée hebdomadaire mais à la durée annuelle. Elle permet d'adapter la durée du travail aux variations d'activité de l'entreprise.

NORMES D'EMPLOI
Règles socialement admises concernant les modalités d'emploi des salariés (contrat de travail, durée du travail, niveau de salaire, protection sociale, etc.).

POLYVALENCE
Capacité d'un salarié à occuper plusieurs postes de travail, en adaptant ses compétences à des tâches différentes en fonction des besoins de l'entreprise.

Dissertation : Quels sont les problèmes engendrés par la situation des jeunes et des seniors face à l'emploi ?

L'analyse du sujet
Le sujet relie les problèmes d'emploi des deux catégories extrêmes d'âge et semble les opposer. Une analyse fine montre que ce sont deux facettes d'un même état défaillant du marché du travail. L'analyse des conséquences de cette situation permet d'élargir le débat.

La problématique
Les difficultés d'insertion des jeunes et de maintien des seniors dans l'emploi ne sont pas uniquement liées à la faiblesse de la croissance et des créations d'emplois. Ces deux groupes d'âge font l'objet de formes de discrimination qui fragilisent à la fois les systèmes des retraites et l'intégration sociale d'une part croissante des jeunes.

Introduction
De nombreux pays sont confrontés au double défi de l'emploi des jeunes et de celui des seniors. La situation sur le marché du travail de ces deux groupes d'âge présente des spécificités, notamment de faibles taux d'emploi et un chômage élevé. Il importe donc de dresser le constat de cette situation pour en analyser les conséquences inquiétantes sur le plan économique et social.

Le plan détaillé du développement
I. Le constat de la situation de l'emploi des jeunes et des seniors
a) Pour les jeunes, des conditions d'entrée sur le marché du travail souvent difficiles
Chômage et précarité liée aux défaillances de qualification.
b) L'instabilité des fins de carrière, une situation fréquente pour de nombreux seniors
Les + de 55 ans, variable d'ajustement des effectifs.
c) Deux situations pas nécessairement corrélées
Des critères d'embauche différents.

II. Des conséquences économiques et sociales qui hypothèquent l'avenir
a) La question des systèmes de retraite et de la prolongation de l'activité des seniors
L'enjeu de l'augmentation du taux d'emploi.
b) Un affaiblissement du rôle intégrateur du travail pour les jeunes générations
Dyssocialisation et anomie.

Ce qu'il ne faut pas faire
- Opposer de manière simpliste les intérêts des deux groupes d'âge.
- Inversement, ne pas distinguer les problèmes spécifiques de chaque groupe.

Conclusion
Les problèmes d'emploi des seniors et des jeunes ne sont donc pas symétriques et ils engendrent des conséquences économiques et sociales différentes. Dans un contexte économique fragile, il est difficile d'instituer entre ces deux pôles un ordre de priorité. À long terme, il faut réinventer pour les seniors de nouvelles modalités de cessation de l'activité professionnelle. Il semble cependant encore plus urgent de se donner les moyens d'améliorer l'accueil des jeunes dans la société du travail, faute de quoi celui-ci verrait son rôle intégrateur durablement remis en cause.

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Dissertation
– La flexibilité est-elle une solution face à la persistance du chômage ?
– La relation salariale n'est-elle qu'une relation économique ?
– Quel est le rôle du travail dans l'intégration sociale ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Formation, flexisécurité et baisse du coût de la production

Les exemples étrangers montrent que le chômage de masse n'est pas une fatalité et qu'il est possible de concilier taux d'emploi élevé et cohésion sociale. Le marché de l'emploi français est confronté à un triple défi : la faible qualification d'une partie importante des actifs, une dualité qui oppose fortement insiders et outsiders, ainsi qu'un coût de la production trop élevé. Agir sur ces trois leviers ensemble permettrait d'inverser la tendance. La France affiche un taux de chômage structurel plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE. Près de 10 % de la population active est au chômage dans notre pays, soit plus de 4 millions de demandeurs d'emploi. Ce sont les moins de 25 ans et les seniors qui sont le plus touchés, la tranche des 25-55 ans concentrant 80 % des emplois. Cette situation pèse sur la croissance de notre pays comme sur sa cohésion sociale. La situation de l'emploi est avant tout corrélée à la santé économique de nos entreprises, particulièrement des TPE, PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI). En effet, ni le secteur public dont les effectifs diminuent, ni les grandes entreprises dont la croissance s'effectue aujourd'hui largement à l'étranger, ne pourront créer massivement des emplois dans les années à venir.

La politique de l'emploi doit s'appuyer sur trois piliers pour inverser la courbe du chômage :

– Assurer une formation de qualité tout au long de la vie. En effet, il paraît impossible de viser le plein-emploi si notre pays continue de cumuler le double handicap d'une formation initiale qui produit 20 % d'élèves sans qualification ni diplôme d'une part, et d'une formation professionnelle qui ne remplit pas ses objectifs d'autre part. La formation initiale doit être une priorité absolue et laisser une large place à l'alternance, premier pas vers l'insertion professionnelle. Malgré les 27 milliards d'euros qui y sont consacrés chaque année, la formation professionnelle bénéficie avant tout aux plus qualifiés, c'est-à-dire à ceux qui en ont le moins besoin. Elle doit être largement repensée pour cibler prioritairement les demandeurs d'emplois et les salariés les plus précaires.

– Assouplir le marché du travail pour garantir plus de mobilité. La France s'illustre par un marché du travail particulièrement rigide qui créé des effets de seuil sécurisant pour ceux qui sont du bon côté de la barrière (les salariés en CDI et les personnels statutaires de la fonction publique) et exclut ceux qui multiplient contrats courts et périodes d'inactivité. Le Danemark et le Canada, qui affichent de meilleures performances en termes de chômage et de cohésion sociale ont des marchés de l'emploi beaucoup plus flexibles et compétitifs que le nôtre. Pour réduire la dualité du marché du travail, les contrats courts devraient être supprimés au profit d'un contrat à durée indéterminée pour tous favorisant la mobilité et sécurisant les parcours individuels.

– Diminuer le coût de la production. À rebours du mouvement observé au sein de l'OCDE, la France a multiplié les prélèvements sur la masse salariale qui ont augmenté de 50 % entre 1980 et 2010. Elle fait également peser de nombreuses taxes et impôts sur l'activité des entreprises, représentant un coût important et un facteur de complexité parfois décourageant. Les pays les plus redistributifs que sont les pays scandinaves imposent beaucoup plus lourdement la consommation que ne le fait la France. Un transfert vers la consommation des charges pesant sur le travail, notamment des cotisations maladie et famille qui ont un caractère universel et ont peu de lien avec l'emploi, permettrait de restaurer la compétitivité de nos entreprises et dès lors de favoriser l'emploi.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Un plaidoyer pour une réforme du marché du travail, qui conduirait à plus de flexibilité pour l'entreprise, et à plus de sécurité pour le salarié, à l'image des exemples danois et canadien. **Une démarche ambitieuse, qui nécessiterait un dialogue social ouvert.**

Pas de réforme du marché du travail sans un dialogue social de qualité :

La situation que connaît notre pays mérite une réforme audacieuse et de long terme en faveur du marché du travail. Cette réforme ne pourra être menée sans un dialogue social de qualité et une implication forte des partenaires sociaux. La France est le pays de l'OCDE où le taux de syndicalisation est le plus bas. Sans reconquête des salariés, le syndicalisme poursuivra son déclin et perdra davantage encore sa légitimité de corps intermédiaire. Le partenariat social allemand, qui s'appuie sur une forte autonomie contractuelle des partenaires sociaux et sur un système de cogestion, demeure un exemple dont la France serait bien avisée de s'inspirer. La réforme du marché du travail requiert l'appropriation la plus large possible par les partenaires sociaux et par nos concitoyens des défis qui sont les nôtres comme des réponses qui peuvent leur être apportées. Souhaitons que la campagne qui s'ouvre permette cette pédagogie.

Angèle Malâtre
(directrice des études de l'Institut Montaigne)
(17 janvier 2012)

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

CDD, intérimaires... les victimes cachées de la crise

Les syndicats se préoccupent peu de ces salariés au statut peu protecteur, qui partent le plus souvent sans bruit

Les plans de licenciement – en cours ou à venir – font la « une ». Mais c'est sans bruit que d'autres victimes de la crise perdent leur travail. Ces salariés intérimaires ou en contrat à durée déterminée (CDD), qui sont les premières « variables d'ajustement » de l'emploi. En juin, selon des chiffres récents, le nombre d'intérimaires a baissé de 60 000 sur un an (– 9 %). Ainsi, à l'usine Sovab, filiale de Renault, de Batilly (Meurthe-et-Moselle), les contrats de 340 intérimaires n'ont pas été renouvelés au deuxième trimestre. Chez PSA, selon la CGT, le site de Sochaux a vu partir, à la même période, 350 intérimaires, auxquels viendront s'ajouter, en octobre, 300 autres.

« Avant d'engager un plan de sauvegarde de l'emploi [PSE, plan social], les entreprises en difficulté commencent par ne pas renouveler les intérims et les CDD, observe Annie Jeanne, présidente de l'Association nationale des directeurs de missions locales pour l'emploi des jeunes. Cela se fait sans douleur apparente, sans état d'âme, sans discussion au comité d'entreprise car l'entreprise n'est pas l'employeur des intérimaires. Il y a une sorte de voile sur ce phénomène de casse sociale. »

« Pas de suivi »

Les intéressés déplorent qu'« on ne parle pas d'[eux] », comme le dit Jean-Claude, 35 ans, sans contrat depuis l'été 2011. Il en vient presque à regretter d'avoir refusé le CDI proposé en 2009 dans un centre d'appels. « Les conditions de travail étaient déplorables, explique-t-il. Je pensais trouver du travail ailleurs. La crise paraissait loin, vue de ma région », dans l'ouest de la France.

En 2010, il trouve un contrat de huit mois. À l'été 2011, il en décroche un de trois mois. Puis, plus rien. Le 1er septembre, Jean-Claude, désormais au RSA (revenu de solidarité active), devrait commencer un CDD d'un mois. « Un coup de bol. J'avais un piston. » Edith, elle, à 60 ans, a décidé de prendre sa retraite, même si elle ne percevra que 700 euros par mois. Ce sera toujours plus que son RSA. La crise, elle l'a prise de « plein fouet », dit-elle. En 2009, « j'ai eu un contrat de quinze jours dans une société d'autoradios et on m'avait dit que ça pourrait durer six mois. Mais est arrivée la grosse crise. » L'entreprise a fermé. Depuis septembre 2011, Edith n'a pas eu le moindre travail. Qui suit ces précaires ? Qui les aide ? « Les intérimaires ne sont pas laissés à eux-mêmes, assure François Roux, délégué général de la fédération patronale des Professionnels de l'intérim, services et métiers de l'emploi (Prisme). Les agences reprennent les intérimaires dès que c'est possible. » Edith conteste : « Quand l'entreprise d'autoradios a fermé, on ne m'a rien proposé. Les sociétés d'intérim ne s'occupent plus de nous quand un contrat s'achève. »

Les syndicats ont peu de contacts avec ces collègues de passage. « Souvent, ils n'adhèrent pas aux syndicats », justifie-t-on à la CFDT d'ArcelorMittal. « On n'a pas de suivi des intérimaires partis, renchérit Alain Delaveau, secrétaire de la CGT de la Fonderie du Poitou Fonte (Maine-et-Loire). Nous sommes déjà débordés par un tas de réunions. Et eux ne viennent pas nous voir quand ils partent. » Et d'ajouter : « Dans les PSE, aucun accompagnement n'est prévu pour les fins de contrats d'intérim. Il y a un vide juridique. C'est aux politiques d'agir. » Des actions solidaires entre CDI et intérimaires ont parfois lieu, comme celle, début juillet, dans l'activité peinture de l'usine PSA d'Aulnay-sous-Bois. Elle a débouché, pour les intérimaires, sur le renouvellement de leurs contrats d'octobre à janvier 2013 et sur un accompagnement par les sociétés d'intérim avant la fin de leur mission, notamment. Mais que se passera-t-il si le site d'Aulnay ferme ? Il compte 375 intérimaires, selon la CGT, et ce nombre devrait augmenter d'ici à la fermeture, au rythme des mutations des salariés en CDI vers d'autres sites. « Si on en vient à négocier un PSE, on demandera la même prime pour tous, avance Philippe Julien, secrétaire CGT du site. Sur les chaînes de montage, ils représentent 50 % à 80 % de l'effectif. Si on veut mener des grèves, il faut les mettre dans le coup. »

Depuis mars, le contrat de sécurisation professionnelle, destiné à l'origine aux salariés licenciés économiques des entreprises de moins de 1 000 employés, est expérimenté dans 28 bassins d'emploi pour les personnels en fin de mission d'intérim, de CDD ou de contrat de chantier. Cette mesure, prise dans le cadre d'un accord entre l'État et le Prisme, propose un soutien renforcé pour aider ces travailleurs à retrouver un emploi stable. Les formations sont financées par le Fonds d'assurance formation du travail temporaire et 8 700 places ont été programmées. Un tout premier pas pour réduire les inégalités face à la perte d'emploi.

Francine Aizicovici
(21 août 12)

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'emploi précaire sert souvent de variable d'ajustement sur le marché du travail, mais sa visibilité médiatique est faible, l'action syndicale étant souvent concentrée sur la défense des contrats à durée indéterminée. **La précarité est pourtant une forme d'injustice sociale criante.**

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

La Grèce à l'épreuve de la flexibilité

Le gouvernement devait affronter, mercredi 26 septembre, sa première grève générale depuis les élections du 17 juin

Le gouvernement de coalition dirigé par le conservateur Antonis Samaras devait affronter, mercredi 26 septembre, sa première grève générale depuis les élections législatives du 17 juin. Le gouvernement prévoit de nouvelles coupes dans les salaires et les retraites, afin de réaliser 11,7 milliards d'euros d'économies budgétaires, dans le cadre de négociations toujours en cours avec la « troïka » des bailleurs de fonds d'Athènes (Fonds monétaire international, Banque centrale européenne, Commission européenne).

Depuis la mise en place du premier plan d'aide à la Grèce en avril 2010, la troïka insiste sur la réduction du coût du travail pour améliorer la compétitivité du pays. Depuis 2010, les procédures de licenciements ont été assouplies, les indemnités versées réduites, les accords d'entreprise privilégiés aux accords de branche, etc. Depuis mars, le salaire minimum est de 586 euros par mois (sur quatorze mois), contre 680 euros auparavant.

Ces mesures – et sans conteste la récession que subit le pays depuis cinq ans – ont fait leur effet : selon Eurostat, le coût horaire de travail a diminué de 11 % au premier trimestre 2012, après un recul de 8 % fin 2011.

« Les salaires ont baissé de 30 % en deux ans. Compte tenu de l'augmentation des impôts et des prix qui ne baissent pas, cela correspond à une diminution de revenus des familles de 50 % depuis la crise », explique Savvas Robolis, professeur à l'Université d'Athènes et directeur scientifique de l'Institut du travail, un think tank syndical, pour qui « le marché du travail est. devenu une jungle ».

Cette réduction du coût du travail n'a pas empêché le chômage de doubler en deux ans, pour concerner désormais près de 1,2 million d'individus, soit 23,6 % de la population active (et plus de 50 % chez les jeunes).

« Le coût du travail n'est pas le principal problème pour la compétitivité des entreprises », explique Angelos Tsakanikas du think tank patronal IOBE. « La troïka agit avec myopie », explique l'économiste, partisan d'une pause dans ces mesures impopulaires qui rendent difficile d'autres réformes.

« Les coûts salariaux ne sont pas le problème principal », confirme Jérôme Loubère, directeur général du groupe de distribution Marinopoulos, qui exploite la franchise de Carrefour.

Les chefs d'entreprises, en effet, mettent d'abord en cause la trop grande bureaucratie que génère la réglementation du travail. « Cela n'a pas bougé. À chaque embauche, il faut remplir un cahier manuel destiné à l'inspection du travail. Si on fait une rature, on doit payer 500 euros d'amendes, explique le responsable d'un groupe français. Les changements d'horaires doivent être signalés. Deux employés avaient échangé leurs horaires, avec l'accord de leur responsable. Des inspecteurs s'en sont aperçus, cela nous a coûté 3 000 euros. »

Pour son propre cabinet, l'avocat Constantin Karagounis, qui juge quand même qu'« il y a eu beaucoup de changements depuis 2010 », cite l'exemple d'une erreur sur l'un de ces registres rectifié au Tipp-Ex. « Nous avons eu une amende que nous avons contestée devant les tribunaux, et nous avons gagné. Très souvent, ces dossiers de l'inspection du travail, comme ceux du fisc d'ailleurs, ont de nombreuses failles juridiques. »

Début septembre, la troïka a demandé l'informatisation de ces registres d'ici à la fin de 2014 et une réforme de l'inspection du travail. « Ils ne sont pas assez nombreux. Certaines entreprises sont contrôlées une fois tous les vingt ans », reconnaît Savvas Robolis. « Pendant qu'ils contrôlent les cahiers des grandes entreprises, ils ne vont pas visiter les PME qui emploient souvent des salariés au noir », commente le patron français. Entre un quart et un tiers des salariés grecs travaillent au noir, et, à en croire M. Robolis, cette proportion aurait augmenté durant les années de crise.

M. Loubère conteste également cette loi en vertu de laquelle les salariés voient leur rémunération dépendre de leur statut familial. Ainsi, un employé est augmenté automatiquement lorsqu'il se marie et qu'il a des enfants. « Cela crée une discrimination avec l'employé célibataire », explique M. Loubère, qui dénonce surtout « l'inflexibilité de l'organisation du travail ».

Le code du travail grec prévoit des journées de huit heures en continu pour les salariés, à moins que l'entreprise ait des horaires de fermeture. C'est ce qui explique que de nombreux petits commerces ferment à l'heure du déjeuner. « Les entreprises de notre secteur préfèrent avoir deux caissières à temps partiel présentes aux heures de pointe plutôt qu'un employé qui fait sa journée de huit heures », explique M. Loubère.

En Grèce, les sujets sociaux restent sensibles, comme en témoigne la polémique sur la semaine de six jours que les créanciers d'Athènes avaient évoquée dans une note.

Alain Salles
(26 septembre 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

La purge économique imposée à la Grèce se traduit par une régression sociale, qui ne règle pas les obstacles bureaucratiques et les rigidités auxquelles se heurtent les entreprises. **La colère sociale ne faiblit pas.**

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

NOTIONS CLÉS

DÉRÉGLEMENTATION
C'est la suppression ou l'assouplissement des règles encadrant l'emploi d'un salarié (durée du contrat, licenciement, protection sociale, rémunération, etc.). La dérèglementation débouche sur la flexibilité du contrat de travail.

QUALIFICATION
Aptitudes professionnelles acquises par un travailleur par la formation initiale, la formation continue et l'expérience.

RELANCE
Cette politique économique vise à redynamiser le rythme de l'activité économique. Elle peut se faire en cherchant à augmenter les revenus des ménages pour que ceux-ci accroissent leur consommation (relance par la consommation). Elle peut aussi privilégier les mesures en direction des entreprises pour que celles-ci augmentent leurs achats d'équipements (relance par l'investissement).

SEGMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL
Fracture du marché du travail en segments où les conditions du contrat de travail ne sont pas homogènes (contrats à durée indéterminée/contrats précaires, emplois qualifiés/emplois non qualifiés, etc.).

TAUX DE CHÔMAGE
Il s'agit du rapport, exprimé en %, du nombre de chômeurs à la population active. La formule de calcul est : nombre de chômeurs/population active totale × 100. Attention : les chômeurs font partie de la population active, ils sont donc à la fois au numérateur et au dénominateur du rapport.

TRAPPES À INACTIVITÉ
Selon les économistes d'inspiration néoclassique, ce concept désigne les incitations à rester au chômage que développeraient l'aide sociale et les allocations chômage en procurant aux chômeurs des ressources trop peu inférieures à ce que leur apporterait un retour à l'emploi.

Quelles politiques pour l'emploi ?

Dans les pays développés, le chômage de masse perdure et les mesures prises par le pouvoir politique se révèlent impuissantes à le faire reculer. Les causes du chômage et les solutions pour le combattre donnent lieu à des analyses idéologiques divergentes sur la question.

Les évolutions de l'emploi

Depuis un demi-siècle, l'emploi dans les pays développés a connu des évolutions significatives : salarisation, tertiarisation, féminisation, précarisation, accroissement du niveau moyen des qualifications.
Ces évolutions se retrouvent, avec des nuances, dans la plupart des grands pays développés. Certains témoignent cependant de spécificités liées à des conditions historiques, géographiques, sociales ou culturelles particulières : l'Allemagne conserve, par exemple, une proportion plus importante d'emplois industriels. Autres exemples : le travail à temps partiel est beaucoup plus répandu aux Pays-Bas qu'en France et le taux d'activité des femmes en Italie est à peine supérieur à 50 %.

La robotisation du travail : une des causes du chômage ?

Les analyses du chômage

Les quatre dernières décennies ont été marquées par la montée du chômage de masse qui, dans la plupart des pays, approche voire dépasse la barre des 10 % de la population active. Cette situation donne lieu à des interprétations causales divergentes et à des propositions contrastées de politiques d'emploi.
L'analyse d'inspiration keynésienne considère que le sous-emploi est lié à l'insuffisance de la demande globale, les entreprises alignant leur demande de main-d'œuvre sur les anticipations des carnets de commandes. Les keynésiens préconisent donc des politiques de relance par la demande, en agissant sur les deux leviers de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises, le cercle vertueux de la consommation et de l'investissement ne pouvant être réactivé que par une action volontariste de l'État. Celui-ci accroît ses propres dépenses (investissements publics, dépenses sociales) et enclenche le mécanisme du « multiplicateur d'investissement », qui doit engendrer des vagues successives de distribution de revenus (salaires et profits) en redynamisant l'activité économique.
Les limites de ces mesures de relance sont l'endettement public antérieur (qui limite les possibilités de dépenses nouvelles), le risque d'apparition de tensions inflationnistes, et enfin l'évolution de la productivité. En effet, le lien entre croissance et création d'emplois n'est pas mécanique. Si les gains de productivité sont forts, la croissance de la production peut se faire sans créations nettes d'emplois.
L'analyse d'inspiration néoclassique considère que le chômage s'explique par un coût trop élevé du travail, dissuadant les entreprises d'avoir recours à ce facteur de production, en lui préférant les modes de production utilisant plus de capital technique, ou les incitant à se délocaliser vers les pays à bas salaires. Les solutions proposées par les politiques

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

néoclassiques sont donc d'abaisser le coût du travail en s'attaquant à l'idée même de salaire minimum et en diminuant les charges sociales pesant sur les salaires. Ce courant d'analyse préconise l'abaissement voire la suppression de l'aide financière aux chômeurs qui dissuaderait ceux-ci de rechercher activement un emploi, le gain marginal de la reprise d'emploi étant supposé peu incitatif par rapport au montant de l'aide. Ces dispositifs d'aide sont qualifiés de « trappes à inactivité ».
Enfin, certaines analyses considèrent que le chômage est de nature structurelle, engendré par le fonctionnement rigide du marché du travail et par l'inadaptation qualitative de l'offre de travail à la demande de travail émanant de l'appareil productif. La solution serait de flexibiliser le marché du travail en réduisant les rigidités empêchant les ajustements. Ces politiques s'inscrivent, elles aussi, dans une perspective néoclassique, et elles prônent la flexibilisation des contrats de travail, la libéralisation du licenciement, la déréglementation de la durée de travail et l'introduction de la souplesse dans la négociation des salaires. Le bilan de ces politiques mises en œuvre depuis trente ans n'est pas très convaincant.
Il reste à envisager les politiques visant à réduire l'inadaptation qualitative de l'offre et la demande de travail. Ces politiques passent par une requalification de la main-d'œuvre, le développement de filières de formation adaptées aux technologies nouvelles, mais aussi l'aide à la mobilité professionnelle ou à la mobilité géographique. Ces mesures supposent une individualisation du traitement du chômage pour favoriser l'intégration ou le retour à l'emploi.

Chômage et précarité, des facteurs de fragilisation du lien social

Les recettes traditionnellement prônées par les économistes, qu'ils soient néoclassiques ou keynésiens, ont montré les limites de leur efficacité face au triple défi que constituent la mondialisation, une révolution technologique accélérée et le ralentissement désormais chronique de la croissance économique. Mais l'expérience accumulée au cours de cette période nous apprend que les politiques d'emploi ne peuvent se résumer à des recettes mécaniques.
La précarité et plus encore le chômage ont, en effet, des conséquences sociales et politiques détestables, dont la puissance publique ne peut se désintéresser. La perte durable d'emploi fragilise l'intégration sociale du chômeur par la pauvreté qu'elle engendre et par la perte de l'identité sociale. Elle peut conduire à l'affaiblissement de la sociabilité en entraîner certains vers des processus de « disqualification » (Serge Paugam) ou de « désaffiliation » (Robert Castel). Ces situations portent les germes d'une remise en cause du lien social et des fondements mêmes du vivre-ensemble. De même, la précarité est destructrice de certaines composantes du contrat social, notamment la légitimité du travail comme source normale de subsistance et de bien-être.

Le chômage a contribué, depuis des années, à déstabiliser les relations sociales. Une « culture » du chômage permanent s'est installée, et ce qui était inacceptable politiquement et socialement au milieu des années 1960 est devenu banalement quotidien. Nos sociétés se résignent au chômage sans véritablement mesurer à quel point, insidieusement, ce dernier mine, par exemple, l'accès d'une partie des jeunes générations à la citoyenneté en portant notamment atteinte au statut du travail et aux valeurs qui, traditionnellement, lui sont associées.

DEUX ARTICLES DU *MONDE* À CONSULTER

• **Le choc de compétitivité divise les économistes** p. 91
(Claire Guélaud, 3 octobre 2012.)

• **Jeunes et seniors : le plan Sapin contre le chômage** p. 91-92
(Claire Guélaud, 5 septembre 2012.)

ZOOM SUR...

La machine et le chômage : au cours de l'histoire, un changement de perspective à travers quatre citations

« Les machines nous promettaient un surcroît de richesse ; elles ont tenu parole, mais en nous dotant du même coup d'un surcroît de misère. Elles nous promettaient la liberté ; je vais prouver qu'elles nous ont apporté l'esclavage. » (Pierre-Joseph Proudhon, *Philosophie de la misère*, 1846.)

« Le progrès technique ne chasse pas les hommes de la production ; il permet seulement de travailler moins dur et moins longtemps. Mais il les oblige à changer sans cesse de métier pour maintenir l'indispensable concordance entre les choses produites et les choses consommées. » (Jean Fourastié, *Pourquoi nous travaillons*, 1959.)

« La machine a jusqu'ici créé directement ou indirectement beaucoup plus d'emplois qu'elle n'en a supprimés » (Alfred Sauvy, *Mythologie de notre temps*, 1971.)

« La vieille logique qui consiste à dire que les avancées technologiques et les gains de productivité détruisent d'anciens emplois mais en créent autant de nouveaux n'est plus vraie aujourd'hui. »
(Jérémy Rifkin, *La Fin du travail*, 2006.)

REPÈRE

Le débat sur les effets du progrès technique sur l'emploi peut se condenser autour de la formule qui résume les relations entre croissance, productivité et emploi : variation de l'emploi = variation du PIB – variation de la productivité par tête.
Autrement dit, l'augmentation de la productivité a des effets néfastes sur l'emploi si elle est supérieure à la croissance de la production. Ou encore, l'emploi ne peut progresser que si la croissance de la production est supérieure à l'accroissement de la productivité.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

ZOOM SUR…

Une opposition théorique majeure : le rôle de l'État face au chômage

Les mesures de politique publique préconisées pour combattre le chômage dépendent évidemment des analyses que les théories économiques font de la situation dégradée du marché du travail.

ANALYSE D'INSPIRATION NÉOCLASSIQUE

L'analyse d'inspiration néoclassique considère que le chômage, notamment lorsqu'il est durable, est la conséquence d'un coût du travail trop élevé par rapport à son prix d'équilibre, celui qui résulterait d'un libre ajustement de la demande et de l'offre de travail. Les économistes néoclassiques préconisent donc d'alléger ce coût soit par la baisse ou la stagnation des salaires soit en diminuant les charges sociales qui servent à financer la protection sociale. Ces auteurs mettent également en cause ce qu'ils considèrent comme des rigidités du marché du travail et réclament qu'on y réintroduise de la flexibilité (sur les contrats, la durée du travail, les rémunérations, les procédures de licenciement, etc.)

ANALYSE D'INSPIRATION KEYNÉSIENNE

L'analyse d'inspiration keynésienne prend l'exact contrepied de ces conclusions et considère que le chômage de masse est essentiellement la conséquence d'une insuffisance de la demande engendrant un niveau d'activité économique insuffisant pour utiliser toute la main-d'oeuvre disponible. Elle préconise des politiques de relance de la demande par l'accroissement de la consommation des ménages (hausse des revenus salariaux et des revenus de transfert), par des mesures fiscales et financières en faveur de l'investissement productif des entreprises, enfin par l'accroissement des dépenses publiques d'investissement (grands travaux éventuellement financés par un déficit budgétaire).

Dissertation : La détention d'un diplôme d'enseignement supérieur favorise-t-elle l'insertion sur le marché du travail ?

L'analyse du sujet

Ce sujet fait référence au thème du marché du travail. Mais il exige aussi des emprunts à d'autres parties du cours de terminale, notamment au thème de la mobilité sociale et de l'influence du capital social sur les parcours individuels. Le plan est assez classiquement du type « oui… mais ».

La problématique

Le diplôme supérieur est un outil globalement efficace d'insertion sur le marché du travail et un instrument de progression professionnelle, mais, pour certaines catégories, ce levier ne fonctionne que de manière imparfaite.

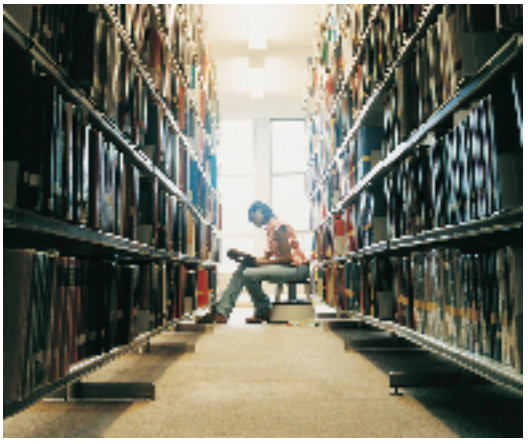

Introduction

En 2007, le taux de chômage des jeunes hommes sortis du système éducatif en 2004 s'élevait à 29 % pour les non diplômés, contre 2 % pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'une école de commerce. Cette fracture face à l'emploi montre que la détention d'un diplôme post-bac représente aujourd'hui un atout majeur face au chômage et à la précarité. Pourtant, le diplôme n'est plus un passeport absolu, car une insertion réussie dépend de multiples facteurs, économiques mais aussi sociaux et culturels, devant lesquels tous les postulants ne sont pas égaux. Nous nous attacherons donc à montrer comment le diplôme facilite les conditions de l'insertion dans la vie active, mais aussi quelles sont les limites de son efficacité dans le processus d'une intégration réussie dans le monde du travail.

Le plan détaillé du développement

I. Le diplôme supérieur, un indéniable avantage pour l'insertion sur le marché du travail

a) Une prime à l'évitement du chômage

b) Une protection relative contre la précarité

c) Des avantages de carrière évidents

II. Une condition parfois insuffisante pour une insertion réussie

a) Des exceptions liées à la structure des qualifications demandées

b) La situation spécifique des femmes diplômées

c) Le poids du capital social et culturel relativise l'impact du diplôme

Ce qu'il ne faut pas faire

• Ne raisonner que de manière globale en omettant d'aborder les défaillances qualitatives dans l'adéquation des diplômes aux besoins du marché du travail.

• Ne pas dégager les autres facteurs d'insertion que constitue la détention de capital économique ou social.

Conclusion

Le diplôme d'enseignement supérieur est aujourd'hui au cœur de la plupart des stratégies d'insertion sur le marché du travail. Il est, de ce fait, l'objet d'une demande sociale très forte et investi d'espérances individuelles. Face à ces attentes, la réalité des faits montre que cette fascination collective peut être porteuse d'une part d'illusion. Le sésame n'ouvre pas toutes les portes et son efficacité dépend largement de ses conditions d'accompagnement.

AUTRES SUJETS POSSIBLES SUR CE THÈME

Dissertation

– L'intervention de l'État peut-elle permettre d'améliorer la situation de l'emploi ?

– En quoi l'action des pouvoirs publics contre le chômage fait-elle l'objet d'oppositions théoriques ?

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Le choc de compétitivité divise les économistes

L'idée d'un choc de compétitivité est traditionnellement défendue par les partisans d'une politique de l'offre, qui se recrutent aussi bien chez les économistes libéraux que chez les néokeynésiens. De quoi s'agit-il ? Du transfert des cotisations des entreprises sur l'impôt pour leur permettre d'ajuster leurs prix relatifs et de redevenir compétitives. Plus le choc est massif, plus il peut relancer la croissance et l'emploi. L'Institut de l'entreprise, qui est un think tank patronal, en avait défendu la nécessité dans un rapport de janvier 2012. Le Cercle des économistes, lors des Rencontres économiques d'Aix-en-Provence en juillet, s'était aussi prononcé en faveur d'une baisse massive des charges des entreprises.

« Effets moins dépressifs »

« Un choc d'offre [ou de compétitivité], explique l'économiste Philippe Aghion, s'apparente à une dévaluation réelle avec tous ses effets vertueux en économie ouverte. En donnant aux entreprises la possibilité de rétablir leurs marges, de baisser leur prix et, à terme, d'investir dans la R&D [recherche &développement], elle stimule la demande pour les produits français. Et ses effets sont bien moins dépressifs, voire récessionnistes, que le choc fiscal décidé pour ramener à 3 % de PIB [produit intérieur brut] le déficit public dès 2013. » Pour ce spécialiste néokeynésien de la croissance, une telle politique serait un signal positif adressé aux entreprises. Mais attention, prévient-il : à trop diluer le choc de compétitivité, on risque de perdre une partie des effets bénéfiques… Les keynésiens traditionnels sont, eux, plus attentifs au soutien de la demande intérieure (la consommation des ménages et l'investissement des entreprises).

« Vision extensive »

À l'image du ministre de l'économie et des finances, Pierre Moscovici, qui a expliqué sa position dans *Le Monde* du 1er octobre : « Ce qui fait qu'une entreprise investit, ce ne sont pas uniquement ses marges ou ses avantages fiscaux, c'est d'abord ses marchés, ses clients », a-t-il expliqué.

« Nous ne versons pas dans un keynésianisme archaïque, mais notre politique marche sur ses deux pieds, elle veut conforter l'offre et la demande. Keynes disait à juste titre que la demande précède l'offre. Notre budget préserve à la fois la consommation et la capacité de notre appareil productif. Le paquet compétitivité viendra ensuite, et nous en avons une vision extensive, qui ne se résume pas au coût du travail », a-t-il dit. En se prononçant en faveur d'une baisse massive des charges étalée dans le temps, François Hollande risque de faire des mécontents dans chaque camp.

Claire Guélaud
(3 octobre 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Pour relancer l'emploi, certains économistes avancent l'hypothèse d'un « choc fiscal » qui, en abaissant de manière significative le coût du travail, permettrait de redonner aux entreprises françaises des marges de compétitivité sur les marchés extérieurs.

Mais la logique de l'offre et la logique de la demande continuent de s'opposer avec, en filigrane, les clivages théoriques traditionnels.

Jeunes et seniors : le plan Sapin contre le chômage

L'accélération de l'action gouvernementale est en marche. Après les « emplois d'avenir », présentés au conseil des ministres du 29 août, voici venu le temps des « contrats de génération » et de la « sécurisation de l'emploi ». Le gouvernement mise sur ces outils plus structurels pour faire refluer le chômage et la précarité, et pour permettre aux entreprises en difficulté de s'adapter aux aléas de la conjoncture. D'ici au 10 septembre, le ministre du travail, Michel Sapin, aura fait passer aux partenaires sociaux les documents d'orientation qu'ils attendent pour ouvrir la négociation sur le contrat de génération et celle sur la sécurisation de l'emploi. Désireux d'aller vite, l'exécutif ne laissera pas ces discussions s'éterniser. Mais il veut d'abord compter, face au chômage, sur le sens des responsabilités de ses interlocuteurs. Transmis mardi 4 septembre, le premier texte précise le contenu du contrat de génération qui, espère l'exécutif, bénéficiera sur la durée du quinquennat à 500 000 jeunes et à autant de seniors pour un coût évalué à 2,5 milliards d'euros.

Une dose de souplesse

Avec ce pacte générationnel, l'un des engagements forts de François Hollande, il entend

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Partie7.indd 91 21/12/12 11:09

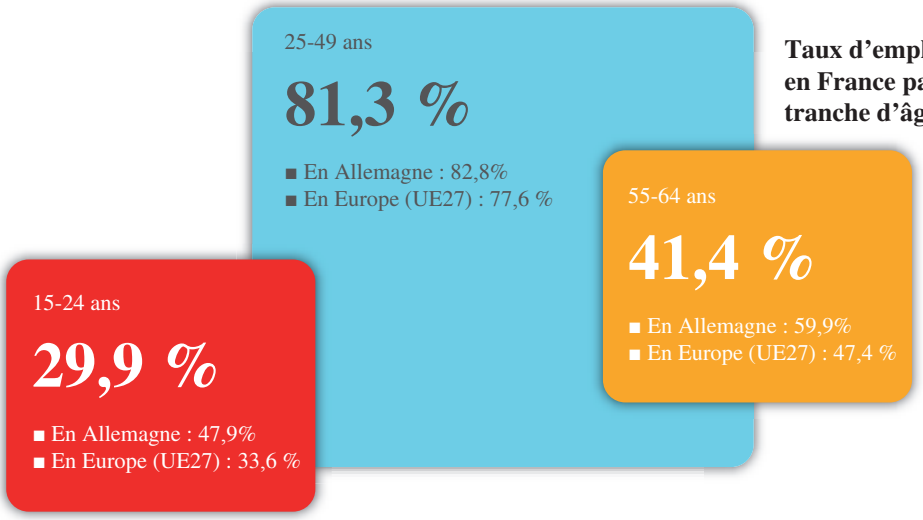

Taux d'emploi en France par tranche d'âge

lutter contre une calamiteuse exception française : la conjonction, depuis une trentaine d'années, de difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et du niveau élevé du chômage des « quinquas » et des sexagénaires. Aujourd'hui, le taux de chômage des moins de 25 ans atteint 22,7 %, alors que le taux d'emploi des 55-64 ans est seulement de 40 %.
Le second document d'orientation, non finalisé, porte sur tous les sujets de droit du travail qui fâchent ou ont fâché, depuis une trentaine d'années, le patronat ou les syndicats : la sécurisation du contrat de travail, les outils d'adaptation des entreprises, la réforme du licenciement. Ces problématiques clés ont été partiellement abordées dans les accords de compétitivité-emploi défendus par Nicolas Sarkozy. Cela complique probablement la tâche du gouvernement Ayrault. Mais il veut croire qu'il y a encore matière, dans ces domaines sensibles, à des compromis sociaux intelligents : plus de stabilité dans l'emploi pour tous, par exemple, en échange d'une dose de souplesse (le mot de flexibilité ne figure pas dans le lexique gouvernemental) pour les entreprises en difficulté.
Lorsqu'il avait été évoqué par M. Hollande pendant la campagne de la primaire socialiste, en 2011, le contrat de génération avait été fraîchement accueilli. Il reposait sur l'idée d'un double allégement de charges : pour les jeunes qui mettent le pied en entreprise et pour les seniors qui, en les accompagnant, conservent un emploi jusqu'à la retraite. Martine Aubry avait jugé le dispositif coûteux. L'ancienne ministre du travail et plusieurs syndicats avaient aussi mis en garde contre ses possibles effets d'aubaine.

Le succès de ce pacte dépend d'abord des entreprises

Le gouvernement a circonscrit ce risque, réel, en décidant de deux formats pour son nouveau dispositif. Les entreprises de 300 salariés et plus n'auront pas le choix : pour continuer à bénéficier de l'intégralité des allégements de charges dits « Fillon » jusqu'à 1,6 smic, elles devront conclure un accord collectif sur le contrat de génération et ce avant le 30 septembre 2013. L'exécutif peut ainsi répondre à l'une des demandes du Medef (pas de remise en question générale des allégements Fillon), tout en donnant satisfaction à la gauche et aux syndicats sur la conditionnalité des aides publiques. Dans les entreprises de moins de 300 salariés, le contrat de génération sera individuel et facultatif, ce que le camp patronal appréciera. Le succès de ce pacte générationnel, dont les modalités concrètes d'application doivent être précisées par la négociation, dépend d'abord des entreprises.
Bien malin, par exemple, qui peut dire ce que choisiront de faire les grandes entreprises dans la conjoncture actuelle : continuer à bénéficier des allégements Fillon mais en prenant des engagements forts sur l'emploi, ou y renoncer, en partie faute de visibilité suffisante sur leurs carnets de commandes. Dans une période ultra-délicate sur le plan budgétaire, il sera en tout cas difficile de reprocher au gouvernement d'être plus exigeant sur l'utilisation des deniers publics... La sécurisation de l'emploi, elle, est un sujet de controverses récurrent en France. Depuis la première crise pétrolière, plusieurs accords nationaux interprofessionnels sur la sécurité de l'emploi ou la modernisation du marché du travail ont été signés. La gauche a généralement incité les partenaires sociaux à maintenir des dispositifs protecteurs pour les salariés, tandis que la droite a voulu donner de la flexibilité aux entreprises.
In fine, que constate-t-on ? Les Français, contrairement aux Allemands ou aux Scandinaves, n'ont pas réussi à négocier au niveau national sur la flexisécurité. Et la dualisation du marché du travail (la stabilité de l'emploi pour les salariés en place, la précarité pour les autres) s'est accentuée, ce qui complique l'accès des jeunes et des non-qualifiés à un emploi stable. Le gouvernement et les syndicats dits réformistes, CFDT en tête, pensent qu'il est urgent de revenir sur ces thèmes sensibles.

Une flexibilité de gauche

Pour l'heure, le document d'orientation sur la sécurisation de l'emploi, qui sera présenté le 10 septembre, revient longuement, dans une première partie, sur la nécessité de lutter contre la précarité et sur le rôle central du contrat de travail à durée indéterminée, toutes choses de nature à rassurer les syndicats. Mais il esquisse aussi les contours d'une flexibilité de gauche qui ne dit pas son nom, en proposant des outils d'adaptation des entreprises et une réforme du licenciement. L'une des pistes envisagées est de faire homologuer les licenciements économiques par l'inspection du travail.
Avantage de ce dispositif : il éviterait aux entreprises d'être traînées devant les tribunaux, tout en sécurisant les syndicats qui négocient des accords de sauvegarde de l'emploi. Un donnant-donnant qui peut convaincre les syndicats réformistes, mais probablement pas la CGT, FO ou Solidaires. ■

Claire Guélaud
(5 septembre 2012)

POURQUOI CET ARTICLE ?

Un nouveau dispositif pour l'emploi, qui ambitionne de conjuguer l'insertion des jeunes et le maintien dans l'emploi des salariés âgés. Un « pacte générationnel » dont les effets dépendront des réactions des grandes entreprises aux incitations financières qu'il propose.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

LE GUIDE PRATIQUE

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

CONSEILS DE RÉVISION

Ces conseils ont une valeur indicative et vous proposent une démarche pour préparer l'épreuve de SES : cette démarche, vous devez l'adapter à vos propres caractéristiques et vos méthodes de travail. Les révisions pour l'épreuve finale ont été, le plus souvent, précédées de révisions partielles en fonction des devoirs sur table et des bacs blancs que vous avez préparés. Dans tous les cas, ne vous lancez pas trop tard dans ce programme de travail : deux mois semblent un délai optimal pour entamer sereinement ce parcours.

J – 60 : réactiver les savoirs

• Il est temps de commencer à **relire** l'ensemble de votre cours de SES, même si celui-ci n'est pas terminé. Il est probablement volumineux, aussi est-il préférable de ne travailler qu'un grand thème à la fois.

• Commencez par les thèmes étudiés en début d'année : la trace que vous en avez gardée s'est probablement affaiblie ; d'autre part, le programme de Terminale, même s'il s'organise autour d'axes indépendants, est construit sur une progression qui nécessite de bien maîtriser les outils des premiers chapitres, sur la croissance économique et sur le développement.

• Pensez à lister systématiquement les notions clés de chaque chapitre. Vérifiez que vous êtes capable d'en donner une définition concise et claire (compétence importante pour les questions de la 1re partie d'une épreuve composée). Si vous avez des doutes ou si vous avez oublié le sens d'une notion, recherchez-la et mémorisez le contenu de la définition.

• Quand vous rencontrez des outils « mathématiques », pensez à vérifier que vous en connaissez la méthode de calcul : on ne vous demandera pas, à l'écrit, de procéder à des calculs mais il est indispensable de comprendre la logique de calcul de ces instruments pour pouvoir les interpréter correctement dans un tableau statistique ou dans un graphique, notamment pour la 2e partie d'une épreuve composée.

Méthodologie

I. La dissertation

L'analyse du sujet

Le sujet pose une question et votre objectif doit être d'y répondre avec le maximum de précision. Vous devez, dans un premier temps, **élaborer une problématique** : celle-ci ne vous est pas donnée par le sujet. Il s'agit de **construire le cheminement** que va emprunter votre réponse.

L'analyse du sujet est donc une étape capitale. Il s'agit de cerner le sujet, tout le sujet, rien que le sujet, c'est-à-dire de comprendre quelles sont ses attentes et ses limites.

Pour analyser le sujet, procédez en trois temps :

– lisez attentivement le libellé ;

– faites l'analyse des mots clés ;

– reformulez le sujet de façon à mettre en évidence les enjeux sous-jacents à la question posée

Pour commencer, n'hésitez pas à recopier le sujet au centre d'une feuille de brouillon et à écrire tout autour les idées que vous pouvez y associer.

Parmi les mots clés du sujet, vous pouvez distinguer :

– les termes économiques et sociologiques qui délimitent le champ thématique ;

– les mots frontières qui précisent le cadre spatio-temporel ;

– les verbes consignes qui précisent la nature du travail demandé (exposer, démontrer, analyser, expliquer...).

Une fois que vous avez analysé complètement votre sujet, vous devez être en mesure de résumer votre parcours, votre problématique, en une phrase composée de plusieurs segments.

Élaborer le plan

Le plan de votre devoir est évidemment largement lié à la problématique que vous avez choisi d'adopter. Il peut s'agir d'un plan analytique, qui distingue les faits, les causes et les conséquences du phénomène que vous étudiez. Il peut s'agir également d'un plan dialectique qui opposera des points de vue portant sur la question proposée.

Pour nourrir votre plan, vous rechercherez des éléments d'argumentation, d'une part, dans vos connaissances, d'autre part, dans les documents proposés. En ce qui concerne l'utilisation du dossier documentaire, il importe d'éviter deux écueils :

– les documents ne doivent pas borner votre réflexion : vous pouvez faire appel à des connaissances auxquelles ils ne font pas allusion. Il faut cependant vérifier que ces apports sont cohérents avec le cadre du sujet. Il paraît cependant imprudent d'ignorer complètement la totalité des documents.

– il faut, à tout prix, éviter la solution de facilité qui consisterait à ne faire qu'un commentaire détaillé des documents, sans que ce commentaire s'inscrive dans une démarche de réflexion analytique globale.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

et conseils

Les documents, le plus souvent, comportent de nombreuses données chiffrées : un élève de Terminale ES doit savoir les utiliser, même si l'interdiction de la calculatrice vous contraint à un traitement mathématique relativement sommaire de ces données.

Rédiger
Rédigez l'introduction et la conclusion au brouillon, mais seulement après avoir construit votre plan détaillé, quand vous aurez une vision claire de la problématique que vous voulez développer.
Soignez particulièrement votre introduction car elle correspond au premier contact du correcteur avec votre copie. Pensez qu'elle doit éveiller sa curiosité et préparer le développement. Vous pouvez commencer votre introduction par une accroche tirée de l'actualité ou d'exemples en liaison avec le sujet. Vous pouvez aussi utiliser une brève citation ou encore, quand le sujet s'y prête, mettre en évidence une contradiction entre les faits et la théorie.
Le développement doit être rédigé directement sur la copie, sans utiliser de brouillon. Vous devez être particulièrement attentif à la rédaction des « chapeaux introductifs » au début de chaque partie et aux transitions entre ces parties.
Dans votre conclusion, vous devez exposer le résultat de la démonstration que vous avez menée et vous pouvez ouvrir le débat en situant le sujet dans une perspective plus large.

II. L'épreuve composée

Cette épreuve comporte trois parties pour lesquelles les exigences sont, à chaque fois, spécifiques. La notation est décomposée, ce qui peut paraître plus rassurant qu'une note attribuée globalement. Cependant, il est important de « traquer » les points, en soignant particulièrement la qualité et la précision de la formulation, surtout dans la 1re et la 2e parties.

1re partie : Mobilisation des connaissances
Cette partie demande au candidat de répondre à deux questions renvoyant explicitement au programme d'enseignement obligatoire. Il s'agit donc de questions de cours qui exigent de bien maîtriser les contenus.
La forme des réponses (clarté, définition des concepts, style...) doit faire l'objet d'un soin particulier et le volume de réponse est restreint. Même s'il n'y a pas de consigne officielle de volume, on peut considérer que chaque réponse doit, sauf exception, tenir en une page d'écriture manuscrite.
Cette première partie est notée sur 6 points (2 x 3), soit un petit tiers de la note globale.

2e partie : Étude d'un document
Cette partie de l'épreuve a pour but de vérifier la maîtrise méthodologique du candidat face à un document factuel (qui ne comporte donc pas de jugement), sous la forme d'un tableau statistique, d'un graphique et, semble-t-il plus rarement (d'après les instructions officielles), d'un texte.
Vous devez présenter le document, c'est-à-dire définir les instruments qu'il utilise (notamment les instruments statistiques), en préciser la source et le champ et en extraire quelques informations pertinentes permettant de répondre à la question posée.
Le fait de ne pas pouvoir disposer d'une calculatrice n'interdit pas cependant de calculer des ordres de grandeurs permettant de préciser l'analyse.
Cette 2e partie est notée sur 4 points.

3e partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
La 3e partie, notée sur 10 points, est évidemment stratégique. Le libellé du sujet ne suggère pas de problématique ni de plan type. C'est donc à vous de construire le parcours d'argumentation et de l'organiser de manière ordonnée.
La réponse doit comporter une introduction, un développement et une conclusion, donc présenter globalement les arguments, ensuite les exposer de manière explicite et enfin, en synthétiser les apports.
Vous devez vous appuyer sur vos connaissances personnelles mais aussi sur une exploitation sélective des documents. Ici aussi, le piège serait de se borner à un commentaire des documents en « oubliant » la question posée. ■

DISSERTATION OU ÉPREUVE COMPOSÉE ? QUELS CRITÈRES DE CHOIX ?
Le temps de l'épreuve est de 4 heures, quel que soit le type d'épreuve que vous choisissez. Ne décidez pas au cours de l'année d'abandonner la préparation d'une des deux formes. Vous risqueriez de vous retrouver, le jour J, devant un thème principal que vous maîtrisez moins bien.
L'épreuve composée donne le sentiment de « jouer la sécurité » car les points sont partagés entre 3 parties explorant différentes zones du programme. Mais réussir l'étude d'un document ou un raisonnement argumenté n'est pas plus facile que de construire une dissertation. Ce qui doit guider votre choix, c'est la qualité du bagage de connaissances que vous pensez pouvoir mobiliser sur chacune des deux épreuves.

J – 30 : remobiliser les savoir-faire

• Attention ! Les cours continuent, parfois à un rythme un peu plus dense ! Il vous faut donc veiller à en assimiler les contenus de manière régulière, tout en continuant votre programme de révisions.
• Il est maintenant nécessaire de vous entraîner sur des sujets types, en bâtissant des plans de réponses non développés avec un canevas détaillé d'arguments.
• Essayez de traiter un sujet par grand thème du programme et ne faites pas d'impasse sur l'un des deux types d'épreuves, dissertation ou épreuve composée.
• N'oubliez pas que, sur la 1re partie d'une épreuve composée, il y a des points à récupérer, en faisant preuve de rigueur dans les réponses. Pour la 2e partie, entraînez-vous régulièrement sur des documents en rédigeant des « phrases de lecture » ou en en explicitant une phrase particulière.
• Lorsque vous vous entraînez sur un sujet de dissertation, rédigez l'introduction et la conclusion, et éventuellement les « chapeaux introductifs » de chaque partie. Ce sont eux qui assurent la cohérence du propos. Le principe en étant toujours à peu près identique, s'entraîner crée des habitudes d'efficacité.

J – 8 : l'heure du bilan

• Il faut maintenant identifier les « trous » dans votre maîtrise du programme et vous attacher à les combler : il ne faut pas faire d'impasses car le hasard fait parfois très mal les choses et vous ne pouvez pas parier sur la chance. Rappelez-vous qu'il n'y a pas nécessairement un sujet de sociologie et un sujet d'économie.
• Identifiez ce qui « ne rentre pas » et faites-vous aider sur ces points d'assimilation difficile pour les consolider.

J – 4

• Si vous avez mené avec régularité vos révisions, il n'est plus nécessaire d'empiler et d'entasser : prenez votre *Réviser son Bac* et passez en revue les mots clés dont les définitions vous sont rappelées. Cela doit vous permettre de rafraîchir l'ensemble de vos connaissances.

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

Crédits

CROISSANCE, FLUCTUATIONS ET CRISES

Quelles sont les sources de la croissance économique ?

p. 6 : © iStockphoto/Thinkstock ; p. 7 : DR ; p. 8 & p. 9 : réalisation par Lézarts Création

Comment expliquer l'instabilité de la croissance ?

p. 12 : DR ; p. 13 : © iStockphoto/Thinkstock ; p. 14 : réalisation par Lézarts Création

MONDIALISATION, FINANCE INTERNATIONALE ET INTÉGRATION EUROPÉENNE

Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?

p. 18 : © Felipe Dupouy/Thinkstock ; p. 19 : © Jupiter Images/Thinkstock ; p. 20 : © iStockphoto/Thinkstock

Comment s'opère le financement de l'économie mondiale ?

p. 24 & p. 25 : © iStockphoto/Thinkstock ; p. 26 : © Hemera/Thinkstock

Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ?

p. 30 : © iStockphoto/Thinkstock ; p. 31 : © Vladimirs Koskins/Fotolia ; p. 32 : © iStockphoto/Thinkstock

ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?

p. 36 & p. 37 : © Hemera/Thinkstock ; p. 38 : réalisation par Lézarts Création

Quels instruments économiques pour la politique climatique ?

p. 42 & p. 43 : © iStockphoto/Thinkstock ; p. 44 : © Comstock Images/Thinkstock

CLASSES, STRATIFICATION ET MOBILITÉ SOCIALES

Comment analyser la structure sociale ?

p. 48 : DR ; p. 49 : © Digitial Vision/Thinkstock ; p. 50 : © iStockphoto/Thinkstock

Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

p. 52 et p. 54 : réalisation par Lézarts Création ; p. 53 : © iStockphoto/Thinkstock

INTÉGRATION, CONFLIT, CHANGEMENT SOCIAL

Quels liens sociaux dans des sociétés où s'affirme le primat de l'individu ?

p. 60 et p. 62 : DR ; p. 64 : © Fotolia

La conflictualité sociale : pathologie, facteur de cohésion ou moteur du changement social ?

p. 64 : © Imagine/Fotolia ; p. 65 : © Elenarts/Fotolia ; p. 66 : © pf30/Fotolia

JUSTICE SOCIALE ET INÉGALITÉS

Comment analyser et expliquer les inégalités ?

p. 70 : © JupiterImages/GettyImages/Thinkstock ; p. 71 : © Principalli/Fotolia ; p. 72 : réalisation par Lézarts Création

Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

p. 76 : © iStockphoto/Thinkstock ; p. 77 : © IngramPublishing/Thinkstock ; p. 78 : © Fotolia/Luzulea

TRAVAIL, EMPLOI, CHÔMAGE

Comment s'articulent marché du travail et organisation dans la gestion de l'emploi ?

p. 82-83 : réalisation par Lézarts Création ; p. 84 : © Auremar/Fotolia

Quelles politiques pour l'emploi ?

p. 88 : © iStockphoto/Thinkstock ; p. 89 : © Viktor Pravdica/Fotolia ; p. 90 : © Digital Vision/Thinkstock ; p. 92 : réalisation par Lézarts Création

LE GUIDE PRATIQUE

p. 93 : © iStockphoto/Thinkstock ; p. 94 : © Driveprix/Fotolia

© rue des écoles & Le Monde, 2013. Reproduction, diffusion et communication strictement interdites

S'intéresser aux problèmes de l'éducation, c'est bien.
Être actif pour tenter de les résoudre, c'est mieux.

www.agissonspourleducation.fr

DÉCOUVREZ TOUTES LES ACTIONS CONCRÈTES DE LA MAIF
EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

MAIF
ASSUREUR MILITANT